

BCE

BCE Inc. Rapport annuel 2012

La vie
est Bell



Notre objectif

Que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

Nos six impératifs stratégiques

- | | |
|--|-------|
| 1. Accélérer le sans-fil | p. 8 |
| 2. Tirer meilleur parti du sur-fil | p. 11 |
| 3. Accroître notre leadership dans les médias | p. 12 |
| 4. Investir dans les réseaux et les services large bande | p. 14 |
| 5. Établir une structure de coûts concurrentielle | p. 15 |
| 6. Améliorer le service à la clientèle | p. 17 |
-

Avec des investissements de premier plan dans des réseaux large bande évolués et des services de croissance de prochaine génération, le meilleur contenu au Canada et un service à la clientèle amélioré, Bell est un concurrent redynamisé et efficace dans le marché canadien des communications. Nous avons amélioré notre position concurrentielle en 2012, améliorant notre performance sur le marché, atteignant tous nos objectifs financiers et créant une valeur exceptionnelle pour nos actionnaires. L'équipe Bell amorce l'année 2013 avec un élan puissant et un engagement renouvelé à atteindre notre objectif : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

2	Faits saillants financiers et de l'exploitation	20	Archives de Bell
4	Messages aux actionnaires	22	Rapport de gestion
8	Impératifs stratégiques	84	Rapports sur le contrôle interne
18	Investissement communautaire	88	États financiers consolidés
		93	Notes annexes

L'orientation stratégique de Bell et sa solide exécution opérationnelle ont entraîné une amélioration des résultats et une augmentation de la valeur pour les actionnaires.

Performance financière 2012

	CHIFFRES RÉELS	CIBLES	RÉSULTAT
Bell			
Croissance des produits opérationnels	3 %	3 % - 5 %	✓
Croissance du BAIIA*	4,4 %	2 % - 4 %	✓
Intensité du capital	16,6 %	~16 %	✓
BCE			
BPA ajusté*	3,18 \$	3,15 \$ - 3,20 \$	✓
Flux de trésorerie disponibles*	1,7 G\$	1,6 G\$ - 1,75 G\$	✓

Croissance du bénéfice net par action

17,7 %

Croissance des flux de trésorerie disponibles*

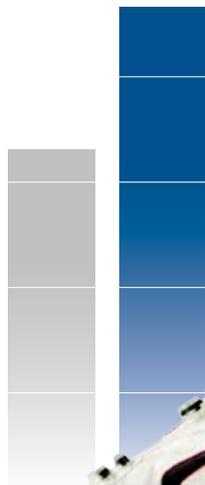
10,5 %

Croissance du dividende par action**

60 %

Rendement total pour les actionnaires***

112 %



* Le BAIIA, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Pour une description complète de ces mesures, se reporter à la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR aux pages 82 et 83 du rapport de gestion.

** Depuis décembre 2008

*** Du 31 décembre 2008 au 31 décembre 2012, en supposant le réinvestissement des dividendes

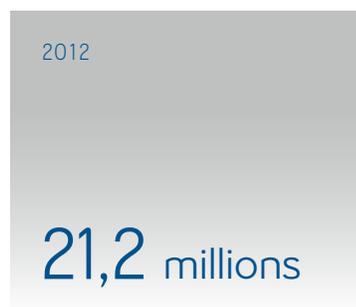
Les services de croissance poussent Bell de l'avant

La composition de la clientèle de Bell évolue rapidement tandis que nous passons des services voix sur fil traditionnels aux services sur fibre et mobiles de prochaine génération, améliorant notre compétitivité et notre performance financière.

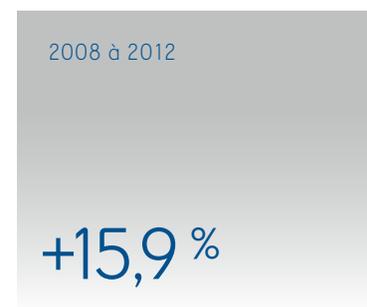
Abonnés de BCE (millions)

2012		2008
7,8	Services sans fil	6,6
3,0	Services Internet haute vitesse	2,8
2,3	Services de télé	1,9
13,1	Total des services de croissance	11,3
8,1	Services de téléphonie locale	10,4
21,2	Nombre total d'abonnés	21,7

Nombre total d'abonnés de BCE

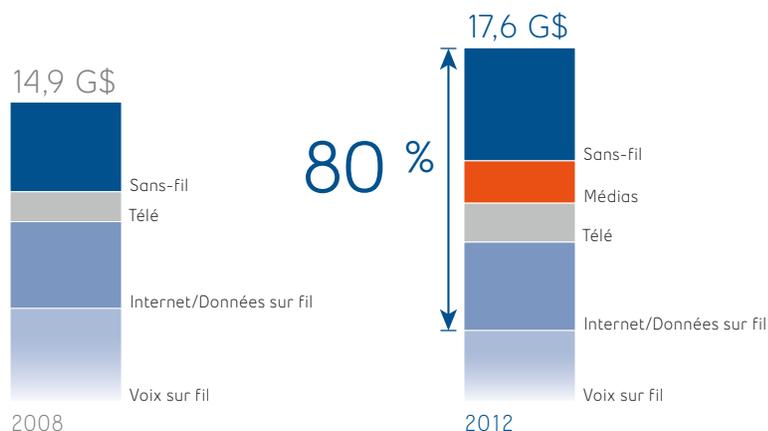


Abonnés de BCE aux services de croissance



Produits opérationnels de Bell

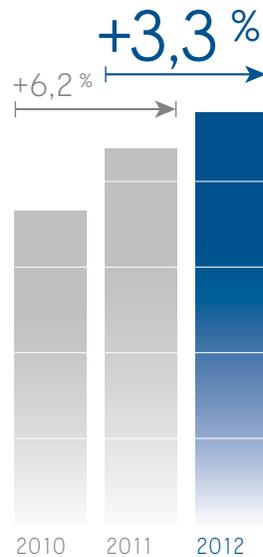
En 2012, 80 % des produits opérationnels de Bell provenaient de services de croissance (sans-fil, télévision, Internet et médias) destinés aux consommateurs et aux clients d'affaires.



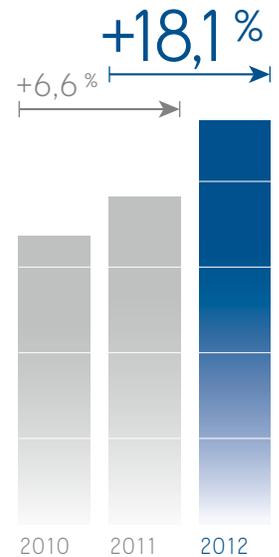
Solide performance financière en 2012



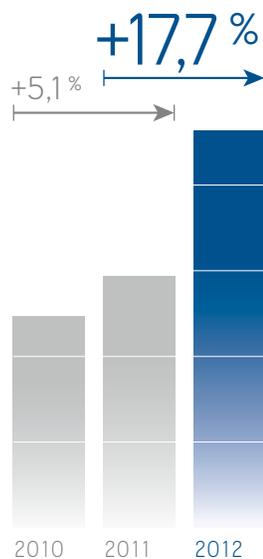
Produits opérationnels de BCE (en milliards \$)



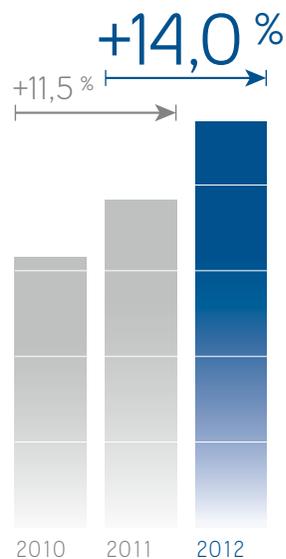
BAlIA de BCE (en milliards \$)



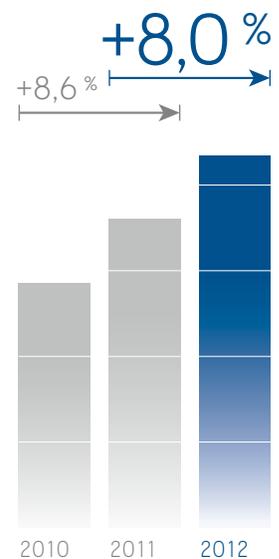
Bénéfice net de BCE attribuable aux actionnaires ordinaires (en milliards \$)



Bénéfice net par action (\$)



Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (en milliards \$)



Dépenses d'investissement de BCE (en milliards \$)

Accroître la valeur pour les actionnaires et investir dans l'avenir

Chers actionnaires,

Merci d'avoir soutenu BCE pendant que nous poursuivions la rapide transformation de cette grande entreprise en 2012. Notre stratégie d'amélioration de la compétitivité de Bell et de sa performance sur le marché au moyen d'investissements de premier plan dans les réseaux, les services et le contenu nous permet de respecter notre engagement de vous procurer de la valeur.

S'appuyant sur un ensemble clair d'impératifs stratégiques, sur de solides assises financières et sur une stratégie prudente sur les marchés de capitaux, BCE a accompli d'importants progrès en 2012. En offrant aux consommateurs et aux clients d'affaires les réseaux et les services de communications les plus évolués, Bell a gagné un solide élan sur le marché – en particulier dans les services de croissance comme le sans-fil et les médias.

BCE a atteint ou dépassé tous les objectifs de son orientation financière, soutenue principalement par une solide croissance du BAIIA,

un substantiel bénéfice par action et une forte croissance des flux de trésorerie disponibles.

Notre solide position de liquidité et nos cotes de crédit de première qualité avec des perspectives stables nous procurent la souplesse financière voulue pour financer des investissements stratégiques comme Astral, Maple Leaf Sports and Entertainment (MLSE) et Q9 Networks, tandis que nous accélérons nos investissements dans les réseaux de fibre optique haute vitesse et large bande sans fil à travers le Canada. Bell est le principal bâtisseur de l'infrastructure de communications du pays, et nous livrons ce qu'il y a de mieux au monde pour accroître le choix des consommateurs et la concurrence sur le marché.

Notre robuste situation financière nous a permis d'accroître de nouveau le dividende sur les actions ordinaires. En plus de l'augmentation de 0,10 \$ par action ordinaire annoncée en août 2012, BCE a annoncé une hausse supplémentaire de 0,06 \$ en février 2013, portant le dividende

annuel sur les actions ordinaires à 2,33 \$. Depuis le quatrième trimestre de 2008, le dividende a augmenté à neuf reprises, pour un accroissement total de 60 %, alors qu'il n'avait été haussé que deux fois au cours des huit années précédentes.

Les actionnaires de BCE ont bénéficié d'un rendement total de 112 % depuis la fin de 2008, période durant laquelle la capitalisation boursière de l'entreprise s'est accrue de près de 13 milliards \$.

Nos perspectives financières positives ont également permis à BCE d'effectuer une autre cotisation volontaire de 750 millions \$ au régime de retraite à prestations déterminées de Bell en décembre, ce qui a réduit le montant de l'obligation future de Bell au titre du régime de retraite et a procuré d'importantes économies d'impôt. La hausse de l'évaluation du régime devrait également contribuer à accroître le bénéfice net annuel en 2013.

Pendant que nous travaillons à être des chefs de file du marché afin de vous procurer de la valeur, Bell demeure à l'avant-scène en matière de soutien

+60%

Depuis le quatrième trimestre de 2008, BCE a haussé le dividende sur les actions ordinaires à neuf reprises, pour une augmentation totale de 60 %.

des communautés et de protection de l'environnement. L'initiative novatrice Bell Cause pour la cause a suscité, au-delà de toutes les attentes, une sensibilisation et un besoin d'agir dans le domaine de la santé mentale. Et nos remarquables efforts environnementaux ont amené le magazine Newsweek à désigner Bell comme la société ouverte la plus écologique au Canada dans son classement Green Rankings 2012, qui nous situe au treizième rang au monde.

En novembre, le conseil d'administration de BCE a accueilli son plus récent membre, M. David F. Denison, qui a été président et chef de la direction de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada et qui s'est distingué, comme administrateur, par son sens des affaires et son expérience en gouvernance d'entreprises.

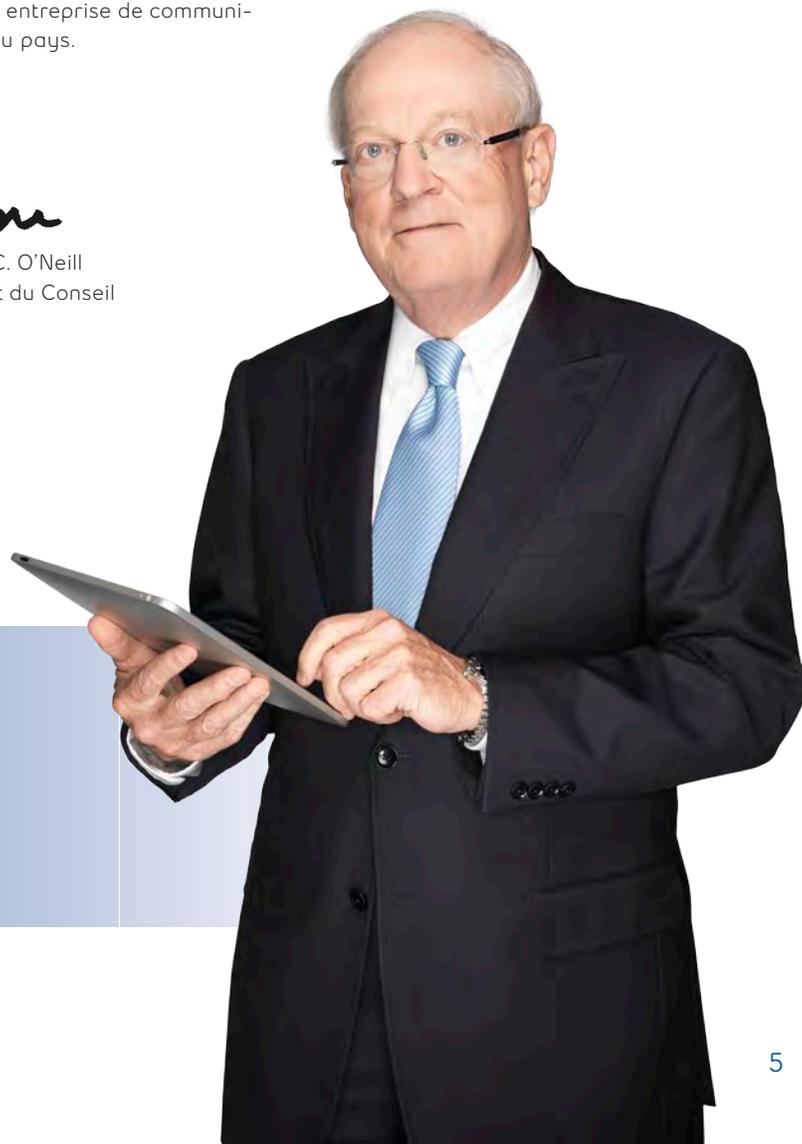
Je suis reconnaissant envers mes collègues du conseil d'administration pour leurs bons conseils et leur engagement à vous livrer de la valeur à vous, nos actionnaires. Nous remercions George Cope et son équipe de direction pour leur concentration sur

la stratégie et leur exécution sans égale qui permettent de faire progresser Bell à l'avantage de nos actionnaires, de nos clients et des membres de l'équipe Bell partout au Canada.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre appui tandis que nous continuons de transformer Bell en un concurrent solide, orienté client, prêt à être un joueur de premier plan dans tous nos marchés. C'est un honneur et un privilège pour nous de guider cette fière entreprise canadienne âgée de 133 ans vers un avenir brillant à titre de première entreprise de communications du pays.

Tom

Thomas C. O'Neill
Président du Conseil
BCE Inc.



Exécution d'une stratégie de croissance, d'innovation et de concurrence

Bonjour à tous,

Bell a enregistré des progrès substantiels en 2012. Notre stratégie consistant à investir dans des réseaux mobiles et de fibre optique de classe mondiale, ainsi que le déploiement efficace, sur ces réseaux, de services de prochaine génération pour les consommateurs et la clientèle d'affaires, ont contribué à une solide performance opérationnelle et financière.

Notre progression s'appuie sur l'exécution résolue par l'équipe Bell des six impératifs stratégiques qui nous permettent d'atteindre un objectif clair : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada.

1. Accélérer le sans-fil
2. Tirer meilleur parti du sur-fil
3. Accroître notre leadership dans les médias
4. Investir dans les réseaux et les services large bande
5. Établir une structure de coûts concurrentielle

6. Améliorer le service à la clientèle
Bell est un concurrent redynamisé qui axe ses efforts sur la croissance et sur l'innovation dans les services large bande. Au fil de sa transformation,

Bell a offert de nouveaux choix aux consommateurs et a stimulé la concurrence dans le secteur des communications du Canada :

- Nous construisons une infrastructure large bande de calibre mondial, notamment par de vastes déploiements de fibre optique soutenant nos remarquables produits Télé Fibe et Internet Fibe, et une technologie sans fil LTE de premier plan qui offre aux clients de Bell l'accès au plus vaste réseau mobile 4G au pays.
- L'hébergement de données et l'informatique en nuage sont essentiels aux communications d'affaires en cette ère nouvelle de l'information, et Bell a effectué d'importants investissements dans sa capacité de centres de données – notamment par notre alliance stratégique avec Q9 Networks. À titre de premier fournisseur du marché interentreprises au Canada, Bell propose des solutions en nuage fondées sur la plus vaste couverture de centres de données au pays et sur l'offre d'une connectivité large bande correspondante.

- Maintenant accessible à plus de 3,3 millions de foyers au Québec et en Ontario, Bell Télé Fibe est rapidement devenu une option de télévision privilégiée, notre clientèle de Télé Fibe s'étant accrue de 187 % par rapport à l'année précédente. Offrant une expérience supérieure de visionnement et d'interactivité en ligne, les services Fibe ont introduit une concurrence et un choix réels dans des marchés de la télévision et d'Internet qui étaient autrefois dominés par le câble.



- Le réseau LTE favorise une rapide croissance des téléphones intelligents et des services de données, comme notre exceptionnel service Télé mobile de Bell. Nous offrons les réseaux, les supertéléphones, les services et la distribution les meilleurs qui soient, et les clients du sans-fil aiment clairement notre approche – Bell a enregistré en 2012 des ajouts nets de services postpayés (part de 40 % du marché des entreprises titulaires), un PMU (produit moyen par utilisateur) et une croissance du BAIIA se situant au sommet de l'industrie.
- La satisfaction des clients s'accroît grâce aux imposants investissements dans les équipes, les outils et la formation axés sur le service à la clientèle. Le soutien que nous offrons à nos clients rivalise maintenant avec les meilleurs de l'industrie, et nous comptons l'améliorer encore davantage en 2013.
- Bell Média favorise l'innovation dans son offre de médias canadiens et internationaux de premier plan aux téléspectateurs et aux auditeurs sur l'ensemble des plateformes et en provenance de tous les fournisseurs

de services. Notre projet d'accueillir l'équipe d'Astral Media de Montréal et nos investissements dans Maple Leaf Sports and Entertainment (MLSE) et les Canadiens de Montréal appuient notre engagement de fournir le meilleur contenu de nouvelles, de sports et de divertissement sur tous les écrans.

- Pendant que se poursuit le développement rapide de nos services de croissance, Bell gère efficacement nos services voix sur fil traditionnels. Grâce à l'offre groupée avec les services Télé Fibe et Internet, qui a atténué le déclin du service téléphonique par rapport à l'année précédente, ainsi qu'à des réductions de plus de 166 millions \$ des coûts opérationnels du sur-fil, Bell a affiché en 2012 la plus forte marge du BAIIA du sur-fil de l'industrie.

La solide position financière de Bell et son formidable élan sur le marché procurent aux actionnaires une valeur de premier plan dans l'industrie, grâce à neuf hausses du dividende sur les actions ordinaires depuis la fin de 2008. Positionnés pour connaître de nouveau une croissance en 2013, Bell a l'intention d'apporter de nouvelles améliorations

sur le plan de la concurrence, de l'innovation et des choix offerts sur le marché des communications.

Comme nous le faisons pour notre stratégie d'affaires, nous axons nos investissements communautaires sur des objectifs précis, et Bell est fière des progrès extraordinaires accomplis grâce à l'initiative Bell Cause pour la cause. S'attaquant à un enjeu de santé ayant un profond impact aussi bien sur la vie personnelle que sur l'économie du pays, Bell Cause pour la cause contribue à éliminer la stigmatisation qui entoure la maladie mentale et offre un soutien sans précédent pour l'accès aux soins, la recherche et la santé au travail.

Votre équipe Bell est résolue à atteindre notre objectif tandis que nous continuons de vous livrer de la valeur à vous, nos actionnaires, qui avez soutenu la remarquable progression de cette entreprise. Avec de tels résultats, la vie est Bell.



George A. Cope
Président et chef de la direction
BCE Inc. et Bell Canada

+112 %

Le rendement total de BCE pour nos actionnaires a augmenté de 112 % entre 2008 et la fin de 2012, plus que celui de tout autre concurrent de l'industrie canadienne des communications durant la même période.

Accélérer le sans-fil



Acheminé sur le réseau 4G LTE le plus vaste au Canada, l'exceptionnel service Télé mobile de Bell offre l'accès à 30 canaux de télévision.

Les meilleurs réseaux, les meilleurs appareils, la meilleure télé mobile, la meilleure distribution – tous ces atouts ont permis à Bell de se hisser au premier rang pour la part de marché des ajouts nets d'abonnés des services postpayés en 2012.

Le sans-fil demeure un service de croissance clé pour Bell grâce à nos réseaux de pointe, qui offrent des débits et une couverture rivalisant avec les meilleurs du monde et qui engendrent une plus grande satisfaction de la clientèle et une forte progression du nombre d'abonnés.

Notre réseau 4G LTE rejoint maintenant deux Canadiens sur trois et offre des vitesses qui permettent aux clients de tirer le maximum de leurs appareils mobiles : regarder le match ou les dernières nouvelles sur le service Télé mobile de Bell, participer à des jeux multijoueurs en ligne, accéder à des outils d'affaires à l'extérieur du bureau ou se joindre à des vidéoconférences d'une qualité d'image exceptionnelle quand ils sont en déplacement.

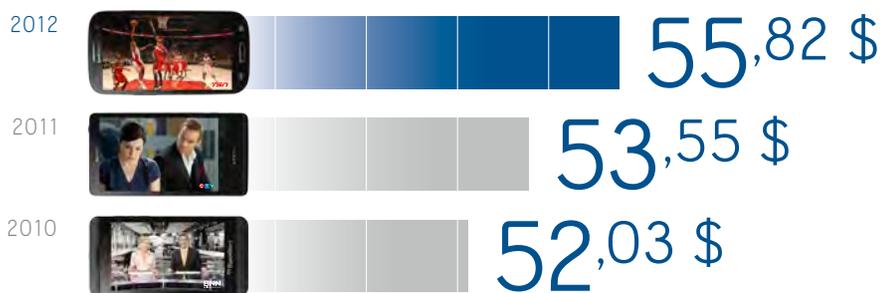
Les clients du réseau LTE peuvent aussi utiliser notre réseau 4G HSPA+,

qui offre une couverture mobile haute vitesse desservant 97 % de la population, et notre réseau évolué 4G HSPA+ DC (à deux canaux), qui rejoint plus de 83 % des Canadiens.

Ces réseaux de classe mondiale prennent en charge une sélection inégalée de supertéléphones, de téléphones intelligents et de tablettes, y compris l'éventail de produits Galaxy de Samsung, le iPhone 5 d'Apple et le tout nouveau BlackBerry Z10.

Ces appareils sont parfaits pour profiter pleinement de l'exceptionnel service Télé mobile de Bell, qui propose 30 canaux de télévision offrant le meilleur contenu de divertissement, de sports, d'information et d'affaires. Les abonnés peuvent regarder CBC, CTV et TVA, ou suivre en direct des matchs de la LNH, de la NBA, de la NFL ou du tournoi March Madness de la NCAA sur TSN ou RDS.

Produit moyen par utilisateur (PMU)



Ces réseaux et téléphones intelligents de calibre supérieur créent un énorme potentiel de croissance de l'utilisation des données. La pénétration des téléphones intelligents s'accroît rapidement, ayant atteint 64 % de notre clientèle des services postpayés en 2012, comparativement à 48 % l'année précédente et à 31 % en 2010.

Depuis le lancement de notre premier réseau HSPA+ en 2010, le trafic de données sans fil sur nos réseaux a plus que doublé chaque année, et nous livrons maintenant plus d'un milliard de messages texte chaque semaine.

La croissance de l'utilisation des données a été un facteur clé de l'augmentation du PMU (produit moyen par utilisateur), pour lequel Bell a enregistré la plus rapide progression parmi les fournisseurs de services sans fil titulaires en 2012. Le PMU a atteint 55,82 \$, soit 4,2 % de plus qu'en 2011, et a augmenté de 3,79 \$ par rapport à 2010.

Bell exploite aussi le plus vaste réseau Wi-Fi au Canada, qui compte plus de 3 500 points d'accès dans les établissements de bon nombre des détaillants les plus populaires au pays, y compris McDonald's, Chapters, Indigo et, depuis 2012, Tim Hortons (plus de 2 000 établissements).

Nous avons également mis l'accent en 2012 sur l'expansion dans l'Ouest du Canada, une région où le PMU a tendance à être plus élevé que dans le reste du pays.

Nous avons élargi sensiblement la distribution, ouvrant plus de 100 nouveaux magasins en Colombie-Britannique et en Alberta, y compris des magasins Bell, La Source et Virgin Mobile.

Nous avons aussi accru nos effectifs de vente directe de plus de 40 % et ajouté 37 points de vente au détail au Manitoba pour soutenir le lancement de la première phase de notre réseau 4G à Winnipeg en 2012.

L'exécution de notre impératif lié au sans-fil a permis à Bell de reprendre le leadership du marché des services mobiles en 2012. Bell a enregistré la plus forte croissance du PMU et du BAIIA, et la part la plus élevée – 40 % – des ajouts nets de services postpayés parmi les entreprises titulaires.

Globalement, les produits opérationnels tirés des services sans fil de Bell ont augmenté de 6,5 %, tandis que le BAIIA s'est accru de 15,7 % en dépit des dépenses accrues consacrées à l'acquisition et au maintien de notre clientèle dans un environnement d'intense concurrence.

Pénétration des téléphones intelligents



À la fin de 2012, 64 % des clients des services sans fil postpayés de Bell avaient des téléphones intelligents, une hausse importante par rapport à 48 % l'année précédente.



+187 %

La clientèle de Bell Télé Fibe a progressé de 187 %, atteignant 248 000 abonnés – dont quatre sur cinq s’abonnent à des forfaits de services résidentiels de Bell incluant trois produits.

Tirer meilleur parti du sur-fil

Grâce à l'expansion de nos réseaux optiques haute vitesse pour soutenir la demande croissante des services Télé Fibe et Internet Fibe et à l'ajout constant de capacité pour offrir aux clients d'affaires les meilleurs services de connectivité large bande et d'hébergement de données, Bell est en bonne position pour tirer parti d'un regain de l'économie en 2013.

Les importants investissements de Bell dans les réseaux optiques large bande soutiennent les services de croissance du marché consommateurs comme Bell Télé Fibe et renforcent notre position à titre de fournisseur privilégié des clients d'affaires et gouvernementaux canadiens de toutes tailles.

Offrant un service supérieur à la télé par câble, Bell Télé Fibe a attiré un nombre croissant de clients chaque trimestre en 2012, notamment sous l'effet de l'expansion de notre réseau de fibre optique auprès de millions de nouveaux foyers en Ontario et au Québec.

À la fin de l'année, nous comptons 248 000 clients de Bell Télé Fibe – une augmentation de 187 % par rapport à l'année précédente.

Le produit moyen par utilisateur (PMU) s'est accru de 12 %, les abonnés de Télé Fibe profitant pleinement de notre vaste gamme d'options de programmation HD et de l'offre connexe d'outils de réseautage social comme Facebook et Twitter.

Illustrant le fait que Télé Fibe introduit rapidement une concurrence et un choix pour les consommateurs dans des marchés longtemps dominés par le

câble, plus de 85 % des abonnés de Télé Fibe sont soit nouveaux, soit des clients qui font le saut directement à partir du câble.

Plus de quatre nouveaux abonnés de Télé Fibe sur cinq joignent à leur service de télévision les services Bell Internet et Bell Téléphonie, ce qui accroît la pénétration dans les foyers des services de communications de Bell et ralentit le recul des lignes terrestres traditionnelles de Bell Téléphonie – les pertes ayant été réduites de 3 % par rapport à 2011 au quatrième trimestre.

L'effet d'entraînement de Télé Fibe et l'expansion globale de notre réseau de fibre optique large bande ont également favorisé la croissance et réduit les désabonnements du service haute vitesse Bell Internet.

Bell est le plus grand fournisseur du marché d'affaires interentreprises au pays, réalisant environ 4 milliards \$ de revenus chaque année et desservant 96 des 100 principales entreprises du Canada.

Bien que la lenteur de l'économie ait amené les clients d'affaires à réduire leurs dépenses en services voix sur fil traditionnels et en solutions de

technologies de l'information et des communications (TIC), Bell est bien positionnée pour profiter du marché futur des communications d'affaires.

Les services d'hébergement de données et d'informatique en nuage constituent le secteur de croissance le plus rapide auprès des grandes entreprises, consolidant et optimisant l'infrastructure TI pour réduire les coûts des clients tout en améliorant la sécurité et la résilience des entreprises.

Bell offre la plus vaste couverture de centres de données au pays – notamment l'accès à des centres en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario obtenu grâce à l'acquisition stratégique d'une participation dans Q9 Networks. Nous avons maintenant accès à 19 centres reliés directement entre eux par les services de connectivité large bande de Bell, les meilleurs de l'industrie.

Accroître notre leadership dans les médias

Sous l'impulsion de CTV, premier réseau de télévision du Canada depuis onze années, un record, Bell Média a continué de dépasser les attentes, tant par sa performance financière qu'en offrant la programmation la plus populaire au Canada.

La première société de médias du pays a renforcé son leadership en 2012 grâce à une promesse que nous avons tenue, celle d'offrir aux Canadiens le meilleur contenu sur la plateforme de leur choix – télévision, numérique, services mobiles et radio.

Chaque semaine, Bell Média rejoint 92 % de tous les Canadiens au moyen de son vaste réseau de télévision, de chaînes spécialisées, de stations de radio et de propriétés numériques.

Grâce au choix diversifié de contenu – nouvelles, divertissement, sports, mode de vie –, l'auditoire de Bell Média comprend des Canadiens de tous les groupes démographiques, un facteur clé pour les annonceurs.

En télévision, CTV a terminé l'année avec 13 des 20 émissions les plus regardées, soit deux de plus qu'à la même période l'année précédente. Le réseau avait 19 % de plus de téléspectateurs aux heures de grande

écoute que les deux autres principaux réseaux privés du Canada réunis.

Les services spécialisés non sportifs de CTV ont maintenu une vigoureuse croissance de l'auditoire de 5 %, avec huit des 20 émissions de télé les plus populaires et chacune des cinq séries d'automne les plus regardées. La chaîne Bravo a progressé plus vite que toute autre chaîne analogue spécialisée au pays en 2012, accroissant son auditoire de 40 % chez les femmes de 25 à 54 ans aux heures de grande écoute, tandis que la chaîne d'information CP24 a vu son auditoire d'adultes de 25 à 54 ans grimper de 30 % au cours de l'automne.

Les événements présentés cet été ont notamment inclus, sur les plateformes numériques et à la télévision traditionnelle, 5 500 heures de couverture des Jeux olympiques de Londres qui ont rejoint plus de 20 millions de téléspectateurs en moyenne par jour. Près de la moitié



Bell Média propose aux Canadiens le meilleur contenu de télévision provenant de tous les fournisseurs, et ce, sur tous les écrans – télévision, ordinateur portable, téléphone intelligent et tablette.

Premier réseau du Canada depuis onze années, un record, CTV a 19 % de plus de téléspectateurs aux heures de grande écoute que les deux réseaux privés concurrents réunis.



des pages vues sur notre site Web olympique étaient consultées à partir d'appareils mobiles.

La Coupe Grey a été un autre succès remarquable pour TSN et RDS, avec une moyenne de 5,8 millions de téléspectateurs qui ont regardé le match (en hausse de 27 % par rapport à 2011) et encore davantage – 6,4 millions – qui ont vu le spectacle de la mi-temps.

L'innovation dans le contenu a été un facteur clé du leadership soutenu de Bell Média tout au long de l'année. En 2012, Bell a conclu son acquisition d'une participation dans Maple Leaf Sports and Entertainment (MLSE), accédant ainsi à des possibilités nouvelles et uniques de diffuser la programmation sportive la plus populaire sur toutes les plateformes.

Mettant à profit notre relation avec les Canadiens de Montréal, RDS a créé un nouveau docu-réalité multiplateforme, 24CH, offrant aux amateurs des Canadiens un accès sans précédent à l'équipe sur les téléviseurs, les ordinateurs portatifs, les supertéléphones et les tablettes.

Nous avons également créé avec le Cirque du Soleil, célèbre internationalement, une coentreprise qui développera un contenu média

québécois destiné aux plateformes de télévision, de cinéma et de jeu, ainsi qu'à d'autres plateformes numériques.

CTV a continué de créer de la programmation, notamment la nouvelle série dramatique canadienne *Motive*, diffusée aux heures de grande écoute, qui a fait son entrée sur CTV après le Super Bowl en février.

Bell Média Radio a lancé sa nouvelle plateforme Web, intégrant 13 stations à la nouvelle technologie, y compris la première station au Canada, CHUM-FM de Toronto, qui offre maintenant le meilleur site Web de radio au pays.

Dans les médias numériques, nous avons remanié le portail Sympatico au Canada anglais sous le nom TheLoop.ca, enrichissant le contenu le plus populaire sur Sympatico de vidéos originales animées par des personnalités bien connues de Bell Média. Bell Média Numérique a enregistré 1,7 milliard de visionnements de vidéos en 2012, soit plus que tous les autres radiodiffuseurs canadiens concurrents réunis.

Sur le plan financier, Bell Média a affiché une solide croissance aussi bien des produits opérationnels (41,6 %) que du BAIIA (68 %), surmontant un environnement publicitaire généralement au ralenti, que le lock-out dans

la LNH a rendu encore plus difficile. Une augmentation des produits tirés des frais d'abonnement a été obtenue en négociant avec les distributeurs de radiodiffusion des tarifs établis en fonction du marché dans le cadre d'ententes renégociées pour certains services de télévision spécialisée de Bell Média.

Bell Média se réjouit à la perspective d'intégrer l'équipe d'Astral après la conclusion attendue de notre transaction visant à acquérir la société de médias montréalaise en 2013.

92 %

Chaque semaine, Bell Média rejoint 92 % de tous les Canadiens au moyen de son réseau de télévision, de stations de radio et de propriétés numériques.



Investir dans les réseaux et les services large bande

Les investissements de premier plan de Bell dans la meilleure technologie de réseau large bande au Canada et dans la recherche et développement en communications permettent d'élargir les choix offerts aux consommateurs et d'améliorer la concurrence dans les secteurs de la télévision, d'Internet, du sans-fil et des médias.

Bell est en tête de l'industrie canadienne des communications au chapitre des investissements, construisant les réseaux sans fil et sur fil de prochaine génération sur lesquels reposent nos services de croissance et qui soutiennent la croissance et la productivité de l'économie canadienne.

Les investissements de BCE ont été de 3,52 milliards \$ en 2012 (2,92 milliards \$ par Bell Canada), une augmentation de 8 %.

Ces investissements inégalés visent le déploiement de la fibre optique large bande jusqu'aux foyers, aux quartiers et aux entreprises du Québec et de l'Ontario, l'expansion de Télé Fibe et le déploiement du réseau mobile 4G LTE dans les marchés partout au Canada.

Grâce à nos déploiements continus de la fibre optique, nous avons étendu à 1,4 million de nouveaux foyers du Québec et de l'Ontario la couverture de notre service Télé Fibe en rapide expansion, ce qui porte le total de fin d'année à 3,3 millions de foyers.

Pour nous assurer de continuer à offrir un service Télé Satellite sans égal partout au Canada, le satellite Nimiq 6 a été lancé en mai, ce qui permettra d'améliorer encore davantage nos capacités en haute définition.

En mars, nous avons lancé la plus vaste implantation de la technologie FTTH (fibre jusqu'au domicile) au pays,

un réseau de 225 millions \$ dans la région de Québec offrant aux foyers et aux entreprises le service Internet le plus rapide, la télévision de prochaine génération et le service téléphonique résidentiel le plus fiable avec appels gratuits à n'importe quel numéro de la province.

La mise en place des meilleurs réseaux pour soutenir les meilleurs appareils mobiles fait croître rapidement la pénétration des téléphones intelligents et l'utilisation des données. Bell offre aux clients l'accès au plus vaste réseau sans fil 4G LTE au Canada, qui couvre maintenant plus de 67 % de la population du pays.

Ce réseau est un complément du réseau 4G HSPA+, qui rejoint plus de 97 % de la population, et de notre réseau évolué 4G HSPA+ DC (à deux canaux), qui atteint plus de 83 % des Canadiens. Bell offre maintenant des services d'itinérance dans environ 200 pays à travers le monde.

Bell déploie le plus vaste réseau de centres de données à la fine pointe de la technologie au Canada, fournissant des services de co-implantation, de gestion des données, de bande passante, de serveurs spécialisés, d'informatique en nuage, d'équilibrage de charge et de réseaux privés virtuels, ainsi que de sauvegarde et de rétablissement.

3,3 M

Nombre de foyers couverts par Bell Télé Fibe



La couverture de Télé Fibe s'est accrue de 1,4 million de foyers en 2012, et elle atteindra un total de 4,3 millions de foyers en 2013.

Établir une structure de coûts concurrentielle

Des réductions de coûts et des dépenses disciplinées axées sur nos impératifs stratégiques permettent de poursuivre les investissements dans les réseaux large bande évolués et les services de croissance de Bell tandis que nous continuons de procurer de la valeur aux actionnaires.

Encore une fois en 2012, toute l'équipe Bell a résolument mis en œuvre notre impératif de coûts, accentuant notre compétitivité et notre croissance sur le marché.

Notre équipe Services sur fil à elle seule a réalisé des réductions de coûts de 166 millions \$ en 2012, en plus des économies de 290 millions \$ réalisées en 2011 par rapport à 2010.

Des clients satisfaits coûtent moins cher en services de soutien. Les techniciens des services extérieurs de Bell ont été équipés de nouveaux outils et systèmes qui leur permettent de répondre plus efficacement aux attentes des clients, et sont notamment arrivés à l'heure à plus de 98 % des rendez-vous résidentiels, un record.

Le libre-service en ligne et une nouvelle application mobile populaire ont permis aux clients de suivre leur utilisation du sans-fil et de gérer leur compte quand et où ils le veulent – ce qui a contribué à réduire de 2,2 millions en 2012 le nombre d'appels reçus par nos centres de contact de Bell Mobilité.

Nous continuons également de gérer de près les dépenses discrétionnaires, de maximiser l'utilisation interne de nos solutions de téléconférence large bande pour remplacer les déplacements et de miser sur notre pouvoir d'achat croissant pour négocier des contrats favorables avec les fournisseurs.



166 M\$

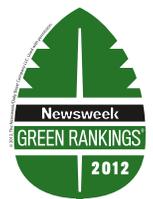
Le secteur Services sur fil de Bell a réduit ses charges opérationnelles de 166 millions \$ en 2012, en plus des économies de 290 millions \$ réalisées en 2011 par rapport à 2010.

2,2 M

Les centres d'appels du sans-fil ont traité 2,2 millions de moins d'appels de clients en 2012, en partie grâce à des investissements dans des options libre-service en ligne et mobiles.

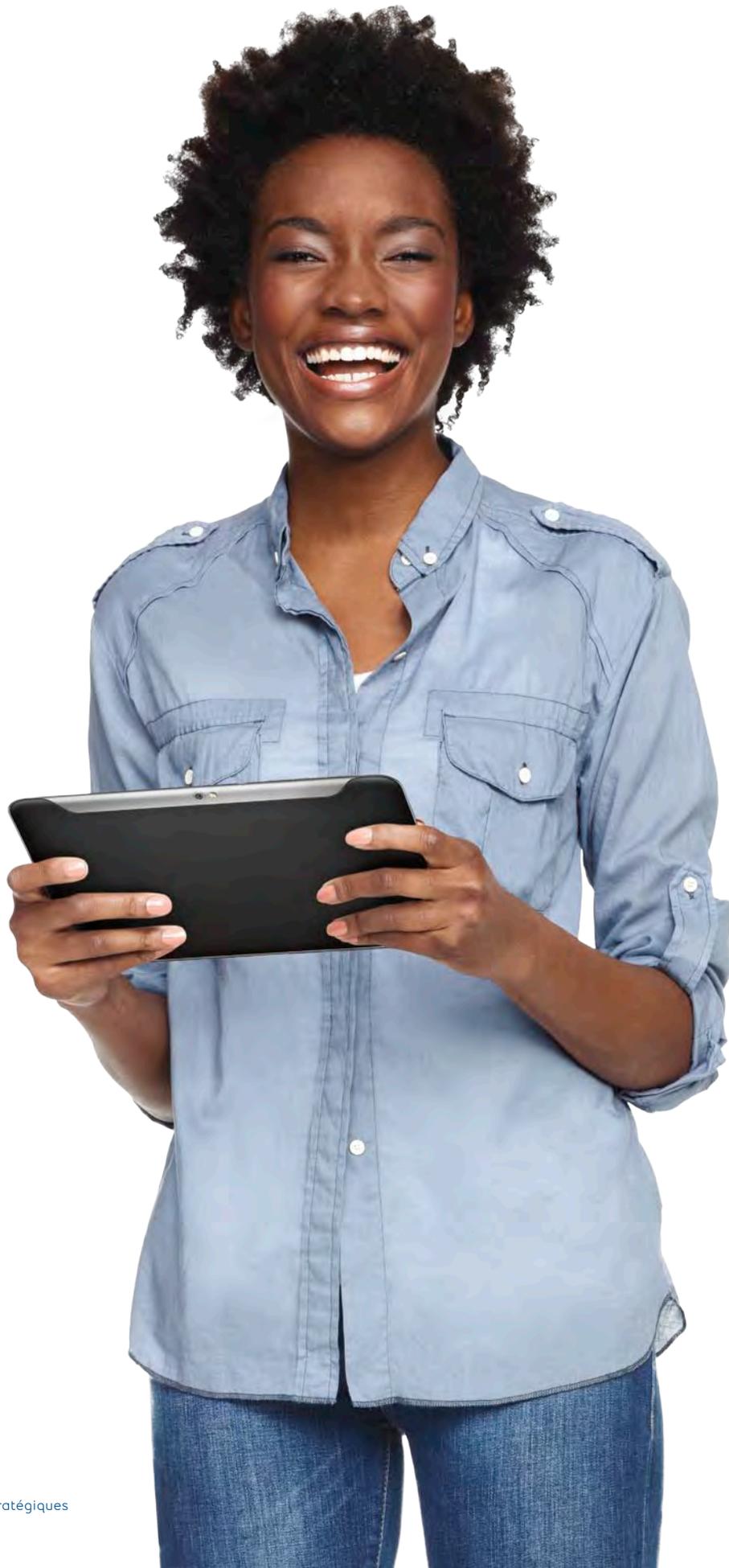
Bell a été désignée comme la société ouverte la plus écologique du Canada en 2012 par le magazine *Newsweek*.

Une approche écologique contribue à l'exécution de notre impératif lié aux coûts, tout en réduisant l'impact de Bell sur l'environnement. En 2012, nous avons réduit de 58 MWh (mégawatts-heures) notre consommation d'électricité. De nouvelles options de facturation électronique ont permis de sauver environ 41 000 arbres, et les 7,4 kilotonnes d'équipements réseau recyclables que nous avons récupérées ont généré approximativement 11 millions \$ de revenus. Pour des détails sur les programmes écologiques de Bell, visitez bce.ca/responsabilite.



98 % +

De nouvelles technologies et l'amélioration des processus ont permis à nos techniciens des services extérieurs d'être à l'heure à plus de 98 % des rendez-vous.



Améliorer le service à la clientèle

Avec l'accroissement de la concurrence dans l'industrie canadienne des communications et la diversification des choix de produits et de services, il est plus important que jamais de fournir un service exceptionnel. En 2012, Bell a investi substantiellement dans les outils, la formation et les processus, améliorant la satisfaction de la clientèle et contribuant à réduire les désabonnements dans toutes nos gammes de produits.

Bell est déterminée à offrir une meilleure expérience client à tous les niveaux, depuis nos réseaux et nos produits de communications de premier plan jusqu'aux équipes de soutien dans nos centres du réseau, sur le terrain, dans nos centres d'appels et dans nos magasins.

En 2012, Bell a investi 140 millions \$ dans des améliorations des systèmes qui ont permis de simplifier la facturation et d'introduire des options de service innovatrices, par exemple une fonctionnalité libre-service permettant aux clients de gérer leurs comptes de Bell à partir d'appareils mobiles.

Nous avons simplifié la tarification des données mobiles et amélioré les systèmes d'alerte, de façon à tenir les clients pleinement informés de leur utilisation de données quand ils sont en itinérance.

Les systèmes de facturation en ligne ont été remaniés, offrant aux clients des aperçus à jour de leur utilisation réseau (voix et données), un aspect qui engendrait par le passé de nombreux appels à nos agents. Des millions de

clients de Bell ont profité en 2012 de notre service de clavardage avec des agents en ligne.

Ces améliorations ont aidé à réduire de 2,2 millions le nombre d'appels à nos centres de services sans fil en 2012, même si notre clientèle totale des services mobiles a augmenté de 3,4 % et que l'utilisation de données de nos clients a plus que doublé par rapport à l'année précédente.

La combinaison d'options de service améliorées, des meilleurs réseaux et appareils, et de dépenses de fidélisation ciblées a permis de réduire les taux de désabonnement dans toutes nos gammes de produits.

Dans notre secteur sans fil, par exemple, le taux de désabonnement des services postpayés a été ramené de 1,5 % à seulement 1,3 % à la fin de 2012, la meilleure performance en trois ans.

L'amélioration des processus favorise également des liens plus étroits entre les équipes de soutien de Bell et les techniciens de l'installation et du service sur le terrain, qui sont maintenant équipés de GPS, de

systèmes de communications mobiles et d'ordinateurs portatifs. Ces nouveaux outils permettent à nos techniciens du service de se rendre plus vite chez les clients, avec les bons produits et les bons équipements pour la tâche à accomplir.

Résultat : les techniciens de Bell sont arrivés à l'heure à plus de 98 % des rendez-vous en 2012, les temps d'installation pour des produits comme Télé Fibe ont diminué de plus de 8 % par rapport à l'année précédente, et le taux de satisfaction des clients à l'égard des techniciens s'est élevé à 92 %.

Par ailleurs, l'accès direct à leur compte permet aux clients de Bell Télé de gérer eux-mêmes leur programmation et leurs forfaits, ce qui réduit les désabonnements et les appels aux centres de soutien.

Nous avons aussi lancé, pour les clients d'affaires, un service à valeur ajoutée appelé Avantages Affaires de Bell, qui met à contribution le pouvoir d'achat de Bell pour offrir aux clients d'importantes économies sur plusieurs de leurs achats les plus courants (ordinateurs, fournitures de bureau, locations de voitures, etc.).

Nos progrès s'observent dans les données recueillies par le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications (CPRST).

La part des plaintes au CPRST concernant les services de Bell a chuté de 21 % en 2012 comparativement à nos concurrents de l'industrie des communications.

Bell Cause pour la cause : un soutien sans précédent pour la santé mentale au Canada

Un Canadien sur cinq souffrira de la maladie mentale durant sa vie, et chacun de nous est touché par cette maladie d'une façon ou d'une autre. Depuis 2010, Bell s'est attaquée à ce défi avec Bell Cause pour la cause, une initiative sans précédent axée sur la prise de conscience et l'action en matière de santé mentale au Canada, qui s'appuie sur quatre piliers.

1. Lutte contre la stigmatisation

La plupart des personnes aux prises avec la maladie mentale ne demandent jamais de traitement parce qu'elles craignent le regard des autres. C'est le seul problème de santé au Canada qui demeure exposé à la stigmatisation.

À l'occasion de la Journée Bell Cause pour la cause, qui a lieu chaque année en février, la championne olympique Clara Hughes dirige la conversation nationale sur la maladie mentale en vue d'éliminer la stigmatisation et d'accroître le financement versé par Bell, en compagnie des autres ambassadeurs de Bell Cause pour la cause, Stefie Shock, Michel Mpambara et Seamus O'Regan.

Lors de la Journée Bell Cause pour la cause 2013, le don de 5 cents fait par Bell pour chacun des appels interurbains, messages texte et tweets (au nombre de plus de 96 millions) envoyés ce jour-là a permis d'ajouter 4 813 313,30 \$ à l'engagement de Bell – qui est maintenant passé du montant initial de 50 millions \$ annoncé en 2010 à 62 043 289,30 \$.

Bell a associé son image de marque à la cause de la santé mentale pour souligner que la stigmatisation n'a

plus sa place et pour passer à l'action comme aucune entreprise ne l'a fait jusqu'ici. Nous croyons que l'édifice Bell Gateway, ouvert en 2012 au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), est le premier centre de santé mentale à porter le nom d'une entreprise de premier plan.

2. Soins communautaires et accès

Depuis 2010, Bell a investi plus de 25 millions \$ afin d'améliorer l'accès aux soins pour les Canadiens éprouvant des problèmes de santé mentale.

Les nouveaux fonds versés dans le cadre de Bell Cause pour la cause en 2012 ont inclus d'importantes nouvelles contributions au CAMH, au Centre de psychologie appliquée de l'Université Concordia, à la Fondation Cité de la Santé de Laval et au Centre Ontario Shores pour une nouvelle clinique de santé mentale pour les jeunes.

Le Fonds communautaire annuel Bell Cause pour la cause de 1 million \$ a fait, en 2012, des dons à 60 autres organisations communautaires ayant des programmes de santé mentale dans les diverses régions du pays.

3. Recherche

En 2012, Bell et l'Université Queen's ont annoncé la création d'une chaire de recherche de 1 million \$ sur la stigmatisation – une première mondiale. Heather Stuart, première titulaire de la Chaire de recherche Bell sur la santé mentale et la lutte contre la stigmatisation, dirige maintenant les programmes de bourses et de sensibilisation dans le domaine de la stigmatisation.

Les initiatives récentes de financement de la recherche comprennent un don de 1 million \$ à la Banque de cerveaux de l'Institut Douglas de Montréal, ainsi qu'une autre contribution de 1 million \$ à la Fondation Neuro Canada pour financer sept jeunes chercheurs.

4. Santé au travail

Bell a contribué de façon importante au développement de la première norme volontaire au monde de santé et de sécurité psychologiques en milieu de travail. Annoncée en janvier 2013, la norme canadienne offre aux employeurs des outils pour améliorer leurs pratiques liées à la santé mentale sur les lieux de travail.

Au sein des équipes de Bell, nous améliorons constamment l'accès à l'information, que celle-ci soit obtenue en ligne, en personne ou dans le cadre d'ateliers ou d'événements tenus avec des organismes et des professionnels des soins de santé. Tout le personnel de direction de Bell reçoit une formation afin de pouvoir soutenir les membres de l'équipe souffrant de troubles de santé mentale et faciliter leur retour au travail.

Reconnaissance mondiale de Bell Cause pour la cause

Bell a été désignée récipiendaire du *Prix Freeman 2012 pour services philanthropiques rendus à la collectivité* à titre de société la plus remarquable au niveau mondial pour son programme Bell Cause pour la cause. Attribuée par l'Association internationale des professionnels en philanthropie, cette distinction prestigieuse rend hommage aux entreprises qui font preuve « d'un engagement exceptionnel à l'égard de causes importantes grâce à leur soutien financier et à leur encouragement, ainsi qu'à leur capacité de motiver d'autres personnes ou groupes à exercer un leadership dans leur communauté ».





96 M+

Un nombre record de Canadiens ont participé à la Journée Bell Cause pour la cause, acheminant plus de 96 millions de messages texte, tweets et appels interurbains.

62 M\$+

Trois éditions réussies de la Journée Bell Cause pour la cause ont permis d'ajouter plus de 12 millions \$ à l'engagement initial de 50 millions \$ de Bell envers la santé mentale.

Clara Hughes

Athlète olympique canadienne et porte-parole nationale de la journée Bell Cause pour la cause

Une nouvelle ère de la télévision avec Bell Télé

C'est bien connu, Bell est l'entreprise qui a introduit le téléphone au Canada, qui a lancé le service sans fil le jour de la fête du Canada en 1985 et qui a bâti l'infrastructure réseau qui relie entre eux les Canadiens. Mais tout le monde ne sait que Bell est l'un des grands fournisseurs de télévision au pays.

Bell Télé comptait 2 155 983 abonnés de la télévision à la fin de 2012 en tenant compte de son service national Bell Télé Satellite et de son service en rapide croissance Bell Télé Fibe. En fait, Bell Télé génère plus de revenus que Bell Téléphonie depuis 2010.

Par ailleurs, notre exceptionnel service Télé mobile de Bell progresse rapidement, offrant une variété inégalée de contenu répartie entre 30 canaux mobiles.

Nous sommes donc un chef de file aujourd'hui, mais il est intéressant de noter que Bell était également présente tout au début de la télévision canadienne.

La première télédiffusion en direct au Canada, le 25 juillet 1952, a été acheminée par Bell lorsque la station nouvellement créée CBFT a diffusé à titre expérimental un match de baseball

3A entre les Royals de Montréal et les Cubs de Springfield au stade De Lorimier de Montréal.

Et lorsque les Canadiens se sont mesurés aux Red Wings lors des débuts de La Soirée du hockey le 11 octobre 1952, le réseau de Bell a relayé les images du match historique.

La télévision a connu un nouveau départ chez Bell en 1997 avec le lancement du service par satellite ExpressVu, qui a été renommé Bell Télé Satellite en 2008. En 2012, nous avons lancé le satellite Nimiq 6 pour améliorer encore davantage notre service HD pour les clients d'un océan à l'autre.

En 2010, Bell a dévoilé le service de prochaine génération Télé Fibe, ciblant les régions urbaines du Québec et de l'Ontario, où les câblodistributeurs ont été longtemps dominants.

Le leadership de Bell dans les réseaux de télévision est à la hauteur de notre imposant effort d'investissement et d'innovation dans le contenu canadien par l'entremise de Bell Média, créée après l'acquisition de CTV en 2011.

Bell Média permet aux fournisseurs de télévision à l'échelle du pays, y compris Bell Télé, d'offrir aux Canadiens un contenu vidéo exceptionnel sur tous les écrans – téléviseur, ordinateur, appareil mobile ou tablette. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir Astral au sein de l'équipe Bell Média en 2013.

L'expansion de la couverture de Télé Fibe auprès de 4,3 millions de foyers et le fait que le service Télé mobile de Bell est en bonne voie d'atteindre 1 million d'utilisateurs d'ici la fin de 2013 montrent bien que la télévision est un élément important de l'accent mis par Bell sur les services de croissance.

Nous étions là au début de la télévision au Canada, et maintenant nous créons la télévision du futur.

Des photos d'archives montrent que la technologie de Bell a soutenu le lancement de la télévision au Canada. Nous sommes maintenant à l'avant-garde de la prochaine génération avec Bell Télé Fibe et le service Télé mobile.



Rapport de gestion

Mise en garde concernant les déclarations prospectives	22
Au sujet de nos activités	23
Impératifs stratégiques	29
Perspectives commerciales et hypothèses	33
Faits saillants opérationnels en 2012	36
Faits saillants annuels et trimestriels	39
Analyse des résultats financiers	43
Analyse consolidée	43
Analyse sectorielle	46
Gestion financière et des capitaux	54
Environnement concurrentiel	60
Cadre réglementaire	65
Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats	68
Nos méthodes comptables	78
Efficacité des contrôles internes	82
Mesures financières non définies par les PCGR	82

Rapports sur le contrôle interne

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	84
Rapport des comptables professionnels agréés inscrits indépendants	85

États financiers consolidés

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	86
Rapport des comptables professionnels agréés inscrits indépendants	87
Comptes consolidés de résultat	88
États consolidés du résultat global	88
États consolidés de la situation financière	89
États consolidés des variations des capitaux propres	90
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	92

Notes annexes

Note 1 Renseignements sur la société	93
Note 2 Principales méthodes comptables	93
Note 3 Information sectorielle	101
Note 4 Coûts opérationnels	103
Note 5 Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	104
Note 6 Charge d'intérêts	104
Note 7 Autres produits	104
Note 8 Impôt sur le résultat	105
Note 9 Bénéfice par action	107
Note 10 Créances clients et autres débiteurs	107
Note 11 Stocks	107
Note 12 Immobilisations corporelles	108
Note 13 Immobilisations incorporelles	109
Note 14 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	110
Note 15 Autres actifs non courants	111
Note 16 Goodwill	111
Note 17 Dettes fournisseurs et autres passifs	112
Note 18 Dette à court terme	112
Note 19 Dette à long terme	114
Note 20 Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	115
Note 21 Autres passifs non courants	118
Note 22 Gestion financière et des capitaux	119
Note 23 Capital social	122
Note 24 Paiements fondés sur des actions	124
Note 25 Engagements et éventualités	126
Note 26 Transactions entre parties liées	127
Note 27 Acquisition de CTV	128
Glossaire	129
Conseil d'administration	130
Haute direction	131
Information sur les actions, renseignements fiscaux et services aux actionnaires	132

Rapport DE GESTION

Dans ce rapport de gestion, les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées. *Bell* désigne globalement notre secteur Services sur fil de Bell, notre secteur Services sans fil de Bell et notre secteur Bell Média. *Bell Aliant* désigne Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc., ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées.

Tous les montants dans ce rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire. Se reporter au glossaire, à la page 129, pour une liste des expressions définies.

Veillez vous reporter aux états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 lorsque vous lirez ce rapport de gestion. Sauf indication contraire, en préparant ce rapport de gestion, nous avons tenu compte de l'information disponible jusqu'au 7 mars 2013, soit la date du présent rapport de gestion.

Vous trouverez les états financiers consolidés audités de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, la notice annuelle de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 datée du 7 mars 2013 (notice annuelle 2012 de BCE) ainsi que les derniers rapports financiers sur le site Web de BCE, au www.bce.ca, sur SEDAR, au www.sedar.com, et sur EDGAR, au www.sec.gov.

Ce rapport de gestion traite de nos activités, de notre rendement et de notre situation financière pour les deux exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le rapport annuel 2012 de BCE, y compris ce rapport de gestion et, en particulier, mais sans s'y limiter, les rubriques *Impératifs stratégiques* et *Perspectives commerciales et hypothèses* et les sections *Cotes de crédit* et *Liquidité* de la rubrique *Gestion financière et des capitaux*, contiennent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations portant sur la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, les objectifs de la ligne de conduite financière de Bell Canada, les perspectives commerciales pour les secteurs de BCE, les objectifs commerciaux, les plans et les priorités stratégiques de BCE, les sources de liquidités auxquelles nous prévoyons recourir pour répondre à nos besoins de liquidités prévus en 2013, la capitalisation prévue de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2013, l'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée d'Astral Media inc. (Astral) par BCE, et le montant prévu et les sources de financement à cet égard, ainsi que les avantages qui devraient découler de cette transaction, et nos plans de déploiement pour les réseaux de fibre à large bande, le service de télévision sur protocole Internet (télé IP) et les réseaux sans fil. Les déclarations prospectives comprennent également d'autres déclarations qui ne renvoient pas à des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *plan*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2012 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, décrivent nos attentes en date du 7 mars 2013 et, par

conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois canadiennes en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le risque d'accorder une confiance sans réserve à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2012 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques et nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les déclarations prospectives qui figurent dans le rapport annuel 2012 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, reposent sur un certain nombre d'hypothèses que nous jugeons raisonnables au 7 mars 2013. Certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités opérationnelles que nous avons formulées dans la préparation des déclarations prospectives susmentionnées et des autres déclarations prospectives figurant dans ce rapport annuel et, en particulier, mais sans s'y limiter, les déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion aux rubriques *Impératifs stratégiques* et *Perspectives commerciales et hypothèses* et aux sections *Cotes de crédit* et *Liquidité* de la rubrique *Gestion financière et des capitaux*, comprennent, sans s'y limiter, les hypothèses qui sont décrites à la rubrique *Perspectives commerciales et hypothèses* du présent rapport de gestion,

intégrée par renvoi dans la présente mise en garde. Si nos hypothèses se révélèrent inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque, y compris, sans s'y limiter, ceux liés à la concurrence, au cadre réglementaire, aux activités opérationnelles, à la technologie et aux conditions économiques et financières, en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon importante de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans nos déclarations prospectives susmentionnées et les autres déclarations prospectives contenues dans le rapport annuel 2012 de BCE, y compris dans ce rapport de gestion, comprennent, mais sans s'y limiter, les risques décrits dans les rubriques de ce rapport de gestion *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, intégrées par renvoi dans la présente mise en garde.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits dans les rubriques mentionnées ci-dessus et dans les autres rubriques de ce rapport de gestion ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que nous ignorons ou jugeons négligeables, pour l'instant, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats opérationnels. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel d'éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels, ni de cessions, de monétisations, de fusions, d'acquisitions, d'autres regroupements d'entreprises ou d'autres transactions qui pourraient être annoncés ou survenir après le 7 mars 2013. L'incidence financière de ces transactions, de ces éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend des faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

AU SUJET DE NOS ACTIVITÉS

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. En 2012, nous avons présenté les résultats de nos activités selon quatre secteurs : Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant. Bell, qui comprend nos activités principales, englobe nos secteurs Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell et Bell Média. Bell Média est la plus grande entreprise canadienne de multimédias; elle possède des actifs dans les secteurs de la télévision (télé), de la radio et des médias numériques, y compris CTV, le premier réseau de télé du Canada selon le nombre de téléspectateurs, et les chaînes de télé spécialisées les plus regardées au pays. Nous détenons également une participation de 44,1 % dans Bell Aliant ainsi que, par le truchement de notre droit de désigner la majorité des administrateurs, le contrôle de cette entreprise qui est titulaire dans les provinces du Canada atlantique et dans les zones rurales de l'Ontario et du Québec. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous avons généré des produits opérationnels consolidés de 19 975 millions \$, un BAIIA⁽¹⁾ consolidé de 7 883 millions \$ et un bénéfice net de 3 053 millions \$. Au total, Bell

et Bell Aliant ont terminé 2012 avec environ 21,2 millions de connexions client, comprenant 8,1 millions d'abonnés des services d'accès au réseau (SAR) sur fil, 7,8 millions d'abonnés des services sans fil, 3,0 millions d'abonnés aux services Internet et 2,3 millions d'abonnés aux services de télé par satellite et de télé IP.

Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Nous analysons nos résultats opérationnels consolidés dans ce rapport de gestion de même que les résultats opérationnels de chaque secteur. Se reporter à la note 3 des états financiers consolidés pour obtenir des renseignements supplémentaires sur nos secteurs. Nous présentons également une analyse de nos résultats par gamme de produits afin de donner un meilleur aperçu de nos activités.

Rendement sur les investissements des actionnaires

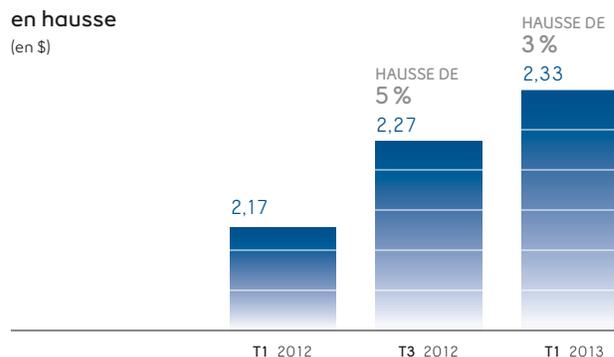
BCE a maintenu son objectif de croissance constante du dividende, avec une majoration d'environ 7,4 % du dividende annuel payable sur ses actions ordinaires en 2013, qui passe à 2,33 \$ par action, contre 2,17 \$ par action au début de 2012. En particulier :

- le 8 août 2012, nous avons annoncé une augmentation de 10 cents du dividende, qui est passé de 2,17 \$ à 2,27 \$ par action ordinaire, à compter du dividende trimestriel payable le 15 octobre 2012;
- le 7 février 2013, nous avons annoncé une augmentation de 6 cents du dividende, qui est passé de 2,27 \$ à 2,33 \$ par action ordinaire, à compter du dividende trimestriel payable le 15 avril 2013.

Avec ces augmentations du dividende, le dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE a augmenté de 60 % depuis le quatrième trimestre de 2008.

Dividende annuel en hausse

(en \$)



Le 6 février 2013, le conseil d'administration a modifié la politique de dividendes de BCE, passant d'une politique prévoyant un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % du bénéfice par action ajusté (BPA ajusté)⁽²⁾ à une politique prévoyant un ratio de distribution cible se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. Cette modification à la politique de dividendes de BCE a été adoptée dans la foulée de l'introduction de la nouvelle norme de comptabilisation de la charge au titre des régimes de retraite à prestations définies (régimes PD), conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), qui a une incidence hors trésorerie importante sur le BPA ajusté. En raison de l'incidence

(1) Le BAIIA est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Nous définissons le BAIIA comme les produits opérationnels moins les coûts opérationnels, tel qu'il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 3 des états financiers consolidés 2012 de BCE. Se reporter à la section BAIIA de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires.

(2) Le BPA ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté et BPA ajusté de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

hors trésorerie sur le BPA ajusté, BCE présentera dorénavant son ratio de distribution sur la base des flux de trésorerie disponibles, ce qui correspond mieux au paiement de dividendes en espèces.

Le 8 mars 2012, BCE a terminé une offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités, entreprise le 12 décembre 2011, dans le cadre de laquelle elle a racheté environ 6,1 millions d'actions ordinaires à un cours moyen d'environ 41 \$ par action, pour un coût total de 250 millions \$. De ce nombre d'actions, 1,1 million ont été rachetées dans le cadre d'une convention de gré à gré avec un tiers vendeur sans lien de dépendance. Depuis décembre 2008, BCE a racheté environ 62 millions d'actions, pour un coût total de 1,7 milliard \$.

Acquisition proposée d'Astral

Le 16 mars 2012, BCE a annoncé la signature d'une entente définitive en vue d'acquérir toutes les actions émises et en circulation d'Astral, une entreprise de Montréal. Astral est une société de médias qui exploite des chaînes de télé spécialisée et payante, des stations de radio, des propriétés de médias numériques et des plateformes d'affichage extérieur au Québec et ailleurs au Canada. La transaction a été évaluée à environ 3,38 milliards \$, y compris une dette nette de 380 millions \$, et elle devrait être financée par une combinaison d'espèces (environ 75 % du prix d'achat de la participation) et d'actions ordinaires de BCE (environ 25 %), BCE conservant le droit de remplacer, à la conclusion de la transaction, les actions ordinaires par des espèces, en tout ou en partie. Le 24 mai et le 25 mai 2012, la transaction a été approuvée par plus de 99 % des actionnaires d'Astral et par la Cour supérieure du Québec, respectivement. La transaction devrait offrir de multiples avantages à BCE, notamment l'amélioration de notre position concurrentielle dans les services de radiodiffusion en français au Québec, un contrôle accru sur les coûts du contenu, ainsi que de meilleures possibilités d'innovations multiplateformes et au chapitre des offres publicitaires groupées en publicité numérique, à la télévision, à la radio et en affichage extérieur.

Le 18 octobre 2012, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) publiait la Décision de radiodiffusion CRTC 2012-574 aux termes de laquelle il refuse la demande initiale de BCE visant l'acquisition d'Astral. Le 19 novembre 2012, BCE et Astral ont modifié les modalités de la transaction proposée et ont soumis une nouvelle proposition au CRTC pour obtenir son approbation, qui vise à dissiper les inquiétudes entourant l'intérêt du public soulevées par le CRTC dans sa décision. Cette demande a ensuite fait l'objet de modifications additionnelles, décrites ci-après, afin de refléter certaines modalités du consentement daté du 4 mars 2013 qui a été conclu par le Bureau de la concurrence et BCE. La nouvelle demande a été rendue publique par le CRTC le 6 mars 2013 et décrit un certain nombre de dessaisissements (onze services de télé payante et spécialisée ainsi que dix stations de radio).

Conformément à la proposition révisée, BCE conservera huit services de télé d'Astral : les services en français SuperÉcran, CinéPop, Canal Vie, Canal D, VRAK TV et Z Télé, et le service en anglais The Movie Network, qui inclut HBO Canada, et TMN Encore. BCE conservera également 77 stations de radio d'Astral de même que les activités liées à l'affichage extérieur à l'échelle nationale d'Astral. Les propriétés conservées représentent environ 77 % du BAIIA d'Astral. Le 4 mars 2013, BCE a conclu une entente avec Corus Entertainment Inc. (Corus) en vertu de laquelle Corus acquerra la participation d'Astral dans six coentreprises de services de télé (le service bilingue Teletoon/Télétoon, les services en anglais Teletoon Retro et Cartoon Network (Canada) et les services en français

Télétoon Retro, Historia et Séries+), ainsi que deux stations de radio d'Astral à Ottawa (CKQB-FM et CJOT-FM). La transaction de Corus est évaluée à 400,6 millions \$ et est également assujettie aux approbations réglementaires applicables.

Conformément à la proposition révisée, BCE s'est également engagée à céder, dans le cadre d'une vente aux enchères en cours, cinq services de télé additionnels (les services en anglais Family, y compris Disney Junior, et Disney XD, et les services en français Disney Junior, Musimax et MusiquePlus) ainsi que huit stations de radio anglaises (les stations FM CHHR et CKZZ (Vancouver), CFQX (Winnipeg) et CHBM (Toronto) d'Astral; les stations FM CKCE (Calgary), CHIQ (Winnipeg) et CFXJ (Toronto) de Bell Média et la station AM CISL (Vancouver) d'Astral).

Globalement, à la suite des dessaisissements, la part de l'auditoire des services en français de BCE sera de 23,0 %, ce qui est inférieur à la part de 30,5 % du concurrent Québecor. En ce qui concerne les téléspectateurs des services en anglais, Bell Média aura une part de 35,7 %, soit 2,0 % de plus que la part actuelle de Bell Média.

La nouvelle proposition inclut également un bloc d'avantages tangibles révisé d'un montant de 174,6 millions \$ qui permettra la création et la promotion de nouveau contenu canadien de grande qualité pour la télévision et le cinéma en français et en anglais, d'importants investissements en radio et pour la relève de la scène musicale, ainsi que de nouvelles initiatives améliorées pour développer la formation en médias et favoriser la participation des consommateurs dans le système de radiodiffusion canadien. Le bloc d'avantages proposé comprend un montant de 124,6 millions \$ au titre des avantages liés aux services de télé. De ce montant, environ 15 %, ou 18,7 millions \$, seront investis dans des mesures de caractère social et environ 85 %, ou 105,9 millions \$, seront attribués à des productions indépendantes destinées à l'écran, soit 73,1 millions \$ pour la programmation en français et 32,8 millions \$ pour la programmation en anglais. En ce qui a trait à la radio, la nouvelle proposition prévoit des avantages d'un montant de 50 millions \$ qui serviront à former la relève de la scène musicale, à offrir une plateforme aux artistes montants canadiens et à ouvrir de nouvelles voies à la musique d'ici en matière d'interprétation et d'enseignement.

Le CRTC a annoncé qu'il tiendra une audience publique qui commencera dans la semaine du 6 mai 2013, afin de considérer la nouvelle proposition relative à l'acquisition d'Astral par BCE. Le 4 mars 2013, BCE a reçu l'autorisation du Bureau de la concurrence relative à son acquisition proposée d'Astral. L'autorisation est fondée sur un consentement en vertu duquel BCE est tenue de procéder au dessaisissement des services de télé et des stations de radio mentionnés dans la proposition révisée soumise par BCE au CRTC. Ce consentement, qui décrit les modalités de l'autorisation du Bureau de la concurrence, a été enregistré auprès du Tribunal de la concurrence le 4 mars 2013.

En raison des modifications apportées aux modalités de l'entente définitive initiale entre Astral et BCE, les obligations réglementaires de BCE ont été modifiées et la date limite pour la conclusion de la transaction a été reportée au 1^{er} juin 2013, Astral et BCE ayant chacune le droit de la repousser encore jusqu'au 31 juillet 2013, si cela est nécessaire, pour obtenir le reste des approbations réglementaires requises. Une indemnité de rupture de 150 millions \$ est payable par BCE à Astral si la transaction proposée devait ne pas se conclure avant la date limite en raison de l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires. Le 1^{er} février 2013, Astral a versé un dividende en espèces non récurrent de 0,50 \$ par action sur ses actions sans droit de vote de catégorie A et sur ses actions subalternes à droit de vote de catégorie B. La contrepartie payable aux actionnaires

d'Astral demeure inchangée dans l'entente définitive modifiée. Les porteurs d'actions sans droit de vote de catégorie A et d'actions subalternes à droit de vote de catégorie B d'Astral recevront des espèces ou une combinaison d'espèces et jusqu'à concurrence de 750 millions \$ d'actions ordinaires de BCE, ce qui représente une valeur de 50,00 \$ par action et de 54,83 \$ par action, respectivement.

Secteur Services sur fil de Bell

Le secteur Services sur fil de Bell offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données (y compris des services d'accès Internet et des solutions de technologies de l'information et des télécommunications [TIC]) et d'autres services de communications aux clients résidentiels et d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique. Nous commercialisons nos services téléphoniques locaux et interurbains sous la marque Bell Téléphonie et nos services d'accès Internet sous les marques Bell Internet. Nous fournissons également un service de télé par satellite de radiodiffusion directe (SRD) à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé, ainsi que le service Bell Télé Fibe (notre service de télé IP) dans la plupart des secteurs de Toronto et de Montréal, ce qui nous permet d'offrir un forfait complet comprenant les trois services de communications.

Ce secteur comprend également les résultats de nos activités de gros, qui fournissent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, ainsi que les activités sur fil de Northwestel Inc. (Northwestel), qui offre des services de télécommunications dans les territoires du Nord canadien. Le secteur Services sur fil de Bell inclut également les ventes de produits liés aux services sur fil de notre filiale en propriété exclusive, le détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell Électronique inc. (La Source)).

Secteur Services sans fil de Bell

Le secteur Services sans fil de Bell offre des services intégrés voix et données numériques sans fil aux clients résidentiels et d'affaires partout au Canada. Nos services sans fil, qui sont déployés sur des réseaux des plus évolués sur le plan de la technologie, sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Le secteur Services sans fil de Bell comprend les résultats opérationnels de Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité), les ventes de produits liés au sans-fil de La Source ainsi que les activités de Northwestel dans les services sans fil.

Secteur Bell Média

Notre secteur Bell Média a été constitué le 1^{er} avril 2011 à la suite de la conclusion de l'acquisition par BCE de CTV Inc. (CTV), et englobe toutes les propriétés de CTV et les autres actifs de contenu de Bell. Bell Média détient 28 chaînes de télé traditionnelle, y compris CTV, le premier réseau de télé du Canada selon le nombre de téléspectateurs, et détient et exploite 30 chaînes de télé spécialisée, y compris TSN, la chaîne spécialisée dans les sports la plus populaire au Canada, et RDS, la chaîne de langue française spécialisée dans les sports la plus populaire au Canada. Bell Média détient également 33 stations de radio, de nombreux sites Web, dont Theloop.ca, ainsi qu'une participation dans Dome Productions Partnership, l'un des plus importants fournisseurs d'installations de production et de radiodiffusion d'événements sportifs et autres en Amérique du Nord. Bell Média fournit ses services de programmation télévisuelle à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada.

Secteur Bell Aliant

Le secteur Bell Aliant offre des services téléphoniques locaux et interurbains, des services Internet, des services de données, des services de télé, des services sans fil, des produits et services de technologie de l'information (TI) et d'autres services de TIC aux clients résidentiels et d'affaires dans les provinces du Canada atlantique ainsi que dans les zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec. Bell Aliant est l'un des plus importants fournisseurs régionaux de services de télécommunications en Amérique du Nord. Au 31 décembre 2012, BCE détenait une participation de 44,1 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE a le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant et, de ce fait, elle contrôle Bell Aliant et en consolide les états financiers. Le 1^{er} janvier 2011, Bell Aliant a opéré une conversion, passant d'une structure de fonds de revenu à une structure de société par actions.

Produits et services de Bell

Bell est le pivot et l'élément le plus important de notre entreprise. Les services traditionnels de télécommunications (les services traditionnels), comme ils sont désignés dans le présent rapport de gestion, sont notamment les services téléphoniques interurbains et locaux, les lignes téléphoniques privées et les lignes privées numériques spécialisées que nous offrons au moyen de nos réseaux traditionnels voix et données à commutation par circuits. Les services de croissance, ainsi désignés dans le présent rapport de gestion, comprennent nos services sans fil, de télé et Internet haute vitesse ainsi que d'autres services de données, comme les solutions de TIC. Les produits tirés du secteur Services sur fil de Bell découlent des cinq principales gammes de produits suivantes :

- services locaux et d'accès;
- services interurbains;
- services de données;
- services de télé;
- équipements et autres.

Services locaux et d'accès

Bell exploite un vaste réseau d'accès local qui fournit des services téléphoniques locaux à des clients résidentiels et à des clients d'affaires, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec, ainsi que dans les territoires du Nord canadien, par le truchement de Northwestel. De plus, nous fournissons des services téléphoniques locaux à titre d'ESLC en Alberta et en Colombie-Britannique. Les SAR que Bell fournit à ses 5,6 millions d'abonnés jouent un rôle essentiel dans l'établissement de ses relations avec cette clientèle et lui servent d'assise pour l'offre de ses autres produits et services. Les produits tirés des services locaux et d'accès proviennent principalement du service téléphonique local. Les autres sources de produits tirés des services locaux et d'accès sont :

- les services de gestion d'appels, comme l'afficheur, l'appel en attente et la messagerie vocale;
- les services fournis aux concurrents pour l'accès à notre réseau local;
- les connexions de nos clients du service téléphonique local pour les fournisseurs de services interurbains concurrents.

Nous offrons une variété d'ensembles de Bell Téléphonie incluant des appels locaux illimités, assortis de plusieurs services de gestion d'appels différents, selon l'ensemble choisi par le client. Lorsqu'ils regroupent les ensembles de Bell Téléphonie en forfait avec d'autres produits que nous offrons, les clients peuvent bénéficier d'un rabais mensuel. Les clients qui choisissent une de nos possibilités de forfaits reçoivent une facture unique pour tous leurs services de Bell.

Nous avons été confrontés au maintien d'un niveau élevé d'intensité de la concurrence de la part des entreprises de câblodistribution en 2012; en effet, ces dernières offrent désormais des services téléphoniques sur leurs réseaux, ce qui a continué de comprimer notre part de marché de la téléphonie locale, tant dans le marché résidentiel que dans celui des petites entreprises. De surcroît, les clients optent de plus en plus pour la téléphonie sans fil comme principal moyen de communication téléphonique; ce phénomène se traduit par une diminution du nombre de lignes principales pour les SAR et une augmentation du taux de substitution par le sans-fil. Le CRTC réglemente les tarifs que nous pouvons demander en matière de services d'accès de base dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger les intérêts des utilisateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix à l'égard de la vaste majorité des lignes téléphoniques locales résidentielles et d'affaires de Bell en Ontario et au Québec, ce qui nous accorde la souplesse opérationnelle nécessaire pour regrouper nos services, mettre en œuvre des mesures visant la fidélisation de la clientèle et offrir des prix qui sont concurrentiels par rapport à ceux des fournisseurs de services de câblodistribution et de services voix sur protocole Internet (voix sur IP).

Services interurbains

Nous fournissons des services téléphoniques interurbains nationaux et internationaux à des clients résidentiels et d'affaires. Ces services comprennent une vaste gamme de plans, qui vont des plans mensuels d'appels illimités dans la province ou en Amérique du Nord aux plans d'appels à la minute. Nous fournissons également un service d'accès de gros aux autres entreprises et revendeurs de télécommunications, et nous recevons des paiements d'autres entreprises de télécommunications pour l'acheminement des appels interurbains de leurs clients dans nos territoires.

Nous offrons des plans interurbains proposant un important volume d'utilisation pour un prix mensuel fixe aux abonnés de Bell Téléphonie et aux abonnés d'affaires; ces plans permettent de faire des appels interurbains partout en Amérique du Nord, à prix abordable. Nous offrons également le plan interurbain Monde illimité aux abonnés du Forfait de Bell; ce plan permet de faire des appels interurbains illimités vers plus de 70 destinations, y compris au Canada et aux États-Unis, pour un prix mensuel fixe. Nous subissons une vive concurrence dans la prestation du service interurbain aux clients résidentiels et d'affaires de la part de fournisseurs de services voix sur IP, d'entreprises de câblodistribution, de fournisseurs de services de base et de fournisseurs de télécartes, ainsi que de concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous affrontons également la concurrence de fournisseurs de services de télécommunications comme Skype Technologies (une division de Microsoft) et Google Voice, qui offrent des services interurbains à bas prix, au moyen d'ordinateurs personnels et de connexions à large bande, ainsi que celle de fournisseurs de services sans fil qui offrent des promotions d'une durée limitée sur les services interurbains, dans le cadre de certains plans de services sans fil.

Services de données

Nous offrons des services d'accès Internet haute vitesse aux clientèles résidentielle et d'affaires, principalement en Ontario et au Québec. Au 31 décembre 2012, nous offrons l'accès Internet haute vitesse à environ 2,1 millions de clients, au moyen de la ligne numérique d'abonné (DSL) par fibre optique ou du service sans fil à large bande. La place que Bell occupe dans le marché du service Internet haute vitesse en Ontario et au Québec a atteint 97 % des foyers et entreprises au 31 décembre 2012.

Notre service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous l'appellation Bell Internet Fibe, est fondé sur les réseaux fibre jusqu'au nœud (FTTN) et fibre jusqu'au domicile (FTTH) de Bell. Nous offrons actuellement cinq forfaits Internet Fibe aux abonnés résidentiels de Bell, à des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 50 mégabits par seconde (Mbps), dans les localités de l'Ontario et du Québec où notre réseau FTTN est déployé, et allant jusqu'à 175 Mbps pour les clients desservis par le réseau FTTH. Nous offrons également le service Internet DSL dans les secteurs où Bell Internet Fibe n'est pas offert, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 5 Mbps.

Nos forfaits Internet comprennent une utilisation de bande passante entre 15 gigaoctets (Go) et 300 Go par mois selon le niveau de service choisi. Nous offrons également la possibilité d'ajouter l'option d'utilisation Internet illimitée, pour 10 \$ de plus par mois, pour les clients qui choisissent le forfait de trois services de Bell comprenant Bell Télé, Bell Internet et, soit Bell Téléphonie, soit le service sans fil Bell Mobilité. Nous offrons également le service Internet sans fil, par l'intermédiaire du secteur Services sans fil de Bell; ce service offre un accès Internet haute vitesse pour des ordinateurs personnels, des portables ou des tablettes.

Nous offrons une gamme complète de services de données à des clients d'affaires. En plus de l'accès Internet, voici certains des services de données que nous offrons :

- *Services sur protocole Internet (IP)*: Bell exploite le plus important réseau IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux parmi tous les fournisseurs canadiens, ce qui nous permet d'offrir à nos clients un service de réseau privé virtuel (RPV) pour le trafic IP et d'optimiser la bande passante pour la transmission de la voix et de la télé en temps réel. Nos services IP comprennent les RPV IP, le service Ethernet, Internet affaires et voix sur IP.

- *Solutions de TIC* : Bell offre des solutions de TIC incluant des services d'hébergement et d'informatique en nuage, des solutions gérées, des services professionnels et des services d'infrastructure, lesquels soutiennent la prestation de nos services de connectivité de données et les complètent. Nous offrons également des services de co-implantation et d'hébergement fournis par des centres de données dans tout le Canada par l'intermédiaire de Bell et de son entente commerciale avec Les Réseaux Q9 Inc. (Q9).

Services de télé

Nous nous classons au premier rang des fournisseurs de télé numérique au Canada, diffusant à l'échelle nationale plus de 500 chaînes de télé et chaînes audio entièrement numériques et offrant une programmation nationale et internationale diversifiée. Au 31 décembre 2012, nous fournissions des services de télé à plus de 2,1 millions d'abonnés.

Nos principaux services de télé sont commercialisés à l'échelle nationale sous la marque Bell Télé, qui offre les services de télé par SRD et de télé IP.

Nos services SRD utilisent actuellement quatre satellites. Télésat Canada (Télésat) exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation. Nous utilisons le plein potentiel de cette capacité des installations par satellite pour offrir un choix d'options de programmation, comme une vaste gamme d'émissions en direct et d'émissions de télé spécialisée, plus de 100 chaînes haute définition (HD) présentant des émissions de télé, des films, des émissions de sport et d'autres formes de divertissement, ainsi qu'une grande sélection d'offres de services de télé à la carte (TVC).

Nous avons lancé Bell Télé Fibe, notre service de télé IP, à Toronto et à Montréal, en septembre 2010. Depuis, nous avons considérablement étendu la zone de couverture de notre service Télé Fibe qui, à la fin de 2012, couvrait 3,3 millions de foyers dans la région du Grand Montréal et dans le Grand Toronto ainsi que dans la ville de Québec. Transmis sur notre réseau de fibre optique haute vitesse évolué, qui s'appuie sur la plateforme logicielle multimédia MediaRoom de Microsoft, Télé Fibe constitue un complément à notre service de télé par satellite offert à l'échelle nationale; il élargit l'éventail des choix en matière de télé et accroît la concurrence dans les principaux marchés urbains où le câble prédominait. Bell Télé Fibe offre une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices avec, entre autres, un récepteur enregistreur pour toute la maison, la possibilité d'enregistrer plusieurs émissions à la fois, un guide de programmation image sur image, des fonctions de recherche évoluées et la fonction de changement de chaîne la plus rapide sur le marché jusqu'à maintenant.

Nous offrons également divers types de matériel, notamment des récepteurs enregistreurs, un accès en ligne à un vaste choix d'émissions parmi les mieux cotées de Bell Média, le service de vidéo sur demande (VSD) grâce à Bell Télé en ligne et la programmation à la carte.

Équipements et autres

Cette catégorie comprend les produits tirés d'un certain nombre d'autres sources, notamment :

- la location, la vente et l'entretien d'équipements terminaux d'affaires;
- la vente de boîtiers décodeurs;
- les services d'installation et de maintenance de réseau pour des tierces parties;
- les ventes de produits, autres que les produits sans fil, du détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

Services sans fil

Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à des clients dans nos secteurs de la consommation et d'affaires partout au Canada. Ces services comprennent l'afficheur et la messagerie vocale, le courriel, la navigation sur le Web, le réseautage social, la messagerie textuelle, photo et vidéo, le téléchargement de musique, les sonneries (chansons ou effets sonores), les jeux et les applications, la vidéo en continu, la télé en direct, Internet mobile et le système mondial de localisation (GPS), ainsi que des services d'itinérance avec d'autres fournisseurs de services sans fil. Les clients peuvent choisir de payer pour les services selon un plan de services postpayés ou de payer à l'avance (services prépayés). Nos services postpayés, dont les frais doivent être acquittés mensuellement, sont offerts avec des contrats assortis de rabais sur les combinés, mais ils peuvent également être obtenus sans contrat. Au 31 décembre 2012, la clientèle de Bell se composait d'environ 7,7 millions d'abonnés des services sans fil, dont plus de 6,4 millions avaient choisi les services postpayés.

Nous fournissons des services de communications sans fil sous les marques Bell et Virgin Mobile. Virgin Mobile est exploitée par Bell Mobilité, axée principalement sur les marchés des adolescents et des jeunes adultes, qui met l'accent sur les fonctions Internet et de messagerie textuelle de son matériel et de sa gamme de services, avec un contenu multimédia étoffé, de la musique pleine piste, des films, des jeux et des services de messagerie.

Nous offrons une vaste gamme de forfaits de services postpayés, pour utilisateur individuel ou à partager, conçus principalement pour les services voix et données. De nombreuses caractéristiques et options de services de données peuvent être ajoutées aux plans de service téléphonique. Des plans de données seulement sont également offerts pour les tablettes, les clés Internet bus série universel (USB) pour l'accès Internet sans fil et les stations Turbo. Les services mobiles d'affaires comprennent des outils d'automatisation des ventes, le service Appuyer-pour-Parler, ainsi que des outils d'automatisation des services extérieurs et de localisation des ressources et des actifs.

Nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux de pointe à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Notre réseau d'accès haute vitesse sans fil au réseau à commutation de paquets rehaussé (réseau HSPA+), lancé en novembre 2009, offre un accès mobile haute vitesse pouvant atteindre 21 Mbps à plus de 97 % de la population canadienne. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés USB, de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. Notre réseau HSPA+ offre également des services d'itinérance internationale dans plus de 200 pays. La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité. En novembre 2010, Bell est devenue la première entreprise de services sans fil en Amérique du Nord à déployer la technologie à deux canaux de pointe, qui double la vitesse du service de transmission de données mobile HSPA+, la faisant passer de 21 Mbps à 42 Mbps lorsqu'elle est associée à des modems ou à des téléphones intelligents à deux canaux. Au 31 décembre 2012, le service à deux canaux de 42 Mbps était offert à plus de 83 % de la population canadienne. Bell a également été le premier fournisseur de services sans fil au Canada à lancer un réseau de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE) dans le Grand Toronto en septembre 2011, offrant des vitesses d'accès mobile à Internet

allant jusqu'à 75 Mbps et se situant couramment entre 12 Mbps et 25 Mbps. Au 31 décembre 2012, le réseau 4G LTE de Bell était offert à plus de 67 % de la population canadienne.

En plus de nos réseaux LTE et HSPA+, nous exploitons un réseau national 3G d'accès multiple par répartition en code (AMRC)/évolution à données optimisées (EVDO), qui fournit une couverture à 99 % des populations de l'Ontario et du Québec et à environ 97 % de la population de la région du Canada atlantique au 31 décembre 2012. Notre réseau AMRC couvre également les principales villes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. À la fin de 2012, le réseau EVDO de Bell fournissait une couverture à plus de 90 % de la population canadienne. Le réseau EVDO fournit des services mobiles haute vitesse comportant un contenu riche en données, comme le courriel, la messagerie vidéo, les jeux en ligne, la vidéoconférence, les services de télématique et la vidéo en continu. Bell prévoit continuer d'exploiter son réseau AMRC dans un avenir prévisible.

Bell Mobilité exploite aussi plus de 3 500 points d'accès Internet publics sans fil (Wi-Fi) dans des établissements McDonald's, Tim Hortons et Chapters/Indigo partout au Canada, en plus de milliers de réseaux Wi-Fi privés gérés par l'entremise de notre unité Bell Marchés Affaires dans les locaux d'entreprises clientes.

Avec nos multiples réseaux de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil, notamment des combinés Apple, Samsung, BlackBerry, HTC et LG, ainsi que d'autres téléphones intelligents, tablettes à écran tactile et autres appareils conçus pour des services de données, comme le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social.

Services dans les médias

Bell Média offre une vaste gamme diversifiée de programmation télévisuelle à des distributeurs de radiodiffusion partout au Canada en tant qu'important exploitant de 28 stations de télé traditionnelle en direct et de 30 chaînes de télé spécialisée de langue anglaise et de langue française. Grâce à Bell Média, les abonnés de Bell Télé jouissent d'un accès en ligne à un vaste choix d'émissions de CTV parmi les mieux cotées partout au Canada, à la condition d'avoir une connexion Internet haute vitesse.

Bell Média offre également un service de télé mobile avec un accès en direct et sur demande au contenu de ses réseaux de télé traditionnelle, CTV et CTV Two, ainsi qu'un accès en temps réel à BNN, à TSN, à RDS, à MTV et à d'autres marques prestigieuses en matière de nouvelles, de sports et de divertissement. Ce contenu mobile est offert à des conditions commerciales à tous les fournisseurs canadiens de services sans fil.

En outre, Bell Média détient et exploite 33 stations de radio FM et AM, ainsi que leurs sites Web, et a modifié l'image de marque de son portail Sympatico dans le Canada anglais, le rebaptisant Theloop.ca, une destination nouvelle qui enrichit et renforce le contenu le plus populaire diffusé sur Sympatico, avec plus de vidéos originales présentées par des personnalités bien en vue de Bell Média.

Bell Média tire la majeure partie de ses produits de la vente de publicité dans ses propriétés de télé, de radio et de médias numériques à des annonceurs locaux et nationaux exerçant leurs activités dans de nombreux secteurs. Une part considérable de ses produits provient en outre des droits que lui versent les distributeurs de radiodiffusion pour les services de télé payante, de TVC et de télé spécialisée, qui font l'objet de négociations entre les distributeurs de radiodiffusion et les services de programmation de Bell Média.

Employés

Au 31 décembre 2012, l'effectif de BCE était composé de 55 500 personnes à temps plein ou à temps partiel, comparativement à 55 250 à la fin de 2011.

Le nombre total d'employés de Bell à la fin de 2012 s'établissait à 48 800, en hausse contre 48 550 au 31 décembre 2011, principalement en raison de l'accroissement de la main-d'œuvre dans nos services extérieurs afin de soutenir la poursuite du lancement de la télé IP et les initiatives relatives à la qualité du service, ainsi que de l'augmentation du nombre de magasins de détail La Source partout au Canada. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution de la main-d'œuvre dans nos secteurs Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média, attribuable surtout à la réduction naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux améliorations au chapitre de la productivité. Environ 46 % des employés de BCE sont représentés par des syndicats.

Chez Bell Aliant, le nombre total d'employés est demeuré stable, d'un exercice à l'autre, à 6 700.

IMPÉRATIFS STRATÉGIQUES

La présente rubrique contient des déclarations prospectives concernant nos objectifs et nos stratégies d'affaires. Pour obtenir une description des hypothèses formulées à l'égard de certaines de ces déclarations prospectives, se reporter à la rubrique *Perspectives commerciales et hypothèses*. Pour obtenir une description de certains facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives, se reporter en particulier aux rubriques *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

Notre objectif est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada. Notre objectif commercial principal est d'augmenter autant que possible le nombre d'abonnés, les produits des activités ordinaires, le bénéfice opérationnel, les flux de trésorerie disponibles⁽³⁾ et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à des clients résidentiels et d'affaires. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de nos infrastructures, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour nos clients et pour les autres parties intéressées. Notre stratégie, qui consiste à offrir une meilleure expérience à nos clients, repose sur notre orientation claire vers six impératifs stratégiques. Les six impératifs stratégiques qui sous-tendent le plan d'affaires de Bell sont les suivants :

1. investir dans les réseaux et les services large bande;
2. accélérer le sans-fil;
3. tirer meilleur parti du sur-fil;
4. accroître notre leadership dans les médias;
5. établir une structure de coûts concurrentielle;
6. améliorer le service à la clientèle.

L'information suivante illustre les progrès que nous avons réalisés en 2012 à l'égard de la promotion des six impératifs stratégiques de Bell.

1. Investir dans les réseaux et les services large bande

Nous investissons dans les plateformes à large bande sur fil et sans fil afin d'offrir les services sans fil, de télé, de réseautage et IP les plus évolués possible, cherchant à soutenir la croissance continue de notre clientèle d'abonnés et des services de données dans toutes nos gammes de produits résidentiels et répondant aux besoins de notre clientèle d'abonnés des marchés d'affaires.

Progrès réalisés en 2012

- Nous avons maintenu notre prépondérance sur le plan de l'investissement au Canada dans l'infrastructure sans fil et sur fil à large bande, avec des dépenses d'investissement de plus de 3,5 milliards \$.
- Nous avons procédé à l'expansion de notre réseau sans fil 4G LTE de prochaine génération afin de couvrir plus de 67 % de la population de l'ensemble du pays à la fin de 2012, et il couvre actuellement environ 73 % des Canadiens.
- Nous avons procédé à l'expansion et à l'amélioration de notre réseau à deux canaux 4G HSPA+ haute vitesse afin de couvrir 83 % de la population canadienne.

⁽³⁾ Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

- Nous avons procédé à l'expansion de la place occupée par notre réseau Wi-Fi par l'intermédiaire d'un partenariat avec Tim Hortons visant à fournir des points d'accès gratuits au réseau sans fil dans plus de 2 000 établissements de cette chaîne partout au Canada. Avec des partenaires comme McDonald's et Chapters/Indigo, Bell exploite le plus vaste réseau Wi-Fi au Canada, avec plus de 3 500 points d'accès Internet publics.
- Nous avons lancé notre service Fibe de prochaine génération dans la ville de Québec, avec un investissement de plus de 225 millions \$ pour déployer la technologie de la fibre optique directement dans les foyers et les entreprises. Il s'agit du plus vaste déploiement d'un réseau FTTH en son genre au Canada, une initiative qui se traduit par une concurrence et un choix accru dans le marché de Québec grâce aux plus récents services à large bande de télé, Internet et de téléphonie résidentielle.
- Nous avons poursuivi le déploiement de la technologie FTTH dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario et au Québec, en plus du déploiement en cours de la technologie de la fibre jusqu'à l'immeuble (FTTB) dans des immeubles à logements multiples et des emplacements d'affaires.
- Nous avons considérablement étendu la zone de couverture de notre service Télé Fibe, qui comprend 3,3 millions de foyers dans la région du Grand Montréal et le Grand Toronto ainsi que dans la ville de Québec.

2. Accélérer le sans-fil

Notre objectif est de générer la croissance rentable de nos activités dans le sans-fil en misant sur l'acquisition et la fidélisation d'abonnés des services postpayés, en maximisant le produit moyen par unité (PMU) par la recherche ciblée d'abonnés des téléphones intelligents générant une valeur élevée dans tous les marchés géographiques dans lesquels nous exerçons des activités, en accroissant notre part de marché de l'itinérance mondiale pour les appels entrants, ainsi qu'en tirant parti de notre position de chef de file en matière de réseaux sans fil, appareils et contenu mobile pour faire augmenter le taux de pénétration et d'utilisation des services de données sans fil.

Progrès réalisés en 2012

- Nous avons gagné une part de marché de plus de un tiers pour ce qui est des nouvelles activations brutes et nettes de services postpayés enregistrées par les trois plus importantes entreprises de services sans fil, tout en réalisant une croissance de premier plan du PMU et du BAIIA de 4,2 % et de 15,7 %, respectivement.

- Nous avons accru notre clientèle d'utilisateurs de téléphones intelligents de 41 %, générant une croissance de 30 % des produits tirés des services de données sans fil et l'expansion de notre clientèle d'abonnés des téléphones intelligents à la fin de 2012, la portant à 64 % du total de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 48 % à la fin de 2011.
- Nous avons lancé le service sans fil 4G au Manitoba. La gamme des appareils et des services sans fil de prochaine génération de Bell Mobilité est offerte à plus de 70 % des Manitobains, dans 37 emplacements partout dans la province, y compris les magasins Bell et La Source ainsi que divers autres établissements de vente au détail partenaires.
- Nous avons étoffé notre offre de premier plan dans la télé mobile, en ajoutant du contenu offert en direct, notamment Bloomberg TV, NBA TV Canada, NBA on TSN et le réseau V, ce qui porte à 30 le nombre total de nos chaînes de télé mobile offertes partout au Canada. Le service Télé Mobile de Bell comprend également l'accès sur demande, en temps réel, à CTV, CTV Two, BNN, CTV News Channel, CBC News Network, MTV, TSN et RDS, et à une programmation additionnelle de The Comedy Network, YTV, Treehouse et ATN, ainsi qu'à du hockey, du football, du basketball et du soccer des ligues majeures.
- Nous avons étoffé notre gamme d'appareils sans fil avec l'ajout de 25 nouveaux appareils, notamment le iPhone 5 d'Apple et le Samsung Galaxy S III, accroissant ainsi notre vaste gamme d'appareils rattachés aux réseaux HSPA+ et 4G LTE.
- Nous avons lancé un nouveau lecteur Télé Mobile plus perfectionné, qui offre une expérience utilisateur améliorée et des fonctions innovatrices, comme un guide de programmation intégré, des alertes programmables avisant le client de la diffusion d'événements spéciaux et de ses émissions favorites, la capacité de naviguer dans le contenu tout en poursuivant le visionnement et des suggestions automatisées qui aident le client à découvrir de nouveaux contenus plus rapidement.
- Nous sommes devenus la première entreprise de télécommunications sans fil nationale en Amérique du Nord à déployer la voix HD sans fil, une nouvelle technologie qui améliore l'expérience client en procurant la qualité sonore la plus nette qui soit avec une réduction appréciable des bruits de fond pour les appareils compatibles.
- Nous avons lancé le service Appuyer-pour-Parler, un service de prochaine génération offrant une capacité de contact immédiat aux clients d'affaires de tous les secteurs. Le service Appuyer-pour-Parler de Bell est la première solution du genre en Amérique du Nord à tirer parti des hautes vitesses de transmission des données et de la vaste couverture du réseau 4G.

3. Tirer meilleur parti du sur-fil

Nous avons continué de tirer parti de nos services de télé et Internet sur fibre pour concevoir des offres intéressantes de services résidentiels qui ont accru la pénétration des forfaits de produits groupés et amélioré la fidélisation et la satisfaction de la clientèle, ce qui a contribué à la transformation en cours de la composition de nos activités, de moins en moins orientée vers les services voix locaux et interurbains filaires traditionnels. Les services voix sur fil traditionnels représentent moins de 20 % des produits opérationnels totaux de Bell en 2012, en baisse contre 22 % à la fin de 2011.

Dans nos marchés d'affaires, nous avons continué d'étendre notre réseau à large bande et de recentrer nos efforts sur notre éventail de solutions clés. Nous continuons de gérer la transformation de notre entreprise, délaissant notre rôle de fournisseur de services réseau traditionnels pour endosser celui de fournisseur de services d'informatique en nuage et de services gérés totalement intégrés, et ce, pour l'ensemble de nos solutions clés.

Progrès réalisés en 2012

- Nous avons presque triplé notre clientèle d'abonnés de Bell Télé Fibe, portant le nombre total d'abonnés de la télé IP à 248 298 à la fin de 2012. Cette croissance découle du fait que nous avons continué d'étendre la zone de couverture de notre service Télé Fibe dans des collectivités de l'Ontario et du Québec.
- Nous avons enregistré une augmentation de 13 % du taux de pénétration des trois produits par foyer – services de téléphonie, de télé et Internet – grâce au service Télé Fibe, qui a permis de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires des services de téléphonie et Internet, 84 % de l'ensemble des abonnés de Bell Télé Fibe optant pour trois produits.
- Nous avons lancé le portail Vidéo sur demande Télé Fibe amélioré, qui comprend une toute nouvelle interface de type affiche, une fonction intégrée offrant des cotes, des critiques et des recommandations provenant du populaire site Web Cinoche.com, une première dans les services de vidéo sur demande.
- Nous avons acquis une participation dans l'exploitant de centres de données Q9, le principal fournisseur canadien de solutions imparties de centres de données, comme les services d'hébergement, de co-implantation et d'informatique en nuage. Bell est ainsi devenue le plus important fournisseur de services d'hébergement de données au Canada, ayant accès à 19 centres de données de grande capacité au pays.
- Nous avons lancé le programme Avantages Affaires de Bell, qui récompense les clients d'affaires de Bell en leur faisant profiter d'économies et d'offres exclusives sur des produits et des services qu'ils achètent tous les jours, comme la technologie, les fournitures de bureau, la location de voitures, l'essence et les services de messagerie.

4. Accroître notre leadership dans les médias

Nous sommes déterminés à tirer parti de nos réseaux perfectionnés pour permettre la diffusion d'un contenu de premier plan en matière de sports, de nouvelles, de divertissement et d'économie, sur de multiples plateformes à large bande – télé, Internet, téléphones intelligents et tablettes. Notre objectif est d'agrandir l'auditoire, de lancer de nouveaux services et de générer d'autres sources de produits pour les actifs médias, ainsi que de créer une part plus importante de notre propre contenu, de telle manière que notre programmation et notre couverture des événements survenant au pays et ailleurs dans le monde soient le reflet des attitudes, des opinions, des valeurs ainsi que de l'immense potentiel de créativité artistique canadiens.

Progrès réalisés en 2012

- Nous avons signé une entente définitive en vue de l'acquisition proposée d'Astral, une entreprise de Montréal, de même que de ses chaînes de télé spécialisée et payante, ses stations de radio, ses propriétés de médias numériques et ses plateformes d'affichage extérieur de premier plan au Québec et ailleurs au Canada.
- Nous avons conclu l'acquisition d'une participation dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE), la plus importante entreprise de sports et de divertissement au Canada, obtenant ainsi un accès à long terme aux droits de diffusion sur les plateformes télé, mobile, numérique en ligne et radio, pour de prestigieuses équipes de sports professionnels dans le plus grand marché du Canada : les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Marlies de Toronto ainsi que le Toronto FC.
- Nous avons affiché de manière constante les meilleures cotes d'écoute pour toutes les saisons en 2012, comptant la majeure partie des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle nationale.
- Nos chaînes de télé spécialisée dans des domaines autres que les sports ont accru leur auditoire de 5 % en 2012 selon les mesures de l'automne 2012, et TSN est demeurée la première chaîne de télé spécialisée dans les sports au Canada dans ses catégories démographiques principales.
- Nous avons offert la plus grande diversité de contenu en direct et sur demande des Jeux olympiques de 2012 de Londres sur les écrans des téléphones intelligents, des tablettes, des téléviseurs et des ordinateurs. Au cours de ces Jeux, Bell a offert plus de 5 500 heures de couverture télé numérique et conventionnelle, attirant en moyenne plus de 21 millions de téléspectateurs par jour normal pendant les Jeux, ce qui représente une augmentation du nombre de téléspectateurs de 88 % par rapport aux Jeux de Beijing de 2008.
- En partenariat avec le Cirque du Soleil, nous avons formé une nouvelle coentreprise, Cirque du Soleil Média, en vue de développer du contenu média québécois destiné aux plateformes de télé, de cinéma, de jeu et autres plateformes numériques.
- Nous avons diffusé 1,6 milliard de vidéos en 2012, en hausse de 17 % par rapport à 2011.

5. Établir une structure de coûts concurrentielle

La maîtrise des coûts est un volet central de notre performance financière et demeure un élément essentiel de notre objectif visant à maintenir les marges, du fait de la poursuite de la diminution des produits tirés des services voix et données filaires traditionnels et de l'orientation continue du portefeuille de produits vers les services de croissance. Nous nous efforçons d'y parvenir en exploitant notre entreprise de la manière la plus rentable possible afin de maximiser notre efficacité opérationnelle et nos gains de productivité.

La réduction des coûts et l'augmentation de l'efficacité dans l'ensemble de l'entreprise nous permettent d'investir dans nos réseaux à large bande et d'appuyer la prestation des services sans fil, de télé et Internet tout en renforçant notre compétitivité dans le marché.

Progrès réalisés en 2012

- Nous avons réduit de 166 millions \$ les coûts opérationnels dans le sur-fil en comprimant les coûts globaux de la main-d'œuvre, en obtenant des réductions supplémentaires en ce qui a trait aux taux des services contractuels des fournisseurs, en diminuant les coûts de l'impression et de la mise à la poste des factures des clients, en réalisant des gains d'efficacité dans nos centres d'appels et en améliorant la productivité dans nos services extérieurs, ainsi qu'en réduisant les volumes d'appels des clients.
- Nous avons réduit le volume d'appels de service des clients dans le sans-fil, à raison de 2,2 millions d'appels.
- Nous avons réduit de 8,3 % le temps d'installation pour le service Bell Télé Fibe.
- Nous avons effectué une cotisation volontaire de 750 millions \$ à notre régime de retraite PD, ce qui nous permet de réaliser d'importantes économies d'impôt.
- Nous avons réalisé une émission de titres d'emprunt de 1 milliard \$ qui a fait diminuer le coût d'emprunt moyen après impôt de Bell Canada.

6. Améliorer le service à la clientèle

Notre objectif est d'améliorer l'expérience globale des clients chez Bell, c'est-à-dire en tenant nos promesses en matière de service, qu'il s'agisse de l'efficacité des centres d'appels, du respect de nos engagements quant aux installations et aux réparations exécutées rapidement, de la qualité supérieure du réseau et de l'amélioration des processus visant à simplifier les transactions des clients et les interactions avec nos employés de première ligne et notre portail libre-service; tous ces éléments nous aideront à nous distinguer de nos concurrents et à fidéliser nos clients dans une perspective à long terme. Nous avons l'intention d'y parvenir en mettant sur pied les programmes et en investissant les sommes nécessaires pour améliorer nos services de première ligne, nos réseaux, nos produits et nos canaux de distribution afin d'attirer des clients et de les fidéliser.

Progrès réalisés en 2012

- Nous avons investi plus de 100 millions \$ pour simplifier la facturation, améliorer les services en ligne et moderniser les systèmes d'acheminement des appels aux centres d'appels et de réponse vocale interactive (RVI).

- Nous avons rafraîchi notre système de facturation en ligne : des options libre-service ont été ajoutées et la consultation des renseignements sur le compte est plus conviviale. Les abonnés peuvent voir les données les plus récentes sur leur utilisation d'Internet ainsi que leur solde courant, choisir des options de facturation, s'inscrire au mode de paiement par prélèvement automatique et clavarder avec un représentant du service à la clientèle.
- Nous avons continué d'améliorer l'expérience client en ligne en apportant des améliorations au portail Mon Bell sur bell.ca, notamment la possibilité de changer de forfait Mobilité et de déverrouiller une carte SIM (pour *subscriber identity module*).
- Toutes les factures d'un même client, y compris celles de Bell Mobilité, peuvent maintenant être combinées en une seule facture, soit la Facture unique, sur papier ou en ligne.
- Nous avons lancé l'outil de commande Order Max, que les représentants de Bell utilisent pour communiquer avec les techniciens et qui nous aide à répondre à tous les besoins du client dans le cadre d'une seule visite de service.
- Tous les employés des ventes et des services de première ligne pour la fidélisation du groupe des Services résidentiels de Bell connaissent maintenant très bien cet outil et ils sont en mesure d'assurer le soutien à l'égard des trois services résidentiels de Bell – téléphonie, Internet et télé.
- Nous avons maintenu les taux d'exécution du Service Jour même ou lendemain en ce qui a trait aux services de réparation relatifs à Bell Téléphonie, Bell Télé et Bell Internet à plus de 90 % et nous avons respecté l'heure des rendez-vous plus de 98 % du temps pour les installations et les réparations.
- Nous avons lancé une nouvelle application libre-service mobile qui laisse les abonnés gérer leur compte directement à partir de leur téléphone. Les abonnés de Bell Mobilité peuvent surveiller leur utilisation (voix, données, messagerie texte, activités), le solde de leur compte ainsi que les détails sur le paiement des factures et les forfaits.
- Nous avons amélioré le taux de désabonnement dans le sans-fil, c.-à-d. le pourcentage de clients des services mobiles perdus chaque mois, en le ramenant à 1,3 % pour les services postpayés en 2012, alors qu'il se situait à 1,5 % à l'exercice précédent.
- Nous avons réussi à faire baisser de 21 % le nombre de plaintes de clients à notre égard reçues par le Commissaire aux plaintes relatives aux services de télécommunications.
- Nous avons lancé une nouvelle grille de tarification pour les données mobiles permettant aux abonnés de profiter des services de données en payant seulement pour ce qu'ils utilisent, sans devoir s'abonner à un forfait de données. Avec l'option de données flexible, le tarif mensuel s'ajuste automatiquement selon l'utilisation de l'abonné pendant le mois; l'abonné profite ainsi du meilleur tarif offert.

PERSPECTIVES COMMERCIALES ET HYPOTHÈSES

La présente rubrique contient des déclarations prospectives concernant les perspectives commerciales des secteurs Services sur fil de Bell, Services sans fil de Bell, Bell Média et Bell Aliant. Cette rubrique décrit également certaines hypothèses clés relatives à l'économie, au marché et aux activités opérationnelles que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives et d'autres déclarations prospectives figurant dans le présent rapport de gestion. Pour obtenir une description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes qui sont décrites ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives, se reporter en particulier aux rubriques *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

Selon les récentes estimations de la Banque du Canada, le taux de croissance de l'économie canadienne devrait s'établir à environ 2 % en 2013, comparativement à une croissance estimative de 1,9 % en 2012. En outre, nous avons formulé un certain nombre d'hypothèses sur les marchés dans la préparation de nos perspectives commerciales pour 2013, notamment les suivantes :

- la lenteur de la croissance des niveaux d'emploi et du nombre d'entreprises nouvellement formées, qui nuit à la demande globale provenant des clients d'affaires;
- le maintien du niveau de concurrence dans le marché résidentiel et le marché des affaires des services sur fil et des services sans fil;
- une augmentation des remplacements de services sur fil principalement en raison de l'intensification du phénomène de substitution technologique par le sans-fil et les services Internet;
- un taux de pénétration accru du marché du sans-fil, surtout en raison de l'adoption rapide des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, de l'expansion du service LTE dans la plupart des marchés urbains et suburbains, de la multiplication des appareils 4G et de l'augmentation de la population;
- un marché publicitaire stable pour Bell Média.

Nos perspectives commerciales sont également établies en fonction de certaines hypothèses relatives aux activités opérationnelles et autres hypothèses sur le marché, dont il est question ci-dessous.

Services sur fil de Bell

Dans nos marchés résidentiels, nous prévoyons continuer de subir des pertes au chapitre du nombre de nos lignes locales en 2013, principalement du fait du maintien de la vive concurrence exercée par les fournisseurs de services de télé par câble et de l'augmentation des remplacements de services sur fil à cause de l'intensification du phénomène de substitution par les services sans fil et Internet.

Notre plan d'affaires pour 2013 suppose la stabilisation du taux d'érosion au chapitre des SAR résidentiels, à mesure que nous tirons parti de nos investissements dans les réseaux à large bande pour Télé Fibe, afin d'accroître la pénétration des trois produits par foyer, d'étendre notre part de marché des immeubles à logements multiples et de générer des tarifs plus élevés pour les ventes complémentaires de nos services Internet et de téléphonie résidentiels. Les initiatives de fidélisation ciblées, d'offres de services groupés et de reconquête de clients ainsi que la meilleure prestation du service devraient contribuer à l'amélioration des pertes au chapitre des SAR résidentiels, d'un exercice à l'autre. Cependant, les offres encore plus accrocheuses de forfaits de services lancées par nos concurrents dans la câblodistribution dans les régions où nous fournissons des services sur fil ainsi que les plans de moins en moins coûteux de services sans fil illimités au Canada sont également susceptibles de faire augmenter le nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR.

Chez Bell Télé, nous avons l'intention d'obtenir de nouveaux abonnés en nous fondant sur l'hypothèse que les clients opteront de plus en plus pour le service Télé Fibe, à mesure que nous étendons la zone de couverture de notre réseau de fibre à large bande pour la télé IP dans certaines régions de l'Ontario et du Québec. Nous avons également l'intention de faire des gains supplémentaires sur le marché des immeubles à logements multiples et de mettre à profit notre vaste réseau de distribution au détail, qui comprend La Source, et de tirer parti de notre position de chef de file du secteur de la programmation HD pour stimuler la croissance du nombre d'abonnés et dégager des produits par abonné plus élevés. La croissance des produits tirés des services de télé devrait demeurer relativement forte en 2013, dans la foulée de l'augmentation du total des activations d'abonnés des services de télé grâce à l'élargissement de la part de marché pour le service Bell Télé Fibe. L'augmentation du PMU, du fait que les clients ayant opté pour les promotions proposant des prix de lancement ne bénéficient plus de ces prix, les améliorations apportées aux produits, les blocs de programmation de qualité supérieure générant une valeur plus élevée ainsi que les majorations de tarifs devraient également contribuer à la croissance des produits tirés des services de télé en 2013.

Les acquisitions d'abonnés de Bell Internet devraient s'accroître en 2013 grâce à la couverture plus étendue du réseau de fibre et aux vitesses plus élevées, à mesure que nous profitons des retombées positives de notre investissement massif dans les réseaux, et à la mise en œuvre de nouvelles technologies, notamment la liaison de paires, pour favoriser l'expansion du service Télé Fibe et les ventes complémentaires de services Internet. Cela devrait avoir une incidence positive connexe sur la croissance du PMU et le taux de désabonnement en 2013. La multiplication d'appareils comme les tablettes et les lecteurs électroniques, qui exigent une bande passante très élevée, et la popularité croissante du visionnement de télé n'importe où, devraient se poursuivre, les clients exigeant de pouvoir visionner du contenu sur de multiples écrans, notamment sur des ordinateurs, des téléphones intelligents et des tablettes. En outre, du fait que les abonnés consomment de plus en plus de services de télé par contournement et de vidéo en continu, nous devons investir massivement et de manière constante pour nous assurer de continuer d'offrir à nos clients les forfaits les plus concurrentiels procurant la meilleure valeur. Par conséquent, nous avons l'intention de continuer d'appliquer des méthodes d'établissement des prix qui nous permettent de couvrir le coût des investissements consentis pour mettre le réseau à niveau et accroître la capacité afin de répondre à la demande croissante. Nous comptons également apporter des améliorations au service en portant à un niveau encore plus élevé la vitesse et la fiabilité de notre réseau Internet, tout en continuant d'offrir des possibilités au chapitre de l'installation et du service qui nous distinguent de nos concurrents.

Dans notre unité Marchés Affaires, nous prévoyons une amélioration de la performance financière globale en 2013. Bien que les défis posés par la conjoncture économique, le climat concurrentiel du marché et la poursuite de la migration des clients vers les systèmes IP continueront probablement de peser sur les résultats globaux dans nos marchés d'affaires, nous tenterons de limiter la baisse globale des produits tirés des services voix et données traditionnels grâce aux mesures innovatrices actuellement appliquées à l'égard du service et à l'amélioration de la valeur de nos produits. Nous avons l'intention de cibler des initiatives de commercialisation visant à ralentir le rythme d'érosion des SAR, tout en investissant dans de nouvelles solutions dans des portefeuilles clés, comme les réseaux Internet et privés, les services de centres de données et d'informatique en nuage, les communications unifiées et les services liés à la sécurité. Nous continuerons d'offrir des solutions de TIC réseautiques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, qui accroissent la valeur des services de connectivité. Nous prévoyons affronter une intensification accrue de la concurrence dans nos marchés de masse et des moyennes entreprises, les câblodistributeurs et d'autres entreprises de télécommunications étant de plus en plus axés sur le segment d'affaires. Nous prévoyons aussi subir les pressions continues de la concurrence visant à modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros. De surcroît, en ce qui concerne nos services de TIC, nous prévoyons continuer de subir la concurrence exercée par d'autres intégrateurs de systèmes, impartiteurs et sociétés de services professionnels. Nous avons également l'intention de lancer de nouvelles gammes de services fournissant des solutions innovatrices et de la valeur aux clients du marché de masse et aux moyennes entreprises en tirant parti des actifs réseau de Bell, de l'expansion du réseau de fibre à large bande et des possibilités en matière de service pour développer nos liens avec ces clients. Nous continuerons de maintenir le cap sur la rentabilité globale en cherchant à augmenter les produits par abonné et en faisant mieux au chapitre de la fidélisation de la clientèle, ainsi qu'en améliorant nos processus afin de réaliser d'autres gains en matière d'efficacité opérationnelle et de productivité. À mesure que l'économie se redressera et que les niveaux d'emploi s'amélioreront, nous prévoyons que le rendement de notre unité Marchés Affaires s'améliorera graduellement, en supposant la progression des dépenses des clients, la formation de nouvelles entreprises et l'accroissement de la demande pour les services de connectivité et de TIC. Toutefois, même si l'économie était plus florissante, les clients d'affaires pourraient privilégier des stratégies axées sur la prudence, ce qui pourrait limiter les besoins en matière de dépenses d'investissement et entraîner le report des projets de TIC.

La croissance plus forte que prévu de la clientèle d'abonnés des services de télé et Internet, la pénétration accrue des trois produits par foyer et la stabilisation de la performance sur les marchés d'affaires sont des facteurs qui devraient soutenir l'amélioration, d'un exercice à l'autre, des produits tirés des services sur fil en 2013. Nous prévoyons également une amélioration du BAIIA des services sur fil en 2013, soutenue par la croissance continue de Télé Fibe, la diminution de l'incidence financière, d'un exercice à l'autre, de la période de rabais plus courte sur les offres d'acquisition de forfaits résidentiels, le nombre moindre de pertes nettes de clients résidentiels à mesure que la couverture de notre service de télé IP s'étend, l'incidence positive des majorations de tarifs à l'égard de nos services résidentiels, la diminution des pressions de la concurrence visant à faire modifier les prix dans nos marchés d'affaires et de gros, ainsi que d'autres économies de coûts. Ces économies de coûts opérationnels devraient compenser les coûts liés à la croissance des activations d'abonnés du service Télé Fibe, l'érosion continue des produits tirés de nos services voix sur fil, qui génèrent des marges élevées, et toute insuffisance éventuelle en ce qui

a trait aux produits tirés de notre unité Marchés Affaires, et nous aider à atteindre notre objectif consistant à maintenir la stabilité de la marge du BAIIA consolidée globale de Bell, d'un exercice à l'autre. Cela suppose que nous puissions réaliser des économies de coûts grâce à la réduction des postes de cadre à la suite de départs naturels et de départs à la retraite, à l'efficacité des centres d'appels, à l'amélioration de la productivité dans les services extérieurs, aux réductions supplémentaires des taux contractuels des fournisseurs, à la diminution des coûts de l'impression et de la mise à la poste, à l'efficacité de la gestion des coûts relatifs au contenu et à la réduction du trafic non acheminé par notre propre réseau. Nous avons également l'intention d'augmenter l'investissement dans l'expansion et la mise à niveau de l'infrastructure et du réseau de fibre à large bande pour soutenir nos services Télé Fibe et Internet Fibe.

Services sans fil de Bell

Nous prévoyons que notre secteur du sans-fil continuera de contribuer grandement aux produits des activités ordinaires et au BAIIA de Bell en 2013. La performance financière des Services sans fil de Bell repose sur sa capacité de continuer à centrer ses efforts sur une croissance rentable et d'exécuter ses stratégies de marché. La performance prévue des Services sans fil de Bell en 2013 est fondée sur l'hypothèse que ce secteur profitera de la portée concrète des investissements effectués en 2012 dans l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle, ainsi que de la croissance continue au chapitre des activations de téléphones intelligents et de l'utilisation des services de données; ces éléments devraient entraîner la croissance du PMU des services de données, ce qui devrait aider à contrebalancer la diminution du PMU de la composante services téléphoniques.

Nous prévoyons que la vive concurrence continuera de s'intensifier, car tant les entreprises titulaires que les nouveaux venus dans le sans-fil en 2013 tenteront de maintenir ou d'augmenter leur part de marché des services sans fil. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les pressions sur les prix et les taux de désabonnement persistent; cette situation indique qu'il est très important de continuer d'augmenter la satisfaction de la clientèle et de prendre les devants pour la fidéliser. Ces facteurs devraient être atténués par l'utilisation accrue des services de données et d'itinérance découlant de l'adoption continue des téléphones intelligents, des tablettes et des applications de données, ainsi que par l'introduction d'un plus grand nombre d'appareils LTE à mesure que nous étendons notre réseau sans fil 4G LTE dans de nouveaux marchés urbains partout au Canada.

Nous avons supposé que la croissance prévue des produits tirés de nos services sans fil découlera du PMU provenant d'une plus grande diversité de téléphones intelligents et d'un nombre plus élevé d'abonnés des services postpayés, qui génèrent une valeur plus élevée, d'une plus grande distribution dans l'Ouest canadien, de nouveaux services et du maintien d'une gestion prudente des tarifs. Nous tenterons d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés pour le PMU grâce à une croissance des produits tirés des services de données, soutenue par nos réseaux HSPA+ et LTE, à l'augmentation de la demande pour les services de données et à l'utilisation accrue de services sans fil, comme la messagerie texte, photo et vidéo, la navigation sur le Web, le téléchargement de musique et de vidéos, la télé en direct et les portails communautaires comme Facebook et YouTube. Nous avons également supposé que nous tirerons parti des perfectionnements technologiques constants apportés par les fabricants de nos combinés et appareils et de l'accélération des vitesses de transmission qui permettent à nos

clients d'optimiser l'utilisation de nos services. Nous entrevoyons une autre possibilité de croissance importante avec une nouvelle catégorie de produits, soit les tablettes, qui a le potentiel nécessaire pour stimuler la croissance des produits opérationnels et accroître les niveaux de pénétration du marché du sans-fil au Canada. Nous avons l'intention de continuer de lancer sur le marché, en temps voulu, de nouveaux produits et services tout aussi innovateurs que rentables.

Le perfectionnement des technologies de transmission de données sans fil a favorisé l'apparition d'appareils sans fil encore plus évolués et dotés de fonctions de plus en plus poussées; ces appareils permettent notamment à leur utilisateur de se brancher à la messagerie électronique et à d'autres plateformes TI d'entreprise, à des sites de nouvelles, de sport, d'information financière et de services connexes, de télécharger des photos, de la musique et des vidéoclips en continu, de regarder la télé en direct ainsi que d'avoir accès à d'autres fonctions. Nous croyons que le lancement de ces nouvelles applications continuera de stimuler la croissance des services de données. Par conséquent, nous avons l'intention de proposer à nos clients du sans-fil d'autres appareils, applications et services de transmission de données haute vitesse afin d'accroître la valeur des services que nous leur offrons. Cependant, nous nous attendons à ce que la multiplication de ces appareils relativement plus coûteux et perfectionnés, combinée à l'intensification de la concurrence, exerce des pressions sur le BAIIA, surtout en raison des rabais plus élevés sur les combinés entraînant l'augmentation des coûts d'acquisition d'abonnés et de fidélisation de la clientèle. Malgré ces coûts accrus et nos prévisions quant au maintien d'une vive concurrence, ce qui comprend la diminution des prix, nous nous attendons à ce que le BAIIA des services sans fil s'améliore en 2013, reflétant l'effet de l'accroissement de la clientèle des services postpayés en 2012 et la gestion rigoureuse des dépenses relatives à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle alors que nous tentons de conserver une part de marché raisonnable des activations brutes et nettes d'abonnés des services postpayés.

Bell Média

En 2013, les produits globaux tirés des médias devraient demeurer relativement stables d'un exercice à l'autre, tandis que le BAIIA sera négativement touché par l'avantage important enregistré en 2012 découlant d'éléments non récurrents, comme les Jeux olympiques d'été de Londres, le lockout dans la LNH et les hausses de tarifs rétroactives des services de programmation spécialisés dans les sports. Les flux de trésorerie devraient augmenter, d'un exercice à l'autre, dans la foulée de l'amélioration de la gestion du fonds de roulement.

Nous prévoyons un marché publicitaire stable en 2013 et nous comptons soutenir la croissance des produits tirés de la publicité par l'élargissement de notre part de marché. La croissance des produits tirés des frais d'abonnement devrait découler de la majoration des taux contractuels pour nos services spécialisés dans les sports. Notre plan est de continuer à investir dans du contenu de premier choix pour les quatre écrans, tout en gérant rigoureusement les coûts en tirant parti des actifs, en réalisant des gains au chapitre de la productivité et en cherchant à réaliser des améliorations de l'efficacité opérationnelle. En 2013, nous avons l'intention de lancer notre produit la Télé partout, une initiative stratégique qui nous permettra d'offrir le meilleur contenu en direct de sports et de nouvelles et d'autre contenu de premier choix exclusivement aux abonnés des entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR).

Dans la télé traditionnelle, nous tirerons parti de la force de notre position dominante dans le marché afin de continuer d'offrir aux annonceurs, tant à l'échelle nationale que locale, les meilleures

possibilités d'atteindre leur public cible. Pour réussir sur ce plan, nous devons concentrer nos efforts sur un certain nombre de facteurs, notamment l'établissement et le maintien d'ententes stratégiques quant à l'approvisionnement en contenu sur quatre écrans, la poursuite des acquisitions fructueuses d'émissions à cotes d'écoute élevées et de contenu différencié pour mettre en œuvre la stratégie de Bell sur le contenu multiécrans, la production et la mise en service d'un contenu canadien de grande qualité ainsi que la production de nouvelles occupant la première place sur le marché grâce aux investissements dans la radiodiffusion HD et aux améliorations de notre programmation de nouvelles.

Dans nos services spécialisés dans les sports, nous continuerons d'axer nos efforts pour garantir un contenu de premier choix et pour concevoir des émissions et des services novateurs de grande qualité. Nous nous efforcerons de fournir une expérience exceptionnelle et stimulante à nos téléspectateurs. Nous prévoyons que les coûts à engager pour obtenir le contenu augmenteront dans la foulée de la concurrence de plus en plus vive livrée tant par les nouveaux venus que par les concurrents établis et de la hausse normale des tarifs du marché pour le contenu de la télévision spécialisée.

Dans nos services spécialisés dans des domaines autres que les sports, l'auditoire et les produits tirés de la publicité découleront de l'investissement dans une programmation de qualité, dans la production et dans le marketing, ainsi que de l'élaboration en cours d'importantes initiatives en matière de partenariats sur les marques dans nos services existants. En 2013, nous avons l'intention de lancer un nouveau service spécialisé qui cible le public féminin, et nous continuerons de profiter de l'essor de Bravo et de E! pour accroître la part de nos produits tirés de la publicité ciblant ce public.

Pour ce qui est de nos activités de radiodiffusion, nous occupons une place avantageuse parmi nos concurrents dans nos marchés locaux en ce qui a trait à la présentation, aux cotes d'écoute et aux catégories démographiques. Nous chercherons à appuyer la croissance de TSN Radio, notre station consacrée exclusivement aux sports, grâce aux droits de radiodiffusion que nous confère notre entente avec MLSE, et nous nous consacrerons à l'expansion de TSN dans d'autres marchés. En outre, avec le concours des actifs de télé locale, nous rechercherons des occasions susceptibles de mettre à profit nos capacités promotionnelles, nous fournirons une plateforme plus large pour le partage de contenu et nous offrirons des occasions de co-implantation dégageant des synergies, lorsque cela est faisable.

Bell Aliant

En 2013, Bell Aliant entame la cinquième année de son plan stratégique et continuera de s'orienter vers l'exécution de ses cinq objectifs stratégiques.

Avant tout, Bell Aliant continuera de tenter de faire croître ses activités de transmission à large bande, en appui à ses quatre autres objectifs stratégiques. En 2011, Bell Aliant a entamé un plan de deux ans pour accélérer la couverture de son réseau FTTH et, à la fin de 2012, sa zone de couverture s'étendait à 656 000 emplacements. Plus des deux tiers des foyers ouverts à la concurrence de Bell Aliant dans le Canada atlantique ont maintenant accès à son service FibreOP. En outre, en 2012, Bell Aliant a lancé le service FibreOP à Sudbury, en Ontario, son plus vaste marché à l'extérieur du Canada atlantique. Bell Aliant prévoit continuer d'étendre la couverture du réseau FTTH pour atteindre 800 000 emplacements d'ici la fin de 2013 afin de mettre l'accent sur l'augmentation de la pénétration de la clientèle avec son réseau FTTH. Également, Bell Aliant, de concert avec le gouvernement et d'autres partenaires, prévoit continuer d'investir de manière sélective dans l'expansion

du réseau DSL pour le développement de la large bande en milieu rural, comme le réseau de fibre optique fédérateur à la fine pointe de la technologie, maintenant offert à de nombreuses collectivités du nord de l'Ontario, à des vitesses jusqu'à 50 fois supérieures à celles des systèmes antérieurs. Ces partenariats permettent à Bell Aliant d'étendre son infrastructure de télécommunications à des secteurs où ce développement ne serait normalement pas réaliste sur le plan économique.

Deuxièmement, Bell Aliant a l'intention d'améliorer l'expérience client en perfectionnant les fondements du service grâce à des améliorations opérationnelles de ses processus, de ses outils et de sa formation.

Troisièmement, Bell Aliant a l'intention d'atténuer le taux de désabonnement en accroissant le taux de pénétration des forfaits de services, en particulier ceux qui incluent les services de télé, et en fournissant de nouveaux services améliorés à sa clientèle d'abonnés résidentiels et d'affaires.

Le quatrième objectif stratégique de Bell Aliant consiste à devenir plus rentable et plus concurrentielle en remaniant sa structure de coûts. Par suite des restructurations organisationnelles antérieures, Bell Aliant s'est placée en position favorable pour augmenter l'efficacité de ses activités. En plus des gains découlant de l'efficacité opérationnelle, Bell Aliant prévoit continuer de mettre l'accent sur l'augmentation de la productivité en se concentrant sur le contrôle continu des coûts et les améliorations au chapitre de l'approvisionnement.

Finalement, en 2013, Bell Aliant a l'intention de continuer de promouvoir sa culture fondée sur le rendement en donnant à ses employés une orientation claire à l'égard de sa stratégie et en s'assurant d'harmoniser le rendement personnel aux objectifs de la société. S'appuyant sur les programmes de formation actuels, Bell Aliant continuera également de mettre l'accent sur le perfectionnement de ses employés.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS EN 2012

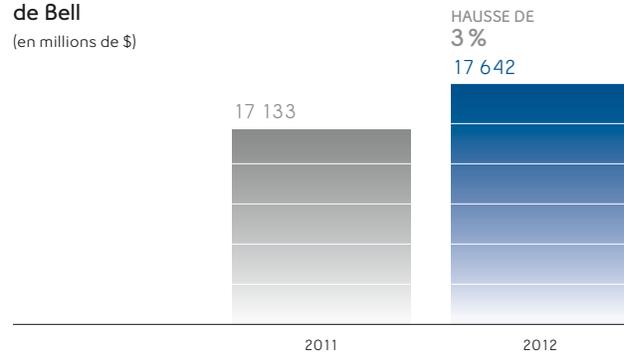
Nous avons enregistré de bons résultats dans l'ensemble de notre entreprise en 2012, à savoir une solide croissance du BAIIA, l'expansion des marges et une augmentation importante du bénéfice net pour BCE. Fait important, nos flux de trésorerie disponibles ont augmenté de 10,5 % en 2012. Cette progression nous a permis d'investir massivement dans nos réseaux et services sur fil et sans fil à large bande, ce qui a favorisé la croissance du nombre d'abonnés des services sans fil, de télé et Internet, en plus de favoriser la fidélisation de la clientèle, tout en permettant d'offrir un rendement substantiel aux actionnaires par la majoration des dividendes.

Les produits des activités ordinaires de Bell ont augmenté de 3,0 % en 2012, la vigoureuse croissance de 6,5 % d'un exercice à l'autre dans les Services sans fil de Bell et l'importante contribution de Bell Média ayant été atténuées par la diminution de 3,8 % dans les Services sur fil de Bell.

La croissance du chiffre d'affaires dans les Services sans fil de Bell découle d'un nombre accru d'abonnés des services postpayés ainsi que de la hausse du PMU combiné en raison d'une utilisation plus intensive des données sans fil et d'une augmentation des produits correspondant à l'adoption croissante des téléphones intelligents par la clientèle.

Croissance des produits des activités ordinaires de Bell

(en millions de \$)



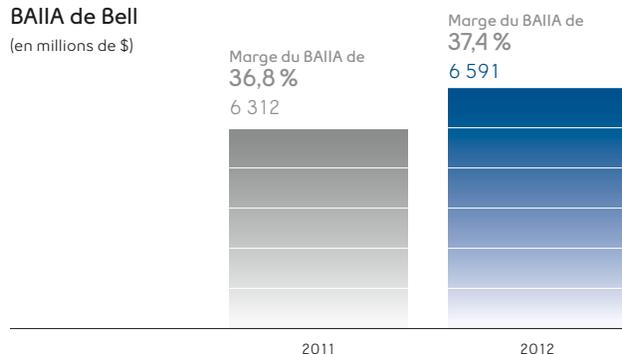
La performance de Bell Média en 2012 comprend un trimestre de plus pour ce qui est de la contribution découlant de l'acquisition de CTV et l'incidence positive sur les produits tirés de la publicité relativement à la radiodiffusion des Jeux olympiques d'été de Londres et la progression des produits tirés des frais d'abonnement découlant des tarifs, établis en fonction du marché, imposés aux distributeurs de radiodiffusion par suite de la renégociation des ententes pour certains services de Bell Média spécialisés dans les sports ainsi que dans des domaines autres que les sports.

Le rythme de diminution des produits tirés des Services sur fil de Bell en 2012 a augmenté par rapport à 2011, surtout à cause de la baisse continue des produits tirés des services voix et données traditionnels, ainsi que de l'incidence des rabais promotionnels et des crédits visant la fidélisation immédiats plus généreux sur nos offres de services groupés résidentiels du fait de la vive concurrence sur les prix dans le marché. La croissance des produits tirés de nos services de télé, l'augmentation des produits tirés des services de connectivité à large bande IP et les ventes accrues de produits de données à nos clients d'affaires ont freiné la diminution globale des produits dans le sur-fil en 2012.

Le BAIIA de Bell a augmenté de 4,4 % en 2012 grâce aux bons résultats dans les Services sans fil de Bell et dans Bell Média, en partie contrebalancés par la baisse du BAIIA dans le sur-fil. Dans les Services sans fil de Bell, le BAIIA a augmenté de 15,7 % par suite de la croissance des produits opérationnels et du contrôle efficace exercé sur les dépenses liées à l'acquisition d'abonnés et à la fidélisation de la clientèle. Le BAIIA de Bell Média reflète une contribution financière plus élevée découlant d'un trimestre additionnel de résultats de CTV et la diminution des coûts opérationnels non liés aux Jeux olympiques. Du fait de la réduction de 2,6 % des dépenses dans les services sur fil, la diminution du BAIIA des Services sur fil de Bell s'est établie à 5,7 % en 2012, ce qui reflète la perte continue au chapitre des produits tirés des services voix et données, qui génèrent des marges élevées, et l'incidence de la vive concurrence sur les prix.

BAIIA de Bell

(en millions de \$)



Les Services sans fil de Bell ont enregistré une meilleure performance au chapitre des données opérationnelles relatives aux abonnés dans les services postpayés en 2012, avec 456 779 activations nettes, une hausse de 5,3 % par rapport à l'exercice précédent, une diminution de 0,2 point de base du taux de désabonnement dans les services postpayés, qui s'établit à 1,3 %, ce qui traduit les retombées positives de nos investissements dans la fidélisation de la clientèle et l'amélioration du service, ainsi qu'une croissance du PMU combiné de 4,2 % découlant de la gamme toujours croissante de nos téléphones intelligents, de l'accroissement des produits tirés des services d'itinérance et de l'élargissement de la clientèle d'abonnés du sans-fil dans les marchés de l'Ouest canadien et d'affaires, qui génèrent un PMU plus élevé. Notre clientèle d'abonnés des téléphones intelligents a considérablement augmenté en 2012 et constitue 64 % de nos abonnés des services postpayés, en hausse contre 48 % à la fin de 2011. L'adoption croissante des téléphones intelligents a entraîné une utilisation beaucoup plus intensive des services de données sans fil, ce qui a contribué à la croissance des produits tirés des services de données sans fil, d'environ 30 % en 2012. Du fait des offres accrocheuses visant principalement à recruter des abonnés générant une valeur moindre que les nouveaux fournisseurs de services sans fil lancés, nous avons perdu 196 329 abonnés nets des services prépayés en 2012, ce qui représente une amélioration de 21 % par rapport à 2011, surtout en raison du nombre moindre de désactivations d'abonnés.

L'acquisition d'abonnés des services de télé en 2012 découle de la croissance constante des activations du service Télé Fibe, alors que nous continuons d'étendre la zone de couverture de notre service de télé IP et d'enrichir nos offres de forfaits de services pour inclure les services Télé Fibe et Internet Fibe là où ces services sont offerts. Les activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe ont totalisé 163 127 en 2012, en hausse contre 73 529 en 2011, ce qui porte notre clientèle totale à 248 298 abonnés pour ce service. La diminution du nombre d'activations nettes du service de télé par satellite, imputable au lancement du service de télé IP par des fournisseurs de services concurrents, aux offres accrocheuses en vue de la conversion lancées par nos concurrents dans la câblodistribution et à la migration des clients de Bell à Télé Fibe, a limité l'augmentation globale des activations nettes d'abonnés des services de télé en 2012, qui ont totalisé 69 445, comparativement à 68 221 à l'exercice précédent.

Nous avons enregistré une croissance des activations d'abonnés à Internet en 2012, ajoutant 32 288 abonnés au service Internet haute vitesse, comparativement à des activations nettes de 15 426 en 2011. L'amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable à l'effet d'implantation ascendante des activations d'abonnés de Télé Fibe, aux offres concurrentielles enrichies et à l'expansion continue du réseau de fibre à large bande. La diminution du taux de désabonnement a également contribué à l'augmentation d'un exercice à l'autre des activations du service Internet haute vitesse en 2012.

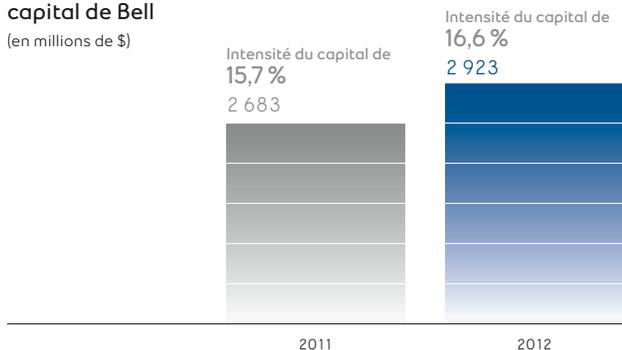
Dans le service téléphonique local traditionnel, les pertes d'abonnés résidentiels des SAR en 2012 ont augmenté de 0,9 % pour s'établir à 335 807, contre des pertes nettes de 332 766 en 2011, en raison de la concurrence, de l'incidence favorable de la migration en 2011 de clients de gros et d'affaires d'un câblodistributeur concurrent par l'entremise d'un tiers revendeur de services de télécommunications, et de la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet. Toutefois, nous avons continué d'enregistrer une diminution des taux de rotation des abonnés dans notre service Télé Fibe, pour lesquels les offres de forfaits de services incluent les services Télé Fibe et Internet Fibe, comparativement à nos services autres que Télé Fibe. Les pertes d'abonnés d'affaires ont également augmenté en 2012, passant à 120 910 contre 41 283 en 2011, en raison de l'abandon graduel des lignes téléphoniques au profit des services IP, de la persistance d'une demande faible pour les nouvelles installations et de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés dans la clientèle de gros. Surtout du fait du nombre accru de pertes d'abonnés d'affaires des SAR d'un exercice à l'autre, le rythme annuel d'érosion de notre clientèle totale des SAR a augmenté pour s'établir à 7,5 % en 2012, contre 5,8 % en 2011.

Chez Bell Média, les produits tirés de la publicité en 2012 ont enregistré une progression grâce à la radiodiffusion des Jeux olympiques d'été de Londres et à la fidélité d'un vaste auditoire pour toutes les chaînes de télé traditionnelle et spécialisée de Bell Média. En excluant les Jeux olympiques, les ventes de publicité dans l'ensemble des propriétés télé, des stations de radio et des propriétés de médias numériques de Bell Média ont subi les contrecoups d'un marché publicitaire moins dynamique étant donné que l'économie tarde à redémarrer. Les produits accrus tirés des frais d'abonnement en 2012 reflètent les tarifs, établis en fonction du marché, imposés aux distributeurs de radiodiffusion par suite de la renégociation des ententes pour certains services de Bell Média spécialisés dans les sports ainsi que dans des domaines autres que les sports, incluant l'incidence de la décision du CRTC du 20 juillet 2012 qui a réglé un différend opposant Bell Média et certains distributeurs relativement aux droits à payer à l'égard de ces services de télé spécialisée. À la fin de 2012, Bell Média avait conclu des ententes avec tous les grands distributeurs de radiodiffusion au Canada, qui reflètent des majorations de tarifs pour la programmation de sa télé spécialisée dans les sports. Le lockout dans la LNH a contribué à la progression du BAIIA en 2012, Bell Média ayant pu économiser sur les coûts de production liés à la radiodiffusion des matchs sur ses chaînes de télé spécialisée dans les sports, soit TSN et RDS.

Les produits opérationnels de BCE ont progressé de 2,5 % en 2012, tandis que le BAIIA a augmenté de 3,3 %. Cette augmentation découle de l'amélioration de la performance de Bell, d'un exercice à l'autre, comme il est décrit ci-dessus, en partie contrebalancée par la diminution des produits des activités ordinaires et du BAIIA de Bell Aliant en 2012 par rapport à l'exercice précédent.

Dépenses d'investissement et intensité du capital de Bell

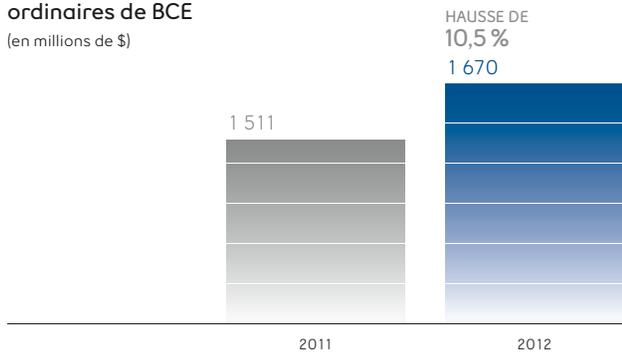
(en millions de \$)



Les dépenses d'investissement chez Bell ont augmenté de 8,9 % en 2012 pour s'établir à 2 923 millions \$, du fait de la poursuite du déploiement de la fibre à large bande jusqu'aux domiciles, aux quartiers et aux entreprises en Ontario et au Québec, des améliorations en cours apportées au réseau principal sur fil à large bande de Bell pour continuer d'étendre la zone de couverture de notre service de télé IP, de la poursuite de l'investissement dans les systèmes de soutien à la clientèle, de la construction d'un nouveau réseau 4G LTE dans des marchés urbains partout au Canada ainsi que de l'ajout de nouveaux magasins de détail Bell et La Source partout au Canada.

Flux de trésorerie disponibles pour les actionnaires ordinaires de BCE

(en millions de \$)

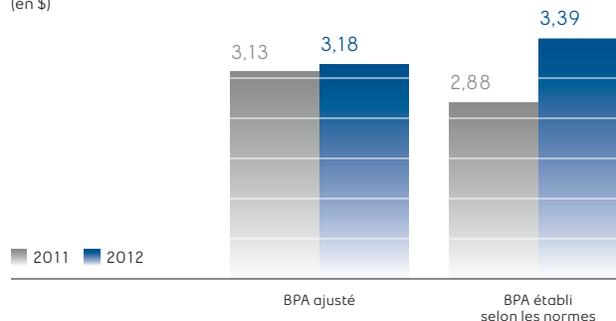


Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de BCE se sont établis à 5 552 millions \$ en 2012, comparativement à 4 869 millions \$ en 2011. Pour cette même période, les flux de trésorerie disponibles pour les actionnaires ordinaires de BCE ont augmenté de 10,5 % pour s'établir à 1 670 millions \$ en 2012, contre 1 511 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA, à la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, à la diminution des paiements d'indemnités de départ par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre au quatrième trimestre de 2011, à l'évolution positive du fonds de roulement et à la non-réurrence des remises aux abonnés versées au premier trimestre de 2011 dans le cadre de l'obligation de Bell au titre du compte de report.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires a augmenté de 18,1 % en 2012, s'établissant à 2 624 millions \$, ou 3,39 \$ par action, comparativement à 2 221 millions \$, ou 2,88 \$ par action, en 2011. Cette augmentation d'un exercice à l'autre découle de la forte croissance du BAIIA, de la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que du profit sans effet de trésorerie réalisé sur notre investissement dans Inukshuk Limited Partnership (Inukshuk). L'augmentation du BAIIA et la diminution des charges financières nettes associées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ont été contrebalancées en partie par l'accroissement de l'amortissement des immobilisations corporelles et de la charge d'intérêts ainsi que par l'augmentation de l'impôt sur le résultat découlant de la diminution des ajustements fiscaux d'un exercice à l'autre en raison du règlement de questions fiscales incertaines et du bénéfice imposable plus élevé en 2012. Le BPA ajusté s'est établi à 3,18 \$ par action ordinaire en 2012, contre 3,13 \$ par action ordinaire à l'exercice précédent.

BPA

(en \$)



Nous avons poursuivi la mise en œuvre de nos objectifs à l'égard des marchés financiers en 2012, accroissant le rendement pour nos actionnaires en majorant le dividende sur les actions ordinaires de BCE et en terminant une OPRA dans le cours normal des activités de 250 millions \$ en mars 2012. Tout comme à l'exercice précédent, nous avons également effectué une cotisation volontaire de 750 millions \$ au régime de retraite PD de Bell en décembre 2012, pour diminuer le déficit de solvabilité de ce régime. Nous jugeons que, dans un contexte marqué par la faiblesse persistante des taux d'intérêt, il est judicieux d'utiliser notre trésorerie pour accélérer la capitalisation des obligations futures de Bell liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Par ailleurs, nous avons raffermi notre position pour ce qui est des liquidités et diminué notre coût global d'émission des titres d'emprunt en obtenant des conditions intéressantes sur les marchés financiers tout en maintenant des cotes de crédit élevées. Nous avons recueilli un produit brut de 1 milliard \$ de l'émission de débentures à moyen terme d'une durée de sept ans de Bell Canada en juin 2012 et nous avons également émis des actions privilégiées de BCE pour un montant de 280 millions \$ en janvier 2012.

FAITS SAILLANTS ANNUELS ET TRIMESTRIELS

Information financière annuelle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour 2012, 2011 et 2010, préparées conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des deux derniers exercices sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2012	2011	2010
COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT			
Produits opérationnels	19 975	19 497	18 069
Coûts opérationnels	(12 092)	(11 868)	(10 884)
BAlIA ⁽¹⁾	7 883	7 629	7 185
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(133)	(409)	(262)
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 674)	(2 538)	(2 388)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(714)	(723)	(737)
Charges financières			
Charge d'intérêts	(865)	(853)	(697)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(958)	(973)	(980)
Intérêt sur le passif lié aux parts du fonds	–	–	(370)
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 069	1 032	898
Autres produits	270	129	173
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 878	3 294	2 822
Impôt sur le résultat	(825)	(720)	(632)
Bénéfice net	3 053	2 574	2 190
Bénéfice net attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	2 624	2 221	2 083
Actionnaires privilégiés	139	119	112
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	290	234	(5)
Bénéfice net	3 053	2 574	2 190
Bénéfice net par action ordinaire			
De base	3,39	2,88	2,74
Dilué	3,39	2,88	2,74
Éléments inclus dans le bénéfice net :			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(94)	(282)	(189)
Profits nets sur placements	256	89	133
Ajustement à la juste valeur du passif lié aux parts du fonds	–	–	49
Ajustement pour tenir compte de l'intérêt sur le passif lié aux parts du fonds à titre de participation ne donnant pas le contrôle	–	–	(29)
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	2 462	2 414	2 119
BPA ajusté ⁽¹⁾	3,18	3,13	2,79
RATIOS			
Marge du BAlIA (%)	39,5 %	39,1 %	39,8 %
Rendement des capitaux propres (%)	24,8 %	21,0 %	19,2 %

(1) Les termes BAlIA, bénéfice net ajusté et BPA ajusté sont des mesures financières non définies par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter aux sections BAlIA et Bénéfice net ajusté et BPA ajusté de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris pour le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, un rapprochement avec les mesures financières définies par les IFRS les plus comparables.

	2012	2011	2010
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Total de l'actif	40 968	39 420	35 858
Trésorerie et équivalents de trésorerie	127	175	771
Dette à court terme (y compris les avances bancaires, les effets à payer et l'emprunt garanti par des créances clients)	2 136	2 106	2 570
Dette à long terme	13 886	12 721	10 581
Total des passifs non courants	19 498	17 882	18 747
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE	13 875	13 778	10 154
Total des capitaux propres	14 725	14 759	10 168
RATIOS			
Total de la dette/total de l'actif (fois)	0,39	0,38	0,37
Total de la dette/total des capitaux propres (fois)	0,98	0,92	1,14
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE			
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 552	4 869	4 367
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(4 093)	(3 884)	(2 948)
Dépenses d'investissement	(3 515)	(3 256)	(2 998)
Acquisitions d'entreprises	(13)	(680)	(60)
Augmentation des placements	(593)	(12)	(44)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 507)	(1 581)	(1 332)
Rachat d'actions ordinaires	(107)	(143)	(500)
Émission d'actions ordinaires	39	152	39
Émission d'actions privilégiées	280	345	–
Émission nette (remboursement) d'instruments d'emprunt	486	(6)	660
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	(1 683)	(1 520)	(1 318)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(133)	(118)	(108)
Dividendes/distributions en espèces payé(e)s par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(340)	(315)	–
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	1 670	1 511	1 437
INFORMATION SUR LES ACTIONS			
Nombre moyen d'actions ordinaires (en millions)	774,3	771,4	759,0
Actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice (en millions)	775,4	775,4	752,3
Capitalisation boursière	33 055	32 931	26 586
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,2200	2,0450	1,7850
Valeur comptable par action (en dollars)	13,52	13,75	9,82
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	(1 720)	(1 579)	(1 352)
Dividendes déclarés sur actions privilégiées	(138)	(119)	(112)
Cours des actions ordinaires (en dollars)			
Haut (fin de la journée)	45,06	42,47	36,09
Bas (fin de la journée)	39,37	34,31	27,43
Clôture	42,63	42,47	35,34
RATIOS			
Intensité du capital (%)	17,6 %	16,7 %	16,6 %
Ratio cours/bénéfice (fois)	12,58	14,75	12,90
Ratio cours/valeur comptable (fois)	3,15	3,09	3,60
Ratio cours/flux de trésorerie (fois)	16,21	20,32	15,43
AUTRES DONNÉES			
Nombre d'employés (en milliers)	56	55	50

(1) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non définie par les PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter à la section Flux de trésorerie disponibles de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

Information financière trimestrielle

Le tableau suivant présente les principales données financières consolidées de BCE pour chacun des trimestres de 2012 et de 2011. Cette information trimestrielle n'est pas audité, mais elle a été préparée sur la même base que les états financiers consolidés annuels. Les facteurs qui ont entraîné la variation de nos résultats au cours des huit derniers trimestres sont analysés tout au long de ce rapport de gestion.

	2012				2011			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits opérationnels	5 161	4 982	4 923	4 909	5 166	4 910	4 955	4 466
BAIIA	1 896	2 019	2 041	1 927	1 869	1 941	1 986	1 833
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(70)	(24)	(20)	(19)	1	(130)	(219)	(61)
Amortissement des immobilisations corporelles	(692)	(674)	(664)	(644)	(661)	(628)	(638)	(611)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(175)	(180)	(178)	(181)	(181)	(180)	(183)	(179)
Bénéfice net	809	689	879	676	573	736	683	582
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	708	569	773	574	486	642	590	503
Bénéfice net par action ordinaire								
De base	0,91	0,74	1,00	0,74	0,62	0,83	0,76	0,67
Dilué	0,91	0,74	1,00	0,74	0,62	0,83	0,76	0,67
Éléments inclus dans le bénéfice net :								
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(46)	(19)	(15)	(14)	2	(82)	(162)	(40)
Profits nets sur placements	248	–	–	8	–	–	89	–
Bénéfice net ajusté	506	588	788	580	484	724	663	543
BPA ajusté	0,65	0,76	1,02	0,75	0,62	0,93	0,86	0,72
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)	775,0	774,2	773,7	774,3	778,1	777,6	776,6	752,9

Faits saillants du quatrième trimestre

PRODUITS OPÉRATIONNELS	T4 2012	T4 2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	2 608	2 709	(101)	(3,7)%
Services sans fil de Bell	1 458	1 365	93	6,8 %
Bell Média	591	578	13	2,2 %
Éliminations intersectorielles	(80)	(76)	(4)	(5,3)%
Bell	4 577	4 576	1	0,0 %
Bell Aliant	694	701	(7)	(1,0)%
Éliminations intersectorielles	(110)	(111)	1	0,9 %
Total des produits opérationnels de BCE	5 161	5 166	(5)	(0,1)%

BAIIA	T4 2012	T4 2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	931	997	(66)	(6,6)%
Services sans fil de Bell	479	421	58	13,8 %
Bell Média	172	130	42	32,3 %
Bell	1 582	1 548	34	2,2 %
Bell Aliant	314	321	(7)	(2,2)%
Total du BAIIA de BCE	1 896	1 869	27	1,4 %

Les produits opérationnels de BCE ont reculé de 0,1 % par rapport à ceux de l'exercice précédent. Le BAIIA de BCE a augmenté de 1,4 %, d'un exercice à l'autre, du fait de la forte croissance à deux chiffres du BAIIA des Services sans fil de Bell et de Bell Média, contrebalancée par la baisse des produits tirés des Services sur fil de Bell et de Bell Aliant.

Les produits des activités ordinaires de Bell ont peu changé, tandis que le BAIIA de Bell a progressé de 2,2 %. L'augmentation des produits des activités ordinaires et du BAIIA d'un exercice à l'autre reflète la contribution sans cesse croissante des services de croissance de Bell, y compris les services sans fil, de télé, Internet et de médias, ainsi que la maîtrise des coûts, en partie contrebalancée par la baisse continue dans les services voix et données traditionnels de Bell.

Les produits opérationnels des Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,8 % au T4 2012. Les produits tirés des services ont progressé de 7,4 % grâce à la solide croissance du nombre d'abonnés des services postpayés et à l'augmentation de 4,1 % du PMU combiné, du fait de la croissance des produits tirés des services de données de 28 %. Malgré le prix moyen des combinés généralement plus bas en raison de la concurrence exercée sur les prix pendant la période des fêtes, les produits opérationnels tirés des produits ont augmenté de 2,3 %, ce qui reflète les ventes accrues de téléphones intelligents plus chers. Le BAIIA des Services sans fil de Bell a augmenté de 13,8 %, ce qui s'est traduit par une augmentation de 2 points de pourcentage de la marge du BAIIA liée aux services, qui s'élève à 36,5 %. Ce résultat a été réalisé malgré l'augmentation de 26 millions \$ d'un exercice à

l'autre des coûts d'acquisition d'abonnés et des dépenses à l'égard de la fidélisation de la clientèle, ce qui a contribué à la hausse des coûts opérationnels de 3,7 % ce trimestre.

Les produits opérationnels des Services sur fil de Bell ont diminué de 3,7 %, les pressions de la concurrence et du phénomène de substitution en faveur du sans-fil continuant de se faire sentir sur les services voix traditionnels. La réduction des dépenses des clients d'affaires pour des produits de données sur fil et des services de TIC, reflétant la faible croissance de l'économie, ainsi que la révision des prix des services de connectivité ont également contribué à la baisse d'un exercice à l'autre des produits tirés des Services sur fil de Bell au T4 2012. Cependant, le rythme d'érosion des produits tirés des services sur fil au T4 2012 a ralenti par rapport au trimestre précédent du fait de l'augmentation des produits tirés des services de télé découlant de la croissance rapide du nombre d'abonnés de Télé Fibe et de la diminution des pertes d'abonnés résidentiels des SAR de 3,0 % d'un exercice à l'autre. Le BAIIA des Services sur fil de Bell a diminué de 6,6 % d'un exercice à l'autre en raison de la baisse des produits opérationnels. L'amélioration de 2,0 % des coûts opérationnels des services sur fil a largement compensé la diminution des produits au chapitre des services traditionnels, générant des marges plus élevées, ainsi que les coûts liés à la croissance de la clientèle du service Télé Fibe, ce qui a donné lieu à une réduction de 1,1 point de pourcentage de la marge du BAIIA, qui s'est établie à 35,7 %.

Les produits opérationnels de Bell Média au T4 ont augmenté de 2,2 % d'un exercice à l'autre. Cette progression découle de l'augmentation des produits tirés des frais d'abonnement en raison des tarifs, établis en fonction du marché, imposés aux distributeurs de radiodiffusion dans le cadre d'ententes renégociées pour certains services de télé spécialisée de Bell Média. Les produits tirés de la publicité ont diminué légèrement par rapport à l'exercice précédent, l'incidence du lockout dans la LNH sur les propriétés de Bell Média spécialisées dans les sports ayant été en grande partie compensée par le raffermissement des ventes de publicité. Le BAIIA de Bell Média a augmenté de 32,3 % au T4 2012, ce qui reflète la progression des produits tirés des frais d'abonnement et la baisse de 6,5 % des coûts opérationnels principalement attribuable à la diminution des coûts relatifs au contenu et à la production en raison du lockout dans la LNH.

Au T4 2012, Bell a consacré 779 millions \$ de nouveau capital au soutien du développement rapide de son infrastructure à large bande, notamment une nouvelle initiative de déploiement de la fibre jusqu'aux résidences et aux entreprises en Ontario et au Québec pour appuyer les services Télé Fibe, Internet Fibe ainsi que les nouveaux services d'informatique en nuage à l'intention des entreprises, et le déploiement continu du réseau mobile LTE de Bell.

L'amortissement des immobilisations corporelles de 692 millions \$ est plus élevé que celui de 661 millions \$ comptabilisé à la période correspondante de l'exercice précédent en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables en 2012, d'une réduction des durées d'utilité moyennes du fait que nous investissons relativement davantage dans des actifs technologiques et de l'amortissement des immobilisations corporelles additionnel découlant de l'acquisition de CTV que nous avons réalisée le 1^{er} avril 2011.

Au T4 2012, l'amortissement des immobilisations incorporelles de 175 millions \$ a été moins élevé que celui de 181 millions \$ comptabilisé à l'exercice précédent, car certains actifs étaient entièrement amortis; il a été en partie contrebalancé par l'amortissement des immobilisations incorporelles additionnel découlant de l'acquisition de CTV que nous avons réalisée le 1^{er} avril 2011.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 863 millions \$, comparativement à 838 millions \$ au trimestre correspondant de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation du bénéfice net. Les flux de trésorerie disponibles au T4 2012, avant et après la cotisation volontaire de 750 millions \$ au régime de retraite PD, se sont établis à 605 millions \$ et à un montant négatif de 145 millions \$, respectivement, comparativement à 564 millions \$ et à un montant négatif de 186 millions \$, respectivement, à l'exercice précédent. L'amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable à l'augmentation du BAIIA.

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires de BCE s'est chiffré à 708 millions \$, ou 0,91 \$ par action, au T4 2012, comparativement à 486 millions \$, ou 0,62 \$ par action, au T4 2011. Cette augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation du BAIIA, au profit sans effet de trésorerie découlant du transfert de spectre d'Inukshuk, ainsi qu'à la diminution de l'impôt sur le résultat. L'augmentation du BPA de 46,8 % découle de l'augmentation du BAIIA, partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et de la charge d'intérêts nette. Le BPA ajusté de BCE s'est établi à 0,65 \$ par action ordinaire au T4 2012, contre 0,62 \$ par action ordinaire au T4 2011.

CONSIDÉRATIONS SUR LE CARACTÈRE SAISONNIER

Une partie des produits et des charges de nos secteurs varie légèrement selon les saisons, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats opérationnels d'un trimestre à l'autre.

Par exemple, les produits tirés du secteur des services sur fil ont tendance à être plus élevés au quatrième trimestre en raison des ventes plus élevées de produits de données et d'équipements aux clients d'affaires et des ventes, également plus élevées, d'équipements électroniques grand public pendant la période des fêtes en décembre. L'activité des abonnés des services de téléphonie, de télé et Internet est sujette à de légères fluctuations saisonnières, attribuables en grande partie aux déménagements des ménages pendant les mois d'été et à la période du retour en classe. Les efforts de commercialisation ciblés menés à diverses périodes de l'année pour coïncider avec des événements spéciaux ou les campagnes de commercialisation de grande envergure peuvent également avoir une incidence sur les résultats opérationnels globaux des services sur fil.

Les résultats opérationnels des services sans fil sont influencés par le calendrier de nos dépenses au chapitre des activités de commercialisation et de promotion et par l'augmentation des ajouts d'abonnés et des rabais sur les combinés, ce qui se traduit par une augmentation des charges relatives aux acquisitions d'abonnés et aux activations dans certains trimestres. En particulier, le BAIIA des Services sans fil de Bell est habituellement inférieur au quatrième trimestre en raison des coûts d'acquisition d'abonnés plus élevés découlant du nombre plus important d'activations de nouveaux abonnés pendant la période des fêtes. En outre, ces dernières années, nous enregistrons une recrudescence d'ajouts d'abonnés du sans-fil au troisième trimestre, en raison des offres liées au retour en classe, tandis que les ajouts d'abonnés s'établissent généralement à leur plus bas niveau au premier trimestre.

Une grande partie des produits tirés de Bell Média et des charges connexes provenant de la télédiffusion et de la radiodiffusion découle de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Ces variations découlent du niveau des cotes d'écoute de la télé, en particulier au cours de la saison de programmation d'automne, des saisons des grandes ligues sportives et d'autres événements sportifs spéciaux, comme les Jeux olympiques, les séries éliminatoires de la LNH et la Coupe du monde de soccer, ainsi que des fluctuations dans l'activité de vente au détail au cours de l'exercice.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

La présente rubrique présente des renseignements détaillés et une analyse du rendement que BCE a enregistré en 2012 par rapport à 2011. Elle met l'accent sur les résultats opérationnels consolidés de BCE et fournit de l'information financière sur chacun de ses secteurs opérationnels.

Analyse consolidée

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Produits opérationnels	19 975	19 497	478	2,5 %
Coûts opérationnels	(12 092)	(11 868)	(224)	(1,9)%
BAlIA	7 883	7 629	254	3,3 %
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(133)	(409)	276	67,5 %
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 674)	(2 538)	(136)	(5,4)%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(714)	(723)	9	1,2 %
Charges financières				
Charge d'intérêts	(865)	(853)	(12)	(1,4)%
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(958)	(973)	15	1,5 %
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 069	1 032	37	3,6 %
Autres produits	270	129	141	n.s.
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 878	3 294	584	17,7 %
Impôt sur le résultat	(825)	(720)	(105)	(14,6)%
Bénéfice net	3 053	2 574	479	18,6 %
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires	2 624	2 221	403	18,1 %
Actionnaires privilégiés	139	119	20	16,8 %
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	290	234	56	23,9 %
Bénéfice net	3 053	2 574	479	18,6 %
Bénéfice net ajusté attribuable aux actionnaires ordinaires	2 462	2 414	48	2,0 %
Bénéfice net par action ordinaire	3,39	2,88	0,51	17,7 %
BPA ajusté	3,18	3,13	0,05	1,6 %

n.s. : non significatif

Produits opérationnels

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	10 220	10 621	(401)	(3,8)%
Services sans fil de Bell	5 573	5 231	342	6,5 %
Bell Média	2 183	1 542	641	41,6 %
Éliminations intersectorielles	(334)	(261)	(73)	(28,0)%
Bell	17 642	17 133	509	3,0 %
Bell Aliant	2 761	2 775	(14)	(0,5)%
Éliminations intersectorielles	(428)	(411)	(17)	(4,1)%
Total des produits opérationnels de BCE	19 975	19 497	478	2,5 %

Les produits opérationnels totaux de BCE ont augmenté de 2,5 % en 2012 en raison de l'augmentation des produits de Bell. Les produits de Bell Aliant se sont établis à un niveau légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent.

Les produits opérationnels de Bell ont augmenté de 3,0 % en 2012 en raison de l'augmentation des produits tirés des Services sans fil de Bell et de Bell Média, partiellement contrebalancée par la diminution des produits tirés du secteur Services sur fil de Bell. Les produits opérationnels de Bell en 2012 sont composés des produits tirés des services, de 16 007 millions \$, soit 3,5 % de plus qu'en 2011, et des produits opérationnels tirés des produits, de 1 635 millions \$, soit une diminution de 1,7 % par rapport à l'exercice précédent.

Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 3,8 % en 2012 en raison principalement de la baisse continue des produits tirés des services voix et données traditionnels, des rabais promotionnels et des crédits visant la fidélisation immédiats plus généreux du fait de la vive concurrence sur les prix des forfaits de services qui continue de sévir dans le marché ainsi que de la diminution des ventes de produits de données d'un exercice à l'autre. La croissance des produits tirés de nos services de télé et de nos services de connectivité à large bande IP ainsi que l'augmentation des ventes de produits de données aux clients d'affaires ont freiné cette baisse.

Les produits tirés des Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,5 % en 2012, ce qui est attribuable à la hausse des produits tirés des services découlant de l'accroissement de la clientèle des services postpayés, à l'utilisation plus intensive des services de données, qui a généré une progression du PMU combiné d'un exercice à l'autre, ainsi qu'à l'augmentation des produits opérationnels tirés des produits découlant de l'accroissement des ventes, d'un exercice à l'autre, de téléphones intelligents plus chers.

Les produits tirés de Bell Média en 2012 se sont établis à 2 183 millions \$ comparativement à 1 542 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui reflète un trimestre de plus pour ce qui est de la contribution découlant de l'acquisition de CTV, ainsi que l'incidence positive sur les produits tirés de la publicité relativement à la radiodiffusion des Jeux olympiques d'été de Londres et la progression des produits tirés des frais d'abonnement découlant des tarifs, établis en fonction du marché, imposés aux distributeurs de radiodiffusion par suite de la renégociation des ententes pour certains services de Bell Média spécialisés dans les sports ainsi que dans des domaines autres que les sports. Se reporter à la section *Analyse sectorielle* pour une analyse des produits opérationnels par secteurs opérationnels.

Coûts opérationnels

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	(6 300)	(6 466)	(166)	(2,6)%
Services sans fil de Bell	(3 463)	(3 408)	55	1,6 %
Bell Média	(1 622)	(1 208)	414	34,3 %
Éliminations intersectorielles	334	261	(73)	(28,0)%
Bell	(11 051)	(10 821)	230	2,1 %
Bell Aliant	(1 469)	(1 458)	11	0,8 %
Éliminations intersectorielles	428	411	(17)	(4,1)%
Total des coûts opérationnels de BCE	(12 092)	(11 868)	224	1,9 %

Les coûts opérationnels de BCE ont augmenté de 1,9 % en 2012, ce qui reflète l'augmentation des coûts opérationnels de Bell découlant de l'acquisition de CTV. Les coûts opérationnels de Bell Aliant ont augmenté de 0,8 % en 2012, principalement du fait de la hausse des coûts liés au service Télé FibreOP de Bell Aliant, largement compensée par les économies découlant des initiatives de productivité et des mesures d'efficacité opérationnelle.

Les coûts opérationnels de Bell ont augmenté de 2,1 % en 2012, en raison de la comptabilisation sur un exercice complet des coûts de Bell Média et de la hausse modeste des coûts opérationnels des services sans fil découlant de la croissance des produits des activités ordinaires. Cette augmentation a été partiellement compensée par la diminution des coûts opérationnels dans le secteur Services sur fil de Bell. La réduction des coûts opérationnels des Services sur fil de Bell, de 2,6 % en 2012, est principalement attribuable à la diminution des coûts de la main-d'œuvre, à la baisse du coût des produits vendus du fait de la diminution des produits opérationnels tirés des produits, à la diminution de l'impôt lié aux activités opérationnelles, aux économies réalisées au chapitre de la facturation et des TI à la suite de la renégociation préalable des contrats avec des fournisseurs, aux coûts moindres de gestion du parc de véhicules, ainsi qu'à la réduction des volumes d'appels des clients résidentiels dans nos centres d'appels et aux améliorations de la productivité dans nos services extérieurs. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par les coûts accrus relatifs au contenu et au soutien inhérents à la croissance et à la gestion de Télé Fibe, la hausse des créances irrécouvrables ainsi que l'accroissement des frais de commercialisation et de vente.

Les coûts opérationnels des Services sans fil de Bell en 2012 ont augmenté de 1,6 % par rapport à 2011. Cette hausse est imputable à l'augmentation des rabais sur les combinés sans fil du fait de l'accroissement des ventes de téléphones intelligents et à la hausse des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle d'un exercice à l'autre, à l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance et à la hausse

des frais généraux et d'administration découlant de la croissance de la clientèle. Ces facteurs ont été compensés en partie par la diminution des coûts de la main-d'œuvre résultant des réductions de l'effectif effectuées en 2011, ainsi que par les taux plus élevés d'incorporation dans le coût de l'actif de la main-d'œuvre attribuables à la construction de notre réseau LTE, la diminution des coûts relatifs au contenu, la réduction des volumes d'appels dans nos centres d'appels, ainsi que la diminution des frais de publicité et des créances irrécouvrables.

Les coûts opérationnels de Bell Média ont totalisé 1 622 millions \$ en 2012, ce qui reflète un trimestre additionnel de coûts et les charges liées à la radiodiffusion des Jeux olympiques d'été de Londres.

Le coût total des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE a diminué pour s'établir à 225 millions \$ en 2012, contre 241 millions \$ en 2011, en raison de la diminution du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Bell. Le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Bell a totalisé 168 millions \$ en 2012, en baisse contre 181 millions \$ en 2011, en raison d'un profit qui a été comptabilisé au troisième trimestre de 2012 relativement à l'abandon graduel d'avantages postérieurs à l'emploi pour certains employés. Ce profit a été partiellement contrebalancé par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, de la diminution du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, ainsi que par le coût supplémentaire des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi découlant de l'acquisition de CTV. Le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Bell Aliant est demeuré essentiellement inchangé d'un exercice à l'autre, s'établissant à 57 millions \$ en 2012, comparativement à 60 millions \$ à l'exercice précédent.

BAIIA

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services sur fil de Bell	3 920	4 155	(235)	(5,7)%
Services sans fil de Bell	2 110	1 823	287	15,7 %
Bell Média	561	334	227	68,0 %
Bell	6 591	6 312	279	4,4 %
Bell Aliant	1 292	1 317	(25)	(1,9)%
Total du BAIIA de BCE	7 883	7 629	254	3,3 %

Le BAIIA de BCE a augmenté de 3,3 % en 2012, ce qui correspond à une marge du BAIIA de 39,5 % comparativement à 39,1 % en 2011. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance du BAIIA de Bell, qui a été atténuée par la baisse du BAIIA de Bell Aliant.

Le BAIIA de Bell a enregistré une augmentation de 4,4 % en 2012. Cette hausse découle de la progression du BAIIA des Services sans fil de Bell et de Bell Média, en partie contrebalancée par la diminution du BAIIA des Services sur fil, ce qui a donné lieu à une amélioration, d'un exercice à l'autre, de la marge consolidée du BAIIA de Bell, qui s'est établie à 37,4 %, contre 36,8 % en 2011. Cette amélioration de la marge a été réalisée malgré les coûts immédiats associés à l'accroissement de la clientèle de notre service Bell Télé Fibe et l'inclusion des produits tirés de Bell Média, générant des marges moindres, dans nos résultats opérationnels à partir du deuxième trimestre de 2011.

Se reporter à la section *Analyse sectorielle* pour une analyse du BAIIA par secteurs opérationnels.

Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres

Cette catégorie de coûts comprend divers produits et charges qui ne sont pas directement liés aux produits opérationnels générés au cours de l'exercice.

2012

Nous avons comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 133 millions \$ en 2012. Ces coûts comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 107 millions \$ au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre résultant de départs volontaires et involontaires, ce qui comprend une charge additionnelle de 50 millions \$ relative à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour un programme d'encouragement à la retraite;
- des coûts liés aux acquisitions et autres de 26 millions \$, ce qui comprend les coûts liés à notre acquisition proposée d'Astral et les coûts liés aux locaux relatifs à la restructuration de la main-d'œuvre.

2011

Nous avons comptabilisé des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres de 409 millions \$ en 2011. Ces coûts comprenaient :

- des coûts liés aux indemnités de départ de 191 millions \$ au titre des initiatives en matière de réduction de la main-d'œuvre résultant de départs volontaires et involontaires;
- des coûts liés aux acquisitions de 165 millions \$, principalement liés à CTV, ce qui comprend le montant de 164 millions \$ relatif à l'obligation au titre des avantages tangibles dont le paiement nous a été imposé par le CRTC, sur sept ans, pour contribuer au système canadien de radiodiffusion dans le cadre de notre acquisition de

CTV, en partie compensés par un profit au titre de la réduction du régime d'avantages postérieurs à l'emploi de 13 millions \$ à l'égard du transfert de certains employés, de CTV à BCE;

- d'autres frais de 53 millions \$, ce qui comprend des coûts de 18 millions \$ liés aux locaux et un montant de 10 millions \$ lié à un montant administratif perçu par le Bureau de la concurrence fédéral relativement à une entente par voie de consentement.

Amortissements

Le montant des amortissements que nous constatons dans un exercice donné est touché par :

- le montant que nous avons investi dans de nouvelles immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles au cours d'exercices antérieurs et les durées d'utilité de ces immobilisations;
- le nombre d'immobilisations que nous avons mises hors service au cours de l'exercice;
- les modifications apportées aux estimations.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles de 2 674 millions \$ en 2012 représente une augmentation de 136 millions \$, ou 5,4 %, comparativement à 2 538 millions \$ en 2011 en raison d'un volume accru d'immobilisations amortissables en 2012, car nous avons continué d'investir dans nos réseaux à large bande et sans fil, ainsi que dans nos services de télé, et de l'amortissement des immobilisations corporelles additionnel découlant de l'acquisition de CTV que nous avons réalisée le 1^{er} avril 2011.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'amortissement des immobilisations incorporelles de 714 millions \$ en 2012 a diminué comparativement à 723 millions \$ en 2011, étant donné que des immobilisations incorporelles étaient intégralement amorties, entraînant un volume moindre d'immobilisations en 2012, en partie contrebalancé par l'amortissement accru découlant de l'acquisition de CTV que nous avons réalisée le 1^{er} avril 2011.

La dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles relative à la juste valeur de certains droits de programmation, découlant de la répartition du prix d'achat pour CTV, s'est élevée à 49 millions \$ en 2012, comparativement à 63 millions \$ en 2011, et a été incluse dans les coûts opérationnels.

Charges financières

CHARGE D'INTÉRÊTS

La charge d'intérêts de 865 millions \$ en 2012 représente une augmentation de 12 millions \$, ou 1,4 %, comparativement à 853 millions \$ en 2011. Cette hausse découle de l'augmentation des niveaux d'endettement moyens et de la charge d'intérêts sur un contrat de location-financement relativement à un nouveau satellite qui a été mis en service en juin 2012, en partie compensée par les taux d'intérêt moyens moindres sur la dette et les commissions de placement qui avaient été versées en 2011 pour le financement de l'acquisition de CTV.

INTÉRÊT LIÉ AUX OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de 958 millions \$ en 2012 représente une diminution de 15 millions \$, ou 1,5 %, comparativement à 973 millions \$ en 2011. En 2012, un taux d'actualisation moindre a été utilisé pour évaluer nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, du fait de la baisse des taux d'intérêt. Cette situation a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'intérêt lié à une obligation plus élevée au titre des avantages et par l'obligation au titre des avantages liée à l'acquisition de CTV le 1^{er} avril 2011.

Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de 1 069 millions \$ en 2012 représente une augmentation de 37 millions \$, ou 3,6 %, comparativement à 1 032 millions \$ en 2011. Cette hausse s'explique par l'augmentation des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2012 en raison des cotisations au régime, notamment d'une cotisation volontaire de 750 millions \$ versée en décembre 2011, par le rendement obtenu et par l'augmentation des actifs des régimes liée à l'acquisition de CTV le 1^{er} avril 2011, en partie contrebalancée par la diminution du rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en 2012.

Autres produits

Les autres produits comprennent des produits ou des charges, comme :

- les profits nets ou pertes nettes sur placements, y compris les profits ou les pertes constatés lorsque nous cédon des placements ou que nous en réduisons la valeur ou encore lorsque nous réduisons notre participation dans des placements;
- la dépréciation d'actifs;
- les pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles;
- le montant net du profit ou de la perte lié à la valeur de marché sur les couvertures économiques;
- les produits d'intérêts tirés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- les produits sur participations mises en équivalence;
- les autres produits ou charges divers.

Les autres produits de 270 millions \$ en 2012 représentent une augmentation de 141 millions \$, comparativement à 129 millions \$ en 2011. En 2012, nous avons comptabilisé un profit sans effet de trésorerie de 233 millions \$, qui représente notre participation dans un profit réalisé par Inukshuk sur des actifs vendus à ses propriétaires, et nous avons comptabilisé un montant net de 22 millions \$ au titre du profit évalué à la valeur de marché sur des couvertures économiques. Ces produits ont été contrebalancés en partie par les pertes à la cession et à la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles pour un montant de 36 millions \$.

En 2011, les autres produits de 129 millions \$ comprenaient un profit de 89 millions \$ résultant de la réévaluation de notre participation antérieurement détenue de 15 % dans CTV à la date d'acquisition et un montant net de 75 millions \$ au titre du profit évalué à la valeur de marché sur des couvertures économiques. Ces produits ont été contrebalancés en partie par les pertes à la cession et à la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles pour un montant de 45 millions \$, par la dépréciation du goodwill de 17 millions \$ à l'égard d'une entreprise des Services sur fil de Bell qui cessera ses activités en 2013 et par une dévaluation de notre bureau périphérique Westwinds à Calgary, qui faisait l'objet d'un contrat de location-financement de 14 millions \$.

Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat de 825 millions \$ en 2012 représente une augmentation de 105 millions \$, ou 14,6 %, comparativement à 720 millions \$ en 2011, en raison du règlement favorable de questions fiscales incertaines en 2011 et d'un bénéfice imposable plus élevé en 2012, en partie compensée par la diminution du taux d'imposition des sociétés.

Le taux d'imposition effectif a diminué pour s'établir à 21,3 % en 2012, comparativement à 21,9 % en 2011.

Bénéfice net et BPA

Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires en 2012 s'est établi à 2 624 millions \$, ou 3,39 \$ par action ordinaire, comparativement au bénéfice net de 2 221 millions \$, ou 2,88 \$ par action ordinaire, en 2011. L'augmentation en 2012 est attribuable à la hausse du BAIIA, à la baisse des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, à la diminution des charges financières nettes associées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et à l'augmentation des profits sans effet de trésorerie sur placements. Cette progression a été partiellement contrebalancée par l'augmentation de l'amortissement des immobilisations corporelles et de la charge d'impôt.

Exclusion faite de l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et des profits nets sur placements, le bénéfice net ajusté⁽⁴⁾ s'est établi à 2 462 millions \$ en 2012, une hausse de 48 millions \$ comparativement à 2 414 millions \$ en 2011. Par conséquent, le BPA ajusté a augmenté de 1,6 % en 2012 pour s'établir à 3,18 \$ par action ordinaire, contre 3,13 \$ par action ordinaire en 2011.

Analyse sectorielle

Notre structure de présentation des résultats reflète la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance.

Le 1^{er} avril 2011, BCE a acquis la tranche restante de 85 % des actions ordinaires de CTV que nous ne détenions pas déjà. CTV est présentée comme un secteur distinct, nommé Bell Média, qui comprend également certains actifs que nous lui avons transférés, auparavant comptabilisés dans nos activités sur fil. Le secteur Bell Média fournit des services de télé spécialisée, de médias numériques, de télé traditionnelle et de radiodiffusion à des clients partout au Canada.

(4) Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non définie par les PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Se reporter à la section Bénéfice net ajusté et BPA ajusté de la rubrique Mesures financières non définies par les PCGR du présent rapport de gestion pour des renseignements supplémentaires, y compris un rapprochement avec la mesure financière définie par les IFRS la plus comparable.

Secteur Services sur fil de Bell

PRODUITS TIRÉS DES SERVICES SUR FIL DE BELL

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	2 632	2 852	(220)	(7,7)%
Services interurbains	801	903	(102)	(11,3)%
Services de données ⁽¹⁾	5 647	5 642	5	0,1 %
Équipements et autres	827	911	(84)	(9,2)%
Total des produits externes	9 907	10 308	(401)	(3,9)%
Produits intersectoriels	313	313	–	0,0 %
Total des produits des activités ordinaires	10 220	10 621	(401)	(3,8)%

(1) En 2012, nous avons commencé à inclure les produits tirés des services de télé dans les produits tirés des services de données, afin d'harmoniser nos méthodes de présentation de l'information financière avec celles de nos pairs. Par conséquent, nous avons reclassé les produits des activités ordinaires de 2011 par gammes de produits.

Les produits tirés des Services sur fil de Bell ont diminué de 3,8 % en 2012, ce qui reflète les baisses des produits, d'un exercice à l'autre, dans les services locaux et d'accès, dans les services interurbains et dans les équipements et autres.

Services locaux et d'accès

	2012	2011	VARIATION	% DE VARIATION
SERVICES D'ACCÈS AU RÉSEAU (SAR)				
Abonnés résidentiels ⁽¹⁾	2 940 314	3 276 121	(335 807)	(10,3)%
Abonnés d'affaires	2 704 625	2 825 535	(120 910)	(4,3)%
Total	5 644 939	6 101 656	(456 717)	(7,5)%
PERTES D'ABONNÉS DES SAR				
Abonnés résidentiels ⁽¹⁾	(335 807)	(332 766)	(3 041)	(0,9)%
Abonnés d'affaires	(120 910)	(41 283)	(79 627)	n.s.
Total	(456 717)	(374 049)	(82 668)	(22,1)%

(1) En 2012, les pertes au chapitre des SAR résidentiels avaient augmenté de 7 692 lignes à la suite de la révision des registres de comptes clients.

n.s. : non significatif

Les produits tirés des services locaux et d'accès ont diminué de 7,7 % en 2012. Cette diminution reflète la baisse continue au chapitre des abonnés résidentiels des SAR locaux attribuable à la concurrence, l'alignement sur les prix des offres de forfaits de services concurrentielles et la substitution technologique en faveur des services sans fil et Internet. La baisse, d'un exercice à l'autre, reflète également la réduction du nombre de lignes d'accès d'affaires par suite de la conversion des clients aux services de données IP, au détriment des services téléphoniques traditionnels, l'intensification de la concurrence dans les marchés d'affaires de masse et des moyennes entreprises, ainsi que les pressions visant à faire modifier les prix.

Nos pertes nettes totales liées aux SAR ont augmenté de 22,1 % en 2012. Les résultats de 2011 reflètent l'incidence favorable de la migration de clients résidentiels et d'affaires de gros d'un câblodistributeur concurrent, par l'entremise d'un tiers revendeur de services de télécommunications, amorcée au quatrième trimestre de 2010 et presque totalement terminée au deuxième trimestre de 2011. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ce tiers revendeur, le nombre combiné de nos pertes nettes d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR pour 2012 a augmenté de 4,9 % pour s'établir à 436 130, contre 415 614 à l'exercice précédent, ce qui reflète le nombre accru de pertes de lignes d'affaires, compensé partiellement par la diminution du nombre de pertes d'abonnés résidentiels des SAR.

L'augmentation de 0,9 % d'un exercice à l'autre des pertes au chapitre des SAR résidentiels s'explique principalement par les pertes de clients de gros en faveur de la concurrence subies par le tiers revendeur de services de télécommunications susmentionné. Exclusion faite de l'incidence de ce tiers revendeur, nos pertes au chapitre des SAR résidentiels en 2012 ont diminué de 5,5 % pour s'établir à 323 832, comparativement à 342 540 à l'exercice précédent. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est attribuable à l'effet

positif d'implantation ascendante des offres de forfaits incluant nos services Télé Fibe et Internet Fibe, à nos offres concurrentielles en vue de la fidélisation de la clientèle et à nos initiatives visant la reconquête de clients. Nous enregistrons un taux plus faible de mouvement des abonnés des SAR dans nos services Télé Fibe que dans nos autres services de télé. Toutefois, notre performance au chapitre des SAR résidentiels est demeurée touchée tout au long de 2012 par le phénomène de substitution technologique par le sans-fil et les services Internet, ainsi que par les prix bas sur les forfaits de services et les activités promotionnelles de nos concurrents dans la câblodistribution, en Ontario et au Québec.

Les pertes d'abonnés d'affaires des SAR ont augmenté de 79 627 en 2012. L'augmentation d'un exercice à l'autre résulte de l'abandon graduel des lignes téléphoniques au profit des services IP, de la persistance d'une demande faible pour les nouvelles installations et de l'augmentation du nombre de désactivations d'abonnés dans la clientèle de gros. En outre, les pertes d'abonnés subies par le tiers revendeur de services de télécommunications susmentionné ont également contribué à l'augmentation des pertes d'abonnés d'affaires des SAR en 2012. Exclusion faite de l'incidence de ce tiers revendeur, nos pertes d'abonnés d'affaires des SAR se sont établies à 112 298 en 2012, contre 73 074 à l'exercice précédent.

Principalement du fait du nombre accru de pertes d'abonnés d'affaires des SAR d'un exercice à l'autre, le rythme annuel d'érosion de notre clientèle des SAR a augmenté pour s'établir à 7,5 % en 2012, contre 5,8 % en 2011, comprenant des taux d'érosion de notre clientèle d'abonnés résidentiels et d'affaires des SAR de 10,3 % et de 4,3 %, respectivement, en 2012, comparativement à 9,2 % et à 1,4 %, respectivement, en 2011.

Services interurbains

Les produits tirés des services interurbains ont diminué de 11,3 % en 2012. La diminution d'un exercice à l'autre reflète la baisse des minutes de conversation par les abonnés résidentiels et d'affaires en raison des pertes d'abonnés des SAR et du phénomène de substitution technologique favorisant les appels sur sans-fil et les services IP, les pressions continues sur les prix dans nos marchés d'affaires,

les ventes moindres de minutes de conversations interurbaines globales par rapport à 2011, l'adoption continue, par les clients des services résidentiels, de plans offrant un volume d'utilisation illimité ou un volume d'utilisation élevé pour un prix mensuel fixe, ainsi que la concurrence au chapitre du groupage des services résidentiels. Les majorations sélectives de tarifs ont atténué le rythme global d'érosion des produits tirés des services interurbains en 2012.

Services de données

	2012	2011	VARIATION	% DE VARIATION
SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE				
Activations nettes du service Internet haute vitesse	32 288	15 426	16 862	n.s.
Abonnés du service Internet haute vitesse ^{(1),(2)}	2 115 243	2 112 752	2 491	0,1 %
SERVICES DE TÉLÉVISION (TÉLÉ)				
Activations nettes d'abonnés ⁽³⁾	69 445	68 221	1 224	1,8 %
Total d'abonnés ^{(2),(3),(4)}	2 155 983	2 103 579	52 404	2,5 %
Produit moyen par abonné (\$/mois)	75,01	73,68	1,33	1,8 %

(1) En 2012, notre clientèle du service Internet haute vitesse a diminué de 20 953 abonnés, reflétant la mise hors service de notre réseau fondé sur la technologie WiMax (pour worldwide interoperability for microwave access) et notre décision de cesser les activités de notre entreprise de câblodistribution de Montréal en 2012.

(2) En 2012, notre clientèle des services Internet haute vitesse et de télé a été réduite de 8 844 et de 7 514 abonnés, respectivement, compte tenu des ajustements relatifs aux désactivations d'abonnés.

(3) En 2011, un nombre de 15 260 abonnés a été ajouté à notre clientèle des services de télé pour inclure les activités de câblodistribution de Northwestel Inc.

(4) En 2012, notre clientèle des services de télé a diminué de 9 527 abonnés à la suite de notre décision de cesser les activités de notre entreprise de câblodistribution de Montréal.

n.s. : non significatif

Les produits tirés des services de données sont demeurés essentiellement inchangés en 2012, en hausse de 0,1 % par rapport à 2011. La légère amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des produits tirés des services de télé découlant de la forte croissance du nombre d'abonnés à Télé Fibe et des produits plus élevés tirés des services de connectivité à large bande IP. Ces augmentations ont été contrebalancées par la baisse continue des produits tirés des services de données traditionnels imputable à la migration constante des clients d'affaires vers les systèmes IP, aux pertes dues à la concurrence et aux pressions sur les prix dans nos segments de marché d'affaires et de gros, à la diminution des ventes de produits de données ainsi qu'à la réduction des dépenses par nos grandes entreprises clientes pour les services de TIC, ce qui reflète le faible niveau de croissance de l'économie et le climat d'incertitude qui en découle. L'incidence des rabais promotionnels et des crédits visant la fidélisation immédiats plus généreux, comparativement à ceux de l'exercice précédent, sur les offres de services résidentiels groupés incluant Télé Fibe et Internet Fibe a également ralenti la croissance des produits globaux tirés des services de données en 2012.

Les activations nettes d'abonnés du service Internet ont été plus élevées en 2012, ce qui reflète l'effet d'implantation ascendante des activations d'abonnés de Télé Fibe, les offres concurrentielles enrichies et l'expansion continue du réseau de fibre à large bande. Nous avons ajusté notre clientèle d'abonnés du service Internet haute vitesse au début de 2012 pour en retrancher 20 953 abonnés, reflétant la mise hors service de notre réseau fondé sur la technologie WiMax et notre décision de cesser les activités de notre entreprise de câblodistribution de Montréal en 2013. Le marché pour les services WiMax se replie avec le temps, les clients se tournant vers de nouvelles technologies sur fibre optique pour les services sur fil et sans fil. De plus, nous avons effectué un ajustement au début du troisième trimestre de 2012 pour retrancher 8 844 abonnés de notre clientèle du service Internet haute vitesse, compte tenu des désactivations d'abonnés. Aucun de ces ajustements de la clientèle d'abonnés n'a eu d'incidence sur les activations nettes d'abonnés en 2012.

Les activations nettes d'abonnés des services de télé ont augmenté de 1,8 % en 2012 pour s'établir à 69 445, dans la foulée de l'accroissement de la demande de la clientèle pour le service Télé Fibe alors que nous continuons d'étendre la zone de couverture de notre service de télé IP et d'enrichir nos offres de forfaits de services résidentiels pour inclure les services Télé Fibe et Internet Fibe là où ces services sont offerts. Les activations nettes d'abonnés du service Télé Fibe ont totalisé 163 127 en 2012, contre 73 529 en 2011, ce qui porte à 248 298 le nombre total d'abonnés du service Télé Fibe à la fin de 2012. La diminution du nombre d'activations nettes du service de télé par satellite imputable au lancement du service de télé IP par des fournisseurs de services concurrents, aux offres accrocheuses en vue de la conversion lancées par nos concurrents dans la câblodistribution et à la migration des clients de Bell à Télé Fibe a limité l'augmentation globale des activations nettes d'abonnés des services de télé en 2012. Au 31 décembre 2012, nous comptons 2 155 983 abonnés des services de télé, ce qui représente une augmentation de 2,5 % par rapport à la fin de 2011. Les chiffres de 2012 incluent un ajustement effectué au début de l'exercice pour retrancher 9 527 abonnés de notre service de télé par câble, à la suite de notre décision de cesser les activités de notre entreprise de câblodistribution de Montréal en 2013. Nous continuons d'offrir les services de télé dans les secteurs touchés de Montréal au moyen de notre plateforme du service de télé par satellite ou de Télé Fibe. Nous avons également effectué un ajustement au début du troisième trimestre de 2012 pour retrancher 7 514 abonnés de notre clientèle des services de télé, compte tenu des désactivations d'abonnés. Ces ajustements de la clientèle d'abonnés n'ont eu aucune incidence sur les activations nettes d'abonnés en 2012.

Équipements et autres

Les produits tirés des équipements et autres ont diminué de 9,2 % en 2012, ce qui est principalement imputable à la baisse, d'un exercice à l'autre, des ventes d'équipements filaires traditionnels, aux offres promotionnelles de Bell Télé, qui ont réduit le prix moyen de détail

de nos boîtiers décodeurs de qualité supérieure, à une proportion plus importante de la location de boîtiers décodeurs pour le service Bell Télé Fibe, en croissance constante depuis un an, ainsi qu'à la diminution des ventes d'équipements électroniques grand public à La Source.

BAIIA DES SERVICES SUR FIL DE BELL

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts opérationnels	(6 300)	(6 466)	166	2,6 %
BAIIA	3 920	4 155	(235)	(5,7)%
Marge du BAIIA	38,4 %	39,1 %		(0,7)%

La diminution d'un exercice à l'autre du BAIIA et de la marge des Services sur fil de Bell en 2012 est imputable à la baisse continue dans les services voix et données traditionnels, générant des marges plus élevées, qui n'a pas été totalement compensée par la croissance des produits tirés de nos services de télé, générant des marges moins élevées, de nos services de connectivité IP et de nos produits de données. L'incidence des rabais promotionnels et des crédits visant la fidélisation immédiats plus généreux du fait de la vive concurrence qui se maintient sur les prix des forfaits de services dans le marché a également contribué à la diminution du BAIIA et des marges dans les services sur fil en 2012. Les coûts opérationnels ont diminué de 2,6 % en 2012, pour s'établir à 6 300 millions \$, ce qui a freiné cette diminution. L'amélioration d'un exercice à l'autre au chapitre des coûts opérationnels dans le sur-fil est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- la diminution des coûts de la main-d'œuvre résultant de la réduction de l'effectif et du recours moins fréquent à l'impartition et à des entrepreneurs;

- la diminution du coût des produits vendus découlant de la réduction des produits opérationnels tirés des produits dans le sur-fil;
- les économies réalisées au chapitre des TI découlant de la réduction des coûts des services contractuels de maintenance ainsi que de l'impression et de la mise à la poste des factures des clients;
- la diminution de l'impôt lié aux activités opérationnelles;
- la diminution des coûts de gestion du parc de véhicules;
- la réduction des volumes d'appels dans nos centres d'appels;
- d'autres gains en matière d'efficacité découlant de la productivité et de l'amélioration continue du service, tant dans nos services extérieurs que dans nos centres d'appels pour les services résidentiels.

Les coûts accrus relatifs au contenu et au soutien inhérents à la croissance et à la gestion de Télé Fibe, la hausse des créances irrécouvrables ainsi que l'accroissement des frais de commercialisation et des frais liés aux ventes ont en partie contrebalancé l'amélioration au chapitre des coûts opérationnels des Services sur fil de Bell en 2012.

Secteur Services sans fil de Bell

PRODUITS TIRÉS DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services	5 081	4 769	312	6,5 %
Produits	438	422	16	3,8 %
Total des produits externes	5 519	5 191	328	6,3 %
Produits intersectoriels	54	40	14	35,0 %
Total des produits des activités ordinaires	5 573	5 231	342	6,5 %

Les produits opérationnels des Services sans fil de Bell ont augmenté de 6,5 % en 2012, dans la foulée de la progression des produits opérationnels tirés des services et des produits, d'un exercice à l'autre.

Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 6,5 % en 2012, ce qui reflète la forte croissance de la clientèle d'abonnés des services postpayés et la hausse du PMU combiné, qui s'explique par l'utilisation plus intensive des services de données et par l'augmentation des produits découlant de l'adoption croissante des téléphones intelligents par nos abonnés du sans-fil. Les produits tirés

des services de données sans fil ont augmenté de 29,8 % en 2012, d'un exercice à l'autre, tandis que les produits tirés des services voix sans fil ont diminué de 3,3 %.

Les produits opérationnels tirés des produits ont augmenté de 3,8 % en 2012 en raison de l'augmentation du prix moyen des combinés, du fait de l'offre plus abondante de téléphones intelligents assortis d'un contrat de services postpayés et des ventes accrues d'un exercice à l'autre de téléphones intelligents plus chers, ce qui a été partiellement contrebalancé par le nombre moindre de mises à niveau non visées par des rabais par rapport à 2011.

ABONNÉS DES SERVICES SANS FIL	2012	2011	VARIATION	% DE VARIATION
Produit moyen par unité (PMU) (\$/mois)	55,82	53,55	2,27	4,2 %
Activations brutes	1 802 837	1 936 396	(133 559)	(6,9)%
Services postpayés	1 388 187	1 402 965	(14 778)	(1,1)%
Services prépayés	414 650	533 431	(118 781)	(22,3)%
Activations nettes	260 650	185 434	75 216	40,6 %
Services postpayés ⁽¹⁾	456 979	433 797	23 182	5,3 %
Services prépayés	(196 329)	(248 363)	52 034	21,0 %
Taux de désabonnement (%) (moyen par mois)	1,7 %	2,0 %		0,3 %
Services postpayés	1,3 %	1,5 %		0,2 %
Services prépayés	3,6 %	3,9 %		0,3 %
Abonnés	7 681 032	7 427 482	253 550	3,4 %
Coût d'acquisition (\$/abonné)	416	403	(13)	(3,2)%

(1) En 2012, 7 100 abonnés ont été retranchés de nos activations nettes des services postpayés dans le sans-fil, compte tenu des ajustements relatifs aux désactivations d'abonnés.

Le PMU combiné a augmenté de 4,2 % en 2012 pour s'établir à 55,82 \$. L'augmentation est attribuable à l'utilisation accrue des services de données, ce qui reflète le pourcentage plus élevé d'abonnés des services postpayés au sein de notre clientèle globale, la proportion plus importante des abonnés des services postpayés utilisant un téléphone intelligent et un nombre plus élevé d'abonnés, dans notre clientèle des services postpayés, provenant de régions du Canada où le PMU est plus élevé. Cette croissance a été contrebalancée en partie par la diminution du PMU de la composante services téléphoniques d'un exercice à l'autre. L'augmentation du PMU des services de données de 26,4 % en 2012 reflète l'utilisation plus intensive du courriel, de l'accès Internet sans fil, de la messagerie texte et d'autres applications mobiles, ainsi que la popularité croissante des plans de services de données, concordant avec la vente d'un nombre plus élevé de téléphones intelligents et d'autres appareils de transmission de données, comme les tablettes. Le PMU de la composante services téléphoniques a diminué de 5,3 % en 2012, principalement à cause des pressions de la concurrence sur les prix, de l'utilisation accrue par les abonnés des forfaits « minutes incluses » d'un exercice à l'autre et de l'utilisation globale moindre des services téléphoniques par les clients, qui se tournent de plus en plus vers les fonctions et services de données.

Les activations brutes de services postpayés en 2012 ont diminué de 1,1 % par rapport à 2011, ce qui reflète le niveau de saturation du marché et le maintien à un niveau élevé de l'intensité de la concurrence, ce qui s'est manifesté par la concurrence sur les prix des téléphones intelligents et l'abondance des offres de forfaits promotionnels, des crédits liés à l'acquisition ainsi que des crédits offerts en magasin, tant de fournisseurs nationaux de services sans fil que de concurrents plus récents. Toutefois, les activations d'abonnés dans l'Ouest canadien ont augmenté, d'un exercice à l'autre, en raison de l'efficacité au chapitre de la commercialisation et de la réalisation des ventes attribuable au nombre accru de points de distribution au détail et à l'augmentation au chapitre de la publicité. En outre, les taux d'adoption de téléphones intelligents sont demeurés élevés en 2012, à 66 % du total des activations brutes de services postpayés, comparativement à 60 % en 2011, ce qui porte le pourcentage d'abonnés des services postpayés choisissant un téléphone intelligent à 64 % au 31 décembre 2012, comparativement à 48 % à la fin de 2011. Ces abonnés génèrent habituellement un PMU beaucoup plus élevé et présentent des taux de désabonnement moindres que les abonnés utilisant un appareil mobile seulement pour les services téléphoniques et de messagerie.

Les activations brutes de services prépayés ont diminué de 22,3 % en 2012 pour s'établir à 414 650, contre 533 431 en 2011, en raison des offres de recrutement accrocheuses que les concurrents plus récents continuent de lancer dans le secteur du sans-fil pour recruter des abonnés générant une valeur moindre et du fait que nous continuons de miser sur l'acquisition d'abonnés des services postpayés.

Le total des activations brutes dans le sans-fil a diminué de 6,9 % en 2012, du fait de la diminution des activations brutes de services postpayés et de services prépayés, comme il est décrit ci-dessus.

Les activations nettes de services postpayés ont augmenté de 5,3 % en 2012, en raison de la diminution du taux de désabonnement partiellement contrebalancée par le nombre moindre d'activations brutes et le ralentissement de la migration des abonnés des services prépayés par rapport à 2011. Les pertes nettes d'abonnés des services prépayés ont diminué de 21 % en 2012, malgré le nombre moindre d'activations brutes d'un exercice à l'autre, principalement du fait que les désactivations d'abonnés ont été moindres.

Notre taux de désabonnement combiné dans le sans-fil a diminué de 30 points de base pour s'établir à 1,7 % en 2012, en raison de la diminution du taux de désabonnement des services postpayés et des services prépayés. Le taux de désabonnement des services postpayés s'est replié de 20 points de base pour s'établir à 1,3 %, ce qui reflète l'incidence positive de nos dépenses dans la fidélisation de la clientèle et les taux de désactivation d'utilisateurs de téléphones intelligents moindres que pour d'autres types d'appareils. Le taux de désabonnement des services prépayés a diminué de 30 points de base, passant à 3,6 %, du fait que les désactivations d'abonnés ont été moindres.

Au 31 décembre 2012, nous fournissions le service à 7 681 032 abonnés des services sans fil, ce qui représente une augmentation de 3,4 % par rapport à la fin de 2011. À la fin de 2012, la proportion des abonnés des Services sans fil de Bell ayant choisi les services postpayés a augmenté pour s'établir à 83,6 %, contre 80,4 % il y a un an. Les abonnés des services postpayés génèrent une valeur plus élevée que les abonnés des services prépayés, car ils permettent de réaliser un PMU substantiellement plus élevé et que leur taux de désabonnement est moindre. Les chiffres de 2012 incluent un ajustement effectué au début du troisième trimestre pour retrancher 7 100 abonnés de notre clientèle des services postpayés, compte tenu des ajustements relatifs aux désactivations d'abonnés. L'ajustement de la clientèle d'abonnés n'a eu aucune incidence sur les activations nettes de services postpayés en 2012.

BAIIA DES SERVICES SANS FIL DE BELL

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts opérationnels	(3 463)	(3 408)	(55)	(1,6)%
BAIIA	2 110	1 823	287	15,7 %
Marge totale du BAIIA	37,9 %	34,8 %		3,1 %
Marge du BAIIA liée aux services	41,5 %	38,2 %		3,3 %

Le BAIIA des Services sans fil de Bell a augmenté de 15,7 % en 2012 pour s'établir à 2 110 millions \$, ce qui reflète la hausse de 6,5 % des produits opérationnels tirés des services sans fil, comme il est décrit précédemment, ainsi que le contrôle efficace exercé sur les coûts opérationnels. Du fait de la forte croissance à deux chiffres du BAIIA, la marge du BAIIA des Services sans fil de Bell en fonction des produits tirés des services sans fil en 2012 a augmenté pour s'établir à 41,5 %, alors qu'elle s'établissait à 38,2 % en 2011.

Les coûts opérationnels des Services sans fil de Bell ont augmenté de 1,6 % en 2012 pour s'établir à 3 463 millions \$. Cette hausse est imputable à l'augmentation des rabais sur les combinés sans fil, du fait de l'accroissement des ventes de téléphones intelligents et de l'augmentation des dépenses relatives à la fidélisation de la clientèle d'un exercice à l'autre, à l'augmentation des paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications par suite de l'utilisation accrue des services de transmission de données en itinérance et à l'augmentation des frais généraux et d'administration découlant de

la croissance de la clientèle. Ces facteurs ont été compensés par la diminution des coûts de la main-d'œuvre résultant des réductions de l'effectif effectuées en 2011, les taux plus élevés d'incorporation dans le coût de l'actif de la main-d'œuvre attribuables à la construction de notre réseau LTE, la diminution des coûts relatifs au contenu, la réduction des volumes d'appels dans nos centres d'appels ainsi que d'autres améliorations de la productivité dans les centres d'appels. La diminution au chapitre des frais de publicité et des créances irrécouvrables a également ralenti la progression des coûts opérationnels dans le sans-fil en 2012.

Le coût d'acquisition par activation brute dans le sans-fil a augmenté de 3,2 % en 2012, pour s'établir à 416 \$. L'augmentation d'un exercice à l'autre découle principalement des rabais plus généreux sur les combinés, ce qui s'explique par le contexte de marché concurrentiel pour l'établissement des prix des combinés et les frais plus élevés liés aux ventes.

Secteur Bell Média

PRODUITS TIRÉS DE BELL MÉDIA

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Total des produits externes	2 022	1 455	567	39,0 %
Produits intersectoriels	161	87	74	85,1 %
Total des produits des activités ordinaires	2 183	1 542	641	41,6 %

Il est impossible de comparer les produits tirés de Bell Média de 2 183 millions \$ en 2012 à ceux de 2011 étant donné que l'acquisition de CTV a été réalisée le 1^{er} avril 2011. Les produits tirés de Bell Média en 2012 reflètent le niveau élevé des ventes de publicité dans ses propriétés télé, stations de radio et propriétés de médias numériques, à l'échelle locale et nationale, ainsi que les frais d'abonnement que lui versent les distributeurs de radiodiffusion pour ses services de télé payante, de TVC et de télé spécialisée.

Les produits tirés de la publicité en 2012 ont enregistré une progression grâce à la radiodiffusion des Jeux olympiques d'été de Londres et ont été stimulés également par la fidélité d'un vaste auditoire pour toutes les chaînes de télé traditionnelle et spécialisée de Bell Média. CTV, le réseau de télé traditionnelle de Bell Média, a affiché de manière constante les meilleures cotes d'écoute pour toutes les saisons en 2012, comptant la majeure partie des 20 émissions les plus écoutées par les téléspectateurs à l'échelle

nationale. En excluant les Jeux olympiques et les cotes d'écoute solides, les produits globaux tirés de la publicité en 2012 ont subi les contrecoups d'un marché publicitaire peu dynamique, étant donné que l'économie tarde à redémarrer. Le lockout dans la LNH n'a pas eu d'incidence marquée sur les produits opérationnels globaux de Bell Média en 2012.

Les produits accrus tirés des frais d'abonnement en 2012 reflètent les tarifs, établis en fonction du marché, imposés aux distributeurs de radiodiffusion par suite de la renégociation des ententes pour certains services de Bell Média spécialisés dans les sports ainsi que dans des domaines autres que les sports, incluant l'incidence rétroactive de la décision du CRTC du 20 juillet 2012 qui a réglé un différend opposant Bell Média et certains distributeurs relativement aux droits à payer à l'égard de ces services de télé spécialisés.

BAIIA DE BELL MÉDIA

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts opérationnels	(1 622)	(1 208)	(414)	(34,3)%
BAIIA	561	334	227	68,0 %
Marge du BAIIA	25,7 %	21,7 %		4,0 %

Il est impossible de comparer le BAIIA de Bell Média de 561 millions \$ en 2012 à celui de 2011 étant donné que l'acquisition de CTV a été réalisée le 1^{er} avril 2011.

Les coûts opérationnels de Bell Média ont totalisé 1 622 millions \$ en 2012, ce qui comprend les charges liées à la radiodiffusion des Jeux olympiques d'été de Londres. Les coûts opérationnels de Bell Média

en 2012 reflètent également l'incidence favorable de la réduction des coûts de la programmation télé, des coûts de la main-d'œuvre et des frais généraux et d'administration ainsi que des frais de commercialisation et de vente. Le lockout dans la LNH a contribué à la progression du BAIIA de Bell Média en 2012, les coûts de production liés à la radiodiffusion des matchs sur ses chaînes de télé spécialisée dans les sports, soit TSN et RDS, n'ayant pas été engagés.

Secteur Bell Aliant

PRODUITS TIRÉS DE BELL ALIANT

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Services locaux et d'accès	1 168	1 231	(63)	(5,1)%
Services interurbains	322	359	(37)	(10,3)%
Services de données	784	713	71	10,0 %
Services sans fil	94	88	6	6,8 %
Équipements et autres	159	152	7	4,6 %
Total des produits externes	2 527	2 543	(16)	(0,6)%
Produits intersectoriels	234	232	2	0,9 %
Total des produits des activités ordinaires	2 761	2 775	(14)	(0,5)%

Les produits tirés de Bell Aliant ont diminué de 0,5 % en 2012 pour s'établir à 2 761 millions \$. L'érosion continue au chapitre des services voix traditionnels d'affaires de Bell Aliant a été partiellement compensée par l'augmentation des produits découlant de la croissance des services Internet, de données, de télé et sans fil, ainsi que par l'augmentation des ventes d'équipements et autres.

Les produits tirés des services locaux et d'accès ont diminué de 5,1 % en 2012, pour s'établir à 1 168 millions \$. Cette diminution est imputable à la réduction de 5,2 % du nombre d'abonnés des SAR depuis la fin de 2011, ce qui reflète les pertes de clients dues à la concurrence étant donné que nos concurrents pratiquent des prix bas, à la substitution par d'autres services, y compris le sans-fil et les services voix sur IP, ainsi qu'à l'incidence du groupage de services, qui attribue une plus faible proportion de produits aux services voix traditionnels. Les majorations sélectives de tarifs ont atténué l'incidence de la baisse du nombre d'abonnés des SAR sur les produits des activités ordinaires. Au 31 décembre 2012, Bell Aliant fournissait le service à 2 491 370 abonnés des SAR, comparativement à 2 628 775 abonnés à la fin de 2011.

Les produits tirés des services interurbains se sont établis à 322 millions \$ en 2012, en baisse de 10,3 %. La baisse est principalement imputable à la diminution du nombre d'abonnés des SAR, au phénomène de substitution technologique favorisant le sans-fil et les services IP, ainsi qu'à la migration des abonnés des plans à la minute vers des plans à tarifs fixes. L'incidence de ces baisses a été modestement compensée par les majorations sélectives de tarifs.

Les produits tirés des services de données ont augmenté de 10,0 % en 2012, pour s'établir à 784 millions \$. Cette amélioration d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à l'augmentation des produits tirés des services Internet et de télé IP. La croissance des

produits tirés des services Internet est attribuable à la progression du PMU du service Internet haute vitesse résidentiel découlant de la demande accrue des clients pour des forfaits avec plus de bande passante et de l'adoption de services additionnels, des majorations de tarifs et de l'accroissement de la clientèle des services haute vitesse par rapport à l'exercice précédent. Au 31 décembre 2012, Bell Aliant comptait 918 414 abonnés à Internet haute vitesse, comparativement à 895 520 abonnés à la fin de 2011. L'augmentation des produits tirés du service de télé IP découlant d'une croissance du nombre d'abonnés de Bell Aliant à Télé FibreOP et celle des produits tirés des services de connectivité à large bande IP ont également contribué à la croissance des produits tirés des services de données en 2012. Au 31 décembre 2012, Bell Aliant comptait 123 020 abonnés au service de télé IP, ce nombre incluant les 96 831 abonnés à FibreOP, comparativement à 77 060 abonnés à la fin de 2011, ce nombre incluant les 41 600 abonnés à FibreOP.

Les produits tirés des services sans fil ont augmenté de 6,8 % en 2012 pour s'établir à 94 millions \$. L'augmentation d'un exercice à l'autre est attribuable à la croissance du nombre d'abonnés et du PMU, ce qui reflète une progression importante du nombre d'utilisateurs de téléphones intelligents choisissant des plans de services voix et données enrichis. Au 31 décembre 2012, Bell Aliant comptait 143 858 abonnés du sans-fil, ce qui représente une hausse de 5,5 % depuis la fin de 2011.

Les produits tirés des équipements et autres ont augmenté de 4,6 % en 2012 pour s'établir à 159 millions \$, surtout en raison de l'augmentation des ventes d'équipements de télécommunications à des clients d'affaires dans le Canada atlantique et des produits plus élevés tirés de la location des poteaux de téléphone.

BAIIA DE BELL ALIANT

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Coûts opérationnels	(1 469)	(1 458)	(11)	(0,8)%
BAIIA	1 292	1 317	(25)	(1,9)%
Marge du BAIIA	46,8 %	47,5 %		(0,7)%

Le BAIIA de Bell Aliant a diminué de 1,9 % en 2012, pour s'établir à 1 292 millions \$. La diminution d'un exercice à l'autre est principalement imputable à la baisse des produits opérationnels, car le recul continu des produits tirés des services voix, générant des marges plus élevées, n'a pas été totalement compensé par la croissance des produits tirés des services de données, générant des marges moins élevées. Bien que les économies découlant des initiatives de productivité et des mesures d'efficacité opérationnelle en cours aient contribué à atténuer ces pressions sur les coûts occasionnées par la demande croissante pour le service FibreOP, les coûts opérationnels totaux ont modestement augmenté en 2012, contribuant à la baisse du BAIIA d'un exercice à l'autre.

Les coûts opérationnels de Bell Aliant se sont élevés à 1 469 millions \$ en 2012, en hausse de 0,8 % par rapport à 2011. Cette légère hausse d'un exercice à l'autre est imputable aux coûts accrus des services de télé par suite de l'enrichissement du contenu de la télé IP, aux coûts accrus des ventes de produits, ainsi qu'à l'augmentation des frais de commercialisation et de vente en raison de la croissance du nombre d'abonnés à FibreOP et de l'intensification de l'activité de publicité pour ce service. La diminution des coûts de la main-d'œuvre résultant des réductions de l'effectif effectuées en 2011 ainsi que la diminution de l'impôt lié aux activités opérationnelles ont largement compensé l'augmentation des coûts opérationnels en 2012.

GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

La présente rubrique vous indique comment nous gérons notre encaisse et nos sources de financement afin de déployer notre stratégie et de produire des résultats financiers. Elle présente une analyse de notre situation financière, de nos flux de trésorerie et de notre liquidité sur une base consolidée.

Dettes nettes

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Dettes à court terme ⁽¹⁾	2 136	2 106	30	1,4 %
Dettes à long terme	13 886	12 721	1 165	9,2 %
Actions privilégiées ⁽²⁾	1 698	1 558	140	9,0 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(127)	(175)	48	27,4 %
Dettes nettes	17 593	16 210	1 383	8,5 %

(1) Inclut les avances bancaires et les effets à payer ainsi que les créances clients titrisées.

(2) Suppose une classification de la dette de 50 % sur 3 395 millions \$ et 3 115 millions \$ d'actions privilégiées en circulation en 2012 et en 2011, respectivement, afin de respecter la méthode de traitement employée par certaines agences d'évaluation du crédit.

L'augmentation de la dette totale s'explique par :

- l'augmentation de nos obligations en vertu des contrats de location-financement de 814 millions \$, dont une tranche de 476 millions \$ se rapportait à un nouveau satellite qui a été mis en service en juin 2012;
- l'émission de débentures à moyen terme en ce qui a trait à Bell Canada d'un montant en capital totalisant 1 milliard \$;
- l'augmentation de 377 millions \$ au titre des avances bancaires et des effets à payer.

Cette augmentation a été partiellement compensée par :

- le remboursement de débentures à moyen terme en ce qui a trait à Bell Canada d'un montant en capital de 500 millions \$;
- les remboursements périodiques de 391 millions \$ relativement à des contrats de location-financement.

L'augmentation au chapitre des actions privilégiées s'expliquait par l'émission de 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AK (actions privilégiées de série AK) de BCE, pour un produit brut total de 280 millions \$.

La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découle des dividendes payés sur les actions ordinaires de 1 683 millions \$, des placements de 593 millions \$ dans MLSE et Q9, du rachat d'actions ordinaires de 107 millions \$ et de la diminution des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant de 186 millions \$. Ces diminutions ont été partiellement compensées par les flux de trésorerie disponibles de 1 670 millions \$, l'émission des actions privilégiées de série AK de 280 millions \$ et l'émission nette de titres d'emprunt de 486 millions \$.

Données liées aux actions en circulation

ACTIONS ORDINAIRES EN CIRCULATION	NOMBRE D' ACTIONS
En circulation au 1 ^{er} janvier 2012	775 444 200
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés	1 296 962
Actions émises en vertu des régimes d'épargne des employés (REE)	1 102 022
Actions rachetées et annulées	(2 461 539)
En circulation au 31 décembre 2012	775 381 645

OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS	NOMBRE D' OPTIONS	PRIX D' EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (EN DOLLARS)
En cours au 1 ^{er} janvier	4 027 309	33
Attribuées	2 681 201	40
Exercées	(1 296 962)	30
Expirées	(4 850)	28
Objet d'une renonciation	(96 342)	37
En cours au 31 décembre	5 310 356	37
Exercibles au 31 décembre	420 822	30

Au 7 mars 2013, 775 872 556 actions ordinaires et 7 871 724 options sur actions étaient en circulation.

Flux de trésorerie

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 552	4 869	683	14,0 %
Dividendes/distributions de Bell Aliant payé(e)s à BCE	191	214	(23)	(10,7)%
Dépenses d'investissement	(3 515)	(3 256)	(259)	(8,0)%
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(133)	(118)	(15)	(12,7)%
Dividendes/distributions en espèces payé(e)s par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(340)	(315)	(25)	(7,9)%
Coûts liés aux acquisitions payés	101	70	31	44,3 %
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	(186)	47	(233)	n.s.
Flux de trésorerie disponibles	1 670	1 511	159	10,5 %
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant, à l'exclusion des dividendes/distributions payé(e)s	(5)	(261)	256	98,1 %
Acquisitions d'entreprises	(13)	(680)	667	98,1 %
Coûts liés aux acquisitions payés	(101)	(70)	(31)	(44,3)%
Augmentation des placements	(593)	(12)	(581)	n.s.
Autres activités d'investissement	28	64	(36)	(56,3)%
Émission nette (remboursement) d'instruments d'emprunt	486	(6)	492	n.s.
Réduction des créances clients titrisées	(15)	(318)	303	95,3 %
Émission d'actions ordinaires	39	152	(113)	(74,3)%
Émission d'actions privilégiées	280	345	(65)	(18,8)%
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	11	403	(392)	(97,3)%
Rachat d'actions ordinaires	(107)	(143)	36	25,2 %
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires	(1 683)	(1 520)	(163)	(10,7)%
Autres activités de financement	(45)	(61)	16	26,2 %
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(48)	(596)	548	91,9 %

n.s. : non significatif

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

L'augmentation des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est attribuable :

- à une diminution de 301 millions \$ des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des paiements effectués au titre des régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (régimes AAPE), principalement en raison d'une cotisation forfaitaire inférieure de 215 millions \$ versée par Bell Aliant en 2012 et des cotisations moindres en ce qui a trait à Bell;

- à une diminution de 206 millions \$ des coûts liés aux indemnités de départ et autres payés, principalement en raison des montants remis aux abonnés résidentiels de Bell Téléphonie en 2011 dans le cadre de notre obligation au titre du compte de report imposée par le CRTG;
- à une augmentation de 238 millions \$ du BAIIA, en excluant le coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi;
- à une augmentation du fonds de roulement.

Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par la hausse de l'impôt sur le résultat payé de 150 millions \$ pour 2012.

Dépenses d'investissement

	2012	2011	VARIATION (\$)	% DE VARIATION
Bell	2 923	2 683	240	8,9 %
Ratio d'intensité du capital	16,6 %	15,7 %		0,9 %
Bell Aliant	592	573	19	3,3 %
Ratio d'intensité du capital	21,4 %	20,6 %		0,8 %
BCE	3 515	3 256	259	8,0 %
Ratio d'intensité du capital	17,6 %	16,7 %		0,9 %

Les dépenses d'investissement de BCE se sont élevées à 3 515 millions \$ en 2012, en hausse de 8,0 % par rapport à 2011, ce qui reflète l'augmentation des dépenses chez Bell et Bell Aliant. En pourcentage des produits des activités ordinaires, les dépenses d'investissement de BCE se sont établies à 17,6 % en 2012, contre 16,7 % en 2011.

Chez Bell, les dépenses d'investissement en 2012 ont augmenté de 8,9 % pour s'établir à 2 923 millions \$, ce qui correspond à un ratio d'intensité du capital de 16,6 % des produits des activités ordinaires, comparativement à 15,7 % en 2011. L'augmentation d'un exercice à l'autre des dépenses d'investissement est imputable :

- au déploiement de la fibre à large bande dans des domiciles et des quartiers existants, de nouveaux complexes résidentiels, des immeubles en copropriété et d'autres immeubles à logements multiples, ainsi que dans des entreprises ciblées en Ontario et au Québec;
- à la préparation du réseau principal sur fil à large bande de Bell en appui à notre service de télé IP;
- à la construction en cours du réseau 4G LTE de Bell dans des marchés urbains;

- à l'accroissement de la capacité de notre réseau sans fil en vue de satisfaire à l'augmentation de la demande pour les services de données sans fil;
- aux augmentations de la vitesse et de la capacité de notre infrastructure de réseau fédérateur IP;
- aux dépenses pour la mise en œuvre des contrats conclus avec des clients de notre unité Marchés Affaires;
- à nos investissements dans le service à la clientèle afin d'améliorer les systèmes de soutien à la clientèle et les outils libre-service;
- à l'expansion du réseau de magasins de détail Bell et La Source dans l'Ouest canadien.

Compte tenu de la priorité stratégique accordée à la croissance des réseaux à large bande, les dépenses d'investissement de Bell Aliant ont augmenté de 3,3 % en 2012 pour s'établir à 592 millions \$, ce qui reflète principalement l'expansion accélérée de sa couverture des services Internet FibreOP et de télé grâce au déploiement du réseau FTTH et au branchement d'un nombre plus élevé de clients au service FibreOP.

Flux de trésorerie disponibles

L'augmentation des flux de trésorerie disponibles est attribuable aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles supérieurs de 683 millions \$, compensés en partie par des dépenses d'investissement supérieures de 259 millions \$ et par la diminution des flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant de 233 millions \$.

Acquisitions d'entreprises

En 2011, nous avons payé une contrepartie en espèces de 680 millions \$ pour l'acquisition de CTV, déduction faite de la trésorerie acquise de 33 millions \$.

Augmentation des placements

L'augmentation des placements de 593 millions \$ en 2012 a découlé de l'acquisition par BCE d'une participation indirecte de 28 % dans MLSE, pour une contrepartie nette en trésorerie de 398 millions \$, et de l'acquisition d'une participation de 35,3 % dans Q9, pour une contrepartie nette en trésorerie de 185 millions \$.

Instruments d'emprunt

Nous avons recours à une combinaison d'une dette à court terme et d'une dette à long terme pour financer nos activités. Notre dette à court terme est principalement constituée de facilités bancaires, d'effets à payer en vertu de programmes d'emprunts sous forme de papier commercial et d'emprunts titrisés par des créances clients. Nous payons habituellement des taux d'intérêt fixes sur notre dette à long terme et des taux variables sur notre dette à court terme.

En 2012, nous avons émis des titres d'emprunt d'un montant de 486 millions \$, déduction faite des remboursements. Ces emprunts comprenaient l'émission, en ce qui a trait à Bell Canada, de débentures à moyen terme d'un montant en capital total de 1 milliard \$, et les émissions au titre d'effets à payer et d'avances bancaires, d'un montant de 377 millions \$, partiellement contrebalancées par le remboursement d'une autre série de débentures à moyen terme en ce qui a trait à Bell Canada d'un montant en capital total de 500 millions \$ et les paiements au titre de contrats de location-financement d'un montant de 391 millions \$.

En 2011, nous avons remboursé des emprunts pour un montant de 6 millions \$, déduction faite des émissions. Ce montant comprenait le remboursement en espèces de 1,3 milliard \$ sur la dette de CTV prise en charge, le remboursement de débentures à moyen terme en ce qui a trait à Bell Aliant d'un montant en capital de 405 millions \$,

le remboursement de débentures à moyen terme de Bell Canada d'un montant en capital de 250 millions \$ et les paiements en vertu de contrats de location-financement d'un montant de 382 millions \$. Ces remboursements ont été partiellement compensés par l'émission, par Bell Canada, de trois séries de débentures à moyen terme d'un montant en capital total de 2 milliards \$ et par l'émission d'effets à moyen terme en ce qui a trait à Bell Aliant d'un montant en capital de 300 millions \$.

Émission d'actions ordinaires

BCE a émis un nombre moindre d'actions ordinaires en 2012 par rapport à 2011, car un nombre moindre d'options sur actions ont été exercées. Les actions ordinaires émises en 2011 dans le cadre de l'acquisition de CTV constituaient une transaction sans effet de trésorerie.

Émission d'actions privilégiées

En 2012, BCE a émis 11 200 000 actions privilégiées de série AK, pour un produit brut de 280 millions \$. En 2011, BCE a émis 13 800 000 actions privilégiées de série AK, pour un produit brut de 345 millions \$.

Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participation ne donnant pas le contrôle

En 2011, Bell Aliant Actions privilégiées Inc., une filiale indirecte de Bell Aliant, a émis des actions privilégiées pour un produit brut de 403 millions \$.

Rachat d'actions ordinaires

En 2011, BCE a annoncé son intention de racheter jusqu'à concurrence de 250 millions \$ de ses actions ordinaires en circulation dans le cadre d'une OPRA dans le cours normal des activités. BCE a racheté et annulé 2 604 439 et 3 500 466 de ses actions ordinaires, pour un décaissement total de 107 millions \$ et de 143 millions \$ dans le cadre de ce programme en 2012 et en 2011, respectivement. Le programme s'est terminé en mars 2012.

Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires

Le conseil d'administration de BCE a approuvé des augmentations du dividende sur les actions ordinaires en 2012 et en 2011. Par conséquent, en 2012, le dividende en espèces payé sur les actions ordinaires de BCE a été majoré, passant à 2,17 \$ par action ordinaire, comparativement à un dividende en espèces de 1,985 \$ par action ordinaire en 2011.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, nous avons comptabilisé une augmentation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte actuarielle, avant impôt sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle, dans les autres éléments de la perte globale de 1 691 millions \$. Cette variation découle d'une baisse du taux d'actualisation, en partie compensée par un rendement plus élevé que celui attendu des actifs des régimes.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, nous avons comptabilisé une augmentation des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une perte actuarielle, avant impôt sur le résultat et participation ne donnant pas le contrôle, dans les autres éléments de la perte globale de 939 millions \$. Cette variation découlait d'une baisse du taux d'actualisation et d'un rendement moindre que celui attendu des actifs des régimes.

Cotes de crédit

Les cotes de crédit indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et verser les intérêts sur ses emprunts ou peut payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés des actions, des titres d'emprunt publics et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie de la

qualité de nos cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des cotes élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les cotes sont moins élevées. Une diminution des cotes peut entraîner des conséquences défavorables pour ce qui est de notre capacité de financement ou de notre capacité à accéder aux marchés financiers.

Au 7 mars 2013, Standard & Poor's Financial Services LLC (S&P), une filiale de The McGraw-Hill Companies Inc., DBRS Limited (DBRS) et Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) ont attribué à BCE et à Bell Canada des cotes élevées inchangées et des perspectives stables.

COTES DE CRÉDIT CLÉS – 7 MARS 2013	BCE ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Dettes à long terme	BBB (élevée)	Baa2	BBB+
Actions privilégiées	Pfd-3 (élevée)	–	P-2 (faible)

	BELL CANADA ⁽¹⁾		
	DBRS	MOODY'S	S&P
Papier commercial	R-1 (faible)	P-2	A-2
Dettes à long terme	A (faible)	Baa1	BBB+
Dettes à long terme subordonnée	BBB	Baa2	BBB

(1) Ces cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés précédemment, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque cote de crédit devrait être évaluée de façon indépendante.

Notre ligne de conduite financière consiste à maintenir des cotes de crédit élevées nous permettant d'avoir une plus grande marge de manœuvre financière et d'emprunter à des coûts moins élevés. Les objectifs de notre ligne de conduite financière relativement à Bell consistent à maintenir un ratio dette nette/BAIIA ajusté⁽⁵⁾ entre 1,5 et 2,0 fois et un ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette supérieur à 7,5 fois. Dans ces ratios cibles, la dette nette inclut 50 % du total de nos actions privilégiées en circulation, conformément à la méthode employée par les agences de notation pour le traitement des actions privilégiées. La charge d'intérêts nette exclut les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et 50 % des dividendes sur les actions privilégiées. Le calcul et les composantes de ces ratios visent à refléter les méthodologies généralement utilisées par les agences d'évaluation du crédit. Au 31 décembre 2012, nous avons légèrement excédé notre ratio dette nette/BAIIA ajusté de 0,15 fois. Au 31 décembre 2012, notre ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette s'établissait à 8,81 fois.

Liquidité

Sources de liquidités

Notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à la fin de 2012 s'élève à 127 millions \$. Nous prévoyons que ce solde, nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles estimatifs de 2013 et un financement éventuel provenant des marchés financiers, notamment le papier commercial, nous permettront de répondre à nos besoins de liquidités en 2013 pour couvrir les dépenses d'investissement, la capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à

l'emploi, le paiement des dividendes, le règlement des obligations contractuelles, les titres d'emprunt venant à échéance ainsi que les besoins au titre des activités en cours et d'autres besoins de liquidités. Le 13 juin 2012, dans le but de financer partiellement l'acquisition proposée d'Astral, si elle devait se conclure, Bell Canada a conclu un accord de crédit engagé non garanti avec un consortium de prêteurs, venant à échéance trois ans après la conclusion de l'acquisition d'Astral, en vertu duquel un montant de 2 milliards \$ est actuellement disponible. Il est prévu que cet accord sera remplacé par du financement par emprunt à émettre sur les marchés financiers. BCE pourrait également émettre des actions ordinaires de BCE jusqu'à concurrence de 750 millions \$ dans le but de financer partiellement l'acquisition proposée d'Astral, qu'elle pourra à son gré remplacer, en totalité ou en partie, par un montant en trésorerie à la clôture de la transaction.

Si nos besoins de liquidités pour 2013 devaient excéder notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, les flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles et le financement provenant des marchés financiers, nous comblerions cette insuffisance au moyen de prélèvements sur les facilités de crédit renouvelables engagées actuellement en place ou au moyen de nouvelles facilités, dans la mesure où ces sources sont disponibles.

Grâce à ces flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles, à notre solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et au financement provenant des marchés financiers et des facilités de crédit, nous devrions disposer de la marge de manœuvre nécessaire pour soutenir nos plans de croissance future, y compris les acquisitions d'entreprises, et pour parer aux éventualités.

(5) Le BAIIA ajusté, également défini dans nos conventions de crédit, désigne le BAIIA comprenant les dividendes/distributions payé(e)s par Bell Aliant à BCE.

FACILITÉS DE CRÉDIT BANCAIRE	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	PAPIER COMMERCIAL EN CIRCULATION	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Bell Canada ⁽¹⁾					
Facilité renouvelable qui soutient le programme d'emprunts sous forme de papier commercial	2 500	–	280	475	1 745
Autres	53	–	6	–	47
Bell Aliant ⁽¹⁾					
Facilité renouvelable	750	221	192	–	337
Autres	138	–	138	–	–
Total des facilités de crédit engagées	3 441	221	616	475	2 129
Facilités de crédit non engagées					
Bell Canada	288	–	131	–	157
Bell Aliant	18	–	1	–	17
Total des facilités de crédit non engagées	306	–	132	–	174
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	3 747	221	748	475	2 303

(1) La facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien de Bell Canada, d'un montant de 2 500 millions \$, vient à échéance en novembre 2017 et la facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien de Bell Aliant, d'un montant de 750 millions \$, vient à échéance en juin 2016.

En outre, Bell Canada a une facilité de crédit bancaire engagée non garantie de trois ans de 2 milliards \$ exclusivement dédiée au financement d'une partie de l'acquisition proposée d'Astral.

Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant net disponible de leurs facilités de crédit bancaire renouvelables engagées. Le montant total de ces facilités de crédit bancaire renouvelables engagées peut être prélevé en tout temps.

Nos attentes quant à notre capacité de répondre à la plupart de nos besoins de liquidités en 2013 au moyen des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et du solde d'encaisse sont fondées sur certaines hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités opérationnelles, qui sont décrites à la rubrique *Perspectives commerciales et hypothèses*. Pour obtenir une description des facteurs de risque susceptibles de toucher nos activités et, par conséquent, nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, se reporter aux rubriques *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*. En outre, notre capacité d'accroître nos sources de liquidités en procédant à l'émission de titres d'emprunt et de titres de participation additionnels dépend largement de la condition existante des marchés, des perspectives pour notre entreprise et de nos cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Pour obtenir une description des facteurs de risque susceptibles de toucher notre capacité d'émettre des titres d'emprunt et des titres de participation additionnels, se reporter au risque intitulé *Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire, nous devons peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs* à la rubrique *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*.

Besoins de liquidités

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2013, il est prévu que nos dépenses d'investissement seront concentrées sur nos impératifs stratégiques, ce qui reflète un niveau approprié d'investissement dans nos réseaux et services.

CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi comprennent des régimes de retraite PD et des régimes de retraite à cotisations définies (CD), ainsi que des AAPE. Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Notre capitalisation prévue pour 2013 est présentée en détail dans le tableau suivant et est assujettie aux évaluations actuarielles qui seront menées à terme au milieu de 2013. L'évaluation la plus récente de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi importants a été effectuée en date du 31 décembre 2011.

CAPITALISATION PRÉVUE POUR 2013	BELL	BELL ALIANT	TOTAL
Régimes de retraite PD – coût des services rendus	203	45	248
Régimes de retraite PD – déficit	2	–	2
Régimes de retraite PD	205	45	250
AAPE	75	10	85
Régimes de retraite CD	70	5	75
Total – régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (montant net)	350	60	410

Exclusion faite des cotisations volontaires aux régimes de retraite PD, notre capitalisation pour 2013 devrait être relativement stable par rapport à 2012.

Bell Canada a cessé d'accepter les nouveaux employés à titre de participants à ses régimes de retraite PD en janvier 2005 afin de réduire l'incidence de la volatilité de ses régimes de retraite sur le bénéficiaire avec le temps. Les nouveaux employés participent dorénavant aux régimes de retraite CD. En 2006, nous avons annoncé l'abandon graduel, sur une période de dix ans, des avantages postérieurs à l'emploi pour tous les employés; en conséquence, la capitalisation des AAPE de Bell sera graduellement éliminée après 2016.

PAIEMENTS DE DIVIDENDES

En 2013, les dividendes en espèces à payer sur les actions ordinaires de BCE devraient être plus élevés qu'en 2012, le dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE ayant augmenté de 7,4 % pour s'établir à 2,33 \$ par action ordinaire, contre 2,17 \$ par action

ordinaire à la fin de 2011. Ces augmentations sont conformes à la politique de dividendes sur actions ordinaires de BCE, qui prévoit un ratio de distribution cible entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles. La politique de dividendes de BCE et la déclaration des dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2012, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2013	2014	2015	2016	2017	PAR LA SUITE	TOTAL
PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS							
Dettes	116	1 877	1 377	1 217	1 149	6 298	12 034
Effets à payer et avances bancaires	698	–	–	–	–	–	698
Paievements futurs minimaux à effectuer en vertu de contrats de location-financement	548	431	267	236	235	1 837	3 554
Emprunt garanti par des créances clients	935	–	–	–	–	–	935
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer, les avances bancaires et l'emprunt garanti par des créances clients	687	595	532	471	419	4 627	7 331
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés	(28)	(25)	(24)	(22)	(11)	–	(110)
Passif financier lié à MLSE	–	–	–	–	135	–	135
ENGAGEMENTS (ARRANGEMENTS HORS BILAN)							
Contrats de location simple	229	201	176	139	107	489	1 341
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	166	28	10	14	–	–	218
Obligations d'achat	1 628	1 300	1 149	384	275	923	5 659
Acquisition proposée d'Astral ⁽¹⁾	3 553	–	–	–	–	–	3 553
Total	8 532	4 407	3 487	2 439	2 309	14 174	35 348

(1) Ces données comprennent un montant de 174,6 millions \$ au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC.

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux à bureaux. Les contrats de location liés aux satellites, utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé, ont une durée de 12 à 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites ne peuvent être annulés. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 15 ans. Le montant des paiements futurs minimaux à effectuer en vertu des contrats de location-financement inclut des charges financières futures de 1 209 millions \$.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux à bureaux et les établissements de vente au détail, d'une durée variant de 1 an à 30 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés et sont renouvelables à la fin du contrat. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple ont été de 269 millions \$ en 2012 et de 253 millions \$ en 2011.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant les produits, tant au titre des dépenses opérationnelles que d'investissement. Nos engagements en matière de dépenses d'investissement comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à niveau de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

ENGAGEMENTS D'INDEMNISATION ET GARANTIES

Dans le cours normal de nos activités, nous concluons des conventions qui prévoient des indemnisations et accordons des garanties à des contreparties relativement à certaines opérations, qui comprennent des cessions d'entreprises, des ventes d'actifs, des ventes de services, des acquisitions et du développement d'actifs, des ententes de titrisation et des contrats de location simple.

Il nous est impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal que nous pourrions être tenus de verser aux contreparties en raison de la nature de la presque totalité de ces engagements d'indemnisation et de ces garanties. Par conséquent, nous ne pouvons déterminer de quelle manière ces engagements peuvent toucher notre liquidité future, nos sources de financement ou notre profil en matière de risque de crédit. Nous n'avons pas versé de montants importants en vertu d'engagements d'indemnisation ou de garanties dans le passé.

Litiges

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des litiges qui étaient en cours au 7 mars 2013, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces litiges, cette dernière estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Une description plus détaillée de certains litiges importants en cours au 7 mars 2013 est présentée dans la notice annuelle 2012 de BCE.

ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Nous sommes exposés à une vive concurrence, que nous subissons dans tous les secteurs d'activité et toutes les principales gammes de produits, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos parts de marché, nos volumes de service et nos stratégies d'établissement de prix et donc, sur nos résultats financiers. Le développement rapide de nouvelles technologies ainsi que de nouveaux produits et services a modifié les lignes traditionnelles entre les services de télécommunications, Internet et de radiodiffusion et a favorisé l'émergence de nouveaux concurrents sur nos marchés. La substitution technologique, particulièrement les services voix sur IP, a réduit les obstacles à l'accès à l'industrie. Cela a permis aux concurrents de lancer de nouveaux produits et services et d'acquérir des parts de marché en ayant à consacrer des ressources financières, commerciales, humaines et technologiques beaucoup moins importantes que les ressources qu'il était historiquement nécessaire de déployer. Nous prévoyons que cette tendance se maintiendra dans l'avenir, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance et notre performance financière.

Dans tous nos marchés, la nature et le niveau de la concurrence sont en constante évolution, en raison des conditions du marché et de la conjoncture économique changeantes ainsi que de l'expansion des activités dans de nouveaux domaines comme les médias, qui sont intrinsèquement plus volatils. La concurrence peut s'intensifier lorsque des marchés seaturent, l'intégration verticale modifie la structure du marché, la santé de l'économie a une incidence sur les activités publicitaires et les nouveaux concurrents proposent des offres promotionnelles accrocheuses et établissent un positionnement ajusté et stratégique de la marque. Si nous ne réussissons pas à mettre en œuvre une stratégie multiproduits qui tire parti de nos forces et des relations avec nos partenaires tout en soutenant les secteurs relativement faibles, et qui permettrait d'établir une présence favorable et de créer des relations avec les clients, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre position dans le marché et notre performance financière.

La concurrence nuit à nos stratégies d'établissement des prix et pourrait réduire nos produits des activités ordinaires et notre rentabilité. Nous sommes soumis à une pression constante pour maintenir la compétitivité de nos prix et de nos offres de service. La modification de nos stratégies d'établissement des prix entraînant la majoration du prix de certains services ou produits, ou encore, la modification des stratégies d'établissement des prix de nos concurrents pourraient aussi influencer sur notre capacité d'attirer de nouveaux clients ou de conserver nos clients actuels. Nous devons donc être capables de prévoir les changements continus dans nos secteurs et nos marchés et de nous y adapter rapidement. En cas d'échec à ce chapitre, des effets défavorables pourraient se faire sentir sur nos activités et notre position dans le marché. Au sein de l'industrie, les pressions sur les prix et les efforts pour l'acquisition d'abonnés et la fidélisation de la clientèle se sont intensifiés dans tous les secteurs d'activité et dans toutes les principales gammes de produits, et nous prévoyons que cette tendance se poursuivra.

Le CRTC réglemente les prix que nous pouvons demander en matière de services de télécommunications dans les zones où il juge que la concurrence est insuffisante pour protéger l'intérêt des utilisateurs. Le CRTC a jugé que la concurrence était suffisante pour accorder l'exemption de la réglementation des prix en vertu de la *Loi sur les télécommunications* à l'égard de la vaste majorité des lignes téléphoniques locales résidentielles et d'affaires de Bell Canada en Ontario et au Québec ainsi que de nos services sans fil et Internet.

En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, nos activités de distribution de services de télé ne sont assujetties à aucune réglementation en ce qui concerne les prix.

Services sur fil

Nos principaux concurrents dans le secteur des services locaux et d'accès comprennent : TELUS Corporation (TELUS), Manitoba Telecom Services Inc. (MTS), Télécommunications Primus Canada inc. (Primus), Bragg Communications Inc., qui exerce ses activités sous la marque EastLink (EastLink), Vonage Canada Corp. (une filiale de Vonage Holdings Corp.) (Vonage) et Yak (une division de Yak Communications (Canada) Corp. (Yak), détenue par Globalive Communications Corp.) dans tout le Canada; Rogers Communications Inc. (Rogers) en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador; Vidéotron Ltée (Vidéotron) au Québec; Cogeco Câble inc. (une filiale de Cogeco inc.) (Cogeco Câble) en Ontario et au Québec; et Shaw Communications Inc. (Shaw) en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario.

Nos principaux concurrents dans les services interurbains sont : TELUS, MTS, EastLink, Primus et Vonage, dans tout le Canada; des revendeurs de services de base comme Yak et Looney Call (une division de Yak Communications (Canada) Corp.), Teleshop Communications Inc. et Castel Communications Inc., dans tout le Canada; ainsi que des fournisseurs de services interurbains prépayés, comme le groupe de Gold Line et Vox Prepaid, dans tout le Canada.

Nous continuons de faire face à une concurrence multiplateforme, les clients substituant aux services traditionnels de nouvelles technologies non traditionnelles, et le rythme auquel cette substitution s'effectue pourrait s'accélérer. Par exemple, dans nos activités sur fil, nous nous trouvons en concurrence avec des entreprises de services voix sur IP, de services sans fil et de services Internet (y compris les services de dialogue en ligne, de messagerie instantanée et de courriel), ce qui se traduit particulièrement par un nombre croissant de foyers qui cessent d'utiliser les services de téléphonie sur fil. L'octroi par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil évolués (SSFE) à de nouveaux venus dans le secteur des services sans fil, dont un nombre important offre maintenant ses services, et l'intensification de la concurrence découlant des entreprises de services locaux titulaires (ESLT) pourraient entraîner une accélération accrue du phénomène de substitution technologique.

Nous continuons de subir la forte pression concurrentielle des entreprises de câblodistribution. La téléphonie par câble connaît un essor du fait qu'elle est incluse dans des forfaits à prix réduits et offerte par les câblodistributeurs dans la majorité des principales et moyennes communautés, ainsi que dans de petites communautés. En outre, certaines entreprises de câblodistribution offrent des services sans fil leur permettant d'offrir, tout comme Bell, des services de téléphonie, Internet, de télé et des services sans fil, améliorant ainsi leur capacité à tirer parti des forfaits à prix réduits. Il y a également un risque que les entreprises de câblodistribution exercent une pression concurrentielle en pratiquant des prix bas ou en proposant des offres accrocheuses sur des produits précis afin de les aider à maintenir leur part de marché pour ces produits. Nous nous attendons donc à ce que la pression concurrentielle de la part des entreprises de câblodistribution continue de s'intensifier, ce qui comprimera davantage nos parts de marché dans le marché résidentiel et dans celui des petites entreprises, et pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Il existe un risque que l'évolution défavorable de certains facteurs, dont les actions prises par d'autres fournisseurs qui nous livrent concurrence ainsi que l'augmentation de la substitution par le sans-fil en raison des services à tarifs substantiellement réduits ou des plans à tarifs fixes offerts par nos concurrents dans le sans-fil, se traduise par l'accroissement du rythme de nos pertes d'abonnés des SAR ou une diminution de nos produits tirés des services interurbains à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière. De plus, la pression concurrentielle est intensifiée par l'adoption d'autres technologies, produits et services qui font maintenant des percées importantes dans le marché de nos services traditionnels, lesquels représentent généralement nos activités générant les marges les plus élevées.

Les tarifs de nos services interurbains régressent continuellement depuis l'ouverture de ces services à la concurrence. Nos services interurbains continuent de subir la vive concurrence exercée par la présence grandissante de la téléphonie par câble et par l'incidence continue des services non traditionnels, dont le courriel et la messagerie texte, les cartes téléphoniques prépayées, les services de base et les services voix sur IP, ainsi que par des concurrents traditionnels comme les entreprises et les revendeurs de télécommunications interurbaines. Nous affrontons également la concurrence de fournisseurs de services de télécommunications, comme Skype Technologies (une division de Microsoft) et Google Voice, qui offrent des services interurbains à bas prix au moyen d'ordinateurs personnels et de connexions à large bande, ainsi que celle de fournisseurs de services sans fil qui offrent des promotions à durée limitée sur les services interurbains, dans le cadre de plans de services sans fil.

La concurrence pour obtenir des contrats visant la prestation de services de communications aux entreprises est intense. Les clients peuvent choisir de se tourner vers des concurrents qui offrent des prix plus bas afin d'obtenir des parts de marché. De tels concurrents peuvent être moins préoccupés par la qualité du service ou par l'incidence sur leurs marges que nous le sommes. L'évolution des services de TIC élargit les possibilités pour les clients d'affaires d'entraîner les prix à la baisse en raison du phénomène de substitution technologique et des conditions de services avantageuses favorisées par l'étalonnage et les négociations complexes.

Dans les marchés d'affaires, les forfaits de services locaux et d'accès, sans fil, de données et IP ont évolué et comprennent les services professionnels et gérés ainsi que d'autres services et de l'assistance en matière de TI, ce qui était uniquement offert par les entreprises de TI auparavant. Les concurrents traditionnels et non traditionnels assurent désormais la prestation d'un large éventail de services de télécommunications, et ce, particulièrement dans les grandes régions urbaines. Les concurrents non traditionnels sont entrés dans le marché des télécommunications en offrant de nouveaux produits comme les communications unifiées et l'informatique en nuage. Les forfaits de services de télécommunications traditionnels qui incluent des services de TI font en sorte que Bell fait face à des concurrents très diversifiés, allant des petits fournisseurs de services Internet spécialisés aux grandes sociétés mondiales de matériel, de logiciels et de services-conseils en matière de TI. Nous prévoyons continuer de devoir affronter une vive concurrence dans tous les marchés d'affaires, les câblodistributeurs poursuivant leur expansion hors du marché résidentiel, et d'autres entreprises de télécommunications cherchant à développer leurs activités dans ces marchés. De surcroît, en ce qui concerne nos services de TIC, nous prévoyons continuer de subir la concurrence exercée par d'autres intégrateurs de systèmes, impartiteurs et sociétés de services professionnels.

Sur les marchés résidentiels de Bell Aliant, les concurrents sont bien établis. EastLink offre des services téléphoniques locaux en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard depuis 1999 et 2001, respectivement. La concurrence a continué de s'étendre sur le marché des services locaux avec l'arrivée de fournisseurs de services locaux au Nouveau-Brunswick, à Terre-Neuve-et-Labrador, en Ontario et au Québec. En outre, les fournisseurs de services voix sur IP, les câblodistributeurs et les intégrateurs de systèmes continuent d'alimenter la concurrence sur les marchés des affaires de Bell Aliant.

L'environnement concurrentiel actuel semble indiquer que le nombre d'abonnés de nos services traditionnels sur fil et le volume de notre trafic d'interurbains continueront de diminuer. La poursuite de ces activités et entraînera, par ricochet, un rétrécissement des marges bénéficiaires. Notre stratégie consiste à chercher à atténuer ces diminutions au moyen de la réduction des coûts et en préparant notre entreprise à offrir de nouveaux produits et services de croissance. Toutefois, étant donné que les marges découlant des nouveaux services sont généralement inférieures aux marges générées par nos services traditionnels, nous ne pouvons garantir que nos efforts seront couronnés de succès. Si le rythme de régression des marges de nos services traditionnels est plus rapide que le rythme de croissance des marges des nouveaux services de croissance, notre performance financière pourrait subir un effet défavorable. De plus, si notre clientèle qui cesse d'utiliser nos services téléphoniques cesse également d'utiliser nos autres services, notre performance financière pourrait aussi subir des répercussions défavorables à cet égard. Le lancement de nouveaux produits et services de croissance sur le marché est une entreprise coûteuse et forcément risquée, car il faut engager des dépenses d'investissement et autres investissements à un moment où la demande pour ces produits ou services est incertaine. Cela peut également nous obliger à livrer concurrence, dans des secteurs autres que nos activités principales de connectivité, à des fournisseurs très compétents. Le lancement de nouveaux produits ou services peut être retardé ou annulé du fait que le montant en capital disponible pour des investissements a diminué. Si un tel retard ou une telle annulation survenait, nos activités, nos flux de trésorerie et notre performance financière pourraient subir un effet défavorable.

Services sans fil

L'industrie canadienne des télécommunications sans fil est très concurrentielle. La concurrence est fondée sur le prix, la sélection d'appareils, l'éventail des services, la qualité technique, la couverture et les capacités de transmission des réseaux sans fil, le service à la clientèle et l'étendue de la distribution, la marque et la commercialisation ainsi que le nombre de fournisseurs de services sans fil. En ce qui a trait aux abonnés des services sans fil, aux concessionnaires et aux points de vente, à l'accès au contenu et aux appareils, ainsi qu'au personnel, nous sommes en concurrence directe avec les deux autres importants fournisseurs titulaires de services sans fil à l'échelle nationale, Rogers (y compris sa filiale Fido Solutions Inc.) et TELUS Mobilité (une unité d'affaires de TELUS), ainsi qu'avec cinq concurrents plus récents du secteur des services sans fil. De plus, il existe une multitude de revendeurs désignés par l'expression *exploitants de réseau virtuel mobile*, qui commercialisent et fixent les prix de leurs produits et de leurs services de façon compétitive.

La concurrence devrait continuer à s'intensifier par suite de l'octroi, en 2008, par Industrie Canada de licences d'utilisation du spectre pour les SSFE à dix nouvelles entreprises concurrentes, dont les

services sans fil sont fondés sur la mise à disposition d'installations, qui ont toutes acquis le spectre dans des régions séparées, dont la plupart se chevauchent. À la suite de cette acquisition de spectre, cinq nouveaux concurrents ont lancé leurs services sans fil, principalement dans les grands centres. Plus particulièrement, Vidéotron, qui a lancé ses services sans fil le 9 septembre 2010, offre des services à Montréal et dans d'autres régions du Québec; Globalive Wireless Management Corp. (Globalive) fournit des services sans fil à Toronto et à Calgary depuis décembre 2009 et a ensuite élargi ces services à d'autres grandes villes du Canada, notamment à Vancouver, à Edmonton et à Ottawa, ainsi qu'à plusieurs collectivités du sud-ouest de l'Ontario; Data & Audio Visual Enterprises Wireless Inc. (DAVE), qui a lancé des services sans fil à Toronto en mai 2010, offre également ce type de services à Ottawa, à Vancouver, à Calgary et à Edmonton; Public Mobile Inc. (Public Mobile) fournit des services sans fil dans les régions de Toronto et de Montréal depuis mai 2010; et EastLink, qui a lancé ses services sans fil le 15 février 2013, offre des services à Halifax. En plus d'avoir été attribué à Vidéotron, à Globalive, à DAVE, à Public Mobile et à EastLink, le spectre a aussi été attribué aux entités suivantes, ou à une de leurs sociétés affiliées : Shaw, Celluworld Inc., Rich Telecom Corporation, Blue Canada Wireless Inc. et Novus Wireless Inc. Nous ne sommes pas au courant de déclarations faites par ces entités concernant des dates potentielles de lancement de services, sauf en ce qui concerne Shaw, qui a annoncé en septembre 2011 qu'elle laissait tomber son projet d'utiliser le spectre pour les SSFE acquis en vue de construire un réseau sans fil traditionnel et qui a signifié en janvier 2013 son intention de transférer son spectre pour les SSFE à Rogers dans le cadre d'une transaction plus vaste.

La concurrence dans le secteur des services de télécommunications sans fil au Canada s'est intensifiée de façon considérable, et devrait continuer de s'intensifier, car tant les entreprises titulaires que les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil deviennent de plus en plus audacieux dans l'établissement des prix quant à leur matériel et à leurs services ainsi que dans leurs efforts de commercialisation et de publicité dans le but de maintenir ou d'augmenter leur part de marché. Plus particulièrement, les stratégies mises de l'avant par les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil pour gagner des parts de marché comprennent des prix plus bas que les nôtres ou que ceux d'autres fournisseurs, des plans illimités, l'établissement des prix selon la zone, de même qu'une concurrence accrue sur le plan de la distribution. Ils cherchent également à offrir du nouveau contenu et de nouvelles applications. Les stratégies d'établissement des prix et les autres stratégies des entreprises titulaires et des concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil pourraient avoir un effet défavorable sur notre capacité à attirer de nouveaux clients et à conserver nos clients actuels et nous pousser à ajuster nos propres stratégies d'établissement des prix et nos autres stratégies, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. Les entreprises titulaires et les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil pourraient conquérir une plus grande part de marché que ce à quoi nous nous attendons actuellement, en raison particulièrement de leurs stratégies d'établissement des prix et de leur offre de produits ciblée. Le niveau d'intensité de la concurrence dépendra également de la vitesse à laquelle les concurrents plus récents dans le secteur du sans-fil réalisent l'expansion territoriale de leurs services sans fil ainsi que du moment du lancement et de l'étendue des services sans fil offerts par les autres concurrents plus récents potentiels dans le secteur du sans-fil qui n'ont pas encore lancé leurs services. En outre, certains importants tiers détaillants peuvent également entraîner les prix à la baisse en proposant des offres promotionnelles accrocheuses garanties par des négociations et des ententes favorables avec les entreprises titulaires et les nouveaux venus.

Le 7 mars 2013, Industrie Canada a annoncé des modifications aux conditions de licence régissant l'itinérance obligatoire et le partage des pylônes dans un document intitulé *Conditions de licence concernant l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes d'antennes et des emplacements, ainsi que l'interdiction des emplacements exclusifs*. Ces modifications, qui s'appliquent à compter de la date du présent document, présentent trois principaux changements. Premièrement, Industrie Canada a étendu le territoire où des privilèges d'itinérance obligatoire s'appliquent désormais, afin d'inclure les territoires où le titulaire de licence requérant a construit son réseau. L'exploitant répondant doit dorénavant accorder des privilèges d'itinérance dans l'ensemble du territoire couvert par son réseau. Deuxièmement, cette exigence liée à l'itinérance s'applique désormais pour une durée indéterminée. Le troisième bloc de modifications impose de raccourcir les délais pour la conclusion des ententes d'itinérance et de partage des pylônes entre les exploitants requérants et répondants. Conformément aux conditions de licence antérieures, si une entente d'itinérance et de partage des pylônes n'a pas été conclue dans les délais prescrits, les deux parties sont tenues de s'entendre au cours de procédures d'arbitrage finales et obligatoires menées par un arbitre approuvé par Industrie Canada. Ces modifications pourraient faire augmenter le nombre de demandes d'exploitants de services sans fil relatives à l'itinérance obligatoire dans le réseau des services sans fil de Bell. Ces modifications procureraient également à Bell un nombre accru de privilèges d'itinérance semblables dans les réseaux des concurrents. Toutes ces modifications visent à accélérer la conclusion des ententes sur l'itinérance et le partage des pylônes, ainsi que le règlement des éventuels différends.

Des pressions sur notre PMU, nos coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle et notre BAIIA pourraient vraisemblablement s'exercer si les concurrents augmentent les rabais sur les combinés, réduisent les prix d'utilisation et des services de données sans fil ou offrent d'autres incitatifs pour attirer de nouveaux clients. La concurrence dans le secteur des services sans fil devrait également continuer à s'intensifier à cause de la commercialisation vigoureuse des nouveaux plans de services de données et des forfaits de produits groupés, en raison de la capacité de certaines entreprises de câblodistribution d'inclure des services sans fil dans leurs forfaits à prix réduits grâce à l'acquisition par ces dernières de spectre pour les SSFE et au lancement de leurs services sans fil. Cela pourrait aussi exercer une pression sur notre PMU et accroître notre taux de désabonnement ainsi que nos coûts d'acquisition et de fidélisation de la clientèle.

Nous nous attendons également à ce que l'intensification de la concurrence continue au fur et à mesure du développement de nouveaux produits, services et technologies. Par exemple, des combinés portatifs qui remplacent les réseaux des fournisseurs de services sans fil pour accéder à Internet sont maintenant offerts par de nombreux fabricants et fournisseurs de services. Si ces produits envahissent le marché, l'utilisation de nos réseaux sans fil pourrait décroître, ce qui pourrait nuire à nos produits tirés des services sans fil.

Au 31 décembre 2012, le taux de pénétration du marché du sans-fil au Canada se situait à 80 %. Puisque le taux de pénétration du marché du sans-fil au Canada atteint des niveaux plus élevés, l'acquisition d'une nouvelle clientèle deviendra plus difficile et dépendra de plus en plus de notre capacité à attirer les clients de nos concurrents. Toutefois, le fait que les clients choisissent de plus en plus de regrouper leurs services aura également une incidence défavorable sur notre capacité à attirer les clients de nos concurrents. Par conséquent, les niveaux élevés du taux de pénétration du marché du sans-fil au

Canada pourraient nuire à la croissance future prévue des produits tirés des services sans fil et du BAIIA et pourraient nous pousser à trouver d'autres sources de produits et de BAIIA.

L'industrie des télécommunications sans fil engage des ressources importantes dans la recherche et le développement. La majorité de ces ressources sont centrées sur les activités de standardisation des services sans fil grand public, ce qui donne naissance à des technologies très performantes, comme HSPA+ et LTE. Certaines de ces technologies peuvent être transformées en technologies concurrentes ou complémentaires, qui sont fondées sur des normes, comme les technologies Wi-Fi et WiMax, ou qui fournissent des solutions exclusives au vendeur. Même si ces technologies ne détiennent pas une part de marché importante au Canada, nous nous attendons à ce que le développement et l'amélioration continus de ce modèle accroissent la concurrence.

Enfin, si nous ne réussissons pas à acquérir suffisamment de spectre lors de la prochaine enchère du spectre dans la bande de 700 MHz pour des services sans fil mobiles et fixes, cela pourrait également nuire à notre position concurrentielle. Pour des renseignements supplémentaires sur cette enchère et son incidence éventuelle, veuillez vous reporter à la sous-section *Vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz* de la section *Loi sur la radiocommunication* de la rubrique *Cadre réglementaire*.

Internet

Nous faisons concurrence à des entreprises de câblodistribution et à des fournisseurs de service Internet pour la prestation de services d'accès Internet haute vitesse et par réseau commuté et de services connexes sur des réseaux de puissances variées dotés de différentes capacités techniques, ce qui pourrait influencer sur la dynamique de marché. En particulier, la concurrence que nous livrent les entreprises de câblodistribution a été principalement dirigée sur l'accroissement de la bande passante et sur la diminution des prix des forfaits, ce qui pourrait entraver notre capacité de préserver notre rendement en ce qui a trait au PMU et conséquemment avoir une incidence défavorable sur nos résultats financiers. Dans l'avenir, cette orientation pourrait changer selon les réalités commerciales et techniques et notre capacité à nous adapter pourrait être limitée. Comme il est indiqué précédemment, certaines entreprises de câblodistribution fournissent des services sans fil, améliorant ainsi leur capacité à tirer parti des forfaits à prix réduits pour conserver leurs clients actuels et en attirer de nouveaux.

Nous avons engagé d'importantes dépenses d'investissement afin de déployer des réseaux de fibre optique de prochaine génération et d'offrir de plus hautes vitesses Internet sur nos réseaux. Si nous ne réussissons pas à effectuer des investissements constants dans nos réseaux Internet pour nous permettre d'offrir des services Internet à des vitesses de plus en plus hautes et une gamme de produits et services différente de celle de nos concurrents, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à soutenir la concurrence, sur la fixation des prix de nos produits et services et sur nos résultats financiers. De plus, la pénétration du marché des services Internet large bande au Canada atteignant des niveaux plus élevés, l'acquisition d'une nouvelle clientèle dépend de plus en plus de notre capacité à attirer les clients de nos concurrents. Toutefois, le fait que les clients choisissent de plus en plus de regrouper leurs services aura également une incidence défavorable sur notre capacité à attirer les clients de nos concurrents.

Les changements dans les services sans fil à large bande, comme la capacité des systèmes utilisant la technologie LTE à transmettre des données à une vitesse allant jusqu'à 75 Mbps et l'intention

d'Industrie Canada de vendre aux enchères du spectre supplémentaire compatible avec la technologie LTE, sont susceptibles de faire augmenter le phénomène de substitution par le sans-fil à large bande et, par conséquent, d'aviver la concurrence. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à conserver les abonnés actuels et à en attirer de nouveaux, dans le cadre de nos activités dans le domaine des services d'accès Internet, ainsi que sur les résultats financiers de ces activités.

Dans le marché des services d'accès Internet haute vitesse, nous affrontons la concurrence des grandes entreprises de câblodistribution, notamment Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador; Vidéotron, au Québec; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Shaw, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario et EastLink, dans toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan.

Services de télé

La concurrence auprès des abonnés repose sur le nombre et le type de chaînes offertes, la qualité du signal, les caractéristiques du boîtier décodeur, la disponibilité des services dans leur région, les tarifs et le service à la clientèle. Nos services de télé sont entièrement numériques et sont offerts comme service sur IP (Bell Télé Fibe) et comme service par SRD. Le service par SRD de Bell est offert partout au Canada, et Bell Télé Fibe est offert dans la plupart des quartiers de Toronto, de Montréal et de la ville de Québec, de même que dans plusieurs autres villes des provinces de l'Ontario et de Québec. Le lancement de nos services Bell Télé Fibe nous offre la possibilité de conquérir des parts de marché et de renforcer notre position concurrentielle dans les principaux marchés urbains.

Nos concurrents comprennent des grandes entreprises de câblodistribution, notamment Rogers, en Ontario, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador; Vidéotron, au Québec; Cogeco Câble, en Ontario et au Québec; Shaw, avec son service de câblodistribution, en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, et avec ses services de télé par SRD, appelé Shaw Direct à l'échelle nationale; et EastLink dans toutes les provinces, à l'exception de la Saskatchewan. Nous livrons également concurrence aux entreprises de téléphonie traditionnelle qui offrent le service de télé IP, comme TELUS, au Québec, en Colombie-Britannique et en Alberta, et MTS, au Manitoba. La plupart des entreprises de câblodistribution continuent de perfectionner leurs réseaux, leurs systèmes d'exploitation et leurs services, ce qui renforce leur compétitivité. Cela pourrait avoir un effet négatif sur nos activités et nos résultats financiers.

En plus des entreprises de distribution de radiodiffusion titulaires d'une licence dont il a été question précédemment, de nouveaux services de télé, notamment des offres de services de contenu par contournement non réglementés comme Netflix Inc. (Netflix), Apple TV et Google TV, ainsi que des chaînes en ligne offertes par des réseaux de télé comme CBC.ca, accessibles au moyen d'une connexion Internet haute vitesse, font concurrence aux services de télé traditionnelle et changent notre modèle d'affaires traditionnel. L'adoption croissante de ces services de télé parallèles ou de contenu télé par contournement par les clients est entraînée en partie par l'évolution technologique, les changements démographiques et les préférences des téléspectateurs. Les stratégies adoptées par les concurrents plus récents du secteur des services sans fil pourraient également accélérer l'adoption de services de télé parallèles et accroître la perte de clients. En outre, l'accroissement de la vitesse et de la bande passante des réseaux crée des plateformes pour de nouveaux concurrents et pour la substitution de produits : il n'est donc pas certain que nous pourrions recouvrer les investissements

effectués pour la mise à niveau des réseaux. La croissance continue et l'adoption de ces services de télé parallèles par les clients qui ont recours aux services de télé mobile et de contenu télé par contournement pourraient négativement toucher nos activités et notre performance financière.

Services de gros

Les principaux concurrents dans nos activités de gros sont les entreprises traditionnelles et les entreprises émergentes. Les concurrents traditionnels comprennent MTS et TELUS, dans tout le Canada, ces derniers pouvant vendre en gros une partie ou la totalité des mêmes produits et services que Bell. Les concurrents non traditionnels comprennent des fournisseurs de services de télécommunications fondés sur les services d'électricité, des câblodistributeurs, des ESLC nationales et des fournisseurs situés aux États-Unis ou ailleurs dans le monde pour certains services. Malgré l'âpre concurrence qui sévit, les marchés pour nos nouveaux produits et pour nos services non réglementés continuent de croître. Par contre, la croissance de technologies d'usager, comme les services voix sur IP et Ethernet/IP, continue d'accentuer la pression exercée sur certaines de nos gammes traditionnelles de produits.

Média

Les entreprises de télé et de radiodiffusion de Bell Média ainsi que les marchés publicitaires dans lesquels elles mènent leurs activités sont hautement concurrentiels. La capacité de Bell Média à être concurrentielle dépend d'un certain nombre de facteurs, dont sa capacité à obtenir des émissions de télé populaires à des prix réalistes du point de vue de la rentabilité et à atteindre des niveaux de distribution élevés. La réussite financière des services de télé traditionnelle et des activités de radiodiffusion de Bell Média repose sur la génération de produits tirés de la publicité. Pour ce qui est des activités de télé spécialisée de Bell Média, une portion significative de ses produits découle des frais d'abonnement provenant des arrangements contractuels avec les distributeurs.

Les services de télé traditionnelle et spécialisée de Bell Média livrent concurrence, surtout en matière d'auditoire et d'annonceurs, à d'autres chaînes de télé traditionnelle canadiennes (signaux locaux et éloignés), aux chaînes spécialisées et aux stations de télé traditionnelle et spécialisée américaines. De nouveaux services de télé non réglementés, notamment des offres de services de contenu par contournement, comme Netflix, Apple TV et Google TV, ainsi que des chaînes en ligne accessibles au moyen d'une connexion Internet haute vitesse, comme CBC.ca, et des services de téléchargement de télé sont également des éléments de concurrence pour attirer une part des téléspectateurs.

Les stations de radio de Bell Média livrent concurrence à d'autres stations de radio au sein de leurs marchés respectifs ainsi qu'à d'autres médias comme les journaux, les magazines, la télé, les panneaux publicitaires extérieurs et Internet. La concurrence au sein de l'industrie de la radiodiffusion a lieu principalement sur les territoires de marché local distincts entre des stations individuelles. À l'échelle nationale, Bell Média livre généralement concurrence à d'autres importants opérateurs de radiodiffusion qui détiennent et exploitent également des concentrations de stations de radio dans divers marchés au Canada. Bell Média doit également livrer concurrence pour une part des auditeurs de ses stations de radio aux nouvelles technologies comme les services d'information musicale en ligne, le téléchargement de la musique, les appareils portables numériques permettant de stocker et d'écouter de la musique et les services en ligne de musique en continu.

Le niveau de l'activité concurrentielle au sein des industries de télédiffusion et de radiodiffusion pourrait avoir une incidence défavorable sur le niveau d'acceptation par l'auditoire des émissions de télé, des chaînes de télé spécialisée et des postes de radio de Bell Média, ce qui à son tour pourrait avoir une incidence défavorable sur les produits générés par la publicité et les frais d'abonnement. De surcroît, comme les médias évoluent dans un environnement de plus en plus concurrentiel, le contenu est offert sur diverses plateformes, comme les offres de services de contenu par contournement, en plus de la télédiffusion. Cela pourrait se traduire par l'augmentation des coûts opérationnels de Bell Média, qui tente de contrer cette vive concurrence en acquérant les droits pour diffuser le contenu sur de multiples plateformes.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette rubrique décrit certaines lois qui régissent nos activités et présente les faits saillants relatifs aux récentes initiatives et démarches réglementaires et aux récentes consultations gouvernementales qui nous touchent. Bell Canada et Bell Aliant Communications régionales inc. (Bell Aliant Communications) ainsi que plusieurs de leurs filiales directes et indirectes, dont Bell Mobilité; Bell ExpressVu société en commandite; Bell Aliant, société en commandite; NorthernTel, société en commandite (NorthernTel); Télébec, société en commandite (Télébec) et Northwestel, sont régies par la *Loi sur les télécommunications*, la *Loi sur la radiodiffusion*, la *Loi sur la radiocommunication* et/ou la *Loi sur Bell Canada*. Elles sont également assujetties à la *Loi sur la concurrence*. Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation, dont le CRTC. Le CRTC, un organisme indépendant du gouvernement du Canada, est chargé de réglementer les services de télécommunications et de radiodiffusion du Canada. D'autres aspects des activités de ces sociétés sont assujettis à diverses réglementations par des ministères du gouvernement fédéral, particulièrement par Industrie Canada, qui inclut également le Bureau de la concurrence.

Bien que la majorité de nos services de téléphonie et de nos services sans fil et Internet ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, le CRTC et le gouvernement fédéral continuent de jouer un rôle important en matière de réglementation, notamment en ce qui concerne la radiodiffusion, l'approbation d'acquisitions, les enchères de spectre et la propriété étrangère. De plus, le CRTC devrait mettre davantage l'accent sur les consommateurs et les créateurs de contenu canadien, ce qui pourrait entraîner une réglementation plus sévère et/ou une surveillance du CRTC qui pourrait restreindre notre marge de manœuvre sur le marché. Si nous ne réussissons pas à exercer une influence positive sur les modifications dans ces domaines ou à répondre aux exigences réglementaires obligatoires, des décisions défavorables prises par les organismes de réglementation ou une réglementation plus rigoureuse pourraient avoir une incidence négative importante de nature financière, opérationnelle et concurrentielle sur nos activités.

Loi sur les télécommunications

La *Loi sur les télécommunications* régit les télécommunications au Canada. Elle définit les grands objectifs de la politique canadienne de télécommunications et confère au gouvernement du Canada le pouvoir de donner au CRTC des instructions générales relatives à ces objectifs. Elle s'applique à plusieurs sociétés et sociétés de personnes du groupe BCE, notamment Bell Canada; Bell Mobilité; Bell Aliant, société en commandite; NorthernTel; Télébec et Northwestel.

Aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, tous les fournisseurs de services de télécommunications dotés d'installations au Canada, désignés par l'expression *entreprises de télécommunications*, doivent obtenir une approbation réglementaire pour tous les tarifs proposés de services de télécommunications, à moins que les services en question ne fassent l'objet d'une exemption de la réglementation ou qu'ils ne soient pas réglementés. Le CRTC peut exempter toute une catégorie d'entreprises de télécommunications de l'application du règlement pris en vertu de la *Loi sur les télécommunications* si cette exemption est conforme aux objectifs de la politique canadienne de télécommunications. Quelques grandes entreprises de télécommunications, y compris les entreprises de télécommunications du groupe BCE, doivent également répondre à certaines exigences en matière de propriété canadienne. BCE surveille le niveau de propriété de ses actions ordinaires par des non-Canadiens et fait rapport régulièrement à ce sujet.

Modifications des règles canadiennes relatives à la propriété étrangère des entreprises de télécommunications

Le 29 juin 2012, des modifications à la *Loi sur les télécommunications* sont entrées en vigueur. Ces modifications ont introduit les changements aux dispositions de cette loi sur les restrictions relatives à la propriété étrangère et les restrictions sur le contrôle qui avaient été inclus dans le projet de loi C-38 (*Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*). Elles abolissent les restrictions à l'investissement étranger qui s'appliquent actuellement aux entreprises de télécommunications qui détiennent une proportion inférieure à 10 % des parts de l'ensemble du marché canadien des télécommunications, selon le chiffre d'affaires annuel. Il n'y a aucune modification aux restrictions relatives à la propriété étrangère applicables aux radiodiffuseurs, comme les fournisseurs de services de câblodistribution et de télé par satellite titulaires d'une licence, ou aux titulaires d'une licence de programmation, comme Bell Média. Ces changements aux restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications pourraient donner lieu à l'arrivée sur le marché canadien d'un nombre plus élevé d'entreprises étrangères, y compris par la voie de la vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz qui commencera le 19 novembre 2013, car ils permettraient aux entités étrangères de participer à l'enchère. Cette conjoncture pourrait faciliter l'accès aux capitaux à nos concurrents ou faire surgir de nouveaux concurrents d'envergure internationale, ce qui intensifierait la pression concurrentielle.

Instance du CRTC pour déterminer s'il est justifié d'adopter un code national de protection des consommateurs de services sans fil

Le 11 octobre 2012, à la demande du Centre pour la défense de l'intérêt public, de Bell Canada, de Société TELUS Communications, de Rogers et de l'Association canadienne des télécommunications sans fil, le CRTC a publié la Décision de télécom CRTC 2012-556 et l'Avis de consultation de télécom CRTC 2012-557, dans lesquels il conclut qu'il est nécessaire d'élaborer un code obligatoire visant les fournisseurs de services sans fil pour encadrer le contenu des contrats de services sans fil mobiles et les questions connexes et en assurer la clarté. L'adoption par le CRTC d'un code national unifié sur les services sans fil pourrait avoir l'avantage de réduire, partout au Canada, les coûts engendrés par la conformité ainsi que les coûts opérationnels. Les entreprises de télécommunications sans fil, y compris Bell Mobilité, se sont dites préoccupées par la prolifération de dispositions réglementaires provinciales, qui ne sont pas toujours cohérentes et qui donnent lieu à une multiplicité de règles différentes.

Cette situation crée de la confusion pour les consommateurs et entraîne une augmentation des coûts engendrés par la conformité pour les fournisseurs nationaux de services sans fil, lesquels coûts finissent par être transmis aux consommateurs. Cependant, en fonction de l'ampleur et du contenu du code, il n'est pas impossible que le CRTC décide d'imposer des règles encore plus sévères que les règles actuelles, une situation qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre taux de désabonnement et notre performance financière. L'instance du CRTC comprend une consultation publique qui s'est tenue au cours de la semaine du 11 février 2013, et la décision devrait être rendue avant le 1^{er} juillet 2013.

Examen du cadre des services de gros

Le 28 février 2013, le CRTC a indiqué qu'il procèderait à son prochain examen du cadre des services de télécommunications de gros en 2013 plutôt qu'au cours de son exercice 2014-2015, comme il l'avait initialement prévu. Bien que le CRTC n'ait pas fourni de nouvelles informations sur la portée de son examen, les modifications apportées au régime réglementaire qui s'appliquent aux services de télécommunications de gros de Bell Canada pourraient avoir une incidence importante sur ses activités liées aux services de télécommunications de gros et éventuellement, de manière indirecte, sur certains marchés de détail.

Loi sur la radiodiffusion

La *Loi sur la radiodiffusion* définit les grands objectifs de la politique canadienne de radiodiffusion et confie au CRTC la réglementation et la surveillance du système de radiodiffusion. Les objectifs clés de la *Loi sur la radiodiffusion* consistent à sauvegarder et à renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada et à favoriser l'épanouissement de l'expression canadienne.

Pour exercer la plupart des activités de radiodiffusion, il faut obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion du CRTC. Le CRTC peut soustraire des entreprises de radiodiffusion à certaines exigences réglementaires et d'octroi de licences s'il est d'avis que le respect de ces exigences n'aura pas d'incidence importante sur la mise en œuvre de la politique canadienne de radiodiffusion. Pour qu'une société puisse obtenir une licence de radiodiffusion ou de distribution de radiodiffusion, elle doit également satisfaire aux exigences en matière de propriété canadienne. De plus, le transfert de la propriété effective d'un titulaire d'une licence de radiodiffusion doit être approuvé au préalable par le CRTC. Ce dernier peut imposer des exigences, notamment le paiement de certaines prestations au système de radiodiffusion, à titre de condition du transfert.

Les activités de distribution de services de télévision de Bell Télé et les activités de télédiffusion et de radiodiffusion de Bell Média sont assujetties aux exigences de la *Loi sur la radiodiffusion*, aux politiques et décisions du CRTC et à leurs licences de radiodiffusion respectives. Les changements de la *Loi sur la radiodiffusion*, les modifications qui sont apportées aux règlements et l'adoption de nouveaux règlements, ou la modification des licences pourraient avoir une incidence défavorable sur les positions concurrentielles de Bell Télé ou de Bell Média ou sur les coûts qu'ils doivent engager pour fournir leurs services.

Valeur des signaux

Le CRTC a annoncé dans la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2010-167 son intention de mettre sur pied un système en vertu duquel les télédiffuseurs de contenu traditionnel pourraient choisir de continuer à bénéficier des protections réglementaires actuelles ou de négocier la valeur des signaux avec les distributeurs. Selon le régime proposé, si les télédiffuseurs choisissaient la voie de la négociation, en cas d'échec, ils pourraient exiger du distributeur qu'il retire les signaux traditionnels détenus par les télédiffuseurs et dont ils ont acquis les droits de diffusion. Le CRTC ayant conclu qu'il régnait une incertitude sur le plan juridique quant à sa compétence pour imposer un système de compensation pour la valeur des signaux, il a renvoyé la question de sa compétence dans ce domaine à la Cour d'appel fédérale, laquelle a jugé que le CRTC avait compétence. Cependant, le 13 décembre 2012, la Cour suprême du Canada a jugé qu'en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC n'avait pas compétence pour mettre sur pied le système de compensation pour la valeur des signaux qu'il propose. La Cour suprême a de surcroît jugé que le système de compensation pour la valeur des signaux proposé était invalide, car il entre en conflit avec certaines dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur*. Il n'est pas possible d'évaluer l'incidence nette de la décision de la Cour suprême sur BCE, en partie parce que, même si la Cour suprême avait jugé que le CRTC avait compétence pour établir un système de compensation pour la valeur des signaux, ce dernier aurait requis la tenue d'une nouvelle instance pour en déterminer les détails. En raison de la conclusion à laquelle est arrivée la Cour suprême, cette instance n'est plus nécessaire.

Loi sur la radiocommunication

Industrie Canada réglemente l'utilisation du spectre radio par Bell Canada, Bell Mobilité et d'autres fournisseurs de services sans fil en vertu de la *Loi sur la radiocommunication*. Aux termes de la *Loi sur la radiocommunication*, Industrie Canada assure le développement et l'exploitation efficaces des radiocommunications au Canada. Conformément au *Règlement sur la radiocommunication*, les entreprises admissibles à des licences radio, comme Bell Canada et Bell Mobilité, doivent se soumettre aux mêmes exigences sur la propriété que celles qui s'appliquent aux sociétés en vertu de la *Loi sur les télécommunications*.

Les entreprises doivent obtenir une licence d'utilisation du spectre pour exploiter un réseau sans fil au Canada. Bien que nous prévoyions que les licences détenues en vertu desquelles nous fournissons des services sans fil seront renouvelées à l'échéance, rien ne garantit que cela se produira, ni à quelles conditions ce renouvellement sera autorisé. Industrie Canada peut révoquer une licence à tout moment si l'entreprise ne se conforme pas aux conditions de sa licence. Bien que nous soyons d'avis que nous respectons les conditions de nos licences, rien ne garantit qu'Industrie Canada sera de cet avis. Un éventuel désaccord pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Décision et consultation portant sur la transition à un service radio à large bande fonctionnant dans la bande 2 500 – 2 690 MHz

En mars 2012, Industrie Canada a publié ses décisions portant sur un cadre politique et technique de délivrance d'autres licences de spectre dans la bande de 2 500 MHz. Ces décisions portent précisément sur les plafonds de fréquences, la mise en blocs du spectre, la taille des blocs et les niveaux de zones de services ainsi que les exigences de déploiement. Industrie Canada prévoit que les enchères pour la bande de 2 500 MHz se tiendront au début de 2014. Industrie Canada a choisi d'imposer un plafond de fréquences dans la bande de 40 MHz qui inclut des blocs appariés et non appariés. Les titulaires actuels de licences de fréquences de la bande de 2 500 MHz ne seront pas tenus de retourner des blocs de fréquences en cas de dépassement du plafond de 40 MHz dans une zone de licence, et ils pourront également acquérir d'autres fréquences, à concurrence de ce plafond, dans les zones de licence pour lesquelles les plafonds ne sont pas atteints.

Cette mesure nous permettra de miser sur des fréquences supplémentaires dans des zones où le plafond n'est pas atteint. Industrie Canada délivrera une licence de spectre pour les blocs de fréquences appariés de 10 + 10 MHz et, pour les blocs non appariés, à raison de blocs de 25 MHz dans toutes les zones. Les licences seraient délivrées en fonction de zones de services de niveau 3, à l'exception du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, où les licences seraient délivrées en fonction de zones de services de niveau 4. Industrie Canada a également annoncé que des obligations concernant le déploiement s'appliqueront aux titulaires de licence et que les détails seront déterminés dans le cadre de consultations ultérieures.

Le 9 octobre 2012, Industrie Canada a entrepris une consultation supplémentaire en vue de recueillir des commentaires sur la délivrance des licences en ce qui a trait à la formule, aux règles et aux procédures de l'enchère, ainsi qu'aux conditions des licences. Notre capacité d'acquérir les blocs de fréquences que nous convoitons lors d'une enchère pourrait être entravée par les stratégies des autres participants et par la présence d'entités étrangères à cet événement.

Vente aux enchères de spectre dans la bande de 700 MHz

En novembre 2010, Industrie Canada a lancé un processus de consultation afin d'établir une politique et un cadre technique pour la vente aux enchères dans la bande de 700 MHz. En mars 2012, Industrie Canada a publié sa décision à la suite de cette consultation. Plutôt que de recourir à des réserves, comme ce fut le cas lors des enchères de SSFE de 2008, Industrie Canada a choisi d'imposer des plafonds de fréquences. De cette façon, Bell et d'autres importants titulaires de licence ne pourront obtenir qu'un seul bloc de fréquences apparié parmi les blocs offerts les plus convoités dans la bande de 700 MHz (c.-à-d. B, C, C1 et C2). En mars 2013, Industrie Canada a publié le cadre pour la délivrance de licences dans la bande de 700 MHz. Le cadre de délivrance de licences fixe les exigences d'ordre général régissant la mise en œuvre et les exigences supplémentaires pour le déploiement dans les régions rurales, qui s'appliqueront dans toute région où une entreprise de télécommunications détient deux blocs de fréquences appariés ou plus. En outre, la décision fixe les règles de la vente aux enchères, les conditions de licence et le traitement des entités associées. Industrie Canada a prévu que les enchères dans la bande de 700 MHz commenceront le 19 novembre 2013.

Loi sur Bell Canada

Aux termes de la *Loi sur Bell Canada*, le CRTC doit approuver toute vente ou autre cession d'actions avec droit de vote de Bell Canada détenues par BCE, à moins que, par suite de cette vente ou cession, BCE ne continue de détenir au moins 80 % de la totalité des actions avec droit de vote de Bell Canada émises et en circulation. Sauf dans le cours normal des affaires, la vente ou toute autre cession d'installations faisant partie intégrante des activités de télécommunications de Bell Canada doit également être approuvée par le CRTC.

RISQUES SUSCEPTIBLES DE TOUCHER NOS ACTIVITÉS ET NOS RÉSULTATS

Cette rubrique décrit les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats opérationnels et pouvant faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de manière considérable des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives, en plus des risques précédemment décrits aux rubriques *Environnement concurrentiel* et *Cadre réglementaire* et de ceux décrits ailleurs dans ce rapport de gestion. Par risque, on entend la possibilité de la survenance d'un événement futur qui pourrait avoir un effet négatif sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats opérationnels. L'effet réel de tout événement pourrait être considérablement différent de ce que nous prévoyons actuellement. Les risques décrits ci-après ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que nous ignorons ou jugeons négligeables, pour l'instant, pourraient également avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats opérationnels.

Des initiatives ou des procédures réglementaires, des litiges en cours ou futurs, des modifications aux lois ou aux règlements de même que des audits fiscaux gouvernementaux ou d'autres questions fiscales pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nos activités sont touchées par les décisions rendues par divers organismes de réglementation et ministères du gouvernement, dont le CRTC, Industrie Canada et le Bureau de la concurrence. Se reporter à la rubrique *Cadre réglementaire* pour obtenir plus de détails sur l'incidence défavorable possible de certaines initiatives et démarches réglementaires sur nos activités et notre performance financière. De plus, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. En outre, il est de plus en plus facile pour les demandeurs, au Canada, d'intenter des recours collectifs au nom d'un groupe important de personnes. Les litiges en cours ou futurs, y compris une hausse du nombre de recours collectifs, lesquels, de par leur nature, pourraient donner lieu à des jugements en dommages-intérêts et à des coûts liés au litige appréciables, pourraient avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière. Pour obtenir une description des principales initiatives et procédures réglementaires touchant nos activités et du cadre réglementaire dans lequel nous exerçons nos activités, veuillez vous reporter à la rubrique *Cadre réglementaire*. Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, veuillez vous reporter à la rubrique *Litiges* de la notice annuelle 2012 de BCE.

Des modifications apportées aux lois ou aux règlements ou encore à la façon de les interpréter et l'adoption de nouvelles lois ou de nouveaux règlements pourraient avoir un effet négatif sur nous. Cela comprend les modifications apportées aux lois fiscales ou l'adoption de nouvelles lois fiscales entraînant une majoration des taux d'imposition ou l'adoption de nouvelles taxes. Cela comprend également les modifications apportées aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières, lesquelles prévoient des sanctions civiles en cas d'information trompeuse dans les informations à fournir continues. Ces modifications ont favorisé, au Canada, les recours collectifs intentés par des investisseurs du marché secondaire contre des sociétés ouvertes pour des cas de déclarations trompeuses présumées contenues dans des documents d'information publics et dans des déclarations orales. Advenant la réussite de recours de ce type, les tribunaux pourraient accorder des dommages importants. De tels jugements en dommages-intérêts et coûts liés à des litiges pourraient avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

Nous sommes d'avis que nous avons constitué des provisions suffisantes pour couvrir tout l'impôt sur le résultat et toutes les taxes à la consommation en nous fondant sur l'information dont nous disposons actuellement. Dans bien des cas, toutefois, pour calculer l'impôt sur le résultat et déterminer l'applicabilité des taxes à la consommation, il faut faire preuve d'un jugement solide pour interpréter les règles et règlements fiscaux. Nos déclarations fiscales pourraient faire l'objet d'audits gouvernementaux qui pourraient donner lieu à une importante modification du montant des actifs et passifs d'impôt exigible et différé et des autres passifs et pourraient, dans certaines circonstances, se traduire par l'imposition d'intérêts et de pénalités.

Depuis 2010, les lois sur la protection des consommateurs ont été modifiées au Québec, au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador et en Nouvelle-Écosse. Au Manitoba et en Nouvelle-Écosse, ces modifications introduisent de nouvelles exigences qui s'appliquent seulement aux contrats de service conclus pour les services sans fil; au Québec et à Terre-Neuve-et-Labrador, les nouvelles exigences s'appliquent aux contrats de service conclus pour les services sans fil, sur fil, Internet et de télé numérique. Toutes ces modifications concernent la forme du contrat et la manière dont il peut être modifié, renouvelé ou résilié, dont le calcul des frais de résiliation anticipée, entre autres. L'adoption par les gouvernements provinciaux de lois sur la protection des consommateurs de plus en plus sévères pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats financiers, notamment en raison d'une augmentation du nombre de recours collectifs déposés contre nous.

La *Loi visant à promouvoir l'efficacité et la capacité d'adaptation de l'économie canadienne par la réglementation de certaines pratiques qui découragent l'exercice des activités commerciales par voie électronique et modifiant la Loi sur le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, la Loi sur la concurrence, la Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques et la Loi sur les télécommunications* (communément appelée la Loi canadienne anti-pourriel) a reçu la sanction royale le 15 décembre 2010, mais elle n'entrera pas en vigueur avant que les règlements connexes soient finalisés et que leur date d'entrée en vigueur soit déterminée. La Loi canadienne anti-pourriel exige que les messages électroniques commerciaux ne soient envoyés qu'aux destinataires ayant fourni leur consentement préalable et que l'envoi de ces messages respecte certaines formalités, notamment la possibilité de se retirer facilement de la liste d'envoi pour ne plus recevoir de messages. La Loi canadienne anti-pourriel exige également qu'une organisation obtienne un consentement éclairé préalable avant de télécharger un logiciel sur l'ordinateur d'un usager. Le 5 janvier 2013, Industrie Canada a publié un projet des règlements relatifs à

la Loi canadienne anti-pourriel, et les commentaires devaient être soumis au plus tard le 4 février 2013. La non-conformité entraîne des pénalités importantes, dont des sanctions administratives pécuniaires pouvant aller jusqu'à 10 millions \$ ainsi qu'un droit privé d'action. Le CRTC, qui est responsable de l'interprétation et de l'application de la plus grande partie de la Loi canadienne anti-pourriel, a publié des bulletins d'interprétation à ce sujet et en publiera d'autres. En vertu de la Loi canadienne anti-pourriel, l'existence d'une relation d'affaires permet de considérer que le consentement a été obtenu pour l'envoi de messages électroniques commerciaux. Par conséquent, l'incidence de la Loi canadienne anti-pourriel sur la possibilité des sociétés de BCE d'envoyer des messages à leurs clients existants est limitée. Toutefois, la loi, dans sa forme actuelle, pourrait entraîner des coûts et des processus additionnels en ce qui concerne les communications avec les clients existants et potentiels. Bell Canada continue de travailler avec d'autres parties intéressées, Industrie Canada et le CRTC afin d'assurer que la Loi canadienne anti-pourriel est appliquée efficacement et qu'elle n'alourdit pas le fardeau imposé aux entreprises canadiennes honnêtes. Cependant, rien ne garantit que ces objectifs seront atteints. Il est prévu que la Loi canadienne anti-pourriel entrera en vigueur à la fin de 2013 ou au début de 2014 et qu'elle prévoira une période de transition.

Si nous ne réussissons pas à maintenir la performance opérationnelle du réseau, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, nos activités et notre performance financière.

Nos abonnés résidentiels et d'affaires exigent une vitesse fiable, une très grande disponibilité et une performance assurée de nos réseaux sur fil, sans fil et satellitaires. Si nous ne réussissons pas à fournir des services fonctionnels fiables, notamment lorsqu'il y a interruption d'un réseau principal touchant un grand nombre de clients, ou à concevoir des processus et une redondance dignes des normes de performance les plus rigoureuses associées à notre marque, alors que la demande de la clientèle s'accroît, ou encore à tester, à mettre en œuvre et à gérer de façon appropriée des stratégies et des protocoles d'adaptation afin de maintenir la disponibilité et la constance du service en cas de sinistre, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation, notre performance financière et notre capacité à conserver nos clients actuels et à en attirer de nouveaux.

La demande pour des applications de tél et d'autres applications Internet qui exigent beaucoup de bande passante ainsi que le volume de trafic des services de données sans fil augmentent à des rythmes sans précédent. On s'attend à ce que la croissance de cette demande et de ce volume s'accroisse encore plus, particulièrement dans le cas du trafic des services de données sans fil, à cause de l'adoption accrue des téléphones intelligents et d'autres appareils sans fil, comme les tablettes. Cette croissance rapide pourrait créer des pressions sur la capacité de nos réseaux Internet et sans fil et entraîner des problèmes liés à la performance des réseaux. Par conséquent, nous pourrions devoir engager des dépenses d'investissement importantes qui dépasseraient les montants alloués dans le cadre de nos prévisions visant la planification des abonnements et du trafic afin de fournir une capacité supplémentaire et réduire la congestion sur nos réseaux Internet et sans fil. Nous pourrions éventuellement être incapables de récupérer ces coûts, en totalité ou en partie, auprès des abonnés à cause des tarifs à court terme pratiqués par nos concurrents pour des services équivalents. Il existe également un risque que les efforts que nous déployons pour optimiser la performance du réseau dans la foulée de l'augmentation de la demande, au moyen du déploiement de notre technologie de la fibre optique et de notre équipement, de la gestion du trafic et de la modification des tarifs de nos forfaits, ne soient pas couronnés

de succès ou qu'ils génèrent de la publicité défavorable; dans cette éventualité, le taux de désabonnement pourrait s'accroître à un niveau supérieur à nos prévisions actuelles et compromettre ainsi nos efforts pour attirer de nouveaux clients. Cette situation pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement, nos installations et nos autres actifs.

La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger nos réseaux sur fil, sans fil et satellitaires (y compris les installations de transmission, les commutateurs de communications, les routeurs, les liaisons hertziennes, les sites cellulaires et les autres équipements), nos installations, nos dossiers électroniques et physiques et nos autres actifs ainsi que l'information répertoriée dans nos centres informatiques contre les dommages dus aux incendies, aux catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), aux pannes de courant, aux fuites d'air conditionné dans les bâtiments, à l'accès ou à l'entrée non autorisés, aux cyberattaques (y compris les intrusions informatiques, les virus informatiques ou d'autres brèches dans le réseau ou la sécurité des TI), aux dispositifs nuisibles, aux actes de guerre ou de terrorisme, au sabotage, au vandalisme et à d'autres événements du même ordre. Le risque associé à la protection des actifs et des services est accru dans le cas de certains points importants de prestation de services pour lesquels la redondance complète n'est pas possible ou n'a pas encore été complètement effectuée. Le changement climatique à l'échelle mondiale pourrait exacerber certaines de ces menaces, y compris la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques violents. La bonne marche de nos activités dépend également du remplacement, de la maintenance ou de la mise à niveau, en temps utile, de nos réseaux, de notre équipement, de nos installations et d'autres actifs. Tout événement mentionné ci-dessus, de même que l'incapacité à effectuer les remplacements, la maintenance et les mises à niveau prévus de nos réseaux, de notre équipement, de nos installations et d'autres actifs, en raison de facteurs qui échappent à notre contrôle (y compris les interruptions qui découlent des défaillances de nos réseaux, d'erreurs de facturation et des retards dans le service à la clientèle), pourraient perturber nos activités. Cela pourrait également nécessiter des ressources importantes, occasionner des coûts de restauration élevés ou entraîner le vol, la fuite ou la perte d'information sensible liée à la concurrence, causer des difficultés à accéder aux documents nécessaires à notre défense en cas de litiges, entraîner la perte d'abonnés, ou nuire à notre capacité à attirer de nouveaux abonnés, ce qui en retour pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière. La bonne marche de nos activités dépend également de notre capacité à protéger contre le vol les renseignements confidentiels des clients et des employés répertoriés dans nos centres informatiques. Le vol de tels renseignements pourrait avoir une incidence défavorable sur notre réputation et nos relations avec la clientèle et nous exposer au risque de réclamations en dommages-intérêts par des clients et des employés.

Nous devons prévoir les changements technologiques et investir dans les nouvelles technologies et les nouveaux produits et services qui obtiendront la faveur du marché, ou en développer. Notre incapacité à comprendre l'évolution des technologies et à optimiser les échéanciers pour le déploiement de réseaux en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous exerçons nos activités dans des marchés qui sont touchés par des changements constants relatifs à la technologie et aux normes de l'industrie, par les besoins changeants des clients, par les lancements fréquents de nouveaux produits et services et par les courts cycles de vie des produits. L'évolution rapide de la technologie crée de nouvelles occasions d'offrir des services, au moyen de la transformation ou du redéploiement de l'infrastructure existante vers de nouvelles applications de façon quasi permanente. Nous devons constamment préserver et protéger la pertinence de nos services et produits ainsi que leur position dans la chaîne de valeur, au fur et à mesure que les attentes du marché évoluent. Nous devons nous efforcer de générer davantage de produits tirés des actifs réseaux liés aux services de médias et de télécommunications, en raison de changements continus, comme la prolifération des moyens de communication fondés sur la technologie IP bon marché, les mécanismes de transmission de contenu par contournement, l'influence des marques mondiales comme Apple, Google, Netflix, YouTube et Facebook, l'introduction des services d'informatique en nuage et les nouvelles technologies comme les récepteurs enregistreurs IP. L'investissement dans nos réseaux, dans des nouveaux produits, services et technologies et notre capacité de lancer en temps opportun de tels produits, services et technologies qui obtiendront la faveur du marché sont essentiels à la croissance de notre nombre d'abonnés et à l'atteinte de nos cibles de performance financière.

L'avancement continu des technologies, conjugué à l'évolution de la demande du marché et de la concurrence, exerce toujours une pression importante sur nos réseaux afin qu'ils procurent à nos clients plus de bande passante et une vitesse plus élevée. Les déploiements de réseaux nécessitent des dépenses d'investissement stratégiques qui respectent les objectifs de Bell en matière d'intensité du capital et qui tiennent compte des données démographiques du marché, de l'évolution de la technologie et, dans le cas des réseaux sans fil, des besoins et de la disponibilité du spectre et des relations bien établies avec les fournisseurs, les municipalités et les propriétaires concernés par le déploiement d'équipements et l'expansion des réseaux. Notre incapacité à comprendre l'évolution des technologies ou à évoluer dans la bonne direction dans un contexte où les modèles d'affaires changent constamment ou encore à optimiser les échéanciers pour le déploiement de réseaux en tenant compte de la demande des clients et des activités des concurrents pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous pourrions être exposés à d'autres risques tandis que nous développons de nouveaux produits, services et technologies et que nous mettons à niveau nos réseaux afin de demeurer concurrentiels. Des technologies nouvelles, par exemple, pourraient tomber rapidement en désuétude ou nécessiter plus de capitaux que prévu au départ. Le développement pourrait aussi être retardé pour des raisons indépendantes de notre volonté et il faut généralement injecter des fonds considérables avant que les technologies nouvelles ne prouvent leur viabilité commerciale. Il existe aussi le risque que la portée des règlements actuels soit élargie pour inclure les nouvelles technologies, ce qui pourrait retarder le lancement de nos nouveaux services.

Rien ne garantit que nous réussirons à développer, à mettre en œuvre ou à commercialiser de nouveaux produits, services, technologies ou améliorations dans un délai raisonnable, ou qu'un d'entre eux obtiendra la faveur du marché. Les nouveaux produits ou services reposant sur des technologies nouvelles ou en évolution pourraient faire diminuer la demande pour nos produits et services actuels ou entraîner un recul de leurs prix, entraînant ainsi la diminution de la durée d'utilité des technologies existantes et par le fait même l'augmentation de la dotation aux amortissements.

Notre plan d'affaires et nos objectifs en matière d'acquisition d'abonnés présument que nous effectuerons la mise à niveau et le déploiement des réseaux conformément aux échéanciers prédéterminés et aux objectifs de Bell en matière d'intensité du capital. Rien ne garantit que nous pourrions respecter nos échéanciers ou les objectifs de Bell en matière d'intensité du capital. En particulier, la construction et le déploiement des réseaux requièrent l'obtention de consentements municipaux pour l'installation de l'équipement de réseau sur les propriétés municipales. Nous n'avons aucune garantie que de tels consentements nous seront accordés ou qu'ils le seront à temps pour que nous puissions respecter les calendriers de déploiement prévus.

Si nous ne réussissons pas à mettre à niveau et à déployer nos réseaux conformément aux échéanciers prédéterminés et aux objectifs en matière d'intensité du capital, ou à développer, à mettre en œuvre et à commercialiser, dans un délai raisonnable, de nouveaux produits, services, technologies ou améliorations qui obtiendront la faveur du marché, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

L'incapacité à mettre en œuvre, dans les délais prescrits, ou à maintenir des systèmes de TI efficaces, ainsi que la complexité et les coûts de notre environnement TI, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous utilisons actuellement de nombreux systèmes de soutien des opérations et des applications très complexes et interreliés qui concernent la plupart des aspects de nos activités, notamment l'approvisionnement, le réseautage, la distribution, la production d'émissions, la facturation et la comptabilité. De plus, quelques initiatives de changement du système de TI et du processus sont en cours ou leur mise en œuvre est proposée. Cette situation est typique pour les fournisseurs de services de télécommunications titulaires qui offrent un large éventail de services traditionnels et émergents de téléphonie, de mobilité, de données et de télé. Le développement et le lancement d'un nouveau service nécessitent habituellement une intégration et un développement importants des systèmes. Les coûts de développement et les coûts opérationnels continus qui s'y rapportent constituent un facteur significatif dans le maintien d'une position concurrentielle et des marges de profit. Les services de prochaine génération qui sont introduits doivent avoir été conçus de manière à fonctionner avec les systèmes de soutien traditionnels ainsi qu'avec les systèmes de soutien de prochaine génération, ce qui entraîne de l'incertitude quant aux coûts et à l'efficacité des solutions et de l'évolution des systèmes.

Rien ne garantit que nos initiatives de changement de systèmes de TI et de processus seront mises en œuvre avec succès ou qu'elles le seront conformément aux échéanciers prévus ou encore que du personnel suffisamment qualifié sera disponible pour les réaliser. Si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre ou à maintenir des systèmes de TI efficaces dans les délais prescrits, ou à établir et à maintenir un cadre de gouvernance et opérationnel adéquat pour soutenir la gestion d'un personnel composé en majeure partie de

sous-traitants, ou encore à comprendre les nombreux systèmes traditionnels et à en réduire le nombre et à répondre aux exigences opérationnelles en constante évolution de façon proactive, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

En outre, tout événement mentionné à la section *La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement, nos installations et nos autres actifs* de la rubrique *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, en particulier, les cyberattaques, le sabotage, l'entrée non autorisée, les incendies et les catastrophes naturelles, pourrait endommager nos systèmes de TI et avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Des conditions économiques et des conditions des marchés des capitaux défavorables ou le niveau d'activité au détail et commerciale pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour nos produits et services, ce qui pourrait éventuellement réduire nos produits et notre rentabilité et altérer la capacité de nos clients d'effectuer les paiements requis.

Nos activités subissent l'influence de la conjoncture économique et des conditions financières générales, de la confiance et des dépenses des consommateurs, de la demande de produits et de services ainsi que des prix de ceux-ci. Des conditions économiques défavorables, comme un ralentissement économique ou une récession, des conditions défavorables des marchés des capitaux ou un niveau d'activité au détail et commerciale en baisse pourraient avoir une incidence négative sur la demande pour nos produits et services sur fil et sans fil. Pendant ces périodes, il est possible que les clients reportent l'achat de nos produits et services, ou alors réduisent ou interrompent leur consommation de ces produits ou services. Des conditions économiques et financières défavorables pourraient avoir pour effet de diminuer nos produits des activités ordinaires, notre rentabilité et nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. De telles conditions pourraient aussi avoir une incidence négative sur la situation financière de nos clients et sur leur solvabilité, ce qui pourrait accroître l'incertitude au sujet de notre capacité à recouvrer nos créances et possiblement augmenter nos créances douteuses. Notre performance financière pourrait en être défavorablement touchée.

Une grande partie des produits de Bell Média liés à ses activités de télédiffusion et de radiodiffusion provient de la vente de publicité. La demande en publicité dépend de la conjoncture économique ainsi que des variations saisonnières et cycliques. Lors d'un ralentissement économique, il est plus difficile pour Bell Média de maintenir ou d'augmenter ses produits tirés de la publicité. Certains annonceurs ont, par le passé, réagi aux cycles économiques généraux; ainsi donc, un ralentissement économique ou une récession pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités et sur la performance financière de Bell Média.

Si la croissance économique s'avère plus lente que prévu, nos objectifs opérationnels et financiers pour 2013 pourraient ne pas être atteints.

Le développement stratégique est essentiel au succès d'une entreprise à long terme. Par conséquent, nous cherchons toujours à atteindre notre objectif, qui est d'être reconnue par les clients comme la plus grande entreprise de communications du Canada, en concentrant nos efforts sur la réalisation de nos six impératifs stratégiques. Si nous ne réussissons pas à réaliser nos impératifs stratégiques, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre croissance future, nos activités et nos résultats financiers.

La réalisation de nos impératifs stratégiques nécessite des modifications en ce qui a trait aux compétences des membres du personnel, des investissements de capitaux pour mettre en œuvre nos stratégies et nos priorités opérationnelles et des réductions de coûts ciblées. Si notre direction, nos processus ou nos employés ne peuvent s'adapter à ces changements ou si le capital nécessaire ne peut être obtenu à des conditions favorables, nous pourrions ne pas être en mesure d'atteindre nos impératifs stratégiques, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités, notre performance financière et nos perspectives de croissance.

Nos stratégies nous obligent à continuer de transformer notre structure de coûts. Par conséquent, nous continuons de mettre en œuvre plusieurs initiatives visant la réduction des coûts. Nos objectifs de réduction de coûts ciblée demeurent audacieux, mais rien ne garantit que ces initiatives seront couronnées de succès, particulièrement parce que les économies de coûts sont plus difficiles à réaliser sur une base continue. Nos objectifs de réduction de coûts nécessitent des négociations intenses avec nos principaux fournisseurs, et rien ne garantit que ces négociations seront fructueuses ni que les produits de remplacement ou les services offerts ne causeront pas de problèmes opérationnels. L'incapacité à continuer de réduire les coûts pourrait avoir une incidence défavorable, en particulier sur la rentabilité de notre secteur des services sur fil.

Pour fidéliser la clientèle, accroître le PMU et recruter de nouveaux clients, il est essentiel d'améliorer le service à la clientèle ainsi que la perception qu'ont les clients actuels et éventuels des gammes de services de Bell. Il existe un risque que nous ne puissions pas conserver les clients actuels ni en acquérir de nouveaux si nos produits, nos services et l'expérience de notre service ne répondent pas aux exigences des clients. Il existe également un risque que la complexité accrue de nos réseaux entrave la gestion efficace de nos services et réseaux, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les niveaux de service. En particulier, notre nouvelle plateforme de prestation des services Bell Télé Fibe est conçue à partir de nombreux sous-systèmes complexes interreliés. Cette complexité accrue, jumelée à la croissance continue du service Bell Télé Fibe, pourrait entraver notre capacité à gérer ce service de manière efficace et à en assurer la prestation à nos clients, augmentant ainsi les coûts nécessaires pour fournir ce service. De plus, l'augmentation du nombre d'utilisateurs de téléphones intelligents et du nombre de clients de Bell Télé Fibe pourrait nécessiter plus de soutien de la part de nos centres d'appels qu'il n'est prévu actuellement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la qualité du service à la clientèle et sur les coûts que nous devons engager pour fournir ce service.

Les délais dans l'amélioration prévue de nos centres d'appels pourraient aussi avoir une incidence défavorable sur le service à la clientèle et retarder l'atteinte des objectifs de réduction de coûts. Il existe un risque que l'amélioration du service à la clientèle ne soit pas menée à bien, ou que même si elle l'est, elle ne se traduise pas nécessairement par l'amélioration de la perception des gammes de services de Bell par le public, par l'atteinte de nos objectifs en matière de fidélisation de la clientèle ou par une augmentation des produits. Il existe également le risque que l'amélioration du

service à la clientèle soit plus coûteuse à réaliser qu'il n'est prévu actuellement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière. Enfin, il existe un risque que les initiatives de services opérationnels auprès de la clientèle que nous pourrions mettre en œuvre ne permettent pas de réduire le nombre d'appels, ce qui pourrait se traduire par une hausse des coûts ou une baisse des niveaux de service et ainsi entraîner une diminution de la satisfaction de la clientèle.

Si nous ne sommes pas en mesure d'atteindre nos impératifs stratégiques, en totalité ou en partie, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Nous pourrions éventuellement être obligés d'augmenter les cotisations à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les besoins de capitalisation de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, selon les évaluations des actifs et des passifs de nos régimes, dépendent d'un certain nombre de facteurs, notamment les rendements réels des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, les taux d'intérêt à long terme, les données démographiques des régimes, et les règlements et les normes actuarielles applicables. Des modifications de ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent de façon importante de nos estimations actuelles, nous obligeant ainsi à éventuellement augmenter nos cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, ce qui, conséquemment, pourrait avoir un effet négatif sur notre situation de trésorerie et notre performance financière.

Rien ne garantit que le taux de rendement prévu de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pourra être réalisé. Une tranche substantielle des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est investie tant dans des titres de participation de sociétés ouvertes que dans des titres d'emprunt. Par conséquent, la capacité de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi d'enregistrer le taux de rendement que nous avons prévu dépend surtout du rendement des marchés financiers. Les conditions des marchés ont également une incidence sur le taux d'actualisation utilisé pour calculer nos obligations au titre de la solvabilité et pourraient donc aussi avoir une incidence importante sur nos besoins de capitalisation en espèces.

Notre capitalisation prévue pour 2013 est fondée sur les plus récentes évaluations de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en date du 31 décembre 2011 déposées en juin 2012. Elle est ajustée pour refléter les rendements de 2012 et les conditions des marchés à la fin de 2012 et elle tient compte des cotisations volontaires de 500 millions \$ en 2009 et de 750 millions \$ en 2010, en 2011 et en 2012. Les résultats de l'évaluation en date du 31 décembre 2012, laquelle sera déposée auprès des autorités responsables des régimes de retraite d'ici le 30 juin 2013, pourraient avoir une incidence sur la capitalisation réelle pour 2013.

Une gestion du changement inefficace pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre capacité à atteindre nos impératifs stratégiques.

Les restructurations d'entreprises, les remplacements et les mises à jour de systèmes, les refontes de processus, et l'intégration des unités d'affaires et des nouvelles entreprises acquises doivent être gérés avec attention pour assurer que nous tirons parti des avantages prévus de ces changements. Une gestion du changement inefficace pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre capacité à atteindre nos impératifs stratégiques. Rien ne garantit que l'efficacité des initiatives prévues se réalisera ou que ces initiatives, une fois mises en œuvre, permettront d'obtenir les

avantages prévus, ou encore qu'elles n'auront pas une incidence négative sur nos activités opérationnelles, notre performance financière, l'engagement de nos employés ou notre service à la clientèle.

La complexité de notre gamme de produits et de nos plans tarifaires pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités et notre performance financière.

Notre gamme de produits et les plans tarifaires qui s'y rapportent sont nombreux et peuvent être trop difficiles à évaluer de façon appropriée, pour les clients, et à mettre en place et à gérer, pour Bell. Nous avons recours à de nombreux systèmes de facturation et bases de données de commercialisation et nous offrons une myriade de plans tarifaires, de promotions et de produits, ce qui rend nos activités complexes et peut entraîner des erreurs de facturation, qui ont une incidence défavorable sur la satisfaction et la fidélisation des clients, et réduire notre capacité à initier des changements dans le marché, ou à y réagir rapidement, ou à effectuer les réductions de coûts prévues.

La renégociation des conventions collectives avec nos employés pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre ainsi que des interruptions de travail.

Environ 46 % de nos employés sont représentés par des syndicats et sont visés par des conventions collectives. La renégociation des conventions collectives pourrait entraîner une hausse des coûts de la main-d'œuvre, des retards dans l'exécution des projets ainsi que des interruptions de travail, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail. Rien ne garantit que le déclenchement éventuel d'une grève ou d'une interruption de travail ne perturberait pas le service fourni à nos clients et n'aurait pas, par ricochet, d'incidence défavorable sur les relations avec nos clients et notre performance financière. Par ailleurs, des interruptions de travail chez nos tiers fournisseurs et d'autres entreprises de télécommunications aux réseaux desquels les nôtres sont connectés, y compris des arrêts ou des ralentissements de travail attribuables à des grèves, pourraient avoir des répercussions sur nos activités, notamment sur nos relations avec nos clients et sur notre performance financière.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 100 employés ou plus, viendront à échéance en 2013 :

- la convention collective entre la Confédération des syndicats nationaux et Le Réseau des sports (RDS) Inc., qui couvre environ 155 employés, viendra à échéance le 10 avril 2013;
- la convention collective entre le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et Bell Canada, qui couvre environ 5 700 employés de bureau, viendra à échéance le 31 mai 2013;
- la convention collective entre Teamsters et Bell Aliant, qui couvre environ 160 gens de métier, viendra à échéance le 22 juillet 2013;
- la convention collective entre le SCEP et CFPL-TV, une division de CTV Limited (maintenant Bell Média Inc.), qui couvre environ 105 employés, viendra à échéance le 31 août 2013;
- la convention collective entre le SCEP et Bell Canada, qui couvre environ 100 téléphonistes, viendra à échéance le 24 novembre 2013;
- la convention collective entre le SCEP et Bell Canada, qui couvre environ 835 employés des ventes, viendra à échéance le 31 décembre 2013;
- la convention collective entre la Fraternité internationale des ouvriers en électricité et Northwestel, qui couvre environ 385 employés de bureau et gens de métier, viendra à échéance le 31 décembre 2013;
- la convention collective entre le SCEP et CFCF Television, une division de Bell Média Inc., qui couvre environ 115 employés, viendra à échéance le 31 décembre 2013.

De plus, le point suivant décrit l'état d'une convention collective qui couvre 100 employés ou plus déjà venue à échéance et pour laquelle une nouvelle convention collective n'a pas encore été ratifiée :

- la convention collective entre le SCEP et Bell Aliant, qui couvre environ 145 employés de bureau, est venue à échéance le 31 mai 2012. À la suite d'une procédure fédérale de médiation et de conciliation qui s'est déroulée en février 2013, le SCEP a accepté de présenter une proposition de Bell Aliant à ses membres.

La bonne marche de nos activités dépend du rendement de nos employés et de notre capacité à les retenir.

La bonne marche de nos activités dépend des efforts, des compétences, de l'engagement et de l'expertise de nos employés et, en particulier, de nos hauts dirigeants et d'autres employés clés. Dans notre secteur, la concurrence pour les employés de gestion et de service à la clientèle hautement qualifiés est intense. En outre, la complexité accrue de la technologie de nos activités crée un contexte difficile pour l'embauche, la rétention et le développement de ressources techniques qualifiées. Si nous ne réussissons pas à former, à motiver, à rémunérer ou à bien répartir les employés au moyen d'initiatives qui nous permettent d'atteindre nos impératifs stratégiques, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur notre capacité à attirer et à retenir des gens de talent et à stimuler le rendement dans toute l'organisation.

Une composante importante de notre stratégie de maintien en fonction du personnel clé est notre capacité à énoncer des objectifs clairs, significatifs et motivants qui favorisent le rendement et sous-tendent l'acquisition de connaissances et le développement de compétences. Nos hauts dirigeants et autres employés clés sont importants pour notre succès, car ils ont largement contribué à l'établissement de notre orientation stratégique, à l'exercice de nos activités, à la sélection, au recrutement et à la formation de membres du personnel clés ainsi qu'au repérage des occasions d'affaires. La perte de l'une ou de plusieurs de ces personnes importantes pourrait nuire à nos activités jusqu'à ce que nous trouvions des personnes qualifiées pour les remplacer. Rien ne garantit que ces employés clés pourraient être remplacés rapidement par des personnes dont l'expérience et les compétences sont équivalentes. Bien que nous ayons mis en place des régimes de rémunération conçus pour conserver et motiver ces employés, nous ne pouvons les empêcher de mettre fin à leur emploi chez nous.

Enfin, les employés ont été témoins de réductions et de restructurations de la main-d'œuvre ainsi que de réductions de coûts continues, ce qui a affecté leur moral et leur engagement et pourrait aussi avoir une incidence défavorable sur nos activités et nos résultats financiers.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs qui offrent des produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités.

Nous dépendons d'importants tiers fournisseurs sur lesquels nous n'exerçons aucun contrôle opérationnel ou financier, qui offrent certains produits et services essentiels à la bonne marche de nos activités. Ces produits et services essentiels peuvent être offerts seulement par un nombre limité de fournisseurs, certains fournisseurs ayant une présence dominante dans le marché mondial. Nous livrons concurrence à l'échelle mondiale à d'autres fournisseurs de services de télécommunications pour l'accès à des produits et services essentiels offerts par de tels tiers fournisseurs. L'accès à ces produits et services essentiels sur une base nous permettant de répondre à la demande des clients est primordial pour que nous puissions conserver nos clients actuels et en attirer de nouveaux.

Si, à un certain moment, les fournisseurs ne peuvent nous offrir des produits et services essentiels, y compris, sans s'y limiter, des services de TI, des services de centres d'appels, de l'équipement de télécommunications, des logiciels et des services de maintenance, qui respectent les normes de télécommunications en évolution et qui sont compatibles avec notre équipement et nos systèmes et logiciels de TI, nos activités et notre performance financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir des produits ou des services qui sont essentiels à la bonne marche de nos activités en temps opportun et à un coût acceptable, ou si l'équipement de télécommunications ou d'autres produits tels que les combinés, que nous vendons ou fournissons autrement aux clients, ou l'équipement de télécommunications ou d'autres produits que nous utilisons pour offrir nos services, présentent des défauts de fabrication, notre capacité d'offrir nos produits et services et de déployer nos services avancés ainsi que la qualité de nos services et de nos réseaux pourraient en souffrir. Également, le déploiement et l'expansion de nos réseaux pourraient être freinés et nos activités, notre stratégie et notre performance financière pourraient être défavorablement touchées. Ces fournisseurs pourraient faire l'objet de litiges liés à une technologie dont nous dépendons pour offrir nos services. De plus, les affaires et les activités de nos fournisseurs ainsi que leur capacité à continuer de nous offrir des produits et services pourraient subir l'incidence défavorable de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les catastrophes naturelles (y compris les séismes et les phénomènes météorologiques violents tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations, les ouragans, les tornades et les tsunamis), la conjoncture économique et les conditions des marchés des capitaux, l'intensité de l'activité des concurrents, les interruptions de travail, la disponibilité du capital et l'accès à celui-ci, la faillite ou d'autres procédures d'insolvabilité, ainsi que les modifications des normes technologiques.

En outre, si nous ne réussissons pas à optimiser la chaîne d'approvisionnement avec les fournisseurs, ou à nous assurer que ces derniers sont encadrés par une gouvernance et des contrôles efficaces afin d'assurer la conformité aux lois et aux exigences réglementaires applicables et à gérer convenablement le processus de conclusion de contrats, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la prestation de services, ainsi que sur l'ensemble de nos activités et notre performance financière. Notre chaîne d'approvisionnement comprend des partenaires intermédiaires importants, comme des détaillants, des tiers détaillants et des magasins à grande surface, qui constituent des éléments décisifs de notre stratégie de vente. Notre incapacité à maintenir une relation d'affaires rentable et concurrentielle avec ces partenaires intermédiaires pourrait avoir une incidence sur notre capacité à répondre aux exigences des clients et à maintenir une présence appropriée sur le marché parmi nos concurrents directs.

Nos réseaux sont reliés aux réseaux d'autres entreprises de télécommunications et de fournisseurs sur lesquels repose la prestation de certains de nos services. Les défaillances opérationnelles et les interruptions de services permanentes ou temporaires que connaissent ces entreprises de télécommunications et fournisseurs, en raison de difficultés techniques, de grèves ou d'autres interruptions de travail, de faillites ou d'autres procédures d'insolvabilité, ou encore d'autres événements, y compris, sans s'y limiter, ceux présentés à la section *La bonne marche de nos activités dépend de notre capacité à protéger, à maintenir et à remplacer nos réseaux, notre équipement, nos installations et nos autres actifs* de la rubrique *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*, pourraient avoir une incidence défavorable sur nos réseaux, nos services, nos activités et notre performance financière.

Si nous ne réussissons pas à mobiliser le capital nécessaire, nous devons peut-être réduire nos dépenses d'investissement ou nos investissements dans de nouvelles activités, ou encore tenter de mobiliser du capital en cédant des actifs.

La mise en œuvre de notre plan d'affaires et nos obligations financières occasionnent d'importants besoins de liquidités. Ces besoins de liquidités peuvent être défavorablement touchés par les risques liés aux hypothèses formulées dans nos plans d'affaires et financiers, dont notamment les éventualités et les engagements hors bilan. Notre capacité de répondre à nos besoins de liquidités et de soutenir la croissance planifiée dépend de notre accès à des sources de capital adéquates et de notre capacité de générer des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, laquelle est touchée par des risques relatifs à la concurrence, à la réglementation, à la technologie, aux conditions économiques et financières et par d'autres facteurs de risque décrits dans le présent rapport de gestion, dont la plupart échappent à notre contrôle. De plus, nos flux de trésorerie sont tributaires de la qualité des créances clients et de notre succès ou de notre échec quant à leur recouvrement par le truchement de nos employés, de nos systèmes et de la technologie.

En général, nos besoins en capital sont financés par les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou de nos placements, par des emprunts auprès de banques commerciales, par des émissions de titres d'emprunt et de participation sur les marchés financiers ou encore par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs, y compris les créances clients titrisées.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés financiers, des titres d'emprunt publics et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en grande partie des conditions actuelles des marchés, des perspectives pour notre entreprise ainsi que des cotes de crédit au moment de la mobilisation des capitaux. Les facteurs de risque comme les perturbations du marché financier, les préoccupations entourant la dette souveraine en Europe, les questions liées à la fiscalité et à la dette publique aux États-Unis, les règles relatives à la capitalisation bancaire plus strictes, la baisse des activités de prêt des banques de façon générale ou la réduction du nombre de banques en raison du ralentissement des activités et des opérations de consolidation pourraient entraîner la diminution des capitaux disponibles ou en faire augmenter le coût. De plus, l'augmentation du niveau des emprunts pourrait de son côté entraîner une baisse de nos cotes de crédit, une augmentation de nos coûts d'emprunt et une réduction du montant de financement à notre disposition, y compris par l'entremise de placements de titres. Les acquisitions d'entreprises pourraient, en plus de nuire à nos perspectives et à nos cotes de crédit, avoir des conséquences défavorables similaires. De plus, les participants des marchés des titres publics et de la dette bancaire ont des politiques internes qui limitent leur capacité à consentir du crédit à toute entité, tout groupe d'entités ou secteur d'activité donné, ou à y investir.

Nos facilités de crédit bancaire, notamment les facilités de crédit sur lesquelles reposent nos programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, sont fournies par diverses institutions financières. Bien que nous ayons l'intention de renouveler ces facilités de crédit au moment voulu, nous ne pouvons garantir qu'elles le seront à des conditions favorables ou à des montants semblables, étant donné les facteurs de risque susmentionnés.

Si nous ne pouvons mobiliser à des conditions acceptables les capitaux dont nous avons besoin pour mettre en œuvre notre plan d'affaires ou satisfaire à nos obligations financières, nous pourrions devoir limiter nos dépenses d'investissement courantes, limiter nos investissements dans de nouvelles activités ou tenter de mobiliser

des capitaux supplémentaires par la vente ou par un autre mode de cession d'actifs. L'une ou l'autre de ces situations pourrait avoir un effet défavorable sur nos flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ou nos perspectives de croissance.

Nous ne pourrions peut-être pas supprimer certains services dans la mesure nécessaire pour améliorer la productivité du capital et l'efficacité opérationnelle.

Les infrastructures à circuits traditionnelles sont difficiles et coûteuses à exploiter et à conserver. Nous poursuivons la migration du trafic voix et données de nos infrastructures à circuits traditionnelles vers de nouvelles infrastructures à commutation de paquets et sur IP plus efficaces. Dans le cadre de cette transformation, nous prévoyons également abandonner certains services tributaires de l'infrastructure à circuits et pour lesquels la demande des clients est maintenant très faible. Il s'agit d'une mesure essentielle en vue de l'amélioration de la productivité du capital et de l'efficacité opérationnelle. Dans certains cas, cet abandon pourrait être retardé ou entravé par des plaintes des clients ou par des mesures réglementaires. S'il nous était impossible d'abandonner ces services et que nous devions continuer à exploiter les infrastructures traditionnelles concernées plus longtemps que ce qui était prévu, nous ne pourrions pas réaliser l'efficacité et les économies connexes prévues, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre performance financière.

Les satellites utilisés par Bell Télé sont exposés à d'importants risques opérationnels, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell Télé et Télésat, Bell Télé détient actuellement quatre satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat, y compris Nimiq 6, qui a été lancé avec succès et mis en service au milieu de 2012. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation.

Les satellites exploitent des technologies très complexes et sont en activité dans un milieu inhospitalier, à savoir l'espace. Par conséquent, ils sont exposés à des risques opérationnels importants lorsqu'ils sont en orbite. Ces risques comprennent les défaillances de matériel en orbite, les défauts et d'autres problèmes, habituellement désignés sous le terme *défaillance*, qui pourraient réduire l'utilité commerciale d'un satellite utilisé par Bell Télé. Les satellites utilisés par Bell Télé peuvent aussi être endommagés par des actes de guerre ou de terrorisme, des tempêtes magnétiques, électrostatiques ou solaires, et des débris spatiaux ou des micrométéorites.

Toute perte, toute défaillance, tout défaut de fabrication, tout dommage ou toute destruction de ces satellites, de l'infrastructure de radiodiffusion terrestre de Bell Télé ou des installations de poursuite, de télémétrie et de contrôle de Télésat qui font fonctionner les satellites pourrait avoir des répercussions défavorables sur les activités et la performance financière de Bell Télé et faire en sorte que de nombreux clients annulent leurs abonnements au service de télé par SRD de Bell Télé.

Le vol de nos services de télé par SRD a une incidence défavorable sur les activités et la performance financière de Bell Télé.

Bell Télé est exposé au risque de perte de produits résultant du vol de ses services de télé par SRD. À l'instar des autres fournisseurs de services de télé, Bell Télé continue de composer avec les tentatives constantes qui visent à voler ses services en compromettant l'intégrité de ses systèmes de sécurité des transmissions ou en contournant ceux-ci. Le vol des services de Bell Télé a une incidence défavorable sur ses activités et sa performance financière.

Les produits de Bell Média dépendent considérablement de la vente de publicité.

Une grande partie des produits de Bell Média liés à ses activités de télédiffusion et de radiodiffusion provient de la vente de publicité. En plus de l'incidence mentionnée plus haut des conditions économiques actuelles sur la demande en publicité, la majorité des contrats de publicité de Bell Média sont conclus à court terme et peuvent donc être annulés par préavis relativement court. De plus, comme il est expliqué précédemment, les produits de Bell Média tirés de la publicité subissent également les effets des pressions concurrentielles et, comme il est expliqué ci-après, des changements technologiques.

Il est impossible de déterminer si la programmation de télé et de radio de Bell Média réussira à attirer et à fidéliser les téléspectateurs et les auditeurs compte tenu de l'imprévisibilité et de l'inconstance des préférences de ceux-ci, de la programmation concurrentielle sur les autres chaînes et postes ainsi que du nombre croissant d'autres formes de divertissement. Un nombre important d'annonceurs fondent la majeure partie de leurs décisions d'achat sur les cotes d'écoute. Si les cotes de télé et de radio de Bell Média devaient diminuer de façon considérable, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur le volume des ventes de publicité ainsi que sur les tarifs facturés aux annonceurs.

Les nouvelles technologies et la fragmentation accrue au sein des marchés de la télé et de la radio pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités et la performance financière de Bell Média.

Les produits tirés de la publicité à la télé et à la radio dépendent largement de la taille de l'auditoire potentiel et de l'attrait de la programmation. Le marché est de plus en plus fragmenté, et cette tendance devrait s'accroître à mesure que de nouveaux services et technologies contribuent à l'accroissement de la diversité des sources d'information et de divertissement offertes aux consommateurs. Les nouvelles technologies et plateformes non conventionnelles de distribution, comme la VSD, les plateformes personnelles vidéo et audio, les services vidéo et audio sur les appareils mobiles et Internet, y compris les offres de services de contenu par contournement comme Netflix, ainsi que la radio par satellite, pourraient entraîner des changements dans les habitudes de consommation et les comportements des consommateurs, ce qui aurait une incidence négative sur la taille de l'auditoire auquel s'adressent nos services de radiodiffusion. De surcroît, l'utilisation croissante des récepteurs enregistreurs pourrait avoir une influence sur la capacité de Bell Média à générer des produits tirés de la publicité à la télé, compte tenu du fait que les téléspectateurs sont plus libres d'éviter les publicités diffusées pendant la programmation. Par conséquent, il est impossible de déterminer si Bell Média sera en mesure de maintenir ou d'augmenter ses produits tirés de la publicité ou sa capacité à rejoindre ou à fidéliser les téléspectateurs grâce à une programmation attrayante.

De plus, les nouvelles technologies et les changements apportés aux normes de radiodiffusion pourraient nous forcer à investir dans l'amélioration ou le remplacement de notre équipement et de nos plateformes actuelles. Nous serions donc obligés d'engager des dépenses considérables imprévues.

Les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils sans fil ainsi que les épidémies et autres risques liés à la santé pourraient avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Plusieurs études ont été effectuées au cours des 20 dernières années afin d'évaluer si les réseaux sans fil, les stations de base et les téléphones mobiles présentent un risque éventuel pour la santé.

Certaines études ont indiqué que les émissions de radiofréquences pourraient être liées à des troubles médicaux, alors que d'autres études n'ont pu établir un tel lien entre une faible exposition aux émissions de radiofréquences à long terme et les effets néfastes sur la santé. En mai 2011, un groupe de travail du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a déterminé que les champs électromagnétiques de radiofréquences associés aux téléphones sans fil étaient possiblement cancérigènes pour les humains. Le CIRC a constaté qu'il existe une association légèrement positive entre l'utilisation de téléphones mobiles et certains cancers du cerveau. On estime qu'une interprétation causale de cette association est crédible, mais il n'a pas été possible d'exclure avec suffisamment de certitude que le hasard, des biais ou des facteurs de confusion aient pu jouer un rôle. Une étude de 2012 du Norwegian Ministry of Health est arrivée à des conclusions très semblables. Le CIRC a classé 267 agents comme étant possiblement cancérigènes pour les humains, notamment le chloroforme, le café et le nickel. Le CIRC demande que d'autres recherches soient menées sur l'utilisation massive de cellulaires à long terme et, en attendant que les résultats de ces recherches soient disponibles, il recommande de prendre des moyens concrets pour réduire l'exposition, par exemple l'utilisation d'appareils mains libres ou de la messagerie texte. Rien ne garantit que les études sur la santé à venir ou que la législation gouvernementale quant aux émissions de radiofréquences n'aient pas une incidence négative sur nos activités et notre performance financière.

Les préoccupations croissantes relatives à l'utilisation de téléphones sans fil et aux possibles risques connexes liés à la santé devraient exercer une pression additionnelle sur l'industrie des communications sans fil pour qu'elle démontre que leur utilisation est sécuritaire et pourraient donner lieu à une législation gouvernementale supplémentaire, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités. Les risques pour la santé liés à l'utilisation d'appareils de communications sans fil, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient entraîner la baisse du nombre de nouveaux abonnés au réseau, une diminution de l'utilisation du réseau par abonné, l'augmentation du taux de désabonnement, une hausse des coûts liée à la modification des combinés, le déplacement des pylônes ou la conformité aux exigences plus sévères de la loi, les poursuites en responsabilité relativement à un produit, ou une réduction du financement externe pour l'industrie des communications sans fil. De plus, les protestations du public pourraient entraîner un déploiement plus lent de nos nouveaux réseaux sans fil, pylônes ou antennes, ou encore nous empêcher de les déployer. Nous comptons sur nos fournisseurs pour qu'ils s'assurent que l'équipement réseau et que l'équipement à l'intention des clients qui nous sont fournis respectent toutes les exigences applicables en matière de sécurité. Des épidémies, des pandémies et d'autres risques liés à la santé pourraient également survenir, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable sur notre capacité à maintenir le fonctionnement de nos réseaux et à fournir des services à nos clients. L'un ou l'autre de ces événements pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités et notre performance financière.

BCE dépend de la capacité de ses filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

BCE n'a pas de sources de produits ni d'actifs importants hormis les participations qu'elle détient dans ses filiales, coentreprises et autres sociétés, y compris, en particulier, sa participation directe dans les actions de Bell Canada. Les flux de trésorerie de BCE et, en conséquence, sa capacité d'assurer le service de sa dette et de payer des dividendes sur ses titres de participation dépendent donc

de la capacité des filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation de lui payer des dividendes ou de lui faire toute autre distribution.

Les filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles BCE détient une participation sont des entités juridiques séparées et elles n'ont aucune obligation, conditionnelle ou non, de payer des dividendes ni de faire d'autres distributions à BCE. Par ailleurs, tout droit de BCE de recevoir des actifs de ses filiales, coentreprises et autres sociétés dans lesquelles elle détient une participation au moment de leur liquidation ou de leur réorganisation est structurellement subordonné aux créances prioritaires des créanciers de ces filiales, coentreprises et autres sociétés.

Il est impossible de garantir que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés.

Le conseil d'administration de BCE évalue, de temps à autre, la pertinence de la politique de dividendes de BCE dans le but d'offrir une souplesse financière suffisante pour continuer à investir dans nos activités tout en offrant un rendement croissant aux actionnaires. En vertu de la politique de dividendes actuelle, l'augmentation du dividende sur actions ordinaires est directement liée à la croissance des flux de trésorerie disponibles de BCE. La politique de dividendes et la déclaration de dividendes de BCE sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de dividendes de BCE sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés.

Une importante baisse du cours de marché des titres de BCE pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprise.

Des écarts entre les résultats financiers réels ou prévus de BCE et les prévisions publiées par des analystes financiers peuvent contribuer à la volatilité des titres de BCE. Un recul important des marchés financiers en général, ou un ajustement du cours de marché ou du volume des opérations sur les titres de BCE, pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité de mobiliser des capitaux, d'émettre des titres d'emprunt, de retenir les hauts dirigeants et les autres employés, de procéder à des acquisitions stratégiques ou encore de conclure des ententes de coentreprise.

L'incapacité à rehausser nos pratiques pour effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

La volatilité de l'économie, la complexité des réseaux modernes et la sophistication accrue des organisations criminelles causent des difficultés en ce qui a trait à la surveillance, à la prévention et à la détection des activités frauduleuses. Les activités frauduleuses qui ont une incidence sur BCE ne concernent plus seulement les fraudes habituelles liées aux abonnements, mais incluent dorénavant les fraudes liées à l'utilisation, à la technologie, aux services prépayés, à la distribution et au milieu de travail. L'incapacité à rehausser nos pratiques pour effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses pourrait entraîner une perte financière et la détérioration de la marque.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition proposée d'Astral sont assujettis à l'approbation du CRTC, aux conditions de clôture et à d'autres risques et incertitudes. Par conséquent, rien ne garantit que la transaction sera conclue ni que les avantages anticipés seront réalisés.

L'échéancier et la réalisation prévus de l'acquisition d'Astral proposée par BCE sont assujettis à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, l'obtention de l'approbation du CRTC. Se reporter à la section *Acquisition proposée d'Astral* de la rubrique *Au sujet de nos activités* ainsi qu'à l'Avis de convocation à une assemblée extraordinaire des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations d'Astral datée du 19 avril 2012 (circulaire) pour obtenir une description détaillée des conditions de clôture pertinentes, des droits de résiliation et d'autres risques et incertitudes qui se rapportent à la transaction proposée, assujettis aux changements apportés à l'information fournie dans la circulaire par l'entente modificatrice conclue le 19 novembre 2012 entre Astral et BCE, qui a été déposée par Astral auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières avec une déclaration de changement important connexe.

BCE propose d'acquérir Astral afin de renforcer sa position concurrentielle dans le secteur des communications, particulièrement en ce qui concerne les services de radiodiffusion en français au Québec, et de se donner la possibilité de réaliser certains avantages. La réalisation des avantages attendus dépend en partie du succès du regroupement des fonctions de même que de l'intégration des activités, des méthodes et du personnel, rapidement et efficacement; elle dépend également de la capacité de BCE à concrétiser les occasions de croissance et les synergies attendues du regroupement des entreprises et des activités acquises avec les siennes. Pour conclure la transaction proposée et réaliser l'intégration, la direction devra consacrer des efforts et des ressources considérables et y mettre le temps; dans ce contexte, il est possible qu'elle ne soit pas en mesure d'accorder toute la concentration nécessaire aux autres occasions stratégiques et aux aspects opérationnels. BCE pourrait rencontrer des problèmes opérationnels et subir des coûts, des frais, des passifs, des pertes de clients et une interruption des affaires d'une ampleur plus importante que prévu à la suite de la clôture de la transaction proposée et de la réalisation du processus d'intégration et, par conséquent, se trouver dans l'impossibilité de réaliser, en totalité ou en partie, les avantages attendus.

De surcroît, BCE pourrait devoir reprendre des passifs plus importants que prévu, advenant qu'Astral omette de dévoiler certains passifs au moment de la clôture de la transaction proposée. En outre, les résultats financiers consolidés de BCE pourraient, à la suite de la conclusion de la transaction proposée, devenir plus cycliques, et l'entreprise pourrait être davantage exposée aux risques touchant le secteur des médias du fait qu'elle exploite une plus grande entreprise dans ce secteur.

La réalisation des dessaisissements décrits dans le consentement conclu avec le Bureau de la concurrence et dans la proposition soumise au CRTC, notamment la vente proposée de la participation d'Astral dans certaines coentreprises de services de télé et de certains actifs radio à Corus et la vente aux enchères proposée pour la vente de certains actifs télévisuels et de certaines stations de radio, est assujettie à des conditions de clôture, à des droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y

limiter, l'obtention de l'approbation du CRTC et du Bureau de la concurrence. Par conséquent, rien ne garantit que les transactions de vente proposées seront conclues. De plus, en ce qui concerne la transaction relative à la vente proposée à Corus, rien ne garantit que la transaction sera conclue conformément aux modalités qui sont actuellement envisagées, et la vente proposée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée. Si les dessaisissements requis ne peuvent être effectués d'ici à ce que l'acquisition d'Astral par BCE soit réalisée, les actifs qui doivent faire l'objet d'un dessaisissement seront détenus en fidéicommis à partir du moment où l'acquisition est réalisée jusqu'à la fin du processus de leur dessaisissement respectif.

Pratiques de gestion des risques

Au sein de BCE, l'ensemble du conseil d'administration a la responsabilité d'identifier et de superviser les risques importants auxquels les activités de BCE sont exposées et d'assurer l'existence de processus qui visent à identifier, à contrôler et à gérer les risques de façon efficace. Ces processus ont pour objectif de réduire les risques et non de les éliminer. Généralement, un risque important se définit comme une exposition qui pourrait avoir une incidence marquée sur la capacité de BCE à atteindre ses objectifs d'affaires, ou à poursuivre leur atteinte. Le conseil d'administration délègue la responsabilité de l'exécution de certains éléments du programme de surveillance des risques à des comités du conseil, afin d'assurer une expertise, une attention et une diligence appropriées. Les comités sont tenus de communiquer ces informations au conseil d'administration dans le cours normal des activités.

La direction se charge du processus à l'échelle de l'entreprise visant à identifier, classer et évaluer les risques importants de BCE et à communiquer l'information à leur sujet, ainsi que des stratégies de réduction des risques. Ces travaux tiennent compte des résultats d'un sondage annuel sur les risques effectué en ligne à l'échelle de l'entreprise, envoyé à tous les hauts dirigeants, du poste de vice-président aux postes supérieurs. Pour obtenir une explication détaillée des risques importants associés à BCE et à ses sociétés affiliées, veuillez vous reporter aux rubriques *Environnement concurrentiel*, *Cadre réglementaire* et *Risques susceptibles de toucher nos activités et nos résultats*. L'information sur les risques est analysée par les comités du conseil d'administration et/ou l'ensemble du conseil tout au long de l'année, et les leaders d'affaires présentent des mises à jour au fur et à mesure qu'ils mettent en œuvre les stratégies d'affaires et les activités liées aux risques et à leur réduction.

Le comité d'audit a la responsabilité d'assurer que des processus de gestion des risques appropriés sont en place dans l'ensemble de l'entreprise. Le comité d'audit examine semestriellement un rapport sur les risques et prend régulièrement en considération les risques, comme ceux qui ont trait à la présentation de l'information financière, aux litiges, à la sécurité physique, à la performance de l'infrastructure critique, à la sécurité de l'information, à la confidentialité et à la gestion des dossiers, à la continuité des affaires et à l'environnement. Le comité d'audit évalue l'efficacité des procédures de contrôle interne de BCE et examine les rapports du groupe d'audit interne de BCE et des auditeurs externes de BCE. Dans le cadre de ses activités liées au processus de gestion des risques, le comité d'audit s'assure que les risques importants identifiés sont rapportés à un comité du conseil ou à l'ensemble du conseil aux fins de surveillance, s'il y a lieu. Le comité des ressources en cadres et de rémunération, qui tient lieu de comité des ressources humaines du conseil d'administration, examine les risques qui ont trait à la rémunération, à la planification de la relève ainsi qu'aux pratiques en matière de santé et sécurité; de son côté, le comité de la caisse de retraite se penche tout particulièrement sur les risques liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi de Bell Canada. La surveillance de certains autres risques, comme les risques liés à notre environnement concurrentiel et à notre cadre réglementaire, au service à la clientèle, au développement stratégique, à l'évolution stratégique du réseau, aux technologies de l'information et à l'intégration des activités, est dévolue à l'ensemble du conseil d'administration.

Le groupe d'audit interne de BCE élabore son plan annuel en s'appuyant sur différents facteurs, notamment un examen fondé sur les risques liés aux activités commerciales, des processus connexes et des contrôles de soutien. Le groupe d'audit interne présente au comité d'audit des rapports trimestriels portant sur les résultats des audits internes et sur les améliorations à apporter dans certains secteurs précis. Le groupe d'audit interne cherche également à encourager une gestion des risques efficace dans les secteurs opérationnels de BCE et aide activement ces secteurs à assurer leurs responsabilités de communication de l'information sur les risques au conseil d'administration.

NOS MÉTHODES COMPTABLES

La présente rubrique traite des estimations et des hypothèses clés faites par la direction et de leur incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes annexes. Elle décrit aussi les principales modifications des normes et de nos méthodes comptables et présente leur incidence sur nos états financiers.

Nous avons dressé nos états financiers consolidés conformément aux IFRS. D'autres principales méthodes comptables n'impliquant pas le même niveau d'incertitude relative à la mesure que celles présentées dans cette rubrique sont malgré tout importantes pour comprendre nos états financiers. Se reporter à la note 2 des états financiers consolidés pour obtenir plus de renseignements sur les méthodes comptables que nous suivons pour préparer nos états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents.

Nous considérons que les estimations et les jugements décrits dans cette rubrique jouent un rôle important en vue de la compréhension de nos états financiers du fait que la direction doit formuler des hypothèses à propos de sujets encore très incertains au moment où l'estimation est faite et le jugement est formulé, et que des variations de ces estimations et de ces jugements pourraient avoir une incidence importante sur nos états financiers et nos secteurs.

Notre haute direction a examiné l'élaboration et le choix des estimations et des jugements comptables critiques décrits dans cette rubrique avec le comité d'audit de notre conseil d'administration.

Toute analyse de sensibilité comprise dans cette rubrique doit être utilisée avec prudence, puisque les changements sont hypothétiques et que l'incidence que des changements pourraient avoir sur les hypothèses clés pourrait ne pas être linéaire.

Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Nous révisons nos estimations de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sur une base annuelle et ajustons l'amortissement des immobilisations corporelles ou des immobilisations incorporelles sur une base prospective, au besoin.

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

La durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée est établie au moyen d'analyses internes de la durée d'utilité des actifs qui tiennent compte des données réelles et prévues concernant l'utilisation future, l'usure, l'historique de remplacement et les hypothèses sur l'évolution de la technologie. Lorsque des facteurs indiquent que la durée d'utilité des actifs est différente de l'évolution initiale, nous amortissons de façon prospective la valeur comptable résiduelle sur la durée d'utilité estimative ajustée.

Dans le cadre de notre examen annuel de la durée d'utilité estimative des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, nous avons modifié la durée d'utilité du câble de fibre optique (sauf le câble sous-marin), la faisant passer de 20 ans à 25 ans, de certaines pièces d'équipement dans les locaux des clients, les faisant passer de 3 et 8 ans à 5 ans, de certains logiciels de TI et de réseau, les faisant passer de 3 à 5 ans à 3 à 12 ans, et de certaines pièces d'équipement de radiodiffusion, les faisant passer de 15 ans à 20 ans, afin de mieux refléter leurs durées d'utilité. Les modifications seront appliquées prospectivement avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2013 et seront portées en diminution de la dotation aux amortissements à l'égard de ces actifs pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, à hauteur d'environ 100 millions \$.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation pour tester la dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. Les charges pour dépréciation, s'il en est, sont comptabilisées au poste *Autres produits*.

DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle a été affecté le goodwill et chaque fois qu'il y a une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Nous évaluons la dépréciation du goodwill pour chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies liées aux acquisitions au sein d'un secteur opérationnel.

Nous déterminons toute dépréciation potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat opérationnel réel et des plans d'activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable est déterminée pour tous ses actifs et ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat. Les pertes de valeur du goodwill peuvent ne pas être reprises.

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable du goodwill au moyen de flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

Toute modification apportée à chacune des estimations utilisées pourrait avoir une incidence importante sur le calcul de la valeur recouvrable et sur la charge pour perte de valeur qui en résulterait. Par conséquent, nous ne pouvons raisonnablement quantifier l'incidence qu'aurait eue l'utilisation d'hypothèses différentes sur notre performance financière dans son ensemble.

Nous ne pouvons prévoir si un événement qui déclenche une dépréciation surviendra, ni quand il surviendra, ni comment il se répercutera sur les valeurs de l'actif que nous avons présentées.

Aucune charge pour perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2012. En 2011, nous avons comptabilisé une charge de 17 millions \$ au poste *Autres produits* au titre de la perte de valeur du goodwill d'une UGT au sein des Services sur fil de Bell qui cessera ses activités en 2013.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant des actifs d'impôt différé, qui est limité au montant dont la réalisation est probable, est estimé en tenant compte de l'échéancier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Les litiges en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*, et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Nous estimons le montant de la perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

Si le règlement final d'une affaire juridique ou réglementaire entraînait un jugement défavorable pour nous ou nous obligerait à verser une somme considérable à titre de règlement, cela pourrait avoir des répercussions importantes sur nos états financiers consolidés dans la période au cours de laquelle le jugement ou le règlement surviendrait. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*, et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

Nos actuaires effectuent une évaluation actuarielle au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des AAPE. Cette évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Même si nous croyons que ces hypothèses sont raisonnables, des écarts par rapport aux résultats réels ou des modifications des hypothèses pourraient avoir un effet important sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net futur des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous comptabilisons les écarts entre les résultats réels et les résultats prévus des obligations au titre des avantages et du rendement des régimes dans les autres éléments du résultat global (AERG), où ils sont alors immédiatement comptabilisés dans le déficit.

Les deux hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Taux d'actualisation

Un taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Ce taux est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances et les flux de trésorerie estimatifs du régime d'avantages postérieurs à l'emploi concordent.

Un taux d'actualisation inférieur entraîne une hausse des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une hausse du déficit au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous déterminons le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque exercice.

Taux de rendement à long terme attendu

Le taux de rendement à long terme attendu utilisé jusqu'à la fin de 2012 était un taux moyen pondéré des estimations de rendement à long terme de chacune des principales catégories d'actifs de nos caisses de retraite. Une faible rendement de la caisse de retraite entraîne une baisse de la juste valeur des actifs du régime et une hausse du déficit au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Nous déterminons le taux de rendement à long terme attendu approprié à la fin de chaque exercice.

Analyse de sensibilité du taux d'actualisation

À partir de 2013, le taux de rendement à long terme attendu correspondra au taux d'actualisation, comme l'exige la Norme comptable internationale (IAS) 19. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2013 et sur les obligations au titre des avantages du personnel au 31 décembre 2013.

	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2013	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) DES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2013
Taux d'actualisation augmenté à 4,9 %		
Services sur fil de Bell	(60)	(1 139)
Services sans fil de Bell	(3)	(24)
Bell Média	(2)	(33)
Bell Aliant	(16)	(296)
Total	(81)	(1 492)
Taux d'actualisation diminué à 3,9 %		
Services sur fil de Bell	56	1 212
Services sans fil de Bell	2	24
Bell Média	2	35
Bell Aliant	15	315
Total	75	1 586

Jugements

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement des montants des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information qui est actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra le renversement des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

Récentes modifications de normes comptables

L'IASB a modifié IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir, pour imposer de fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les transferts des actifs financiers pour les actifs transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ou pour lesquels le cédant continue à être impliqué dans la gestion. La modification impose également de fournir des informations additionnelles si une proportion substantielle du montant total des transferts se situe dans les jours qui précèdent immédiatement la fin d'une période de présentation de l'information financière. Cette modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur nos informations à fournir, car nous nous conformions déjà à ces exigences.

Futures modifications de normes comptables

IAS 19

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 – Avantages du personnel. La charge financière annuelle liée à la capitalisation d'un régime d'avantages inclura le montant net de la charge d'intérêts ou des produits d'intérêts, calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations de retraite définies, ce qui remplace la charge financière et le rendement attendu des actifs des régimes et vient ainsi réduire le rendement attendu des actifs des régimes à un rendement correspondant au taux d'actualisation. Les entités sépareront les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite définies et de la juste valeur des actifs des régimes en trois composantes : coût des services, intérêt net sur les passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies et réévaluations des passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies. En outre, les modifications éliminent l'approche du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels et améliorent la présentation de l'information à fournir sur les risques découlant des régimes de retraite PD. Les modifications apportées à IAS 19 doivent être appliquées rétroactivement (sauf pour certaines exceptions) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Nous appliquerons la norme modifiée à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013.

La norme modifiée n'aura aucune incidence sur nos états consolidés de la situation financière ni sur nos tableaux consolidés des flux de trésorerie. Le tableau suivant présente l'incidence de la diminution du rendement des actifs des régimes, par suite de la modification de la norme, sur nos comptes consolidés de résultat et sur nos états consolidés du résultat global.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Augmentation de la charge d'intérêts nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(242)	(208)
Diminution du bénéfice net	(177)	(150)
Diminution des autres éléments de la perte globale	177	150
Diminution du bénéfice par action	(0,22)	(0,18)

Les modifications suivantes apportées aux IFRS ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 9

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 – Instruments financiers, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié une version révisée d'IFRS 9 dans laquelle il a ajouté de nouvelles exigences de comptabilisation des passifs financiers et a transféré les exigences de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers contenues dans IAS 39. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 9, reportant de ce fait la date d'entrée en vigueur obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. De plus, la modification accorde une exemption qui dispense de retraiter l'information comparative et de présenter les informations à fournir exigées par IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir.

IFRS 7

En décembre 2011, l'IASB a de nouveau modifié IFRS 7 afin d'exiger la présentation d'informations à fournir pour mieux évaluer l'incidence ou l'incidence éventuelle des arrangements compensatoires sur les états de la situation financière. La modification apportée à IFRS 7 doit être appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 10

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10 – États financiers consolidés, qui établit les principes de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés. Selon IFRS 10, le contrôle est défini comme l'unique règle de consolidation pour tous les types d'entités. IFRS 10 doit être appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 11

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11 – Partenariats, qui établit les principes de présentation de l'information financière par les parties participant à un accord dans lequel deux parties ou plus détiennent le contrôle conjoint. IFRS 11 clarifie le fait que le contrôle conjoint existe seulement lorsque les décisions sur les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui contrôlent l'accord collectivement. IFRS 11 exige qu'un coentrepreneur comptabilise son placement au moyen de la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 doit être appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 12

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, qui intègre et améliore les exigences en matière d'informations à fournir sur les intérêts d'entités dans une filiale, un partenariat, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée. IFRS 12 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, qui établit une source unique d'indications pour les évaluations de la juste valeur selon les IFRS. IFRS 13 définit la juste valeur, donne des indications sur sa détermination et introduit certaines exigences entourant les informations à fournir. IFRS 13 doit être appliquée prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IAS 1

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 – Présentation des états financiers, de façon à fournir des indications sur les éléments compris dans les AERG et leur classement dans les AERG. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

IAS 32

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Les modifications apportées à IAS 32 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

EFFICACITÉ DES CONTRÔLES INTERNES

Contrôles et procédures de communication de l'information

Nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous devons présenter dans les rapports déposés ou transmis en vertu des lois canadiennes et américaines en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans la période requise en vertu de ces lois et qu'elle comprend les contrôles et les procédures conçus pour fournir l'assurance que l'information est recueillie et communiquée à la direction, y compris au président et chef de la direction et au vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, afin de permettre la prise de décisions en temps opportun au sujet de la communication de l'information.

Au 31 décembre 2012, la direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de nos contrôles et procédures en matière de communication de l'information, au sens du règlement 13a-15(e) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934* et du Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures en matière de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2012.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction a la responsabilité d'établir et de maintenir un contrôle interne à l'égard de l'information financière adéquat, au sens de la règle 13a-15(f) de la loi américaine intitulée *Securities Exchange Act of 1934* et du Règlement 52-109. Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières qui vise à fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Cependant, en raison de ses limitations inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes en temps opportun.

La direction a évalué, sous la supervision du chef de la direction et du chef des affaires financières, et avec leur participation, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans *l'Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Selon les résultats de cette évaluation, le chef de la direction ainsi que le chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2012. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction au 31 décembre 2012.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, notre contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a subi aucun changement ayant eu, ou susceptible d'avoir eu, sur lui une incidence importante.

MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES PCGR

La présente rubrique décrit les mesures financières non définies par les PCGR que nous utilisons dans ce rapport de gestion pour expliquer nos résultats financiers. Elle présente également un rapprochement des mesures financières non définies par les PCGR avec les mesures financières selon les IFRS les plus comparables.

BAIIA

Le terme BAIIA n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises. Nous définissons le BAIIA comme les produits opérationnels moins les coûts opérationnels, tel qu'il est présenté dans les comptes consolidés de résultat de BCE. Le BAIIA des secteurs de BCE correspond au bénéfice sectoriel présenté à la note 3 des états financiers consolidés 2012 de BCE.

Nous utilisons le BAIIA pour évaluer la performance de nos entreprises puisqu'il reflète leur rentabilité continue. Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent le BAIIA pour évaluer la capacité d'une société d'assurer le service de sa dette et de satisfaire à d'autres obligations de paiement, et qu'il constitue une mesure courante servant à évaluer les entreprises dans l'industrie des télécommunications. Le BAIIA est également un facteur dans la détermination de la rémunération incitative à court terme pour l'ensemble des dirigeants. Il n'existe aucune mesure financière

selon les IFRS directement comparable au BAIIA. Pour remédier à la situation, le tableau suivant présente un rapprochement du bénéfice net et du BAIIA.

	2012	2011
Bénéfice net	3 053	2 574
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	133	409
Amortissement des immobilisations corporelles	2 674	2 538
Amortissement des immobilisations incorporelles	714	723
Charges financières		
Charge d'intérêts	865	853
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	958	973
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(1 069)	(1 032)
Autres produits	(270)	(129)
Impôt sur le résultat	825	720
BAIIA	7 883	7 629

Bénéfice net ajusté et BPA ajusté

Les termes bénéfice net ajusté et BPA ajusté n'ont pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'ils puissent être comparés avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons le bénéfice net ajusté comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres et les (profits nets) pertes nettes sur placements. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE.

Nous utilisons le bénéfice net ajusté et le BPA ajusté, entre autres mesures, pour évaluer la performance de nos activités, avant l'incidence des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres, et des (profits nets) pertes nettes sur placements, déduction faite de l'impôt et de la participation ne donnant pas le contrôle. Nous excluons ces éléments parce qu'ils ont une influence sur la comparabilité de nos résultats financiers et peuvent éventuellement donner une fausse représentation de l'analyse des tendances en matière de rendement de l'entreprise. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Les mesures financières selon les IFRS les plus comparables sont le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le BPA. Le tableau ci-après présente un rapprochement du bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et du BPA avec le bénéfice net ajusté, préparé sur une base consolidée et par action ordinaire de BCE (BPA ajusté), respectivement.

	2012		2011	
	TOTAL	PAR ACTION	TOTAL	PAR ACTION
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	2 624	3,39	2 221	2,88
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	94	0,12	282	0,37
Profits nets sur placements	(256)	(0,33)	(89)	(0,12)
Bénéfice net ajusté	2 462	3,18	2 414	3,13

Flux de trésorerie disponibles

Le terme flux de trésorerie disponibles n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS. Il est donc peu probable qu'il puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres entreprises.

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés, plus les dividendes/distributions reçu(e)s de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions payé(e)s par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Nous considérons les flux de trésorerie disponibles comme un important indicateur de la solidité financière et du rendement de nos activités, car ils révèlent le montant des fonds disponibles pour rembourser la dette et réinvestir dans notre société. Nous présentons les flux de trésorerie disponibles de manière cohérente d'une période à l'autre, ce qui nous permet de comparer notre performance financière de manière constante.

Nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent les flux de trésorerie disponibles pour évaluer une entreprise et ses actifs sous-jacents.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sont la mesure financière selon les IFRS la plus comparable. Le tableau ci-après présente un rapprochement des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et des flux de trésorerie disponibles, sur une base consolidée.

	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 552	4 869
Dividendes/distributions de Bell Aliant à BCE	191	214
Dépenses d'investissement	(3 515)	(3 256)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées	(133)	(118)
Dividendes/distributions en espèces payé(e)s par les filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	(340)	(315)
Coûts liés aux acquisitions payés	101	70
Flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant	(186)	47
Flux de trésorerie disponibles	1 670	1 511

Rapports SUR LE CONTRÔLE INTERNE

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction de BCE Inc. (BCE) d'établir et de maintenir un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières de BCE, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis aux fins de la publication de l'information financière conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pourrait ne pas prévenir ou déceler les anomalies en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La direction a évalué, sous la supervision du président et chef de la direction et du vice-président exécutif et chef des affaires financières, l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en se fondant sur le cadre et les critères établis dans *l'Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

En se fondant sur cette évaluation, le président et chef de la direction et le vice-président exécutif et chef des affaires financières ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2012. Aucune faiblesse importante n'a été décelée par la direction en ce qui concerne le contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012.

Notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012 a été audité par Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables professionnels agréés inscrits indépendants, qui a aussi audité nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a émis une opinion sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleur

Le 7 mars 2013

RAPPORT DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de BCE Inc. et de ses filiales (la société) au 31 décembre 2012, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Il incombe à la direction de la société de maintenir un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, qui est énoncée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu dans tous ses aspects significatifs. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre d'autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable sur laquelle fonder notre opinion.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu par le chef de la direction et le chef des finances d'une société ou par des personnes exerçant des fonctions analogues, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société comprend les politiques et les procédures qui 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes

comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la société; 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention et la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites inhérentes au contrôle interne à l'égard de l'information financière, notamment la possibilité de collusion ou que la direction passe outre aux contrôles, des anomalies significatives résultant d'une erreur ou d'une fraude pourraient survenir et ne pas être prévenues ou décelées en temps opportun. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

À notre avis, la société maintenait un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, dans tous ses aspects significatifs, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2012 et pour l'exercice clos à cette date, et notre rapport daté du 7 mars 2013 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers.

(signé) Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.⁽¹⁾

Comptables professionnels agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada

Le 7 mars 2013

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Ces états financiers constituent la base de toute l'information financière qui figure dans ce rapport annuel.

La responsabilité des états financiers, de même que celle de toute l'information figurant dans ce rapport annuel, incombe à la direction de BCE Inc.; ces états et cette information ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est chargé de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière. Les états financiers ont été audités par Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., comptables professionnels agréés inscrits indépendants.

La direction a dressé les états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Selon ces IFRS, la direction a établi des estimations et des hypothèses qui sont reflétées dans les états financiers et les notes annexes. La direction est d'avis que ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière, des résultats opérationnels et des flux de trésorerie consolidés de BCE.

Pour assurer la justesse et le caractère complet à tous les égards importants des états financiers, la direction s'est dotée d'un système de contrôles internes. Conçu pour fournir une assurance raisonnable, ce système est soutenu par la fonction d'audit interne qui relève du comité d'audit, et comprend la communication aux employés des politiques liées à l'éthique en matière de conduite des affaires. La direction croit que les contrôles internes donnent une assurance raisonnable que nos documents financiers sont fiables et constituent une base adéquate pour la préparation des états financiers, et que nos actifs sont convenablement comptabilisés et protégés.

Le conseil d'administration a mis en place un comité d'audit formé d'administrateurs non liés et indépendants. Les responsabilités du comité d'audit comprennent l'examen des états financiers et d'autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et la recommandation de leur approbation par le conseil d'administration. Une description des autres responsabilités du comité d'audit figure à la page 130 du présent rapport annuel. Les auditeurs internes et les auditeurs désignés par les actionnaires peuvent en toute liberté et en toute indépendance rencontrer le comité d'audit.

(signé) George A. Cope
Président et chef de la direction

(signé) Siim A. Vanaselja
Vice-président exécutif et chef des affaires financières

(signé) Karyn A. Brooks
Première vice-présidente et contrôleur

Le 7 mars 2013

RAPPORT DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS INSCRITS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration et aux actionnaires de BCE Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BCE Inc. et de ses filiales (la société), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2012 et 2011, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BCE Inc. et de ses filiales aux 31 décembre 2012 et 2011, ainsi que de leur performance financière et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons aussi audité, conformément aux normes publiées par le Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis, le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2012, en fonction des critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 7 mars 2013 exprime une opinion sans réserve sur le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière.

(signé) Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l.⁽¹⁾

Comptables professionnels agréés inscrits indépendants

Montréal, Canada
Le 7 mars 2013

(1) CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A104644

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF LES MONTANTS LIÉS AUX ACTIONS)		NOTE	2012	2011
Produits opérationnels		3	19 975	19 497
Coûts opérationnels		4	(12 092)	(11 868)
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres		5	(133)	(409)
Amortissement des immobilisations corporelles		12	(2 674)	(2 538)
Amortissement des immobilisations incorporelles		13	(714)	(723)
Charges financières				
Charge d'intérêts		6	(865)	(853)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi		20	(958)	(973)
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi		20	1 069	1 032
Autres produits		7	270	129
Bénéfice avant impôt sur le résultat			3 878	3 294
Impôt sur le résultat		8	(825)	(720)
Bénéfice net			3 053	2 574
Bénéfice net attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires			2 624	2 221
Actionnaires privilégiés			139	119
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle			290	234
Bénéfice net			3 053	2 574
Bénéfice net par action ordinaire				
De base		9	3,39	2,88
Dilué		9	3,39	2,88
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation – de base (en millions)			774,3	771,4

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)		NOTE	2012	2011
Bénéfice net			3 053	2 574
Autres éléments de la perte globale, après impôt sur le résultat				
Variation nette de la valeur des actifs financiers disponibles à la vente, après impôt sur le résultat de néant pour 2012 et 2011			1	(101)
Variation nette de la valeur des dérivés désignés à titre de couvertures des flux de trésorerie, après impôt sur le résultat de (1) million \$ et de (11) millions \$ pour 2012 et 2011, respectivement			(10)	29
Pertes actuarielles sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, après impôt sur le résultat de 462 millions \$ et de 253 millions \$ pour 2012 et 2011, respectivement		20	(1 229)	(686)
Autres éléments de la perte globale			(1 238)	(758)
Total du bénéfice global			1 815	1 816
Total du bénéfice global attribuable aux :				
Actionnaires ordinaires			1 475	1 442
Actionnaires privilégiés			139	119
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle			201	255
Total du bénéfice global			1 815	1 816

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	AU 31 DÉCEMBRE 2012	AU 31 DÉCEMBRE 2011
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		117	130
Équivalents de trésorerie		10	45
Créances clients et autres débiteurs	10	2 910	3 113
Impôt exigible à recevoir		36	43
Stocks	11	392	427
Charges payées d'avance		301	262
Autres actifs courants		145	152
Total des actifs courants		3 911	4 172
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	12	20 007	18 785
Immobilisations incorporelles	13	8 087	8 013
Actifs d'impôt différé	8	244	329
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	14	897	307
Autres actifs non courants	15	637	629
Goodwill	16	7 185	7 185
Total des actifs non courants		37 057	35 248
Total de l'actif		40 968	39 420
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres passifs	17	3 915	4 077
Intérêts à verser		128	134
Dividendes à payer		453	415
Passifs d'impôt exigible		113	47
Dettes à court terme	18	2 136	2 106
Total des passifs courants		6 745	6 779
Passifs non courants			
Dettes à long terme	19	13 886	12 721
Passifs d'impôt différé	8	761	881
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	20	3 422	2 719
Autres passifs non courants	21	1 429	1 561
Total des passifs non courants		19 498	17 882
Total du passif		26 243	24 661
Engagements et éventualités	25		
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE			
Actions privilégiées	23	3 395	3 115
Actions ordinaires	23	13 611	13 566
Actions assujetties à des dispositions d'annulation	23	–	(50)
Surplus d'apport	23	2 557	2 527
Cumul des autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global		(6)	5
Déficit		(5 682)	(5 385)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE		13 875	13 778
Participation ne donnant pas le contrôle		850	981
Total des capitaux propres		14 725	14 759
Total du passif et des capitaux propres		40 968	39 420

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE							PARTICI- PATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
		ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	ACTIONS ASSUJETTIES À DES DISPO- SITIONS D'AN- NULLATION	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE LA PERTE GLOBALE) DU BÉNÉFICE GLOBALE	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1 ^{er} janvier 2012		3 115	13 566	(50)	2 527	5	(5 385)	13 778	981	14 759
Bénéfice net		-	-	-	-	-	2 763	2 763	290	3 053
Autres éléments de la perte globale		-	-	-	-	(11)	(1 138)	(1 149)	(89)	(1 238)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		-	-	-	-	(11)	1 625	1 614	201	1 815
Actions privilégiées émises	23	280	-	-	-	-	(3)	277	-	277
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	23	-	43	-	(4)	-	-	39	-	39
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'avantages du personnel	23	-	48	-	-	-	-	48	-	48
Actions ordinaires rachetées et annulées	23	-	(46)	-	(3)	-	(58)	(107)	-	(107)
Actions ordinaires assujetties à des dispositions d'annulation	23	-	-	50	-	-	-	50	-	50
Autres paiements fondés sur des actions		-	-	-	37	-	(3)	34	5	39
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		-	-	-	-	-	(1 858)	(1 858)	-	(1 858)
Dividendes déclarés par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	-	(348)	(348)
Titres de capitaux propres émis par des filiales aux détenteurs de partici- pations ne donnant pas le contrôle		-	-	-	-	-	-	-	11	11
Solde au 31 décembre 2012		3 395	13 611	-	2 557	(6)	(5 682)	13 875	850	14 725

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (SUITE)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011 (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE BCE								PARTICI- PATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
	NOTE	ACTIONS PRIVILÉGIÉES	ACTIONS ORDINAIRES	ACTIONS ASSUJETTES À DES DISPO- SITIONS D'AN- NULLATION	SURPLUS D'APPORT	CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS (DE LA PERTE GLOBALE) DU BÉNÉFICE GLOBALE	DÉFICIT	TOTAL		
Solde au 1 ^{er} janvier 2011		2 770	12 691	–	2 579	66	(7 952)	10 154	14	10 168
Bénéfice net		–	–	–	–	–	2 340	2 340	234	2 574
Autres éléments de la perte globale		–	–	–	–	(74)	(705)	(779)	21	(758)
Total (de la perte globale) du bénéfice global		–	–	–	–	(74)	1 635	1 561	255	1 816
Actions privilégiées émises	23	345	–	–	–	–	(11)	334	–	334
Actions ordinaires émises en vertu d'un régime d'options sur actions	23	–	172	–	(20)	–	–	152	–	152
Actions ordinaires rachetées et annulées	23	–	(61)	–	(4)	–	(78)	(143)	–	(143)
Actions ordinaires assujet- ties à des dispositions d'annulation	23	–	–	(50)	–	–	–	(50)	–	(50)
Autres paiements fondés sur des actions		–	–	–	26	–	3	29	8	37
Actions ordinaires émises pour l'acquisition de CTV	23, 27	–	764	–	–	–	–	764	–	764
Acquisition de CTV	27	–	–	–	–	–	–	–	215	215
Dividendes déclarés sur actions ordinaires et privilégiées de BCE		–	–	–	–	–	(1 698)	(1 698)	–	(1 698)
Dividendes/distributions déclaré(s) par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	–	(284)	(284)
Titres de capitaux propres émis par des filiales aux détenteurs de partici- pations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	–	–	–	–	394	394
Transaction sur capitaux propres avec les déten- teurs de participations ne donnant pas le contrôle		–	–	–	(54)	–	–	(54)	48	(6)
Conversion du passif lié aux parts du fonds ⁽¹⁾		–	–	–	–	13	2 716	2 729	331	3 060
Solde au 31 décembre 2011		3 115	13 566	(50)	2 527	5	(5 385)	13 778	981	14 759

(1) Le 1^{er} janvier 2011, lorsque Bell Aliant est passée d'une structure de fonds de revenu à celle de société par actions, les parts de fiducie de Bell Aliant (parts du fonds) ont été échangées contre des actions ordinaires à raison de une action contre une part.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS DE DOLLARS CANADIENS)	NOTE	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Bénéfice net		3 053	2 574
Rapprochement du bénéfice net et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	5	133	409
Amortissements	12, 13	3 388	3 261
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	20	114	182
Charge d'intérêts nette	6, 7	859	832
Profits sur placements	7	(256)	(89)
Impôt sur le résultat	8	825	720
Cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	20	(1 192)	(1 491)
Paiements en vertu d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	20	(73)	(75)
Coûts liés aux indemnités de départ et autres payés		(232)	(438)
Coûts liés aux acquisitions payés		(101)	(70)
Intérêts versés		(835)	(795)
Impôt sur le résultat payé (après remboursements)		(280)	(130)
Variation nette des actifs et des passifs opérationnels		149	(21)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		5 552	4 869
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dépenses d'investissement		(3 515)	(3 256)
Acquisitions d'entreprises	27	(13)	(680)
Augmentation des placements		(593)	(12)
Autres activités d'investissement		28	64
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(4 093)	(3 884)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des effets à payer et des avances bancaires		377	30
Réduction des créances clients titrisées		(15)	(318)
Émission de titres d'emprunt à long terme		1 055	2 314
Remboursement de titres d'emprunt à long terme		(946)	(2 350)
Émission d'actions ordinaires		39	152
Émission d'actions privilégiées	23	280	345
Émission de titres de capitaux propres par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		11	403
Rachat d'actions ordinaires	23	(107)	(143)
Dividendes en espèces payés sur actions ordinaires		(1 683)	(1 520)
Dividendes en espèces payés sur actions privilégiées		(133)	(118)
Dividendes/distributions en espèces payé(e)s par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle		(340)	(315)
Autres activités de financement		(45)	(61)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(1 507)	(1 581)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie		(13)	1
Trésorerie au début		130	129
Trésorerie à la fin		117	130
Diminution nette des équivalents de trésorerie		(35)	(597)
Équivalents de trésorerie au début		45	642
Équivalents de trésorerie à la fin		10	45

Notes ANNEXES

Les expressions *nous*, *notre/nos*, *BCE* et *la société* désignent BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., ses filiales, ses coentreprises et les entreprises associées. *Bell* désigne globalement notre secteur Services sur fil de Bell, notre secteur Services sans fil de Bell et notre secteur Bell Média. *Bell Aliant* désigne Bell Aliant Inc. ou, collectivement, Bell Aliant Inc., ses filiales, ses coentreprises et ses entreprises associées.

Note 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ

BCE est une société constituée et ayant son siège au Canada. Le siège social de BCE est situé au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8^e étage, Verdun (Québec) Canada. BCE est une entreprise de communications et de médias qui fournit des services sur fil, sans fil, Internet et de télévision (télé) à une clientèle résidentielle,

d'affaires et de gros au Canada. Notre secteur Bell Média fournit des services de télé spécialisée, de médias numériques, de télé traditionnelle et de radiodiffusion à des clients partout au Canada. Les états financiers consolidés (états financiers) ont été approuvés par le conseil d'administration de BCE le 7 mars 2013.

Note 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

A) Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'informations financières (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur, tel qu'il est décrit dans nos méthodes comptables.

Tous les montants sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Monnaie fonctionnelle

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la société.

B) Méthode de consolidation

Nous consolidons les états financiers de toutes nos filiales. Les filiales constituent des entités que nous contrôlons au sens où le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les résultats des filiales acquises ou vendues en cours d'exercice sont consolidés à partir de la date d'acquisition jusqu'à la date de cession. Au besoin, des ajustements sont apportés aux états financiers des filiales afin que leurs méthodes comptables soient conformes aux nôtres. Les transactions, soldes, produits et charges intersociétés sont tous éliminés lors de la consolidation.

Les changements dans la participation de BCE dans une filiale qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres, sans effet sur le bénéfice net ni sur les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2012, BCE détenait une participation de 44,1 % dans Bell Aliant, la tranche restante de 55,9 % étant détenue par le public. BCE a le droit de nommer la majorité des membres du conseil d'administration de Bell Aliant et, de ce fait, elle contrôle Bell Aliant.

C) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Nous comptabilisons les produits des activités ordinaires découlant de la vente de produits ou de la prestation de services lorsqu'ils sont gagnés, c'est-à-dire lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- les risques et avantages importants inhérents à la propriété sont transférés aux clients, et nous ne continuons à être impliqués ni dans la gestion, ni dans le contrôle effectif;
- il apparaît clairement qu'un accord existe;
- le montant des produits des activités ordinaires et les coûts connexes peuvent être évalués de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la société.

Plus précisément, nous comptabilisons :

- les frais des services locaux, interurbains et sans fil à mesure que les services sont rendus;
- d'autres frais, comme les frais d'accès au réseau, les droits de licence, les frais d'hébergement, les frais de maintenance et les droits d'usage, sur la durée du contrat;
- les produits tirés des frais d'abonnement lorsque le service a été fourni aux clients;
- les produits tirés de la publicité, déduction faite des commissions d'agence, après que les publicités ont été lancées ou affichées sur Internet;
- les produits des ventes d'équipements lorsque l'équipement est livré au client et accepté par celui-ci;
- les produits tirés de contrats à long terme lorsque les services sont fournis, que l'équipement est livré et accepté, et que les étapes clés des contrats ont été franchies.

Nous évaluons les produits des activités ordinaires à la juste valeur de la contrepartie de l'accord. Nous comptabilisons les paiements reçus d'avance, y compris les paiements reçus d'avance non remboursables, à titre de produits différés jusqu'à ce que les services soient rendus ou que les produits soient livrés aux clients. Les produits différés sont présentés au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants* dans les états consolidés de la situation financière (états de la situation financière).

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés après les remises et les ristournes consenties aux clients et excluent les taxes de vente et autres taxes que nous percevons de nos clients.

Nous comptabilisons en charges les coûts d'acquisition d'abonnés au moment des mises en service connexes.

Accords de prestations multiples

Nous concluons des accords pouvant comprendre la vente d'un certain nombre de produits et de services groupés, qui s'appliquent notamment à nos gammes de produits sans fil et vidéo et à notre

clientèle d'affaires. Lorsque deux produits ou services ou plus, pris isolément, comportent une valeur en soi pour notre client, nous comptabilisons chaque produit ou service séparément, selon les méthodes décrites précédemment. Le prix total pour le client est réparti entre chacun des produits et services en fonction de leur juste valeur relative. Lorsqu'un montant attribué à un élément livré dépend de la livraison d'éléments additionnels ou du respect de conditions de performance spécifiques, le montant alloué à cet élément livré se limite au montant non éventuel.

Si les conditions nécessaires pour comptabiliser séparément chaque produit ou service ne sont pas réunies, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires de façon proportionnelle sur la durée de l'accord de vente.

Services sous-traités

Nous pouvons conclure des accords en vertu desquels des sous-traitants et d'autres entités fournissent des services à nos clients. Dans le cadre de ces accords, lorsque nous agissons pour notre propre compte, nous comptabilisons les produits des activités ordinaires en fonction des montants facturés à nos clients. Sinon, nous comptabilisons dans les produits des activités ordinaires le montant net que nous conservons.

D) Paiements fondés sur des actions

Nos accords de paiement fondé sur des actions et qui sont réglés en instruments de capitaux propres comprennent les régimes d'options sur actions, les unités d'actions restreintes (UAR), les unités d'actions à dividende différé (UAD) et les régimes d'épargne des employés (REE).

Options sur actions

Nous utilisons la méthode fondée sur la juste valeur pour évaluer le coût des options sur actions de nos employés en fonction du nombre d'options dont les droits pourraient être acquis. La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte de toute variation subséquente de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'options sur actions dont les droits pourraient être acquis.

Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge liée aux options sur actions comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits. À l'exercice des options sur actions, nous portons au crédit du capital social la somme versée ainsi que les montants portés précédemment au crédit du surplus d'apport.

UAR

Pour chacune des UAR attribuées, une charge de rémunération d'un montant égal à la valeur de marché de une action ordinaire de BCE à la date d'attribution en fonction du nombre d'UAR dont les droits pourraient être acquis est comptabilisée sur la durée de la période d'acquisition des droits. Nous portons les UAR réglées en instruments de capitaux propres au crédit du surplus d'apport correspondant, et les UAR réglées en trésorerie, au crédit d'un passif correspondant. Des UAR additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires.

La charge de rémunération est ajustée pour tenir compte des variations subséquentes de l'estimation, faite par la direction, du nombre d'UAR dont les droits pourraient être acquis et, pour les UAR réglées en trésorerie, des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de BCE. L'incidence de ces changements est comptabilisée au cours de la période où ceux-ci ont lieu. Pour les UAR réglées en instruments de capitaux propres, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

Les UAR dont les droits ont été acquis sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE, en trésorerie, sous forme d'UAD ou au moyen d'une combinaison de ces formes de règlement en fonction des modalités de l'attribution.

UAD

Les UAD sont comptabilisées à la juste valeur des services reçus. Des UAD additionnelles sont émises pour refléter les dividendes déclarés sur les actions ordinaires. Les UAD sont réglées sous forme d'actions ordinaires de BCE achetées sur le marché libre à la suite de la cessation d'emploi ou lorsqu'un administrateur quitte son siège au conseil. Nous portons au crédit du surplus d'apport la juste valeur des UAD à la date d'émission. Lors du règlement des UAD, toute différence entre le coût des actions achetées sur le marché libre et le montant porté au crédit du surplus d'apport est reflétée dans le déficit.

REE

Nous comptabilisons nos cotisations faites en vertu des REE à titre de charge de rémunération. Les cotisations versées par l'employeur en vertu des REE s'accumulent sur une période d'acquisition des droits de deux ans. Nous portons au crédit du surplus d'apport la charge au titre des REE comptabilisée au cours de la période d'acquisition des droits, d'après l'estimation faite par la direction des droits accumulés qui pourraient être acquis. Nous ajustons le déficit pour tenir compte de toute différence entre le coût des actions achetées au moment du règlement et le montant porté précédemment au crédit du surplus d'apport.

E) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est composée de l'impôt exigible et différé. Elle est comptabilisée dans les comptes de résultat, sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres directement.

Un passif ou un actif d'impôt exigible ou non courant correspond aux montants estimés de l'impôt à payer ou à recevoir sur le bénéfice imposable pour les périodes en cours ou antérieures. Nous comptabilisons également des passifs d'impôt futur, qui sont inclus dans le poste *Autres passifs non courants*.

Nous utilisons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser les actifs et les passifs d'impôt différé découlant :

- des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante;
- du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où ils peuvent être utilisés dans l'avenir.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'imposition applicables lorsque l'actif ou le passif est recouvré ou réglé. Nos actifs et nos passifs d'impôt exigible et différé sont calculés à l'aide des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est présenté en fonction des différences temporaires générées par des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si nous pouvons contrôler la date à laquelle la différence temporaire se renversera et s'il est probable que la différence temporaire ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les passifs d'impôt sont, lorsqu'il est permis, portés en réduction des actifs d'impôt relatifs à la même entité imposable et à la même autorité fiscale.

Crédits d'impôt à l'investissement (CII), autres crédits d'impôt et subventions publiques

Nous comptabilisons les CII et d'autres crédits d'impôt et subventions publiques liés aux dépenses admissibles lorsqu'il est raisonnablement certain qu'ils seront réalisés. Ils sont présentés au poste *Créances clients et autres débiteurs*, lorsqu'il est prévu qu'ils seront utilisés à l'exercice suivant. Nous utilisons la méthode de la réduction du coût pour comptabiliser les CII et les subventions publiques, en vertu de laquelle les crédits sont portés en diminution de la charge ou de l'actif auquel le CII ou la subvention publique se rapporte.

F) Équivalents de trésorerie

Le poste *Équivalents de trésorerie* se compose de placements très liquides dont l'échéance initiale était de trois mois ou moins à compter de la date d'acquisition.

G) Titrisation de créances clients

Le produit de la titrisation de créances clients est comptabilisé comme un emprunt garanti puisque nous ne transférons pas à une autre entité le contrôle ni la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

H) Stocks

Nous évaluons les stocks au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux montants. Les stocks comprennent tous les coûts engagés pour acheter et convertir les stocks ainsi que pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Nous établissons le coût au moyen de la méthode d'identification spécifique pour le matériel principal destiné à la revente et de la méthode du coût moyen pondéré pour tous les autres stocks. Nous maintenons des réserves pour perte de valeur des stocks à l'égard des articles difficiles à écouler ou qui sont désuets, lesquelles sont évaluées en procédant à une analyse chronologique des stocks.

I) Immobilisations corporelles

Nous comptabilisons les immobilisations corporelles au coût historique, sauf pour certains actifs qui sont évalués au coût présumé à la suite de la conversion aux IFRS. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif, notamment le coût d'acquisition, la main-d'œuvre et les frais généraux.

Les coûts d'emprunt liés à des actifs qualifiés sont incorporés dans le coût de l'actif, si le temps nécessaire à la construction ou au développement dépasse un an. Dans un premier temps, nous évaluons et enregistrons les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations selon les meilleures estimations de la direction, au moyen de la méthode de la valeur actualisée, lesquelles sont ultérieurement rajustées pour refléter tout changement à l'échéancier ou au montant des flux de trésorerie et les variations des taux d'actualisation. Nous incorporons dans le coût de l'actif les coûts de mise hors service des immobilisations en tant qu'immobilisations connexes, puis les amortissons au fil du temps par imputation au résultat. Nous augmentons également l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée et enregistrons un montant correspondant dans la charge d'intérêts pour refléter le passage du temps. Les profits et les pertes sur la vente ou la mise hors service des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans le poste *Autres produits*.

Contrats de location

Les contrats de location liés aux immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que contrats de location-financement lorsque nous obtenons la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs sous-jacents. À la date de conclusion du contrat de location, nous comptabilisons un actif ainsi qu'un passif non courants correspondant au plus faible de la juste valeur de l'actif loué ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. S'il y a une certitude raisonnable que la propriété de l'actif nous sera transférée en vertu du contrat de location avant la fin de la durée du contrat de location, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Sinon, l'actif est amorti sur la durée d'utilité ou du contrat de location, selon la plus courte des deux. Le passif est évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Tous les autres contrats de location sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de la location sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat.

J) Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeurs, le cas échéant.

LOGICIELS

Nous comptabilisons les logiciels destinés à un usage interne au coût historique. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou au développement d'un logiciel, notamment le coût d'acquisition, la main-d'œuvre et les frais généraux.

Les coûts liés au développement d'un logiciel sont incorporés dans le coût de l'actif lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la faisabilité technique peut être démontrée;
- la direction a l'intention et la capacité de mener à bien le développement de l'actif à des fins d'utilisation ou de vente;
- il est probable que des avantages économiques en seront tirés;
- les coûts imputables à l'actif peuvent être évalués de façon fiable.

RELATIONS CLIENTS

L'acquisition des actifs liés aux relations clients se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

DROITS D'ÉMISSIONS ET DE LONGS MÉTRAGES

Nous comptabilisons les droits d'émissions et de longs métrages en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque ces actifs sont acquis à des fins de radiodiffusion. Les droits d'émissions et de longs métrages, qui incluent les montants avancés au producteur et les droits de licences payés avant la réception de l'émission ou du film, sont présentés au coût lié aux acquisitions moins le cumul de l'amortissement et le cumul des pertes de valeurs. Les émissions et les longs métrages qui font l'objet de contrats de licence sont comptabilisés en tant qu'actifs et passifs pour les droits acquis et les obligations prises en charge lorsque :

- la société reçoit du matériel original à diffuser et que le coût des licences de nouvelles émissions et de longs métrages est connu ou peut être déterminé de façon raisonnable;
- la période de validité de la licence commence dans le cas de prolongations de périodes de validité des licences ou des émissions souscrites.

Les émissions et les longs métrages sont classés en tant qu'actifs non courants, et les passifs connexes sont classés comme étant courants ou non courants en fonction des modalités de paiement. L'amortissement des droits d'émissions et de longs métrages est comptabilisé dans le poste *Coûts opérationnels*, dans le compte de résultat.

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'acquisition d'actifs liés à des marques de commerce, composés principalement des marques de commerce Bell et Bell Média et des licences de radiodiffusion, se fait par le biais de regroupements d'entreprises. Ces actifs sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition. Les licences d'utilisation du spectre pour les services sans fil sont comptabilisées au coût lié aux acquisitions, y compris les coûts d'emprunt lorsque le temps nécessaire pour la construction ou le développement du réseau connexe dépasse un an.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun facteur sur le plan juridique, réglementaire, concurrentiel ou autre qui limite les durées d'utilité de notre marque de commerce ou de nos licences d'utilisation du spectre.

K) Amortissements

Nous amortissons les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Nous révisons annuellement les durées d'utilité estimées et ajustons les amortissements de manière prospective, au besoin. Les terrains et les immobilisations en cours de construction ou de développement ne sont pas amortis.

	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMATIVE
Immobilisations corporelles	
Infrastructure et équipement réseau	2 à 50 ans
Immeubles	10 à 50 ans
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	
Logiciels	2 à 7 ans
Relations clients	5 à 30 ans
Droits d'émissions et de longs métrages	Jusqu'à 5 ans

L) Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Nos états financiers comprennent notre part des résultats de nos entreprises associées et de nos coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence, sauf si la participation est classée comme détenue en vue de la vente.

Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte la part des produits ou de la perte et du résultat global de la société sur une base après impôt. Les participations sont soumises à un test de dépréciation qui consiste à comparer leur valeur recouvrable à leur valeur comptable.

M) Regroupements d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts de transaction liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Les actifs et les passifs identifiables des entreprises acquises, y compris les immobilisations incorporelles, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Lorsque nous acquérons le contrôle d'une entreprise, toute participation antérieurement détenue est également réévaluée à la juste valeur. Le goodwill correspond à l'excédent de la contrepartie de l'achat et de toute participation antérieurement détenue sur la juste valeur des actifs nets identifiables. Si la juste valeur des actifs nets identifiables acquis dépasse la contrepartie de l'achat et toute participation antérieurement détenue, la différence est immédiatement comptabilisée en résultat à titre de profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

Les changements dans nos participations dans des filiales qui ne se traduisent pas par une perte de contrôle sont comptabilisés comme des transactions portant sur des capitaux propres. Toute différence entre la variation de la valeur comptable de la participation ne donnant pas le contrôle et la contrepartie payée ou reçue est attribuable aux capitaux propres des propriétaires.

N) Dépréciation des actifs non financiers

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet de tests de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment s'il existe une quelconque indication que l'actif peut s'être déprécié. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet de tests de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances, évalués trimestriellement, indiquent que leur valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Aux fins des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas pour lequel il existe des entrées de trésorerie identifiables séparément.

Les pertes de valeur sont évaluées et comptabilisées à titre d'excédent de la valeur comptable des actifs sur leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées antérieurement, autres que celles qui sont attribuables au goodwill, sont révisées aux fins d'une reprise possible à chaque date de clôture. Si la valeur recouvrable de l'actif a augmenté, la totalité ou une partie de la dépréciation fait l'objet d'une reprise.

Tests de dépréciation du goodwill

Nous effectuons un test annuel de la dépréciation du goodwill au quatrième trimestre pour chacune de nos unités génératrices de trésorerie (UGT) à laquelle a été affecté le goodwill et chaque fois qu'il y a une indication que le goodwill peut s'être déprécié.

Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie qui sont indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Nous évaluons la dépréciation du goodwill pour chaque UGT ou groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies liées aux acquisitions au sein d'un secteur opérationnel.

Nous déterminons toute dépréciation potentielle en comparant la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs actualisés ou sur d'autres méthodes d'évaluation. La prévision des flux de trésorerie se fait en fonction de l'expérience passée, du résultat opérationnel réel et des plans d'activité. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable, la valeur recouvrable est déterminée pour

tous ses actifs et ses passifs identifiables. La valeur recouvrable du goodwill correspond à l'excédent de la valeur recouvrable de l'UGT sur le total des valeurs attribuées à ses actifs et à ses passifs.

Si la valeur comptable du goodwill excède sa valeur recouvrable, une charge pour dépréciation est déduite du résultat. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises.

VALEUR RECOUVRABLE

La valeur d'utilité de nos UGT est déterminée en actualisant les projections sur cinq ans des flux de trésorerie par rapport aux plans d'activité approuvés par la haute direction. Les projections reflètent les attentes de la direction par rapport aux produits des activités ordinaires, au BAIIA, aux dépenses d'investissement, au fonds de roulement et aux flux de trésorerie opérationnels sur la base de l'expérience passée et des attentes futures liées à la performance opérationnelle.

Au-delà de la période de cinq ans, les flux de trésorerie font l'objet d'extrapolations selon des taux de croissance perpétuels d'au plus 1,5 %. Aucun des taux de croissance perpétuels n'excède les taux de croissance historique à long terme.

Les taux d'actualisation avant impôt, allant de 7,0 % à 9,1 %, sont appliqués aux projections sur cinq ans des flux de trésorerie avant impôt et sont dérivés du coût moyen pondéré du capital pour chaque UGT ou groupe d'UGT.

O) Instruments financiers

Dérivés utilisés comme couvertures économiques

Les dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture sont évalués à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière. Ces dérivés sont utilisés pour gérer l'exposition des flux de trésorerie liée aux régimes de paiement fondé sur des actions et aux dépenses d'investissement. Les variations de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers sont comptabilisées dans le poste *Autres produits* des comptes de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Nos placements de portefeuille dans des titres de capitaux propres sont classés comme disponibles à la vente et sont présentés dans les états de la situation financière au poste *Autres actifs non courants*. Ces placements ont été désignés comme tels d'après les intentions de la direction ou parce qu'ils ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ces titres sont comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, plus les coûts de transaction connexes. Les placements dans des sociétés cotées en Bourse et les placements dans des sociétés fermées sont ajustés à la juste valeur à chaque date de clôture. Les profits et pertes latents correspondants sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et sont reclassés au poste *Autres produits* dans les comptes de résultat lorsqu'ils sont réalisés ou lorsqu'une dépréciation est comptabilisée. Le produit sur placements mis en équivalence est comptabilisé au poste *Autres produits* dans les comptes de résultat.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs, qui incluent les créances clients et les autres débiteurs à court terme, sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie selon les expositions importantes, prises individuellement, ou les tendances historiques. Les facteurs

pris en compte lors de l'établissement d'une provision comprennent la conjoncture économique actuelle, l'information historique et la raison du retard de paiement. Les montants considérés comme irrécouvrables sont radiés.

Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers, qui incluent les dettes fournisseurs et les charges, la rémunération à payer, les obligations imposées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), les intérêts à verser et la dette à long terme, sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts d'émission des titres d'emprunt et de capitaux propres

Les coûts d'émission des titres d'emprunt sont compris dans la dette à long terme et sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts d'émission des capitaux propres sont présentés dans les états consolidés des variations des capitaux propres en tant que charge imputée au déficit.

P) Instruments financiers dérivés

Nous utilisons des instruments financiers dérivés pour gérer les risques de taux d'intérêt et de taux de change. Nous n'utilisons pas d'instruments financiers à des fins de spéculation ou de transaction.

Comptabilité de couverture

Pour remplir les conditions requises pour la comptabilité de couverture, nous documentons les relations entre le dérivé et l'exposition couverte ainsi que notre objectif et notre stratégie en matière de gestion des risques. Ce processus comprend l'association de chaque dérivé à un actif ou à un passif spécifique, à un engagement ferme spécifique ou à une transaction spécifique prévue.

Nous évaluons l'efficacité d'un dérivé à couvrir un risque précis lorsque la comptabilité de couverture est initialement appliquée, et de façon continue par la suite. Si une couverture devient inefficace, nous cessons d'utiliser la comptabilité de couverture.

COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Nos couvertures de juste valeur se composent de swaps de taux d'intérêt servant à gérer l'incidence des variations des taux d'intérêt liés à la dette à long terme à taux fixe. Ces swaps comportent l'échange de paiements d'intérêts sans qu'il y ait échange du montant notionnel sur lequel les paiements sont basés. Nous inscrivons les échanges de paiements à titre d'ajustement à la charge d'intérêts sur la dette couverte. Nous incluons le montant net connexe à recevoir des contreparties ou à payer à celles-ci dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs* pour les swaps dont la durée est de un an ou moins, et dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants* pour les swaps dont la durée est supérieure à un an. Les variations de la juste valeur de ces dérivés et de la dette à long terme connexe sont comptabilisées au poste *Autres produits* dans les comptes de résultat et font l'objet d'une compensation, à moins qu'une partie de la relation de couverture soit inefficace.

COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSorerie

Nos couvertures de flux de trésorerie sont utilisées pour atténuer le risque de change lié à certains instruments d'emprunt à long terme et à certains engagements d'achat, ainsi que le risque de taux d'intérêt lié aux futures émissions de titres d'emprunt. Nous utilisons

des contrats de change à terme afin de gérer l'exposition au risque lié aux transactions prévues libellées en devises. Les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global (états du résultat global), sauf pour toute partie inefficace, qui est immédiatement comptabilisée en résultat. Les profits et les pertes réalisés dans le poste *Cumul des autres éléments du résultat global* sont reclassés dans les comptes de résultat des mêmes périodes que celles pour lesquelles les éléments couverts correspondants sont comptabilisés en résultat. Les couvertures de flux de trésorerie dont la durée est de un an ou moins sont incluses dans les postes *Autres actifs courants* ou *Dettes fournisseurs et autres passifs*, tandis que les couvertures dont la durée est de plus de un an sont incluses dans les postes *Autres actifs non courants* ou *Autres passifs non courants*.

Q) Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite à prestations définies (régimes de retraite PD) et régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi (régimes AAPE)

Nous offrons des régimes de retraite PD qui assurent des prestations de retraite à certains de nos employés. Les prestations sont calculées en fonction du nombre d'années de service et du taux salarial moyen au cours des cinq années de service consécutives les mieux rémunérées de l'employé. La plupart des employés ne sont pas tenus de contribuer aux régimes. Ces régimes prévoient des ajustements au coût de la vie afin de protéger le revenu des employés retraités contre l'inflation.

Nous sommes tenus de veoir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous offrons des AAPE à une partie de nos employés, y compris :

- des indemnités en cas de maladie et de décès au cours de la retraite. La prestation de ces avantages fait l'objet d'un abandon graduel sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2016. Nous ne capitalisons pas la plupart de ces régimes AAPE;
- d'autres avantages, y compris des régimes d'indemnisation des accidentés du travail et de remboursement des frais médicaux aux anciens employés et aux employés inactifs, à leurs bénéficiaires et à leurs personnes à charge, après la période d'emploi mais avant la retraite, dans certaines circonstances.

Nous comptabilisons nos obligations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes d'avantages. Le coût des prestations de retraite et des AAPE est établi à l'aide des éléments suivants :

- la méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui tient compte des niveaux de salaires futurs;
- un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de première catégorie dont les échéances correspondent au moment du versement des prestations prévues en vertu des régimes;
- les meilleures estimations de la direction quant au rendement attendu des placements des régimes, à la hausse des salaires, à l'âge de la retraite des employés et aux coûts des soins de santé attendus.

Le taux de rendement à long terme attendu correspond au taux moyen pondéré de nos prévisions quant aux rendements à long terme de chacune des principales catégories d'actifs de régimes de nos caisses de retraite. Nous évaluons les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à leur juste valeur au moyen des valeurs de marché actuelles.

La charge relative à nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est présentée dans les coûts opérationnels, l'intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Le coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est inclus dans les coûts opérationnels. L'intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans le résultat net. L'intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi correspond à l'accroissement des intérêts au titre des obligations constituées en vertu des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, et le rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dépend des conditions de marché existantes au début de l'exercice.

Les écarts actuariels pour l'ensemble des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de la période où ils se produisent et sont immédiatement comptabilisés dans le déficit.

La date d'évaluation de nos principaux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est le 31 décembre. Nos actuaires effectuent une évaluation au moins tous les trois ans afin de déterminer la valeur actuarielle actualisée des obligations au titre des prestations constituées des régimes de retraite PD et des AAPE. L'évaluation actuarielle la plus récente de nos principaux régimes de retraite a eu lieu le 31 décembre 2011.

Régimes de retraite à cotisations définies (régimes de retraite CD)

Nous offrons des régimes de retraite CD qui assurent des prestations à certains de nos employés. En vertu de ces régimes, nous avons la responsabilité de cotiser un montant prédéterminé à l'épargne-retraite d'un employé, fondé sur un pourcentage du salaire de cet employé.

Nous comptabilisons un coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi lié aux régimes de retraite CD au moment de la prestation de services par les employés à la société, qui coïncide généralement avec le moment où nos cotisations en trésorerie sont versées.

Habituellement, les nouveaux employés ne peuvent participer qu'aux régimes de retraite CD.

R) Provisions

Des provisions doivent être comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont remplies :

- la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés;
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques sera nécessaire pour satisfaire à l'obligation;
- le montant peut être raisonnablement estimé.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des estimations de dépenses nécessaires pour satisfaire à l'obligation, si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante. La valeur actualisée est

déterminée au moyen d'appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'obligation. L'obligation s'accroît au fil du temps, ce qui entraîne une charge d'intérêts.

S) Utilisation d'estimations et de jugements clés

En préparant les états financiers, la direction fait des estimations et formule des jugements relatifs aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels.

Nous établissons nos estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment notre expérience, les événements en cours et les mesures que la société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses que nous jugeons raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Nos principaux jugements et estimations sont décrits ci-dessous.

Estimations

DURÉES D'UTILITÉ DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE

Les immobilisations corporelles représentent une importante proportion de notre total de l'actif. Les changements de technologie ou de l'utilisation que nous prévoyons faire de ces actifs de même que les changements de possibilités d'affaires ou de facteurs économiques et sectoriels pourraient donner lieu à une variation de la durée d'utilité estimative de ces actifs.

DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la juste valeur à l'aide des flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation utilisées aux fins des tests de dépréciation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Nous effectuons un certain nombre d'estimations lorsque nous calculons la valeur recouvrable du goodwill au moyen de flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation. Ces estimations comprennent les taux de croissance supposés pour les flux de trésorerie futurs, le nombre d'années prises en compte aux fins du modèle des flux de trésorerie et le taux d'actualisation.

IMPÔT DIFFÉRÉ

Le montant des actifs d'impôt différé est estimé en tenant compte de l'échéancier, des sources et du niveau du bénéfice imposable futur.

CONTRATS DÉFICITAIRES

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les coûts inévitables pour satisfaire à nos obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages attendus du contrat. La provision est évaluée à la valeur actualisée du moindre du coût attendu d'annulation du contrat et du coût net attendu d'achèvement du contrat.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Certains instruments financiers, comme les placements dans des titres de capitaux propres, les instruments financiers dérivés et certains éléments d'emprunt, sont comptabilisés dans les états de la situation financière à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées dans les comptes de résultat et les états du résultat global. Les justes valeurs sont estimées en fonction des cotations publiées sur un marché actif ou au moyen d'autres techniques d'évaluation qui pourraient inclure des données qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché, comme les flux de trésorerie actualisés.

ÉVENTUALITÉS

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Les litiges en cours sont susceptibles d'entraîner un coût pour notre entreprise.

Nous comptabilisons une perte éventuelle si nous jugeons que la perte est probable et qu'elle peut être estimée de manière raisonnable en fonction de l'information alors disponible. Toute charge serait imputée au bénéfice et incluse au poste *Dettes fournisseurs et autres passifs* ou au poste *Autres passifs non courants*, et tout règlement en trésorerie serait retranché des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Nous estimons le montant de la perte en analysant les issues possibles et en considérant diverses stratégies en matière de litiges et de règlements.

RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les montants présentés dans les états financiers liés aux régimes de retraite PD et aux AAPE sont déterminés au moyen de calculs actuariels fondés sur plusieurs hypothèses.

L'évaluation actuarielle repose sur les hypothèses de la direction qui portent notamment sur le taux d'actualisation, le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, le taux d'augmentation de la rémunération, les tendances en matière de coûts des soins de santé et la durée de service moyenne restante prévue des employés.

Les deux hypothèses les plus importantes utilisées pour calculer le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le taux de rendement à long terme attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qui, d'après nos prévisions, seront nécessaires pour satisfaire aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Ce taux est établi en fonction du rendement de placements à revenu fixe à long terme dans des sociétés de première catégorie, dont les échéances et les flux de trésorerie estimatifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi concordent. Un taux d'actualisation inférieur entraîne une hausse des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et une hausse du déficit au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Nous déterminons le taux d'actualisation à la fin de chaque exercice.

Taux de rendement à long terme attendu

Le taux de rendement à long terme attendu est un taux moyen pondéré des estimations de rendement à long terme de chacune des principales catégories d'actifs de nos caisses de retraite. Un faible rendement de la caisse de retraite entraîne une baisse de la juste

valeur des actifs et une hausse du déficit au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Nous déterminons le taux de rendement à long terme attendu à la fin de chaque exercice.

Jugements

ACCORDS DE PRESTATIONS MULTIPLES

L'établissement des montants des produits des activités ordinaires à comptabiliser au titre des accords de prestations multiples exige que la direction exerce un jugement afin de déterminer les composantes identifiables séparément ainsi que la répartition du prix total entre ces composantes.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le calcul de l'impôt sur le résultat nécessite de faire preuve de jugement pour interpréter les règles et règlements fiscaux. La détermination ultime de l'impôt est incertaine pour ce qui est de certains calculs et transactions. Nos déclarations de revenus sont également assujetties à des audits dont l'issue peut modifier le montant des actifs et des passifs d'impôt exigible et différé. La direction estime avoir établi des montants suffisants pour ce qui est des questions fiscales en cours, en fonction de l'information actuellement disponible.

La direction exerce un jugement pour déterminer les montants des actifs et des passifs d'impôt différé et des passifs d'impôt futur à comptabiliser. En particulier, il lui faut faire preuve de discernement pour évaluer à quel moment surviendra le renversement des différences temporaires auxquelles les taux d'imposition différés sont appliqués.

T) Récentes modifications de normes comptables

L'IASB a modifié IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir, pour imposer de fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les transferts des actifs financiers pour les actifs transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés ou pour lesquels le cédant continue à être impliqué dans la gestion. La modification impose également de fournir des informations additionnelles si une proportion substantielle du montant total des transferts se situe dans les jours qui précèdent immédiatement la fin d'une période de présentation de l'information financière. Cette modification est entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2011. Cette modification n'a pas eu d'incidence sur nos informations à fournir, car nous nous conformions déjà à ces exigences.

U) Futures modifications de normes comptables

IAS 19

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 19 – Avantages du personnel. La charge financière annuelle liée à la capitalisation d'un régime d'avantages inclura le montant net de la charge d'intérêts ou des produits d'intérêts, calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif net ou au passif net au titre des prestations de retraite définies, ce qui remplace la charge financière et le rendement attendu des actifs des régimes et vient ainsi réduire le rendement attendu des actifs des régimes à un rendement correspondant au taux d'actualisation. Les entités sépareront les variations de la valeur de l'obligation au titre des prestations de retraite définies et de la juste valeur des actifs des régimes en trois composantes : coût des services, intérêt net sur les passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies et réévaluations des passifs (actifs) nets au titre des prestations de retraite définies. En outre, les modifications éliminent l'approche du corridor pour comptabiliser les écarts actuariels et améliorent la présentation de l'information à fournir sur les risques découlant des régimes de retraite PD. Les

modifications apportées à IAS 19 doivent être appliquées rétrospectivement (sauf pour certaines exceptions) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Nous appliquerons la norme modifiée à l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2013.

La norme modifiée n'aura aucune incidence sur nos états consolidés de la situation financière ni sur nos tableaux consolidés des flux de trésorerie. Le tableau suivant présente l'incidence de la diminution du rendement des actifs des régimes, par suite de la modification de la norme, sur nos comptes consolidés de résultat et sur nos états consolidés du résultat global.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Augmentation de la charge d'intérêts nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(242)	(208)
Diminution du bénéfice net	(177)	(150)
Diminution des autres éléments de la perte globale	177	150
Diminution du bénéfice par action	(0,22)	(0,18)

Les modifications suivantes apportées aux IFRS ne devraient pas avoir d'incidence importante sur nos états financiers.

IFRS 9

En novembre 2009, l'IASB a publié IFRS 9 – Instruments financiers, qui présente de nouvelles exigences de classement et d'évaluation pour les actifs financiers. En octobre 2010, l'IASB a publié une version révisée d'IFRS 9 dans laquelle il a ajouté de nouvelles exigences de comptabilisation des passifs financiers et a transféré les exigences de décomptabilisation des actifs et des passifs financiers contenues dans IAS 39. En décembre 2011, l'IASB a modifié IFRS 9, reportant de ce fait la date d'entrée en vigueur obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. De plus, la modification accorde une exemption qui dispense de retraiter l'information comparative et de présenter les informations à fournir exigées par IFRS 7 – Instruments financiers : Informations à fournir.

IFRS 7

En décembre 2011, l'IASB a de nouveau modifié IFRS 7 afin d'exiger la présentation d'informations à fournir pour mieux évaluer l'incidence ou l'incidence éventuelle des arrangements compensatoires sur les états de la situation financière. La modification apportée à IFRS 7 doit être appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 10

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 10 – États financiers consolidés, qui établit les principes de la présentation et de la préparation des états financiers consolidés. Selon IFRS 10, le contrôle est défini comme l'unique règle de consolidation pour tous les types d'entités. IFRS 10 doit être appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 11

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 11 – Partenariats, qui établit les principes de présentation de l'information financière par les parties participant à un accord dans lequel deux parties ou plus détiennent le contrôle conjoint. IFRS 11 clarifie le fait que le contrôle conjoint existe seulement lorsque les décisions sur les activités pertinentes nécessitent le consentement unanime des parties qui contrôlent l'accord collectivement. IFRS 11 exige qu'un coentrepreneur comptabilise

son placement au moyen de la méthode de la mise en équivalence. IFRS 11 doit être appliquée rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 12

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, qui intègre et améliore les exigences en matière d'informations à fournir sur les intérêts d'entités dans une filiale, un partenariat, une entreprise associée ou une entité structurée non consolidée. IFRS 12 doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13

En mai 2011, l'IASB a publié IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur, qui établit une source unique d'indications pour les évaluations de la juste valeur selon les IFRS. IFRS 13 définit la juste valeur, donne

des indications sur sa détermination et introduit certaines exigences entourant les informations à fournir. IFRS 13 doit être appliquée prospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IAS 1

En juin 2011, l'IASB a modifié IAS 1 – Présentation des états financiers, de façon à fournir des indications sur les éléments compris dans les autres éléments du résultat global et leur classement dans les autres éléments du résultat global. Les modifications apportées à IAS 1 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012.

IAS 32

En décembre 2011, l'IASB a modifié IAS 32 – Instruments financiers : Présentation, afin de clarifier l'application des exigences relatives à la compensation d'actifs financiers et de passifs financiers. Les modifications apportées à IAS 32 doivent être appliquées rétrospectivement pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014.

Note 3 INFORMATION SECTORIELLE

Les méthodes comptables utilisées pour la présentation d'information des secteurs sont les mêmes que celles qui sont décrites à la note 2, intitulée *Principales méthodes comptables*. Nos bénéfices sont présentés selon quatre secteurs : *Services sur fil de Bell*, *Services sans fil de Bell*, *Bell Média* et *Bell Aliant*. Nos secteurs reflètent la façon dont nous gérons notre entreprise et dont nous classons nos activités aux fins de planification et d'évaluation de la performance. Par conséquent, nous exploitons et gérons nos secteurs à titre d'unités d'affaires stratégiques organisées par produits et services. Les ventes intersectorielles sont négociées comme si les secteurs étaient sans lien de dépendance.

Nous mesurons la performance de chaque secteur en fonction du bénéfice sectoriel, qui correspond aux produits opérationnels moins les coûts opérationnels du secteur. De plus, nous répartissons les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que les amortissements entre les secteurs. La quasi-totalité de nos charges financières, du rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et de nos autres produits sont gérés de manière consolidée et ne sont donc pas reflétés dans les résultats sectoriels. Les éliminations intersectorielles éliminent toute transaction intersociétés comprise dans les résultats de chaque secteur.

Nos activités opérationnelles et la plupart de nos actifs se situent au Canada.

Le secteur Services sur fil de Bell fournit des services téléphoniques locaux et interurbains, des services Internet, des services de données, des services vidéo et d'autres produits et services aux

clients résidentiels de Bell Canada ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell Canada, principalement dans les zones urbaines de l'Ontario et du Québec. Les services vidéo par satellite sont offerts d'un bout à l'autre du pays. Ce secteur comprend également nos activités de gros, qui achètent ou vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Le secteur Services sans fil de Bell fournit des produits et services de communications voix et données sans fil aux clients résidentiels de Bell Canada ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises clientes de Bell Canada partout au Canada.

Le 1^{er} avril 2011, BCE a acquis la tranche restante de 85 % des actions ordinaires de CTV Inc. (CTV) que nous ne détenions pas déjà. CTV est présentée comme un secteur distinct, nommé Bell Média, qui comprend également certains actifs que nous lui avons transférés, auparavant comptabilisés dans nos activités sur fil. Le secteur Bell Média fournit des services de télévision spécialisée, de médias numériques, de télévision traditionnelle et de radiodiffusion à des clients partout au Canada.

Le secteur Bell Aliant offre des services voix, données, Internet, de télé, vidéo, sans fil et des solutions d'affaires à valeur ajoutée à des clients résidentiels et d'affaires dans les provinces de l'Atlantique et dans des zones rurales et régionales de l'Ontario et du Québec.

Information sectorielle

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	NOTE	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER- SECTORIELLES	BELL	BELL ALIAANT	ÉLIMINATIONS INTER- SECTORIELLES	BCE
Produits opérationnels									
Clients externes		9 907	5 519	2 022	–	17 448	2 527	–	19 975
Produits intersectoriels		313	54	161	(334)	194	234	(428)	–
Total des produits opérationnels		10 220	5 573	2 183	(334)	17 642	2 761	(428)	19 975
Coûts opérationnels	4	(6 300)	(3 463)	(1 622)	334	(11 051)	(1 469)	428	(12 092)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		3 920	2 110	561	–	6 591	1 292	–	7 883
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres									
	5	(86)	(11)	(20)	–	(117)	(16)	–	(133)
Amortissements		(2 231)	(484)	(109)	–	(2 824)	(564)	–	(3 388)
Charges financières									
Charge d'intérêts									(865)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi									(958)
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									1 069
Autres produits									
									270
Bénéfice avant impôt sur le résultat									3 878
Goodwill réparti entre les groupes d'UGT	16	2 521	2 302	1 393	–	6 216	969	–	7 185
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée réparties entre les groupes d'UGT	13	2 403	1 314	1 511	–	5 228	339	–	5 567
Dépenses d'investissement		2 193	637	93	–	2 923	592	–	3 515

(1) Le principal décideur opérationnel utilise une seule mesure pour prendre des décisions et évaluer la performance par secteurs, soit les produits opérationnels moins les coûts opérationnels.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	NOTE	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	BELL MÉDIA	ÉLIMINATIONS INTER- SECTORIELLES	BELL	BELL ALIAANT	ÉLIMINATIONS INTER- SECTORIELLES	BCE
Produits opérationnels									
Clients externes		10 308	5 191	1 455	–	16 954	2 543	–	19 497
Produits intersectoriels		313	40	87	(261)	179	232	(411)	–
Total des produits opérationnels		10 621	5 231	1 542	(261)	17 133	2 775	(411)	19 497
Coûts opérationnels	4	(6 466)	(3 408)	(1 208)	261	(10 821)	(1 458)	411	(11 868)
Bénéfice sectoriel ⁽¹⁾		4 155	1 823	334	–	6 312	1 317	–	7 629
Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres									
	5	(189)	(13)	(165)	–	(367)	(42)	–	(409)
Amortissements		(2 195)	(433)	(81)	–	(2 709)	(552)	–	(3 261)
Charges financières									
Charge d'intérêts									(853)
Intérêt lié aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi									(973)
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									1 032
Autres produits									
									129
Bénéfice avant impôt sur le résultat									3 294
Goodwill réparti entre les groupes d'UGT	16	2 521	2 302	1 393	–	6 216	969	–	7 185
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée réparties entre les groupes d'UGT	13	1 314	2 058	1 511	–	4 883	339	–	5 222
Dépenses d'investissement		1 973	619	91	–	2 683	573	–	3 256

(1) Le principal décideur opérationnel utilise une seule mesure pour prendre des décisions et évaluer la performance par secteurs, soit les produits opérationnels moins les coûts opérationnels.

Produits des activités ordinaires par gammes de produits

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Produits des activités ordinaires		
Services locaux et d'accès	2 632	2 852
Services interurbains	801	903
Services de données ⁽¹⁾	5 647	5 642
Services sans fil	5 081	4 769
Médias	2 022	1 455
Équipements et autres	1 265	1 333
Total des produits externes	17 448	16 954
Produits intersectoriels	194	179
Bell	17 642	17 133
Bell Aliant	2 761	2 775
Éliminations intersectorielles	(428)	(411)
BCE	19 975	19 497

(1) En 2012, nous avons commencé à inclure les produits tirés des services de télé dans les produits tirés des services de données, afin d'harmoniser nos méthodes de présentation de l'information financière avec celles de nos pairs. Par conséquent, nous avons reclassé les produits des activités ordinaires de 2011 par gammes de produits.

Note 4 COÛTS OPÉRATIONNELS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2012	2011
Coûts de la main-d'œuvre			
Salaires et impôts et avantages connexes		(4 099)	(4 037)
Coûts des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (déduction faite des montants incorporés dans le coût de l'actif)	20	(225)	(241)
Autres coûts de la main-d'œuvre ⁽¹⁾		(894)	(911)
Moins :			
Main-d'œuvre incorporée dans le coût de l'actif		878	830
Total des coûts de la main-d'œuvre		(4 340)	(4 359)
Coût des ventes ⁽²⁾		(5 875)	(5 631)
Autres coûts opérationnels ⁽³⁾		(1 877)	(1 878)
Total des coûts opérationnels		(12 092)	(11 868)

(1) Les autres coûts de la main-d'œuvre incluent les coûts liés aux entrepreneurs et à l'impartition.

(2) Le coût des ventes inclut les coûts des appareils sans fil et d'autre équipement vendus, les coûts liés au réseau et au contenu ainsi que les paiements versés à d'autres entreprises de télécommunications.

(3) Les autres coûts opérationnels incluent les frais relatifs à la commercialisation, à la publicité et aux commissions de vente, les créances irrécouvrables, les taxes autres que l'impôt sur le résultat, les coûts relatifs aux technologies de l'information, les honoraires ainsi que les loyers.

Les coûts opérationnels comprennent des dépenses de recherche et développement de 227 millions \$ et de 229 millions \$ pour 2012 et 2011, respectivement.

Note 5 COÛTS LIÉS AUX INDEMNITÉS DE DÉPART, AUX ACQUISITIONS ET AUTRES

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Coûts liés aux indemnités de départ	(107)	(191)
Coûts liés aux acquisitions et autres	(26)	(218)
Total des coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(133)	(409)

Coûts liés aux indemnités de départ

Les coûts liés aux indemnités de départ se composent des paiements versés aux employés relatifs à des mesures de réduction volontaire ou involontaire de la main-d'œuvre.

Coûts liés aux acquisitions et autres

Les coûts liés aux acquisitions se composent des coûts de transaction, dont les frais juridiques et bancaires, liés aux acquisitions effectuées ou possibles, des coûts liés aux indemnités de départ d'employés

dans le cadre de l'acquisition ou de la vente d'une entreprise, ainsi que des coûts relatifs à l'intégration d'entreprises acquises dans les activités opérationnelles de Bell, lorsque ces coûts sont importants.

Les autres coûts se composent des coûts liés aux locaux relatifs à la réinstallation d'employés et à la fermeture de locaux rendus inutiles par suite des mesures de réduction de la main-d'œuvre, ainsi que de certains autres coûts.

Les coûts liés aux acquisitions et autres pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 comprennent un montant de 164 millions \$ lié à l'obligation au titre des avantages tangibles exigée par le CRTC, qui est décrite à la note 27, intitulée *Acquisition de CTV*.

Note 6 CHARGE D'INTÉRÊTS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Charge d'intérêts sur la dette à long terme	(792)	(774)
Charge d'intérêts sur les autres dettes	(92)	(91)
Intérêts capitalisés	19	12
Total de la charge d'intérêts	(865)	(853)

La charge d'intérêts sur la dette à long terme comprend les intérêts sur des contrats de location-financement de 158 millions \$ et de 144 millions \$ en 2012 et en 2011, respectivement.

Les intérêts capitalisés ont été calculés selon un taux moyen de 5,25 % et de 5,70 % en 2012 et en 2011, respectivement, ce qui reflète le taux d'intérêt moyen pondéré sur l'encours de notre dette à long terme.

Note 7 AUTRES PRODUITS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2012	2011
Profits sur placements		256	89
Profit lié à la valeur de marché sur les couvertures économiques, montant net		22	75
Pertes sur la cession ou la mise hors service de logiciels et d'immobilisations corporelles		(36)	(45)
Produits d'intérêts		6	21
Dépréciation d'actifs		3	(33)
Produits sur participations mises en équivalence	14	1	24
Autres		18	(2)
Autres produits		270	129

Profits sur placements

En décembre 2012, Inukshuk Limited Partnership (Inukshuk), une coentreprise détenue à 50 % par BCE, a vendu un certain nombre de licences d'utilisation du spectre et de l'équipement réseau à ses propriétaires à la juste valeur de marché. BCE et l'entrepreneur, qui n'est pas une partie liée, ont chacun acheté une quote-part de 50 % des actifs d'une juste valeur de marché de 1 181 millions \$ et d'une valeur comptable de 250 millions \$. Par conséquent, BCE a comptabilisé les éléments suivants :

- un profit sur placements de 233 millions \$ représentant la quote-part de 50 % de BCE du profit d'Inukshuk lié aux actifs vendus à l'entrepreneur qui n'est pas une partie liée;

- des licences d'utilisation du spectre et de l'équipement réseau de 358 millions \$, ce qui représente la juste valeur des actifs acquis, moins la quote-part de BCE du profit d'Inukshuk;
- une diminution de 125 millions \$ de ses placements dans Inukshuk, ce qui représente la valeur comptable des actifs vendus.

Un profit d'un montant de 89 millions \$ a été réalisé en 2011 sur notre participation auparavant détenue de 15 % dans CTV à la date d'acquisition. Nous avons donc reclassé des profits latents de 89 millions \$ du poste *Cumul des autres éléments du résultat global* au poste *Autres produits*.

Dépréciation d'actifs

Les charges pour dépréciation de 33 millions \$ en 2011 se composent principalement des éléments suivants :

- une charge pour dépréciation de 17 millions \$ du goodwill attribué à une UGT des Services sur fil de Bell qui cessera ses activités opérationnelles en 2013;
- une charge pour dépréciation de 14 millions \$ liée à notre bureau périphérique Westwinds, à Calgary, qui fait l'objet d'un contrat de location-financement en raison d'un arrangement visant à sous-louer intégralement les lieux. Cette charge a été déterminée

en comparant la valeur comptable de notre participation dans le contrat de location à sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, déterminée par le calcul des futurs flux de trésorerie actualisés attendus au moyen d'un taux d'actualisation de 3,8 % pour la période allant du 1^{er} mars 2011 au 1^{er} novembre 2028. La valeur comptable de notre participation dans le contrat de location se chiffrait à 67 millions \$ avant la dépréciation. En juin 2012, le sous-locataire occupait la propriété et avait pris en charge la majeure partie de notre obligation au titre du contrat de location, et l'actif est maintenant considéré comme étant vendu.

Note 8 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les composantes importantes de l'impôt sur le résultat déduites du résultat net.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Impôt exigible		
Impôt exigible	(817)	(758)
Règlement de positions fiscales incertaines	131	158
Modification des estimations liée aux périodes antérieures	48	63
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	2	–
Autres	–	12
Impôt différé		
Montant d'impôt différé afférent à la naissance et au renversement de différences temporaires	(30)	(79)
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	(37)	–
Modification des estimations liée aux périodes antérieures	(39)	(28)
Comptabilisation et utilisation des reports en avant de pertes	(130)	(75)
Règlement de positions fiscales incertaines	52	–
Autres	(5)	(13)
Total de l'impôt sur le résultat	(825)	(720)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le montant déclaré de l'impôt sur le résultat dans les comptes de résultat et le montant de l'impôt sur le résultat calculé au moyen des taux d'imposition prévus par la loi de 26,6 % en 2012 et de 28,2 % en 2011. La diminution du taux d'imposition prévu par la loi s'explique par une réduction du taux fédéral de 1,5 % qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le taux d'imposition prévu par la loi est le taux d'imposition combiné au Canada applicable dans les territoires où nous exerçons nos activités.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Bénéfice avant impôt sur le résultat	3 878	3 294
Taux d'imposition applicable	26,6 %	28,2 %
Impôt sur le résultat calculé aux taux prévus par la loi applicables	(1 032)	(929)
Tranche non imposable des profits sur placements	66	25
Règlement de positions fiscales incertaines	183	158
Incidence de la modification du taux d'imposition des sociétés provincial	(35)	–
Modification des estimations liée aux périodes antérieures	9	35
Autres	(16)	(9)
Total de l'impôt sur le résultat	(825)	(720)
Taux d'imposition moyen effectif	21,3 %	21,9 %

Le tableau suivant présente l'impôt exigible et différé total lié aux éléments comptabilisés hors des comptes de résultat.

AUX 31 DÉCEMBRE	2012		2011		PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE
	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	DÉFICIT	
Impôt exigible	231	2	267	1	–
Impôt différé	230	3	(25)	6	4
Total de l'économie d'impôt	461	5	242	7	4

Le tableau suivant présente l'impôt différé résultant des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs comptabilisés dans les états de la situation financière et leur valeur fiscale correspondante ainsi que les reports en avant de pertes fiscales.

PASSIF NET D'IMPÔT DIFFÉRÉ	REPORTS EN AVANT DE PERTES AUTRES QU'EN CAPITAL	RÉGIMES D'AVAN- TAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI	IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLLES À DURÉE D'UTILITÉ IN- DÉTERMINÉE	IMMOBILISA- TIONS COR- PORELLLES ET IMMOBILISA- TIONS INCOR- PORELLLES À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE	CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTIS- SEMENT	REPORT DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES ⁽¹⁾	AUTRES	TOTAL
1 ^{er} janvier 2011	219	836	(808)	(284)	(137)	(104)	253	(25)
Compte de résultat	(75)	(55)	(43)	(98)	31	7	38	(195)
Autres éléments du résultat global	–	(14)	–	–	–	–	(11)	(25)
Déficit	–	–	–	–	–	–	6	6
Acquisition de CTV	90	23	(361)	(51)	–	–	63	(236)
Participation ne donnant pas le contrôle	–	–	–	–	–	–	4	4
Autres	–	–	–	–	–	–	(81)	(81)
31 décembre 2011	234	790	(1 212)	(433)	(106)	(97)	272	(552)
Compte de résultat	(130)	(24)	(57)	(20)	46	9	(13)	(189)
Autres éléments du résultat global	–	231	–	–	–	–	(1)	230
Déficit	–	–	–	–	–	–	3	3
Autres	–	–	–	–	–	–	(9)	(9)
31 décembre 2012	104	997	(1 269)	(453)	(60)	(88)	252	(517)

(1) La fin de l'exercice de certaines sociétés qui sont des filiales de Bell Aliant diffère de la fin de l'exercice de la société de personnes. Cela se traduit par un report du résultat de la société de personnes à des fins fiscales.

Au 31 décembre 2012, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 484 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 104 millions \$, dont une tranche de 86 millions \$ découlait de Bell Média, sur un montant d'environ 400 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2025 à 2032.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé pour un montant d'environ 84 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2016 à 2030.

Au 31 décembre 2012, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 772 millions \$, qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

Au 31 décembre 2011, BCE avait des reports en avant de pertes autres qu'en capital d'un montant de 965 millions \$.

- Nous avons comptabilisé un actif d'impôt différé de 234 millions \$, dont une tranche de 116 millions \$ découlait de Bell Aliant, sur un montant d'environ 870 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ces reports en avant de pertes autres qu'en capital viennent à échéance en montants annuels variables de 2026 à 2031.
- Nous n'avons pas comptabilisé d'actif d'impôt différé pour un montant d'environ 95 millions \$ de reports en avant de pertes autres qu'en capital. Ce solde vient à échéance en montants annuels variables de 2016 à 2030.

Au 31 décembre 2011, BCE avait des reports en avant de pertes en capital non comptabilisés d'un montant de 1 278 millions \$, qui peut être reporté en avant de façon indéfinie.

Note 9 BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau suivant présente les composantes utilisées dans le calcul du bénéfice par action ordinaire de base et dilué pour le bénéfice attribuable aux actionnaires ordinaires.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires – de base	2 624	2 221
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	2,200	2,0450
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – de base	774,3	771,4
Exercice présumé d'options sur actions ⁽¹⁾	0,3	0,4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué	774,6	771,8

(1) Le calcul de l'exercice présumé d'options sur actions prend en compte l'incidence du coût de rémunération futur moyen non comptabilisé des options ayant un effet dilutif. Il exclut toutes les options dont l'effet est antidilutif, soit les options qui ne seront pas exercées puisque leur prix d'exercice est plus élevé que la valeur de marché moyenne de l'action ordinaire de BCE. Le nombre d'options exclues totalisait 2 651 928 en 2012 et 17 070 en 2011.

Note 10 CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Créances clients ⁽¹⁾	2 975	3 021
Provision pour créances douteuses	(97)	(105)
Provision au titre des ajustements de produits des activités ordinaires	(90)	(74)
CII	25	176
Autres débiteurs	97	95
Total des créances clients et autres débiteurs	2 910	3 113

(1) La note 18, intitulée Dette à court terme, présente le détail des créances clients titrisées.

Note 11 STOCKS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Produits en cours	70	64
Produits finis	347	391
Provision	(25)	(28)
Total des stocks	392	427

Le montant total des stocks passés en charges par la suite dans le poste *Coût des ventes* se chiffrait à 2 385 millions \$ en 2012 et à 2 380 millions \$ en 2011.

Note 12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL ⁽¹⁾
COÛT				
1 ^{er} janvier 2012	50 241	4 134	1 164	55 539
Ajouts	2 576	54	1 529	4 159
Transferts	1 191	49	(1 491)	(251)
Mises hors service et cessions	(539)	(32)	–	(571)
31 décembre 2012	53 469	4 205	1 202	58 876
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2012	34 851	1 903	–	36 754
Amortissement des immobilisations corporelles	2 526	148	–	2 674
Mises hors service et cessions	(486)	(29)	–	(515)
Autres	(52)	8	–	(44)
31 décembre 2012	36 839	2 030	–	38 869
VALEUR COMPTABLE NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2012	15 390	2 231	1 164	18 785
Au 31 décembre 2012	16 630	2 175	1 202	20 007

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	INFRASTRUCTURE ET ÉQUIPEMENT RÉSEAU	TERRAINS ET BÂTIMENTS	ACTIFS EN COURS DE CONSTRUCTION	TOTAL ⁽¹⁾
COÛT				
1 ^{er} janvier 2011	47 709	3 851	870	52 430
Ajouts	1 734	72	1 493	3 299
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	170	251	33	454
Transferts	1 024	(21)	(1 232)	(229)
Mises hors service et cessions	(396)	(19)	–	(415)
31 décembre 2011	50 241	4 134	1 164	55 539
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CUMULÉ				
1 ^{er} janvier 2011	32 873	1 782	–	34 655
Amortissement des immobilisations corporelles	2 400	138	–	2 538
Mises hors service et cessions	(342)	(18)	–	(360)
Autres	(80)	1	–	(79)
31 décembre 2011	34 851	1 903	–	36 754
VALEUR COMPTABLE NETTE				
Au 1 ^{er} janvier 2011	14 836	2 069	870	17 775
Au 31 décembre 2011	15 390	2 231	1 164	18 785

(1) Ces données comprennent les actifs détenus en vertu des contrats de location-financement.

Contrats de location-financement

Les principaux contrats de location-financement de BCE concernent les satellites et les locaux à bureaux. La durée des baux visant les bureaux est habituellement de 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites, utilisés pour fournir des services de programmation aux clients de Bell Télé, ont une durée de 12 à 15 ans. Les contrats de location liés aux satellites ne peuvent pas être annulés.

Le tableau suivant présente les ajouts aux actifs détenus en vertu de contrats de location-financement ainsi que leur valeur comptable nette.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	AJOUTS		VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2012	2011	2012	2011
Infrastructure et équipement réseau	814	263	1 596	913
Terrains et bâtiments	–	5	596	634
Total	814	268	2 192	1 547

Le tableau suivant présente un rapprochement de nos paiements minimaux futurs au titre de la location et de la valeur actualisée de nos obligations au titre des contrats de location-financement.

AU 31 DÉCEMBRE 2012	2013	2014	2015	2016	2017	PAR LA SUITE	TOTAL
Paiements minimaux futurs au titre de la location	548	431	267	236	235	1 837	3 554
Moins :							
Charges financières futures	(162)	(147)	(134)	(125)	(116)	(525)	(1 209)
Valeur actualisée des obligations futures au titre des contrats de location	386	284	133	111	119	1 312	2 345

Note 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
	LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	AUTRES	ÉMISSIONS ET LONGS MÉTRAGES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES D'UTILISATION DU SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO-DIFFUSION	TOTAL	
COÛT										
1 ^{er} janvier 2012	5 788	847	278	364	7 277	2 242	1 687	1 293	5 222	12 499
Ajouts	225	–	–	437	662	–	345	–	345	1 007
Transferts	354	–	–	–	354	–	–	–	–	354
Mises hors service et cessions	(418)	–	(8)	–	(426)	–	–	–	–	(426)
Amortissement inclus dans les coûts opérationnels	–	–	–	(538)	(538)	–	–	–	–	(538)
31 décembre 2012	5 949	847	270	263	7 329	2 242	2 032	1 293	5 567	12 896
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CUMULÉ										
1 ^{er} janvier 2012	4 140	274	72	–	4 486	–	–	–	–	4 486
Amortissement	642	51	21	–	714	–	–	–	–	714
Mises hors service et cessions	(411)	–	(8)	–	(419)	–	–	–	–	(419)
Autres	28	–	–	–	28	–	–	–	–	28
31 décembre 2012	4 399	325	85	–	4 809	–	–	–	–	4 809
VALEUR COMPTABLE NETTE										
1 ^{er} janvier 2012	1 648	573	206	364	2 791	2 242	1 687	1 293	5 222	8 013
31 décembre 2012	1 550	522	185	263	2 520	2 242	2 032	1 293	5 567	8 087

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011	À DURÉE D'UTILITÉ DÉTERMINÉE					À DURÉE D'UTILITÉ INDÉTERMINÉE				TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
	LOGICIELS	RELATIONS CLIENTS	AUTRES	ÉMISSIONS ET LONGS MÉTRAGES	TOTAL	MARQUE DE COMMERCE	LICENCES D'UTILISA- TION DU SPECTRE ET AUTRES	LICENCES DE RADIO- DIFFUSION	TOTAL	
COÛT										
1 ^{er} janvier 2011	5 210	846	218	–	6 274	2 024	1 687	–	3 711	9 985
Ajouts	244	–	–	330	574	–	–	–	–	574
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	70	–	65	416	551	218	–	1 293	1 511	2 062
Transferts	336	3	(5)	–	334	–	–	–	–	334
Mises hors service et cessions	(72)	(2)	–	–	(74)	–	–	–	–	(74)
Amortissement inclus dans les coûts opérationnels	–	–	–	(382)	(382)	–	–	–	–	(382)
31 décembre 2011	5 788	847	278	364	7 277	2 242	1 687	1 293	5 222	12 499
AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES CUMULÉ										
1 ^{er} janvier 2011	3 505	224	55	–	3 784	–	–	–	–	3 784
Amortissement	656	50	17	–	723	–	–	–	–	723
Mises hors service et cessions	(70)	(2)	–	–	(72)	–	–	–	–	(72)
Autres	49	2	–	–	51	–	–	–	–	51
31 décembre 2011	4 140	274	72	–	4 486	–	–	–	–	4 486
VALEUR COMPTABLE NETTE										
1 ^{er} janvier 2011	1 705	622	163	–	2 490	2 024	1 687	–	3 711	6 201
31 décembre 2011	1 648	573	206	364	2 791	2 242	1 687	1 293	5 222	8 013

Note 14 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

Les Réseaux Q9 Inc. (Q9)

En octobre 2012, un groupe d'investisseurs comprenant BCE, le conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (Teachers'), Providence Equity Partners LLC (Providence) et Madison Dearborn Partners LLC (Madison Dearborn) a conclu son acquisition de Q9, un exploitant canadien de centres de données. Du prix d'achat de 1,1 milliard \$, Teachers', Providence et Madison Dearborn ont fourni conjointement 430 millions \$ du financement en capitaux propres, et BCE en a fourni 185 millions \$. Un nouveau financement par emprunt obtenu par Q9 a également contribué à financer une partie du prix d'acquisition. Notre participation de 35,3 % dans Q9 est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Parallèlement à la clôture de cette acquisition, BCE et ses partenaires ont réglé les procédures relatives à l'indemnité de rupture inverse amorcées en 2008 par suite de la résiliation de la proposition de transformation de BCE en société fermée. En vertu de ce règlement, BCE s'est vu octroyer certaines contreparties autres qu'en espèces, dont une participation accrue dans Q9 et une option lui permettant d'acquérir dans l'avenir la totalité de la participation de ses partenaires dans Q9 à une évaluation avantageuse.

Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE)

En août 2012, BCE, avec le Fonds Unitaire BCE (Fonds Unitaire), dans le cadre d'une entente de copropriété avec Rogers Communications Inc. (Rogers), a acquis une participation nette de 75 % dans MLSE. Le montant net de l'apport en espèces de BCE s'est élevé à 398 millions \$ au total. Grâce à une entente de co-investissement avec BCE, le Fonds Unitaire, une fiducie indépendante qui détient les placements de la caisse de retraite assurant le service des obligations du groupe BCE au titre des prestations de retraite, a versé 135 millions \$ pour l'acquisition de MLSE. BCE et le Fonds Unitaire détiennent une participation totale de 37,5 % dans MLSE par l'intermédiaire d'une société de portefeuille contrôlée par BCE dans laquelle BCE et le Fonds Unitaire détiennent une participation d'environ 75 % et 25 %, respectivement. BCE a comptabilisé un placement dans MLSE totalisant 533 millions \$ ainsi qu'un passif de 135 millions \$ au titre de l'obligation de BCE de racheter la participation du Fonds Unitaire à un prix au moins équivalent au prix minimal convenu si ce dernier exerçait son option de vente. BCE comptabilise la participation de 37,5 % dans MLSE au moyen de la méthode de la mise en équivalence. L'obligation de rachat est comptabilisée dans le poste *Autres passifs non courants* et est évaluée à la valeur de marché à chaque période de présentation de l'information financière. Le profit ou la perte est comptabilisé au poste *Autres produits*.

Comme l'exigent les modalités liées à l'approbation de l'acquisition de MLSE par la Ligue nationale de hockey, les droits de gouvernance de BCE relatifs à notre participation dans le Club de hockey Les Canadiens de Montréal ont été modifiés. Bien que notre participation dans le Club de hockey Les Canadiens de Montréal

demeure inchangée, nous ne sommes plus en mesure d'exercer une influence notable sur ses activités opérationnelles. Ainsi, le placement a été reclassé du poste *Participations dans des entreprises associées* au poste *Placements disponibles à la vente* et il est inclus dans le poste *Autres actifs non courants*.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière en ce qui a trait aux entreprises associées et aux coentreprises de BCE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES ⁽¹⁾	
	2012	2011
Actif	4 136	1 338
Passif	2 198	582
Total de l'actif net	1 938	756
Quote-part de l'actif net de BCE	897	307
Produits des activités ordinaires	546	490
Charges	(534)	(407)
Total du bénéfice net	12	83
Quote-part du bénéfice net de BCE	1	24

(1) Pour obtenir une liste des entreprises associées et des coentreprises, se reporter à la note 26, intitulée Transactions entre parties liées.

Note 15 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2012	2011
Actifs du régime d'avantages postérieurs à l'emploi	20	106	31
Placements dans des sociétés cotées en Bourse et dans des sociétés fermées disponibles à la vente		96	41
Effets à long terme et autres débiteurs		41	49
Bureau périphérique Westwinds détenu en vue de la vente	7	–	57
Actifs dérivés		219	203
Autres		175	248
Total des autres actifs non courants		637	629

Note 16 GOODWILL

Le tableau suivant présente les détails portant sur les variations de la valeur comptable du goodwill pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011.

	NOTE	SERVICES SUR FIL DE BELL	SERVICES SANS FIL DE BELL	BELL MÉDIA	BELL ALIANT	DONNÉES CONSOLIDÉES
Solde au 1 ^{er} janvier 2011		2 535	2 302	–	969	5 806
Acquisitions et autres		3	–	1 393	–	1 396
Dépréciation	7	(17)	–	–	–	(17)
Solde aux 31 décembre 2011 et 2012		2 521	2 302	1 393	969	7 185

Note 17 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2012	2011
Dettes fournisseurs et charges à payer		2 028	2 088
Rémunération à payer		608	578
Produits différés		719	685
Impôt à payer		136	106
Coûts liés aux indemnités de départ et autres à payer		51	115
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	22	53	63
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	22, 27	62	62
Autres passifs courants		258	380
Total des dettes fournisseurs et autres passifs		3 915	4 077

Note 18 DETTE À COURT TERME

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	TAUX D'INTÉRÊT MOYEN PONDÉRÉ	2012	2011
Avances bancaires		2,67 %	221	–
Effets à payer		1,15 %	477	321
Total des avances bancaires et des effets à payer			698	321
Emprunt garanti par des créances clients		1,79 %	935	950
Tranche à court terme de la dette à long terme ⁽¹⁾				
Bell Canada		5,31 %	401	808
Bell Aliant		5,38 %	100	32
			501	840
Prime/escompte non amorti(e), montant net			8	2
Coûts d'émission de titres d'emprunt non amortis			(6)	(7)
Total de la tranche à court terme de la dette à long terme	19		503	835
Total de la dette à court terme			2 136	2 106

(1) La tranche à court terme de la dette à long terme comprend la tranche à court terme des contrats de location-financement de 386 millions \$ au 31 décembre 2012 et de 293 millions \$ au 31 décembre 2011.

Restrictions

Certaines des conventions de crédit :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous obligent à offrir de rembourser et d'annuler les conventions de crédit à la suite d'un changement de contrôle de BCE ou de Bell Canada.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

Créances clients titrisées

Les créances clients titrisées de Bell Canada et de Bell Aliant sont comptabilisées en tant qu'emprunts renouvelables à taux variables garantis par certaines créances clients et viennent à échéance le 13 mai 2014 et le 30 novembre 2016, respectivement.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients titrisées.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	BELL CANADA		BELL ALIANT	
	2012	2011	2012	2011
Taux d'intérêt moyen ⁽¹⁾	1,82 %	1,88 %	1,51 %	1,58 %
Créances clients affectées en garantie	2 058	2 125	181	187

(1) Les taux d'intérêt de Bell et de Bell Aliant diffèrent, car les modalités des emprunts renouvelables sont différentes.

Bell Canada et Bell Aliant continuent d'assurer la gestion de ces créances clients. Le droit des acheteurs à l'égard du recouvrement de ces créances clients a priorité de rang sur celui de Bell Canada et de Bell Aliant, ce qui veut dire que Bell Canada et Bell Aliant sont exposés à certains risques de non-paiement à l'égard des montants titrisés. Bell Canada et Bell Aliant ont apporté diverses améliorations aux termes de crédit, comme le surdimensionnement et la subordination de leurs droits conservés.

Les acheteurs réinvestiront les montants perçus en achetant des droits additionnels dans les créances clients de Bell Canada et de Bell Aliant jusqu'à l'expiration des conventions de créances clients titrisées. Les acheteurs et leurs investisseurs n'ont aucun autre recours quant aux autres actifs de Bell Canada et de Bell Aliant dans l'éventualité d'un défaut de paiement par des clients.

Facilités de crédit

Bell Canada et Bell Aliant peuvent émettre, en vertu de leurs programmes d'emprunts sous forme de papier commercial, des effets jusqu'à concurrence du montant net disponible de leurs facilités de crédit bancaire renouvelables engagées. Le montant total de ces facilités de crédit bancaire renouvelables engagées peut être prélevé en tout temps.

Le tableau suivant présente un sommaire du total de nos facilités de crédit bancaire au 31 décembre 2012.

	MONTANT TOTAL DISPONIBLE	MONTANT PRÉLEVÉ	LETTRES DE CRÉDIT	EMPRUNTS SOUS FORME DE PAPIER COMMERCIAL EN COURS	MONTANT NET DISPONIBLE
Facilités de crédit engagées					
Bell Canada ⁽¹⁾					
Facilité renouvelable qui soutient le programme d'emprunts sous forme de papier commercial	2 500	–	280	475	1 745
Autres	53	–	6	–	47
Bell Aliant ⁽¹⁾					
Facilité renouvelable	750	221	192	–	337
Autres	138	–	138	–	–
Total des facilités de crédit engagées	3 441	221	616	475	2 129
Facilités de crédit non engagées					
Bell Canada	288	–	131	–	157
Bell Aliant	18	–	1	–	17
Total des facilités de crédit non engagées	306	–	132	–	174
Total des facilités de crédit engagées et non engagées	3 747	221	748	475	2 303

(1) La facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien de Bell Canada, d'un montant de 2 500 millions \$, vient à échéance en novembre 2017, et la facilité de crédit bancaire renouvelable engagée de soutien de Bell Aliant, d'un montant de 750 millions \$, vient à échéance en juin 2016.

En outre, Bell Canada a une facilité de crédit bancaire engagée non garantie de trois ans de 2 000 millions \$ exclusivement dédiée au financement d'une partie de l'acquisition proposée d'Astral Media inc. (Astral). Se reporter à la note 25, intitulée *Engagements et éventualités*.

Note 19 DETTE À LONG TERME

NOTE	Taux d'intérêt MOYEN PONDÉRÉ	Échéance	31 DÉCEMBRE 2012	31 DÉCEMBRE 2011
Bell Canada				
Débentures				
Acte de fiducie de 1997	4,77 %	2014–2035	7 350	6 850
Acte de fiducie de 1976	9,59 %	2014–2054	1 250	1 250
Débentures subordonnées	8,21 %	2026–2031	275	275
Contrats de location-financement	7,70 %	2013–2047	2 272	1 898
Autres			227	266
Total – Bell Canada			11 374	10 539
CTV Specialty Television Inc.				
Billets	6,08 %	2014	300	300
Contrats de location-financement	3,72 %	2014–2017	15	6
Total – CTV Specialty Television Inc.			315	306
Bell Aliant				
Débentures, billets et obligations	5,40 %	2013–2037	2 632	2 636
Contrats de location-financement et autres	4,40 %	2013–2017	58	55
Total – Bell Aliant			2 690	2 691
Total de la dette			14 379	13 536
Prime/escompte non amorti(e), montant net			51	63
Coûts d'émission de titres d'emprunt non amortis			(41)	(43)
Moins :				
Tranche à court terme	18		(503)	(835)
Total de la dette à long terme			13 886	12 721

Toutes les débentures et les débentures subordonnées ont été émises en dollars canadiens et portent intérêt à un taux fixe. Les paiements d'intérêts sur la dette, dont le montant en capital s'élève à 700 millions \$, ont fait l'objet d'un swap, faisant ainsi passer le taux fixe à un taux variable. Se reporter à la note 22, intitulée *Gestion financière et des capitaux*, pour obtenir plus de détails.

Restrictions

Certaines des conventions de titres d'emprunt :

- nous obligent à respecter des ratios financiers précis;
- nous imposent des clauses restrictives et prévoient des tests de maintenance et de nouvelle émission;
- nous obligent à faire une offre de rachat de certaines séries de débentures à la suite d'un événement donnant lieu à un changement de contrôle, tel qu'il est défini dans les conventions de titres d'emprunt pertinentes.

Nous nous conformons à toutes les modalités et restrictions.

Bell Canada

Toutes les débentures en circulation sont émises en vertu d'actes de fiducie et sont non garanties. Toutes les débentures sont émises en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Canada avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

Le 11 février 2013, Bell Canada a remboursé par anticipation ses débentures de série EA à 10,0 % en circulation émises en vertu de son acte de fiducie de 1976, dont le capital s'établissait à 150 millions \$ et qui venaient à échéance le 15 juin 2014. Nous avons inscrit une charge de 17 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé qui sera incluse au poste *Autres produits*.

Le 18 juin 2012, Bell Canada a émis, en vertu de son acte de fiducie de 1997, des débentures de série M-25 à 3,35 %, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 18 juin 2019.

Le 15 décembre 2011, Bell Canada a remboursé ses débentures de série M-12 à 6,90 % venues à échéance, en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le montant du capital en cours s'élevait à 250 millions \$.

Le 19 mai 2011, Bell Canada a émis des débentures de série M-23 à 3,65 %, en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 19 mai 2016, et des débentures de série M-24 à 4,95 %, en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 500 millions \$ et qui viennent à échéance le 19 mai 2021.

Le 16 mars 2011, Bell Canada a émis des débentures de série M-22 à 4,40 %, en vertu de son acte de fiducie de 1997, dont le capital s'établissait à 1 milliard \$ et qui viennent à échéance le 16 mars 2018.

Contrats de location-financement

Un nouveau satellite a été mis en service le 15 juin 2012. Au cours du deuxième trimestre de 2012, Bell Canada a comptabilisé une obligation au titre d'un contrat de location-financement de 476 millions \$ et un actif de 572 millions \$, y compris des coûts liés au lancement et à la mise en service incorporés dans le coût de l'actif de 96 millions \$.

CTV Specialty Television Inc.

Les billets et la facilité de crédit renouvelable de CTV Specialty Television Inc. (CTV Specialty) sont garantis par la totalité des actifs actuels et futurs de CTV Specialty et de ses filiales en propriété exclusive. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable des actifs de CTV Specialty excédait les montants dus.

Bell Aliant

Tous les billets, débetures et obligations en circulation sont émis en vertu d'actes de fiducie et sont non garantis, à l'exception des débetures de Télébec, société en commandite, d'un montant de 100 millions \$, qui sont garanties par une hypothèque sur un bien situé dans la province de Québec. Tous les billets, débetures et obligations sont émis en séries, et certaines séries sont rachetables au gré de Bell Aliant avant l'échéance, au prix, au moment et aux conditions précisés pour chaque série.

Le 26 avril 2011, Bell Aliant a émis des billets à moyen terme à 4,88 % d'un montant en capital de 300 millions \$, qui viennent à échéance le 26 avril 2018. Le produit net a servi au remboursement anticipé partiel des billets à moyen terme à 4,72 % d'un montant en capital de 300 millions \$. Le montant du capital en cours restant, soit 105 millions \$, a été remboursé le 26 septembre 2011. Nous avons inscrit une charge de 4 millions \$ au titre de la prime au remboursement anticipé au poste *Autres produits*.

Note 20 RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI**Coût des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**

Nous offrons des prestations de retraite et d'autres avantages à la plupart de nos employés. Ces avantages comprennent des régimes de retraite PD, des régimes de retraite CD et des AAPE. Le tableau ci-dessous présente les charges au titre de ces régimes.

Composantes du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Régimes de retraite PD	(214)	(220)
Régimes de retraite CD	(72)	(61)
AAPE	(6)	(5)
Profit découlant de la modification des régimes AAPE	24	-
Moins :		
Coût des régimes d'avantages incorporé dans le coût de l'actif	43	45
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, inclus dans les coûts opérationnels	(225)	(241)
Autres produits (charges) lié(e)s aux régimes, montant net, comptabilisé(e)s dans les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres	(44)	13
Total du coût des services rendus au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(269)	(228)

Composantes des charges financières au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Intérêt lié aux obligations	(877)	(887)	(81)	(86)	(958)	(973)
Rendement attendu des actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1 056	1 018	13	14	1 069	1 032
Produits financiers (charges financières) au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, montant net	179	131	(68)	(72)	111	59

Les états du résultat global comprennent les montants suivants, avant impôt sur le résultat.

	2012	2011
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 1 ^{er} janvier	(2 297)	(1 358)
Pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	(1 846)	(962)
Diminution de l'effet de la limite de l'actif	155	23
Pertes cumulées comptabilisées directement dans les capitaux propres aux 31 décembre	(3 988)	(2 297)

(1) Les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les états du résultat global s'élèvent à 4 240 millions \$ en 2012 et à 2 394 millions \$ en 2011.

Composantes (des obligations) des actifs au titre des avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente les variations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et les variations de la juste valeur des actifs des régimes.

	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, au début	(17 472)	(16 298)	(1 638)	(1 608)	(19 110)	(17 906)
Coût des services rendus au cours de la période	(214)	(220)	(6)	(5)	(220)	(225)
Intérêt lié aux obligations	(877)	(887)	(81)	(86)	(958)	(973)
Pertes actuarielles ⁽¹⁾	(1 996)	(647)	(81)	(9)	(2 077)	(656)
(Perte nette) profit net sur réduction	(44)	13	24	–	(20)	13
Regroupements d'entreprises	–	(420)	–	(1)	–	(421)
Versements des prestations	1 069	992	75	77	1 144	1 069
Cotisations des employés	(7)	(8)	–	–	(7)	(8)
Autres	(1)	3	–	(6)	(1)	(3)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, à la fin	(19 542)	(17 472)	(1 707)	(1 638)	(21 249)	(19 110)
Juste valeur des actifs des régimes, au début	16 384	14 835	207	209	16 591	15 044
Rendement attendu des actifs des régimes ⁽²⁾	1 056	1 018	13	14	1 069	1 032
Gains actuariels (pertes actuarielles)	229	(244)	2	(14)	231	(258)
Regroupements d'entreprises	–	329	–	–	–	329
Versements des prestations	(1 069)	(992)	(75)	(77)	(1 144)	(1 069)
Cotisations de l'employeur	1 120	1 435	73	75	1 193	1 510
Cotisations des employés	7	8	–	–	7	8
Transferts à des régimes de retraite CD	–	(5)	–	–	–	(5)
Juste valeur des actifs des régimes, à la fin	17 727	16 384	220	207	17 947	16 591
Déficit des régimes	(1 815)	(1 088)	(1 487)	(1 431)	(3 302)	(2 519)
Effet de la limite de l'actif	(14)	(169)	–	–	(14)	(169)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, à la fin	(1 829)	(1 257)	(1 487)	(1 431)	(3 316)	(2 688)
Actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi inclus dans les autres actifs non courants	106	31	–	–	106	31
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(1 935)	(1 288)	(1 487)	(1 431)	(3 422)	(2 719)

(1) Les pertes actuarielles comprennent les pertes actuarielles de 12 millions \$ en 2012 et les gains actuariels de 90 millions \$ en 2011.

(2) Le rendement réel des actifs des régimes s'est chiffré à 1 300 millions \$ en 2012 et à 774 millions \$ en 2011.

Principales informations historiques

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE	2010
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(17 906)
Juste valeur des actifs des régimes	15 044
Déficit des régimes	(2 862)
Ajustements liés à l'expérience découlant des passifs du régime	(69)
Ajustements liés à l'expérience découlant des actifs du régime	560

Coût lié à la situation de capitalisation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le tableau suivant présente la situation de capitalisation de nos obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	CAPITALISÉS		PARTIELLEMENT CAPITALISÉS ⁽¹⁾		SANS CAPITALISATION ⁽²⁾		TOTAL	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Valeur actualisée des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(19 007)	(17 005)	(1 868)	(1 735)	(374)	(370)	(21 249)	(19 110)
Juste valeur des actifs des régimes	17 697	16 360	250	231	–	–	17 947	16 591
Déficit des régimes	(1 310)	(645)	(1 618)	(1 504)	(374)	(370)	(3 302)	(2 519)

(1) Les régimes partiellement capitalisés sont composés des régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction pour les employés admissibles et des AAPE. La société capitalise partiellement les régimes de retraite complémentaires à l'intention des membres de la haute direction par le biais de lettres de crédit et d'un compte lié à une convention de retraite auprès de l'Agence du revenu du Canada. Certaines prestations d'assurance vie payées sont capitalisées par des contrats d'assurance vie.

(2) Nos régimes sans capitalisation sont composés des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont des régimes financés par répartition.

Hypothèses importantes

Nous avons utilisé les hypothèses clés qui suivent pour évaluer les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût net des régimes d'avantages pour les régimes de retraite PD et les régimes AAPE. Ces hypothèses portent sur des événements à long terme, ce qui correspond à la nature des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE PD		RÉGIMES AAPE	
	2012	2011	2012	2011
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi				
Taux d'actualisation	4,4 %	5,1 %	4,4 %	5,1 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Pour les exercices clos les 31 décembre				
Coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi				
Taux d'actualisation	5,1 %	5,5 %	5,1 %	5,5 %
Rendement attendu des actifs des régimes	6,8 %	7,0 %	6,8 %	7,0 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Nous avons supposé un taux annuel d'indexation du coût de la vie de 1,75 % en ce qui concerne nos régimes de retraite PD pour 2012 et 2011.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées sont les suivantes :

- une augmentation annuelle de 4,5 % du coût par personne des avantages au titre des soins de santé couverts pour 2012 et pour l'avenir rapproché;
- une augmentation annuelle de 5,0 % pour les retraités de moins de 65 ans et de 4,5 % pour les retraités de plus de 65 ans du coût des médicaments pour 2012 et pour l'avenir rapproché.

Les tendances des coûts des soins de santé présumées ont une incidence importante sur les montants déclarés au titre des régimes de soins de santé.

Le tableau suivant présente l'incidence d'une variation de 1 % des tendances présumées des coûts des soins de santé.

	AUGMENTATION DE 1 %	DIMINUTION DE 1 %
Incidence sur les avantages postérieurs à l'emploi – total du coût des prestations au titre des services et du coût financier	6	(5)
Incidence sur les avantages postérieurs à l'emploi – obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	149	(127)

ANALYSE DE SENSIBILITÉ – TAUX D'ACTUALISATION

À partir de 2013, le taux de rendement à long terme attendu correspondra au taux d'actualisation, comme l'exige IAS 19. Le tableau suivant indique l'incidence d'une augmentation de 0,5 % et d'une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation sur le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour 2013 et sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2013.

	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) SUR LE COÛT NET DES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI POUR 2013	INCIDENCE D'UNE AUGMENTATION (DIMINUTION) DES OBLIGATIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AU 31 DÉCEMBRE 2013
Taux d'actualisation augmenté à 4,9 %		
Services sur fil de Bell	(60)	(1 139)
Services sans fil de Bell	(3)	(24)
Bell Média	(2)	(33)
Bell Aliant	(16)	(296)
Total	(81)	(1 492)
Taux d'actualisation diminué à 3,9 %		
Services sur fil de Bell	56	1 212
Services sans fil de Bell	2	24
Bell Média	2	35
Bell Aliant	15	315
Total	75	1 586

Actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Pour les actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, la stratégie de placement consiste à maintenir un portefeuille diversifié d'actifs, constitué de manière prudente afin de préserver la sécurité des fonds tout en maximisant le rendement à l'intérieur des balises que nous avons établies. L'hypothèse relative au taux de rendement attendu est fondée sur notre politique de répartition des actifs visée et sur les taux de rendement futurs attendus de ces actifs.

Le tableau suivant présente la répartition des actifs de nos régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux 31 décembre 2012 et 2011, les répartitions cibles pour 2012 et le rendement à long terme attendu par catégories d'actifs.

CATÉGORIE D'ACTIFS	MOYENNE PONDÉRÉE DE LA RÉPARTITION CIBLE	POURCENTAGE DU TOTAL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DES RÉGIMES AUX 31 DÉCEMBRE		MOYENNE PONDÉRÉE DU RENDEMENT À LONG TERME ATTENDU
	2012	2012	2011	2012
Titres de capitaux propres	35 % à 55 %	41 %	40 %	10,0 %
Titres d'emprunt	45 % à 65 %	59 %	60 %	3,5 %
Total/moyenne		100 %	100 %	6,8 %

Les titres de capitaux propres comprenaient environ 10 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,06 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2012, et environ 9 millions \$ en actions ordinaires de BCE, ou 0,05 % du total des actifs des régimes, au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, les titres d'emprunt comprenaient environ 14 millions \$ en débetures de Bell Canada et de Bell Aliant, ou 0,08 % du total des actifs des régimes, et environ 19 millions \$ en débetures de Bell Canada et de Bell Aliant, ou 0,12 % du total des actifs des régimes au 31 décembre 2011.

Flux de trésorerie

Nous sommes tenus de voir à la capitalisation adéquate de nos régimes de retraite PD. Nous versons des cotisations dans ces régimes selon diverses méthodes actuarielles du calcul du coût autorisées par les organismes de réglementation des régimes de retraite. Les cotisations reflètent les hypothèses actuarielles concernant le rendement futur des investissements, les projections salariales et les prestations liées aux années de service futures.

Nous contribuons aux régimes de retraite CD au fur et à mesure de la prestation des services par les employés.

Le tableau suivant présente les montants que nous avons versés aux régimes de retraite PD et aux régimes de retraite CD ainsi que les paiements versés aux bénéficiaires en vertu des régimes AAPE.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	RÉGIMES DE RETRAITE		RÉGIMES AAPE	
	2012	2011	2012	2011
Bell Canada	(989)	(1 055)	(64)	(66)
Bell Média	(45)	(30)	–	–
Bell Aliant	(158)	(406)	(9)	(9)
Total	(1 192)	(1 491)	(73)	(75)
Comprenant les éléments suivants :				
Cotisations aux régimes de retraite PD ⁽¹⁾	(1 120)	(1 435)	(73)	(75)
Cotisations aux régimes de retraite CD	(72)	(56)	–	–

(1) Ces données comprennent les cotisations volontaires de 850 millions \$ en 2012 et de 1 065 millions \$ en 2011.

Nous prévoyons faire une cotisation globale d'un montant d'environ 250 millions \$ à nos régimes de retraite PD en 2013, sous réserve de la finalisation d'évaluations actuarielles. En 2013, nous prévoyons verser environ 85 millions \$ aux bénéficiaires en vertu de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et faire une cotisation d'environ 75 millions \$ aux régimes de retraite CD.

Note 21 AUTRES PASSIFS NON COURANTS

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	NOTE	2012	2011
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	22	284	304
Obligation au titre des régimes d'invalidité à long terme ⁽¹⁾		236	220
Produits différés sur les contrats à long terme		98	129
Passifs d'impôt futur		136	326
Passif financier lié à MLSE	14	135	–
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	22, 27	112	174
Autres		428	408
Total des autres passifs non courants		1 429	1 561

(1) En 2012, l'obligation au titre des régimes d'invalidité à long terme a été reclassée du poste Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi au poste Autres passifs non courants. Les montants connexes dans le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie ont également été reclassés.

Note 22 GESTION FINANCIÈRE ET DES CAPITAUX

Gestion financière

Les objectifs de la direction consistent à protéger BCE et ses filiales sur une base consolidée contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié aux fluctuations du cours de l'action.

Dérivés

Nous avons recours à des instruments dérivés pour gérer nos risques de change et de taux d'intérêt et notre risque lié aux fluctuations du cours des actions ordinaires de BCE en vertu de nos régimes de paiement fondé sur des actions. Nous n'utilisons aucun instrument dérivé à des fins de spéculation; par conséquent, nous ne sommes pas exposés aux importants risques de liquidité qui en découlent.

Les instruments dérivés suivants étaient en cours aux 31 décembre 2012 et 2011 :

- des contrats de change à terme utilisés à titre de couverture du risque de change sur la tranche à court terme de notre dette à long terme;
- des contrats de change à terme servant à gérer le risque de change de certains contrats d'approvisionnement;
- des swaps de taux d'intérêt utilisés à titre de couverture du risque de taux d'intérêt sur une tranche de notre dette à long terme;
- des taux d'intérêt fixes sur des émissions de titres d'emprunt futures;
- des contrats à terme sur les actions ordinaires de BCE visant à réduire le risque lié aux flux de trésorerie qui découle des régimes de paiement fondé sur des actions.

En 2012, nous avons comptabilisé une perte de 33 millions \$ liée à l'instrument de couverture relatif à notre couverture de la juste valeur de certaines dettes à long terme et un profit lié à la dette à long terme de 31 millions \$. En 2011, nous avons comptabilisé un profit de 36 millions \$ lié à l'instrument de couverture et une perte liée à la dette à long terme de 42 millions \$.

Risque de crédit

Nous sommes exposés à un risque de crédit découlant de nos activités opérationnelles et de certaines activités de financement, dont l'exposition maximale est représentée par les valeurs comptables inscrites dans les états de la situation financière.

Nous sommes exposés à un risque de crédit si les contreparties à nos créances clients et à nos instruments dérivés sont dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations. La concentration du risque de crédit à l'égard de nos clients est réduite en raison du grand nombre de clients différents que nous comptons. Nous évaluons régulièrement notre risque de crédit et notre exposition à ce risque. Aux 31 décembre 2012 et 2011, le risque de crédit lié aux instruments dérivés était minime. Nous traitons avec des institutions dont la cote de crédit est élevée et, par conséquent, nous prévoyons qu'elles seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

Le tableau suivant présente la variation de la provision pour créances douteuses liée aux créances clients.

AUX 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Solde, au début	(105)	(95)
Ajouts	(126)	(105)
Utilisations	134	100
Acquisition à la suite de regroupements d'entreprises	–	(5)
Solde, à la fin	(97)	(105)

Pour bon nombre de nos clients, les créances clients sont radiées et transférées directement dans les créances irrécouvrables si le débiteur n'a pas été recouvré après une période de temps prédéterminée.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses.

AUX 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Créances clients non en souffrance	2 140	2 132
Créances clients en souffrance qui ne sont pas douteuses		
Moins de 60 jours	351	359
De 60 à 120 jours	364	385
Plus de 120 jours	23	40
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses	2 878	2 916

Risque de liquidité

Nous générons assez de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour financer nos activités et respecter nos obligations à mesure qu'elles viennent à échéance. Nous avons suffisamment de facilités bancaires engagées en place si nos besoins

de liquidités devaient excéder les flux de trésorerie liés à nos activités opérationnelles.

Les passifs financiers dont la durée est de un an ou moins ont été classés à titre de passifs courants et présentés ainsi dans les états de la situation financière.

Le tableau suivant présente une analyse au 31 décembre 2012 des passifs financiers comptabilisés pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

AU 31 DÉCEMBRE 2012	NOTE	2013	2014	2015	2016	2017	PAR LA SUITE	TOTAL
Dettes à long terme		116	1 877	1 377	1 217	1 149	6 298	12 034
Effets à payer et avances bancaires	18	698	–	–	–	–	–	698
Paiements minimaux futurs au titre de la location en vertu de contrats de location-financement	12	548	431	267	236	235	1 837	3 554
Emprunt garanti par des créances clients	18	935	–	–	–	–	–	935
Intérêts à verser sur la dette à long terme, les effets à payer, les avances bancaires et l'emprunt garanti par des créances clients		687	595	532	471	419	4 627	7 331
Passif financier lié à MLSE		–	–	–	–	135	–	135
Encaissements nets d'intérêts sur dérivés		(28)	(25)	(24)	(22)	(11)	–	(110)
Total		2 956	2 878	2 152	1 902	1 927	12 762	24 577

Risque de marché

RISQUE DE CHANGE

Nous utilisons des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la dette libellée en devises. Nous utilisons aussi des contrats de change à terme pour gérer le risque de change lié aux transactions prévues, y compris certains contrats d'approvisionnement.

L'incidence sur le bénéfice net d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain était de 11 millions \$ au 31 décembre 2012, toutes les autres variables restant constantes. L'incidence sur les autres éléments du résultat global d'une variation de 10 % du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain sur la valeur de nos contrats de change à terme se chiffrait à 42 millions \$ au 31 décembre 2012, toutes les autres variables restant constantes.

Le tableau suivant présente d'autres détails sur les swaps de devises et les contrats de change à terme en cours aux 31 décembre 2012 et 2011.

	TYPE DE COUVERTURE	MONNAIE D'ACHAT	MONTANTS À RECEVOIR EN DOLLARS AMÉRICAINS	MONNAIE DE VENTE	MONTANTS À PAYER EN DOLLARS CANADIENS	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Au 31 décembre 2012	Flux de trésorerie	\$ US	408	\$ CA	400	2013	Contrats d'approvisionnement
	Flux de trésorerie	\$ US	117	\$ CA	116	2014	Contrats d'approvisionnement
	Flux de trésorerie	\$ US	50	\$ CA	51	2015 à 2017	Contrats d'approvisionnement
	Économique	\$ US	14	\$ CA	24	2013	Dettes à court terme
			589		591		
Au 31 décembre 2011	Flux de trésorerie	\$ US	659	\$ CA	668	2012	Contrats d'approvisionnement
	Flux de trésorerie	\$ US	380	\$ CA	373	2013	Contrats d'approvisionnement
	Flux de trésorerie	\$ US	70	\$ CA	70	2014 à 2017	Contrats d'approvisionnement
	Économique	\$ US	200	\$ CA	194	2012	Contrats d'approvisionnement
	Économique	\$ US	14	\$ CA	24	2013	Dettes à long terme
			1 323		1 329		

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Nous utilisons des swaps de taux d'intérêt afin de gérer l'ensemble des taux d'intérêt fixes et variables de notre dette. De plus, nous utilisons des taux d'intérêt fixes comme couverture des taux d'intérêt sur des émissions de titres d'emprunt futures. L'incidence sur le bénéfice net et les autres éléments du résultat global d'une hausse ou d'une baisse de 100 points de base était de 18 millions \$ et de

23 millions \$, respectivement, au 31 décembre 2012, toutes les autres variables restant constantes. Les taux d'intérêt fixes, qui viendront à échéance en 2013, représentent des couvertures de flux de trésorerie, dont le montant nominal s'élève à 750 millions \$, et se rapportent à l'émission de titres d'emprunt d'une durée de cinq ans pour lesquels le taux de rendement moyen prévu par le gouvernement du Canada est fixé à 1,36 %. Le tableau suivant présente les swaps de taux d'intérêt en cours aux 31 décembre 2012 et 2011.

	TYPE DE COUVERTURE	MONTANT NOMINAL	TAUX D'INTÉRÊT À RECEVOIR	TAUX D'INTÉRÊT À PAYER	ÉCHÉANCE	ÉLÉMENT COUVERT
Aux 31 décembre 2011 et 2012	Juste valeur	700	5,00 %	Taux CDOR ⁽¹⁾ pour 3 mois + 0,42 %	2017	Dettes à long terme

(1) Taux CDOR : Canadian dollar offered rate

RISQUE LIÉ AUX FLUCTUATIONS DU COURS DE L'ACTION

Nous utilisons des contrats à terme sur actions à titre de couverture économique du risque lié aux flux de trésorerie auquel sont exposées les actions ordinaires de BCE et qui découle des régimes de paiement fondés sur des actions. Se reporter à la note 24, intitulée *Paiements fondés sur des actions*, pour obtenir plus de détails sur nos accords de paiement fondé sur des actions.

L'incidence sur le bénéfice net d'une variation de 10 % du cours de marché de l'action ordinaire de BCE était de 41 millions \$ au 31 décembre 2012, toutes les autres variables restant constantes.

Juste valeur

La juste valeur correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif, réglé, entre des parties bien

informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Certaines évaluations de la juste valeur sont tributaires des hypothèses que nous formulons concernant le montant et l'échelonnement des flux de trésorerie futurs estimatifs et les taux d'actualisation; ces hypothèses correspondent à divers degrés de risque. L'impôt sur le résultat et les autres charges susceptibles d'être engagées à la cession d'instruments financiers ne sont pas reflétés dans les justes valeurs. Par conséquent, les justes valeurs ne correspondent pas aux montants nets qui seraient réalisés advenant le règlement de ces instruments.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et des charges à payer, de la rémunération à payer, des intérêts à verser et des obligations à court terme équivaut approximativement à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers évalués au coût amorti dans les états de la situation financière.

	AU 31 DÉCEMBRE 2012		AU 31 DÉCEMBRE 2011	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Obligation au titre du compte de report imposée par le CRTC	337	352	367	387
Obligation au titre des avantages tangibles imposée par le CRTC	174	178	236	239
Dettes à long terme	13 607	16 123	12 743	14 668

La juste valeur de la portion couverte de la dette à long terme comptabilisée à la juste valeur est de 782 millions \$ (813 millions \$ en 2011), selon les données observables sur le marché. Tous les autres actifs, passifs et dérivés comptabilisés à la juste valeur, pris individuellement, ne sont pas importants.

Gestion des capitaux

Pour atteindre nos objectifs de gestion des capitaux, nous utilisons des politiques, des procédures et des processus divers liés aux capitaux. Ces objectifs comprennent l'optimisation de notre coût du capital et la maximisation du rendement des capitaux propres, tout en assurant l'équilibre des intérêts des parties prenantes.

Notre définition du capital inclut les capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, la dette ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Afin d'atteindre nos objectifs visant à maintenir un ratio dette nette/BAIIA^{(1), (2)} ajusté se situant entre 1,5 et 2,0 fois et un ratio BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette⁽³⁾ supérieur à 7,5 fois, nous surveillons notre structure du capital et apportons des ajustements, y compris à notre politique de dividendes, au besoin. Au 31 décembre 2012, nous avons légèrement excédé notre ratio dette nette/BAIIA ajusté de 0,15. Cette hausse par rapport à notre ratio interne ne présente pas de risque pouvant nuire à notre cote de crédit élevée.

Le 6 février 2013, le conseil d'administration de BCE a approuvé une augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE de 2,6 %, qui est passé de 2,27 \$ à 2,33 \$ par action ordinaire. En outre, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,5825 \$ par action ordinaire, payable le 15 avril 2013 aux actionnaires inscrits au 15 mars 2013.

En 2012, le conseil d'administration de BCE a approuvé l'augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE comme suit :

- 4,6 %, de 2,17 \$ par action ordinaire à 2,27 \$ par action ordinaire, en août 2012.

En 2011, le conseil d'administration de BCE a approuvé l'augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires de BCE comme suit :

- 5,1 %, de 1,97 \$ par action ordinaire à 2,07 \$ par action ordinaire, en mai 2011;
- 4,8 %, de 2,07 \$ par action ordinaire à 2,17 \$ par action ordinaire, en décembre 2011.

La note 23, intitulée *Capital social*, présente les détails de l'offre publique de rachat (OPRA) dans le cours normal des activités de BCE en 2011.

Le tableau suivant présente un sommaire de certains de nos ratios clés utilisés pour surveiller et gérer la structure du capital de Bell Canada. Ces ratios sont calculés pour BCE, en excluant Bell Aliant.

AUX 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Dettes nette/BAIIA ajusté	2,15	2,02
BAIIA ajusté/charge d'intérêts nette	8,81	8,94

(1) Nous définissons la dette nette comme la dette à court terme plus la dette à long terme et 50 % des actions privilégiées moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

(2) Le BAIIA ajusté, tel qu'il est également défini dans notre convention de crédit, correspond au BAIIA incluant les dividendes/distributions de Bell Aliant à BCE.

(3) La charge d'intérêts nette exclut les intérêts liés aux obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et comprend 50 % des dividendes sur les actions privilégiées.

Note 23 CAPITAL SOCIAL

Actions privilégiées

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang et de second rang, toutes sans valeur nominale. Les modalités énoncées dans les statuts autorisent les administrateurs de BCE à émettre ces actions en une ou en plusieurs séries et à déterminer le nombre d'actions de chaque série ainsi que les conditions qui s'y rattachent.

Le tableau suivant résume les principales modalités rattachées aux actions privilégiées de premier rang de BCE. Au 31 décembre 2012, il n'y avait aucune action privilégiée de second rang émise et en circulation. Les modalités détaillées relatives à ces actions sont énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

SÉRIES	TAUX DE DIVIDENDE ANNUEL	CONVERTIBLE EN	DATE DE CONVERSION	DATE DE RACHAT	PRIX DE RACHAT	NOMBRE D' ACTIONS		CAPITAL DÉCLARÉ	
						AUTORISÉES	ÉMISES ET EN CIRCULATION	31 DÉC. 2012	31 DÉC. 2011
Q	variable	série R	1 ^{er} décembre 2015	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	–	–	–
R	4,49 %	série Q	1 ^{er} décembre 2015	1 ^{er} décembre 2015	25,00 \$	8 000 000	8 000 000	200	200
S	variable	série T	1 ^{er} novembre 2016	En tout temps	25,50 \$	8 000 000	3 606 225	90	90
T	3,393 %	série S	1 ^{er} novembre 2016	1 ^{er} novembre 2016	25,00 \$	8 000 000	4 393 775	110	110
Y	variable	série Z	1 ^{er} décembre 2017	En tout temps	25,50 \$	10 000 000	8 772 468	219	203
Z	3,152 %	série Y	1 ^{er} décembre 2017	1 ^{er} décembre 2017	25,00 \$	10 000 000	1 227 532	31	47
AA	3,45 %	série AB	1 ^{er} septembre 2017	1 ^{er} septembre 2017	25,00 \$	20 000 000	10 144 302	259	257
AB	variable	série AA	1 ^{er} septembre 2017	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	9 855 698	251	253
AC	4,60 %	série AD	1 ^{er} mars 2013	1 ^{er} mars 2013	25,00 \$	20 000 000	9 244 555	236	236
AD	variable	série AC	1 ^{er} mars 2013	En tout temps	25,50 \$	20 000 000	10 755 445	274	274
AE	variable	série AF	1 ^{er} février 2015	En tout temps	25,50 \$	24 000 000	1 422 900	36	36
AF	4,541 %	série AE	1 ^{er} février 2015	1 ^{er} février 2015	25,00 \$	24 000 000	14 577 100	364	364
AG	4,50 %	série AH	1 ^{er} mai 2016	1 ^{er} mai 2016	25,00 \$	22 000 000	10 841 056	271	271
AH	variable	série AG	1 ^{er} mai 2016	En tout temps	25,50 \$	22 000 000	3 158 944	79	79
AI	4,15 %	série AJ	1 ^{er} août 2016	1 ^{er} août 2016	25,00 \$	22 000 000	10 754 990	269	269
AJ	variable	série AI	1 ^{er} août 2016	En tout temps	25,50 \$	22 000 000	3 245 010	81	81
AK	4,15 %	série AL	31 décembre 2016	31 décembre 2016	25,00 \$	25 000 000	25 000 000	625	345
AL ⁽¹⁾	variable	série AK	31 décembre 2021			25 000 000	–	–	–
								3 395	3 115

(1) Si des actions privilégiées de série AL sont émises, BCE pourrait racheter ces actions au prix de 25,00 \$ par action le 31 décembre 2021 et les 31 décembre tous les cinq ans par la suite (collectivement, la date de conversion des actions de série AL), et au prix de 25,50 \$ par action en tout temps, à compter du 31 décembre 2016, qui n'est pas une date de conversion des actions de série AL.

Droits de vote

Au 31 décembre 2012, toutes les actions privilégiées émises et en circulation étaient sans droit de vote, sauf dans certaines circonstances particulières où les porteurs ont droit à un vote par action.

Droits aux dividendes

Les porteurs d'actions des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI et AK ont droit à des dividendes cumulatifs trimestriels fixes. Le taux de dividende sur ces actions est révisé tous les cinq ans, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Les porteurs d'actions des séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ ont droit à des dividendes cumulatifs mensuels ajustables variables. Le taux de dividende variable sur ces actions est calculé chaque mois, conformément aux statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Modalités de conversion

Toutes les actions privilégiées émises et en circulation au 31 décembre 2012 sont convertibles au gré du porteur en une autre série connexe d'actions privilégiées à raison de une action pour une conformément aux modalités énoncées dans les statuts de fusion, tels qu'ils ont été modifiés, de BCE.

Modalités de rachat

Les actions de chacune des séries R, T, Z, AA, AC, AF, AG, AI et AK sont rachetables par BCE au prix de 25,00 \$ par action à la date de rachat applicable et tous les cinq ans par la suite. Les actions de série Q, si elles sont émises, et de chacune des séries S, Y, AB, AD, AE, AH et AJ sont rachetables par BCE au prix de 25,50 \$ par action en tout temps.

Conversion d'actions privilégiées

Le 1^{er} mars 2013, BCE a converti 4 415 295 de ses 9 244 555 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AC (actions privilégiées de série AC), à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AD (actions privilégiées de série AD). En outre, le 1^{er} mars 2013, 240 675 des 10 755 445 actions privilégiées de série AD de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série AC. Ainsi, 5 069 935 actions privilégiées de série AC et 14 930 065 actions privilégiées de série AD demeurent en circulation.

Pour la période de cinq ans ouverte le 1^{er} mars 2013, des dividendes trimestriels fixes basés sur le taux de dividende annuel de 3,550 % seront payés sur les actions privilégiées de série AC. Des dividendes en espèces mensuels ajustables variables continueront d'être payés sur les actions privilégiées de série AD.

Le 1^{er} décembre 2012, BCE a converti 1 108 623 de ses 1 873 670 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série Z (actions privilégiées de série Z), à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série Y (actions privilégiées de série Y). En outre, le 1^{er} décembre 2012, 462 485 des 8 126 330 actions privilégiées de série Y de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série Z.

Le 1^{er} septembre 2012, BCE a converti 2 957 474 de ses 10 081 586 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AA (actions privilégiées de série AA), à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AB (actions privilégiées de série AB). En outre, le 1^{er} septembre 2012, 3 020 190 des 9 918 414 actions privilégiées de série AB de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série AA.

Le 1^{er} novembre 2011, 1 794 876 des 5 720 209 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série T de BCE (actions privilégiées de série T), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série S (actions privilégiées de série S). En outre, le 1^{er} novembre 2011, 468 442 des 2 279 791 actions privilégiées de série S de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série T.

Le 1^{er} août 2011, 3 245 010 des 14 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AI de BCE (actions privilégiées de série AI), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AJ (actions privilégiées de série AJ).

Le 1^{er} mai 2011, 370 067 des 10 051 751 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AG de BCE (actions privilégiées de série AG), ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AH (actions privilégiées de série AH). En outre, le 1^{er} mai 2011, 1 159 372 des 3 948 249 actions privilégiées de série AH de BCE ont été converties, à raison de une action pour une, en actions privilégiées de série AG.

Les dividendes seront payés sur toutes les séries d'actions privilégiées lorsque le conseil d'administration de BCE en déclarera.

Émission d'actions privilégiées

Le 5 juillet 2011, BCE a émis 13 800 000 actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de série AK (actions privilégiées de série AK), pour un produit brut totalisant 345 millions \$. Les coûts d'émission se sont chiffrés à 11 millions \$. Le 4 janvier 2012, BCE a émis 11 200 000 actions privilégiées de série AK additionnelles, pour un produit brut total de 280 millions \$. Les coûts d'émission se sont chiffrés à 8 millions \$.

Actions ordinaires et actions de catégorie B

Les statuts de fusion de BCE prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et d'actions de catégorie B sans droit de vote, toutes sans valeur nominale. Les actions ordinaires et les actions de catégorie B sont de même rang en ce qui a trait au paiement de dividendes et à la distribution des actifs en cas de liquidation ou de dissolution de BCE, après les paiements dus aux actionnaires privilégiés. Aucune action de catégorie B n'était en circulation aux 31 décembre 2012 et 2011.

Le tableau suivant fournit de l'information concernant les actions ordinaires en circulation de BCE.

	NOTE	AU 31 DÉCEMBRE 2012		AU 31 DÉCEMBRE 2011	
		NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL DÉCLARÉ
En circulation, au début		775 444 200	13 566	752 267 409	12 691
Actions émises en vertu des régimes d'options sur actions des employés ⁽¹⁾	24	1 296 962	43	5 090 918	172
Actions émises à l'acquisition de CTV	27	–	–	21 729 239	764
Actions émises en vertu des REE		1 102 022	48	–	–
Actions rachetées et annulées		(2 461 539)	(46)	(3 500 466)	(61)
Actions propres		–	–	(142 900)	–
En circulation, à la fin		775 381 645	13 611	775 444 200	13 566

(1) Ces données comprennent un reclassement de 4 millions \$ en 2012 (20 millions \$ en 2011) du surplus d'apport relatif à l'exercice d'options sur actions des employés.

OPRA dans le cours normal des activités de 2011

	AU 31 DÉCEMBRE 2012		AU 31 DÉCEMBRE 2011	
	NOMBRE D' ACTIONS	COÛT TOTAL	NOMBRE D' ACTIONS	COÛT TOTAL
Actions ordinaires rachetées et annulées	(1 381 539)	(57)	(3 500 466)	(143)
Actions ordinaires assujetties à des dispositions d'annulation en 2011 et annulées en 2012	(1 222 900)	(50)	1 222 900	50
Convention de gré à gré	(1 080 000)	(44)	1 080 000	44
Actions propres	(142 900)	(6)	142 900	6

En décembre 2011, BCE a annoncé son intention de racheter un montant maximal de 250 millions \$ de ses actions ordinaires en circulation par l'intermédiaire d'une OPRA dans le cours normal des activités. En décembre 2011, BCE a racheté et annulé un total de 3 500 466 actions ordinaires, pour un coût total de 143 millions \$. Un nombre de 1 381 539 actions ordinaires additionnelles ont été achetées et annulées dans le cadre de l'OPRA dans le cours normal des activités de 2011, pour un total de 57 millions \$ au cours du premier trimestre de 2012.

En janvier 2012, BCE a réglé un passif de 44 millions \$ lié à une convention conclue avec une institution financière pour l'achat de 1 080 000 actions ordinaires additionnelles. En janvier 2012 également, nous avons remboursé les 142 900 actions ordinaires

achetées en décembre 2011 et nous les avons annulées, pour un coût total de 6 millions \$. Toutes ces actions ordinaires étaient incluses dans les actions ordinaires en circulation au 31 décembre 2011 et ont été annulées en janvier 2012.

L'OPRA dans le cours normal des activités s'est terminée en mars 2012.

Surplus d'apport

Le surplus d'apport provient de la distribution de parts du fonds aux actionnaires ordinaires de BCE au moyen d'un remboursement de capital, lorsque Bell Aliant est passée d'une structure de société par actions à une structure de fonds de revenu en 2006, et d'une prime supérieure à la valeur nominale au moment de l'émission d'actions ordinaires de BCE.

Note 24 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les montants suivants liés aux paiements fondés sur des actions sont compris dans les comptes de résultat à titre de coûts opérationnels.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
REE	(32)	(24)
UAR	(30)	(16)
Régime d'actions différées		
– Bell Aliant	(11)	(10)
Autres ⁽¹⁾	(7)	(4)
Total des paiements fondés sur des actions	(80)	(54)

(1) Ces données comprennent les UAD et les options sur actions.

Description des régimes**REE**

Les REE ont été conçus afin d'encourager les employés de BCE et de ses filiales participantes à acquérir des actions de BCE. Les employés peuvent choisir, chaque année, d'acheter des actions ordinaires de BCE au moyen de retenues à la source régulières pouvant atteindre un certain pourcentage de leurs revenus annuels admissibles. Dans certains cas, des cotisations de l'employeur sont ajoutées, jusqu'à concurrence d'un pourcentage maximal déterminé des revenus annuels admissibles de l'employé. Des dividendes sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE.

Le pourcentage maximal de cotisation est fixé par chaque entreprise participante. Dans le cas de Bell Canada, les employés peuvent verser jusqu'à concurrence de 12 % de leurs revenus annuels. Bell Canada contribue jusqu'à 2 %.

Les cotisations de l'employeur au régime sont conditionnelles à ce que les employés détiennent leurs actions pendant une période d'acquisition des droits de deux ans. Les dividendes liés aux cotisations de l'employeur sont également assujettis à une période d'acquisition des droits de deux ans.

Les actions ordinaires de BCE sont achetées, au nom des participants, par le fiduciaire du REE sur le marché libre, au moyen d'un achat privé ou sur le capital autorisé. BCE détermine la méthode que le fiduciaire utilise pour acheter les actions.

Au 31 décembre 2012, l'émission de 12 411 790 actions ordinaires était autorisée aux termes des REE.

Le tableau suivant résume la situation quant aux cotisations dont les droits n'ont pas été acquis en vertu des REE au 31 décembre 2012 et 2011.

COTISATIONS AUX REE	2012	2011
Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis aux 1 ^{er} janvier	1 029 621	360 081
Cotisations ⁽¹⁾	699 063	758 371
Dividendes crédités	43 865	29 803
Droits acquis	(328 073)	(36 743)
Objet d'une renonciation	(154 190)	(81 891)
Cotisations dont les droits n'ont pas été acquis aux 31 décembre	1 290 286	1 029 621

(1) La juste valeur moyenne pondérée des cotisations versées en vertu des REE, en 2012 et en 2011, était de 42 \$ et de 37 \$, respectivement.

UAR

Les UAR sont attribuées à des cadres supérieurs et à d'autres employés clés. La valeur de une UAR à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Des dividendes sous la forme d'UAR additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les cadres supérieurs et les autres employés clés reçoivent, pour une période de service donnée, un nombre précis d'UAR en fonction du poste occupé et du niveau de cotisation. Les droits sur les UAR sont entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution et, dans certains cas, si des objectifs de rendement, tels qu'ils sont établis par le conseil d'administration, sont atteints.

Le tableau suivant présente un sommaire des UAR en cours aux 31 décembre 2012 et 2011.

NOMBRE D'UAR	2012	2011
En circulation aux 1 ^{er} janvier	1 257 523	3 956 697
Attribuées ⁽¹⁾	1 243 846	1 284 626
Dividendes crédités	112 550	152 214
Réglées	(59 491)	(4 011 709)
Objet d'une renonciation	(86 023)	(124 305)
En circulation aux 31 décembre	2 468 405	1 257 523
Droits acquis aux 31 décembre	–	21 871

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAR attribuées était de 40 \$ et de 36 \$, en 2012 et en 2011, respectivement.

Le tableau suivant présente un sommaire des options sur actions en cours de BCE aux 31 décembre 2012 et 2011.

NOTE	2012		2011	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
En cours aux 1 ^{er} janvier	4 027 309	33 \$	8 491 226	32 \$
Attribuées	2 681 201	40 \$	2 443 954	36 \$
Exercées ⁽¹⁾	(1 296 962)	30 \$	(5 090 918)	30 \$
Expirées	(4 850)	28 \$	(1 604 969)	40 \$
Objet d'une renonciation	(96 342)	37 \$	(211 984)	35 \$
En cours aux 31 décembre	5 310 356	37 \$	4 027 309	33 \$
Exerçables aux 31 décembre	420 822	30 \$	1 725 634	30 \$

(1) Le prix d'exercice moyen pondéré par action était de 42 \$ et de 38 \$ en 2012 et en 2011, respectivement.

Le tableau suivant présente de l'information supplémentaire sur les régimes d'options sur actions de BCE au 31 décembre 2012.

FOURCHETTE DES PRIX D'EXERCICE	OPTIONS SUR ACTIONS EN COURS		
	NOMBRE	DURÉE RESTANTE MOYENNE PONDÉRÉE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (\$)
20 \$ à 29 \$	65 822	1,7	29 \$
30 \$ à 39 \$	2 592 606	4,5	35 \$
40 \$ ou plus	2 651 928	6,1	40 \$
	5 310 356	5,3	37 \$

Options sur actions

En vertu des régimes d'intéressement à long terme de BCE, cette dernière peut attribuer des options aux cadres supérieurs pour l'achat d'actions ordinaires de BCE. Le prix de souscription d'une attribution est fondé sur le plus élevé des montants suivants :

- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution;
- la moyenne pondérée en fonction du volume du cours de marché pour les cinq derniers jours de Bourse consécutifs se terminant le jour de Bourse qui précède immédiatement la date d'entrée en vigueur de l'attribution.

Au 31 décembre 2012, l'émission de 28 641 835 actions ordinaires était autorisée aux termes de ces régimes.

Les droits sur les options seront entièrement acquis après trois ans de service continu à partir de la date d'attribution. Toutes les options peuvent être exercées une fois les droits acquis, au cours d'une période n'excédant pas dix ans à compter de la date d'attribution. Des modalités d'acquisition spéciales peuvent s'appliquer :

- s'il y a un changement de contrôle de BCE et que le titulaire perd son emploi;
- dans le cas d'un titulaire employé d'une filiale désignée de BCE si BCE cesse de détenir le pourcentage de participation dans cette filiale précisé dans le régime.

HYPOTHÈSES UTILISÉES DANS LE MODÈLE D'ÉVALUATION DES OPTIONS SUR ACTIONS

La juste valeur des options attribuées a été déterminée au moyen d'une variation du modèle binomial d'évaluation des options qui tient compte des facteurs spécifiques des régimes d'intéressement fondés sur des actions, comme la période d'acquisition des droits. Le tableau suivant présente les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation.

	2012
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée (en dollars)	3
Prix moyen pondéré par action (en dollars)	40
Prix d'exercice moyen pondéré (en dollars)	40
Rendement de l'action	5,4 %
Volatilité attendue	21 %
Taux d'intérêt sans risque	1,4 %
Durée attendue (en années)	4,5

La volatilité attendue est fondée sur la volatilité historique du cours de l'action de BCE. Le taux d'intérêt sans risque utilisé correspond au taux de rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution avec une durée égale à la durée attendue des options.

UAD

Des primes admissibles et des UAR peuvent être versées sous la forme d'UAD lorsque des cadres supérieurs ou d'autres employés clés choisissent ou sont tenus de participer au régime. La valeur de une UAD à la date d'attribution est égale à la valeur de une action ordinaire de BCE. Dans le cas des administrateurs qui ne sont pas des dirigeants, la rémunération est versée sous forme d'UAD jusqu'à ce que l'exigence relative à la détention d'actions minimale soit respectée, ou au gré des administrateurs par la suite. Il n'y a pas d'exigences relatives à l'acquisition des droits des UAD. Des dividendes sous la forme d'UAD additionnelles sont crédités au compte des participants à chacune des dates de paiement de dividendes pour une valeur égale aux dividendes payés sur les actions ordinaires de BCE. Les UAD sont réglées au moment où le porteur quitte la société.

Le tableau suivant résume la situation des UAD en circulation aux 31 décembre 2012 et 2011.

NOMBRE D'UAD	2012	2011
En circulation aux 1 ^{er} janvier	3 351 526	3 477 365
Émises ⁽¹⁾	196 363	287 360
Dividendes crédités	173 569	160 972
Réglées	(415 597)	(574 171)
En circulation aux 31 décembre	3 305 861	3 351 526

(1) La juste valeur moyenne pondérée des UAD émises était de 40 \$ et de 36 \$, en 2012 et en 2011, respectivement.

Note 25 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements

Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2012, un sommaire de nos obligations contractuelles échéant au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite.

	2013	2014	2015	2016	2017	PAR LA SUITE	TOTAL
Contrats de location simple	229	201	176	139	107	489	1 341
Engagements liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	166	28	10	14	–	–	218
Obligations d'achat	1 628	1 300	1 149	384	275	923	5 659
Acquisition d'Astral ⁽¹⁾	3 553	–	–	–	–	–	3 553
Total	5 576	1 529	1 335	537	382	1 412	10 771

(1) Ces données comprennent un montant de 174,6 millions \$ au titre des avantages tangibles exigés par le CRTC.

Les principaux contrats de location simple conclus par BCE visent les locaux à bureaux et les établissements de vente au détail, d'une durée variant de 1 an à 30 ans. Ces contrats de location ne peuvent être annulés et sont renouvelables à la fin du contrat. Les loyers versés relativement aux contrats de location simple ont été de 269 millions \$ en 2012 et de 253 millions \$ en 2011.

Les obligations d'achat comprennent les obligations contractuelles en vertu de contrats de service et de contrats visant les produits, tant au titre des dépenses opérationnelles que d'investissement. Nos engagements en matière de dépenses d'investissement comprennent des investissements visant l'expansion et la mise à jour de nos réseaux, de même que la satisfaction de la demande des clients.

Acquisition proposée d'Astral

Le 16 mars 2012, BCE a annoncé la signature d'une entente définitive en vue d'acquiescer toutes les actions émises et en circulation d'Astral. Astral est une société de médias qui exploite des chaînes de télé spécialisée et payante, des stations de radio, des propriétés de médias numériques et des plateformes d'affichage extérieur

au Québec et ailleurs au Canada. La transaction a été évaluée à environ 3,38 milliards \$, y compris une dette nette de 380 millions \$. Les 24 et 25 mai 2012, la transaction a été approuvée par plus de 99 % des actionnaires d'Astral et par la Cour supérieure du Québec, respectivement.

Le 13 juin 2012, dans le but de financer partiellement l'acquisition proposée d'Astral, Bell Canada a conclu un accord de crédit engagé non garanti avec un consortium de prêteurs, venant à échéance trois ans après la conclusion de l'acquisition d'Astral, en vertu duquel un montant de 2 milliards \$ est actuellement disponible.

Le 18 octobre 2012, le CRTC publiait la Décision de radiodiffusion CRTC 2012-574 aux termes de laquelle il refuse la demande initiale de BCE visant l'acquisition d'Astral. Le 19 novembre 2012, Astral et BCE ont modifié les modalités de la transaction proposée et ont ensuite soumis une nouvelle proposition au CRTC pour obtenir son approbation. La nouvelle demande décrit un certain nombre de dessaisissements et d'autres engagements qui visent à dissiper les inquiétudes soulevées par le CRTC dans sa décision rendue en octobre 2012.

La nouvelle proposition inclut également la révision d'un bloc d'avantages tangibles d'un montant de 174,6 millions \$ qui servira à favoriser la création d'émissions, à promouvoir le talent canadien, à relier les collectivités entre elles et à améliorer la participation des consommateurs. Les avantages tangibles du CRTC seront comptabilisés en tant que coûts liés aux acquisitions dans le poste *Coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres*, au moment de la conclusion.

Le CRTC a annoncé qu'il tiendra une audience publique qui commencera dans la semaine du 6 mai 2013, afin de considérer la nouvelle proposition relative à l'acquisition d'Astral par BCE. Le 4 mars 2013, BCE a reçu l'autorisation du Bureau de la concurrence relative à son acquisition proposée d'Astral. L'autorisation est fondée sur un consentement en vertu duquel BCE est tenue de procéder au dessaisissement des services de télé et des stations de radio mentionnés dans la proposition révisée soumise par BCE au CRTC.

Le 4 mars 2013, BCE a conclu une entente avec Corus Entertainment Inc. (Corus) en vertu de laquelle Corus acquerra la participation d'Astral dans six coentreprises de services de télé, ainsi que deux stations de radio d'Astral à Ottawa. La transaction de Corus est évaluée à 400,6 millions \$ et est assujettie aux approbations réglementaires applicables.

Note 26 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE au 31 décembre 2012. BCE compte d'autres filiales qui n'apparaissent pas dans le tableau, car elles représentent moins de 10 %, individuellement, et moins de 20 %, globalement, du total des produits des activités ordinaires consolidés. Toutes ces filiales sont constituées au Canada et se fournissent des services entre elles dans le cours normal des activités. La valeur de ces transactions est éliminée lors de la consolidation.

FILIALE	POURCENTAGE DE LA PARTICIPATION	
	2012	2011
Bell Canada	100,0 %	100,0 %
Bell Mobilité Inc.	100,0 %	100,0 %
Bell Aliant Inc.	44,1 %	44,1 %
Bell ExpressVu société en commandite	100,0 %	100,0 %
Bell Média Inc.	100,0 %	100,0 %

Transactions avec les coentreprises et les entreprises associées

Au cours de 2012 et de 2011, BCE a fourni des services, dans le cours normal de ses activités et dans des conditions de concurrence normale, à ses coentreprises et à ses entreprises associées, et en a reçus de ces dernières. Nos coentreprises comprennent MLSE, Inukshuk, Enstream Inc. et Dome Productions Partnership. Nos entreprises associées se composent de Summerhill Ventures LLP, de Q9, de Viewer's Choice Canada Inc., de The NHL Network Inc, de Société en commandite Cirque du Soleil Média et, jusqu'en août 2012, du Club de hockey Les Canadiens de Montréal et du Centre Bell.

BCE a comptabilisé des produits des activités ordinaires et a engagé des charges relativement à ses entreprises associées et à ses coentreprises de 11 millions \$ (21 millions \$ en 2011) et de 72 millions \$ (78 millions \$ en 2011), respectivement.

En raison des modifications apportées aux modalités de l'entente définitive initiale entre Astral et BCE, les obligations réglementaires de BCE ont été modifiées et la date limite pour la conclusion de la transaction a été reportée au 1^{er} juin 2013, Astral et BCE ayant chacune le droit de la repousser encore jusqu'au 31 juillet 2013, si cela est nécessaire, pour obtenir les approbations réglementaires requises. Une indemnité de rupture de 150 millions \$ est payable par BCE à Astral si la transaction proposée devait ne pas se conclure avant la date limite en raison de l'incapacité d'obtenir les approbations réglementaires.

Éventualités

Nous nous trouvons impliqués dans divers litiges dans le cours de nos activités. Même si nous ne pouvons pas prédire l'issue des litiges décrits en cours au 31 décembre 2012, d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces litiges, cette dernière estime que leur dénouement n'aura pas de répercussions négatives importantes sur nos états financiers. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

Se reporter à la note 7, intitulée *Autres produits*, pour connaître les transactions additionnelles effectuées avec Inukshuk.

Fonds Unitaire BCE

Bimcor Inc. (Bimcor), une filiale en propriété exclusive de Bell Canada, est l'administrateur du Fonds Unitaire. Bimcor a comptabilisé des frais de gestion versés par le Fonds Unitaire de 13 millions \$ et de 11 millions \$ pour 2012 et 2011, respectivement. La note 20, intitulée *Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi*, présente les détails des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de BCE. En outre, en 2012, BCE a conclu une entente de co-investissement avec le Fonds Unitaire relative à MLSE, dont les détails sont présentés à la note 14, intitulée *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*.

Rémunération des membres clés de la direction et du conseil d'administration

Le tableau suivant présente la rémunération des membres clés de la direction et du conseil d'administration pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 qui figure dans nos comptes de résultat. Les membres clés de la direction sont le chef de la direction et les cadres supérieurs qui relèvent de ce dernier.

POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE	2012	2011
Salaires et impôts et avantages connexes	(22)	(22)
Indemnités de fin de contrat de travail	–	(2)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et AAPE	(3)	(3)
Paiements fondés sur des actions	(17)	(12)
Charge de rémunération des membres clés de la direction et du conseil d'administration	(42)	(39)

Note 27 ACQUISITION DE CTV

Le 1^{er} avril 2011, BCE a acquis la tranche restante de 85 % des actions ordinaires de CTV que nous ne détenions pas déjà. Nous avons fait l'acquisition de CTV pour mieux tirer parti du contenu sur de multiples plateformes.

La répartition du prix d'achat a été effectuée en 2011 et comprenait certaines estimations. Le tableau suivant résume la juste valeur de la contrepartie payée et la juste valeur attribuée à chacune des principales catégories d'actifs et de passifs.

	TOTAL
Trésorerie	713
Émission d'actions ordinaires de BCE ⁽¹⁾	597
Contrepartie de l'achat	1 310
Juste valeur d'une participation antérieurement détenue	221
Participation ne donnant pas le contrôle	215
Total du coût à répartir	1 746
Créances clients et autres débiteurs	462
Charges payées d'avance	52
Immobilisations corporelles	454
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée	551
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	1 511
Autres actifs non courants	35
Dettes fournisseurs et autres passifs	(419)
Dette à court terme	(1 039)
Dette à long terme	(762)
Passifs d'impôt différé	(236)
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(92)
Autres passifs non courants	(197)
	320
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33
Juste valeur des actifs nets acquis	353
Goodwill ⁽²⁾	1 393

(1) En 2011, nous avons émis 21 729 239 actions ordinaires d'une juste valeur de 764 millions \$ déterminée en fonction du cours de marché des actions ordinaires de BCE à la date d'acquisition, dont une tranche de 597 millions \$ représentait la contrepartie de l'achat et une tranche de 167 millions \$ a servi à rembourser une certaine portion de la dette acquise.

(2) Le goodwill résulte principalement de la capacité à tirer profit du contenu média, de la réputation de la main-d'œuvre réunie et de la croissance future. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Dans le cadre de son approbation de l'acquisition, le CRTC a ordonné à BCE de consacrer 239 millions \$, au cours d'une période de sept ans, à l'amélioration du système de radiodiffusion canadien. La valeur actualisée de cette obligation au titre des avantages tangibles, d'un montant de 164 millions \$, déduction faite d'une somme de 57 millions \$ prise en charge par les anciens actionnaires de CTV, a été comptabilisée à titre de coût d'acquisition au poste *Coûts liés aux indemnités de départs, aux acquisitions et autres* en 2011. Les coûts liés à l'acquisition de CTV ont totalisé 160 millions \$, incluant l'obligation au titre des avantages tangibles et un profit net sur réduction lié au régime de retraite de 13 millions \$, pour l'exercice clos le 31 décembre 2011.

La juste valeur à la date d'acquisition de la participation disponible à la vente de 15 % que nous détenions déjà dans CTV immédiatement avant l'acquisition représentait 221 millions \$, ce qui a donné lieu

à un profit à la réévaluation de 89 millions \$ lors du retraitement, montant qui a été reclassé du poste *Cumul des autres éléments du résultat global* au poste *Autres produits* en 2011.

Les produits des activités ordinaires, d'un montant de 1 507 millions \$, et le bénéfice net, d'un montant de 165 millions \$, sont compris dans les comptes de résultat de 2011 à partir de la date d'acquisition.

En supposant que l'acquisition de CTV ait eu lieu le 1^{er} janvier 2011, les produits opérationnels consolidés et le bénéfice net de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 auraient été de 19 952 millions \$ et de 2 557 millions \$, respectivement. Ces montants pro forma reflètent l'élimination des transactions intersociétés, le financement lié à l'acquisition, l'amortissement de certains éléments de la répartition du prix d'achat et la charge d'impôt connexe.

Glossaire

BAIIA

Nous définissons le BAIIA comme les produits opérationnels moins les coûts opérationnels.

BPA ajusté

Le bénéfice par action ajusté correspond au bénéfice par action avant les coûts liés aux indemnités de départ, aux acquisitions et autres ainsi que les profits nets (pertes nettes) sur placements.

Capitalisation boursière

La capitalisation boursière correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice multiplié par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Coût d'acquisition

Le coût d'acquisition, également désigné par l'expression coûts d'acquisition d'abonnés, est exprimé par activation brute. Cette mesure inclut les coûts liés à l'acquisition d'un client, comme les subventions de matériel et les frais de commercialisation et de distribution.

Flux de trésorerie disponibles

Nous définissons les flux de trésorerie disponibles comme les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduction faite des coûts liés aux acquisitions payés, plus les dividendes/distributions reçu(e)s de Bell Aliant, moins les dépenses d'investissement, les dividendes sur actions privilégiées, les dividendes/distributions payé(e)s par des filiales aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle et les flux de trésorerie disponibles de Bell Aliant.

Goodwill

Le goodwill peut découler de nos acquisitions d'entreprises. Il est calculé en déduisant la juste valeur des actifs nets acquis du montant payé et représente la valeur des facteurs qui contribuent à un rendement supérieur, comme une bonne réputation, la fidélité de la clientèle ou le capital intellectuel.

Intensité du capital

L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits opérationnels.

Marge du BAIIA

La marge du BAIIA correspond au BAIIA divisé par les produits opérationnels.

Modèle binomial d'évaluation des options

Le modèle binomial d'évaluation des options est le modèle financier que nous utilisons pour calculer la juste valeur moyenne pondérée d'une option sur actions octroyée à l'aide de cinq hypothèses clés : le rendement en dividendes de l'action, la volatilité attendue de l'action, le taux d'intérêt sans risque, la période d'acquisition des droits et la durée prévue de l'option sur actions.

PMU

Le PMU représente le produit moyen par unité exprimé sous forme de montant mensuel, sur l'exercice.

Ratio cours/bénéfice

Le ratio cours/bénéfice correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par le bénéfice par action.

Ratio cours/flux de trésorerie

Le ratio cours/flux de trésorerie correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par les flux de trésorerie par action ordinaire. Les flux de trésorerie par action ordinaire correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les dépenses d'investissement divisés par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ratio cours/valeur comptable

Le ratio cours/valeur comptable correspond au cours de l'action ordinaire de BCE à la fin de l'exercice divisé par la valeur comptable par action.

Ratio total de la dette/total de l'actif

Le ratio total de la dette/total de l'actif correspond au total de la dette à long terme (y compris la tranche à court terme) divisé par le total de l'actif.

Ratio total de la dette/total des capitaux propres

Le ratio total de la dette/total des capitaux propres correspond au total de la dette (excluant les effets à payer et les avances bancaires) divisé par le total des capitaux propres.

Réduction

Une réduction est une réduction importante des avantages d'un régime pouvant se produire lorsqu'un régime de retraite à prestations définies est modifié ou restructuré. Parmi les types de réductions, on retrouve la réduction du nombre prévu d'années de service futures des employés actifs ou l'abolition du droit d'acquiescer des prestations définies pour une partie ou la totalité de la durée de service future des employés.

Rendement des capitaux propres

Le rendement des capitaux propres correspond au bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires divisé par le total des capitaux propres moyens attribuables aux propriétaires de la société mère, excluant les actions privilégiées.

Taux de désabonnement

Le taux de désabonnement correspond au pourcentage d'annulation d'abonnement aux services par les abonnés. Ce taux correspond au nombre de désactivations d'abonnés divisé par le nombre moyen d'abonnés.

Valeur comptable par action

La valeur comptable par action correspond au total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de BCE, excluant les actions privilégiées, divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation.

Conseil D'ADMINISTRATION

EN DATE DU 7 MARS 2013

Thomas C. O'Neill, FCPA, FCA

Ontario, Canada

Président du Conseil,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis janvier 2003

Barry K. Allen

Floride, États-Unis

Associé aux opérations,
Providence Equity Partners LLC

Administrateur depuis mai 2009

André Bérard, O.C.

Québec, Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis janvier 2003

Ronald A. Brenneman

Alberta, Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis novembre 2003

Sophie Brochu

Québec, Canada

Présidente et chef de la direction,
Gaz Métro Inc.

Administratrice depuis mai 2010

Robert E. Brown

Québec, Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis mai 2009

George A. Cope

Ontario, Canada

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Administrateur depuis juillet 2008

David F. Denison, FCPA, FCA

Ontario, Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis octobre 2012

Anthony S. Fell, o.c.

Ontario, Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis janvier 2002

L'Honorable Edward C. Lumley, C.P.

Ontario, Canada

Vice-président du Conseil,
BMO Marchés des capitaux

Administrateur depuis janvier 2003

L'Honorable James Prentice, C.P., C.R.

Alberta, Canada

Premier vice-président à la direction et
vice-président du conseil,
Banque Canadienne Impériale
de Commerce

Administrateur depuis juillet 2011

Robert C. Simmonds

Ontario, Canada

Président du conseil,
Lenbrook Corporation

Administrateur depuis mai 2011

Carole Taylor

Colombie-Britannique, Canada

Administratrice de sociétés

Administratrice depuis août 2010

Paul R. Weiss, FCPA, FCA

Ontario, Canada

Administrateur de sociétés

Administrateur depuis mai 2009

Comités DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE COMITÉ D'AUDIT

P.R. Weiss (président), A. Bérard, S. Brochu, D.F. Denison, A.S. Fell,
J. Prentice, R.C. Simmonds

Le comité d'audit aide le conseil à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE Inc. et de l'information connexe
- le respect par BCE Inc. des exigences applicables prévues par la loi et la réglementation
- l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur externe
- la performance des auditeurs aussi bien externes qu'internes
- la responsabilité de la direction quant à l'évaluation de l'efficacité des contrôles internes et aux rapports y afférents
- le processus de la gestion du risque de l'entreprise.

LE COMITÉ DE LA CAISSE DE RETRAITE

E.C. Lumley (président), R.A. Brenneman, R.E. Brown, D.F. Denison,
C. Taylor, P.R. Weiss

Le comité de la caisse de retraite aide le conseil à superviser :

- l'administration, la capitalisation et le placement des régimes de retraite et de la caisse de retraite de BCE Inc.
- le fonds commun unitaire parrainé par BCE Inc. pour le placement collectif de la caisse de retraite et des caisses de retraite des filiales participantes.

LE COMITÉ DE GOUVERNANCE

R.E. Brown (président), B.K. Allen, S. Brochu, E.C. Lumley, R.C. Simmonds

Le comité de gouvernance aide le conseil à :

- élaborer et mettre en œuvre les lignes directives de BCE Inc. en matière de gouvernance
- identifier les personnes possédant les compétences nécessaires pour devenir membres du conseil d'administration
- déterminer la composition du conseil et de ses comités
- déterminer la rémunération des administrateurs pour leurs services au sein du conseil et des comités
- élaborer et superviser un processus pour évaluer le président du conseil, le conseil, les comités du conseil, les présidents des comités et les administrateurs
- examiner et recommander à l'approbation du conseil les politiques de BCE Inc. relatives à la conduite, à l'éthique, à la divulgation au public d'information importante et à d'autres sujets.

LE COMITÉ DES RESSOURCES EN CADRES ET DE RÉMUNÉRATION

R.A. Brenneman (président), B.K. Allen, A. Bérard, A.S. Fell, C. Taylor

Le comité des ressources en cadres et de rémunération aide le conseil à superviser :

- la rémunération, la nomination, l'évaluation et la planification de la relève des dirigeants et autres cadres
- les politiques et les pratiques en matière de santé et sécurité.

Haute direction

EN DATE DU 7 MARS 2013

George A. Cope

Président et chef de la direction,
BCE Inc. et Bell Canada

Mirko Bibic

Vice-président exécutif et chef des
affaires juridiques et réglementaires,
BCE Inc. et Bell Canada

Charles W. Brown

Président – La Source,
Bell Canada

Michael Cole

Vice-président exécutif
et chef de l'information,
Bell Canada

Kevin W. Crull

Président – Bell Media,
Bell Canada

Stephen Howe

Vice-président exécutif
et chef du développement
technologique,
Bell Canada

Bernard le Duc

Vice-président exécutif –
services généraux,
BCE Inc. et Bell Canada

Thomas Little

Président –
Bell marchés d'affaires,
Bell Canada

Wade Oosterman

Président – Bell Mobilité
et services résidentiels
et chef de la gestion de la marque,
Bell Canada

Mary Ann Turcke

Vice-présidente exécutive –
exploitation des services extérieurs,
Bell Canada

Martine Turcotte

Vice-présidente exécutive –
Québec,
BCE Inc. et Bell Canada

Siim A. Vanaselja

Vice-président exécutif et
chef des affaires financières,
BCE Inc. et Bell Canada

John Watson

Vice-président exécutif –
services opérationnels
auprès de la clientèle,
Bell Canada

Information

SUR LES ACTIONS, RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET SERVICES AUX ACTIONNAIRES

INFORMATION BOURSIÈRE

Symbole

BCE

Inscriptions

Bourses de Toronto (TSX) et de New York (NYSE)

Vous trouverez le sommaire des différences entre nos pratiques en matière de gouvernance et celles de la Bourse de New York dans la section « Gouvernance » de notre site internet à l'adresse www.bce.ca.

Actions ordinaires en circulation

31 décembre 2012 – 775 381 645

*Dividende trimestriel**

0,5825 \$ par action ordinaire

*Calendrier des dividendes 2013**

DATE D'INSCRIPTION	DATE DE PAIEMENT
15 mars 2013	15 avril 2013
14 juin 2013	15 juillet 2013
16 septembre 2013	15 octobre 2013
16 décembre 2013	15 janvier 2014

* Sous réserve de la déclaration de dividendes par le conseil d'administration

Dates de publication des résultats trimestriels 2013

Premier trimestre	9 mai 2013
Deuxième trimestre	8 août 2013
Troisième trimestre	7 novembre 2013
Quatrième trimestre	6 février 2014

Les rapports trimestriels et annuels ainsi que d'autres documents de l'entreprise se trouvent sur notre site internet. Vous pouvez aussi vous procurer les documents de l'entreprise auprès du groupe des Relations avec les investisseurs.

RENSEIGNEMENTS FISCAUX

Gains en capital sur vos actions

Les actionnaires sont tenus de payer de l'impôt sur les dividendes ainsi que sur les gains en capital qu'ils réalisent lorsqu'ils vendent leurs actions ou qu'ils sont réputés les avoir vendues. Si vous avez reçu des actions ordinaires de Nortel Networks en mai 2000 et/ou des parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales en juillet 2006, communiquez avec le groupe des Relations avec les investisseurs de BCE Inc. pour de plus amples renseignements concernant les incidences fiscales sur votre coût ou visitez notre site internet à l'adresse www.bce.ca.

Dividendes

Depuis le 1^{er} janvier 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents canadiens se qualifient comme dividendes déterminés en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Depuis le 24 mars 2006 et ce à moins d'avis contraire, les dividendes versés par BCE Inc. à des résidents du Québec se qualifient également comme dividendes déterminés.

NON-RÉSIDENTS DU CANADA

Les dividendes versés ou crédités à des non-résidents du Canada sont assujettis à une retenue d'impôt de 25 %, sauf si ce taux est réduit par convention fiscale. En vertu des conventions fiscales actuelles, les résidents des États-Unis et du Royaume-Uni sont assujettis à une retenue d'impôts de 15 %.

L'Agence du revenu du Canada a introduit de nouvelles règles en 2012, exigeant que les résidents de pays ayant conclu une convention fiscale avec le Canada certifient qu'ils résident dans cet autre pays et sont admissibles aux avantages prévus par la convention fiscale afin que le taux réduit de retenue d'impôt au Canada pour les non-résidents continue de s'appliquer. Les actionnaires inscrits devraient compléter la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents et le retourner à l'agent des transferts.

RÉSIDENTS DES ÉTATS-UNIS

En plus de la Déclaration d'admissibilité aux avantages en vertu d'une convention pour les non-résidents mentionnée ci-dessus, nous devons exiger de certains résidents des États-Unis qu'ils fournissent un numéro d'identification de contribuable et une formule de déclaration de résidence W-9 de l'Internal Revenue Service (IRS). Si nous ne recevons pas ces informations, nous pourrions être tenus de prélever une retenue fiscale de garantie fixée par l'IRS. Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec l'agent des transferts ou le groupe des Relations avec les investisseurs.

SERVICES AUX ACTIONNAIRES

Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

Ce régime est un moyen pratique pour les porteurs admissibles d'actions ordinaires de réinvestir leurs dividendes et de faire des contributions en espèces facultatives pour acheter des actions ordinaires supplémentaires sans frais de courtage.

Service de virement automatique des dividendes

Évitez les retards postaux et les déplacements à la banque en profitant du service de virement automatique des dividendes.

Service de diffusion électronique

Inscrivez-vous à notre service de diffusion électronique pour recevoir les documents de procuration, le rapport annuel et/ou les rapports trimestriels par courriel. En optant pour cette méthode écologique, vous recevez vos documents plus rapidement et vous aidez l'entreprise à réduire ses coûts d'impression et d'affranchissement.

Gérez votre compte d'actionnaire

Inscrivez-vous à LigneRéponse à l'adresse www.canstockta.com et bénéficiez d'une vaste gamme d'outils libre-service qui vous permettront de suivre et de gérer vos actions.

Envois multiples

Aidez-nous à contrôler les coûts et à éliminer les envois multiples en regroupant vos comptes.

Pour plus de renseignements sur ces services, les actionnaires inscrits (les actions sont inscrites à votre nom) doivent communiquer avec l'agent des transferts. Les actionnaires non inscrits doivent communiquer avec leurs courtiers.

Marques de commerce : Voici la liste de nos marques de commerce citées et utilisées dans le présent rapport annuel. Aliant et FibreOP sont des marques de commerce de Bell Aliant Regional Communications, Limited Partnership; BCE est une marque de commerce de BCE Inc.; Bell, Centre Bell, Bell Internet, Bell Mobilité, Bell Media, Bell TV, Fibe, Cause pour la cause, Sympatico et Vox sont des marques de commerce de Bell Canada; BNN, CFCF, CHUM FM, CP 24, CTV, CTV News Channel, The Comedy Network et The Loop sont des marques de commerce de Bell Média Inc.; Discovery Channel est une marque de commerce de Discovery Communications, LLC; Dome Productions est une marque de commerce de Dome Productions Partnership; ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu Société en Commandite; La Source est une marque de commerce de The Source (Bell) Electronics Inc.; Northwestel est une marque de commerce de Northwestel Inc.; Télébec est une marque de commerce de Télébec, Société en commandite; TSN et RDS sont des marques de commerce de The Sports Network Inc.; Viewer's Choice est une marque de commerce de Viewer's Choice Canada Inc.; Virgin Mobile est une marque de commerce de Virgin Enterprises Limited.

Nous estimons que nos marques de commerce et noms de domaine sont très importants pour notre succès. Nos droits exclusifs sur nos marques de commerce sont perpétuels, sous réserve du renouvellement de leur enregistrement dans les délais prescrits et de l'utilisation de nos marques à des fins commerciales par nous ou nos détenteurs de licence. Nous prenons les mesures nécessaires pour protéger, renouveler et défendre nos marques de commerce. Nous consacrons aussi énormément de temps et de ressources à surveiller, enregistrer, renouveler, octroyer sous licence et protéger nos marques de commerce et noms de domaine, ainsi qu'à poursuivre ceux qui les enfreignent. Nous prenons également grand soin de ne pas enfreindre la propriété intellectuelle et les marques de commerce d'autres entreprises.

Toutes les autres marques de commerce, raisons sociales, appellations commerciales et tous les noms de domaine utilisés dans le présent rapport annuel appartiennent à leur propriétaire respectif, y compris ceux qui suivent : Apple et iPhone sont des marques de commerce d'Apple Inc.; Astral and Astral Media sont des marques de commerce d'Astral Media Inc.; ATN est une marque de commerce d'Asian Television Network Inc.; BlackBerry est une marque de commerce de Research In Motion Limited; Bloomberg est une marque de commerce de Bloomberg LP; Bravo est une marque de commerce de Bravo Media LLC; Canadiens de Montréal est une marque de commerce de Le Club de Hockey Canadien Inc.; Canal D, Canal Vie, Cinépop, Historia, Super Ecran, The Movie Network, TMN Encore, VRAC TV et Ztélé sont des marques de commerce du Groupe de radiodiffusion Astral Inc.; Cartoon Network est une marque de commerce de The Cartoon Network, Inc.; CBC et CBC News Network sont des marques de commerce de Canadian Broadcasting Corporation; Celluworld est une marque de commerce de 3276821 Canada Inc.; Chapters est une marque de commerce de Chapters Inc.; Cirque du Soleil est une marque de commerce de Créations Méandres Inc. (faisant également affaires sous Cirque du Soleil); Cogeco est une marque de commerce de Cogeco Inc.; Coupe Grey est une marque de commerce de Canadian Football League; DAVE est une marque de commerce de Data & Audio-Visual Enterprises Wireless Inc.; Disney Junior et Disney XD sont des marques de commerce de Disney Enterprises, Inc.; Eastlink est une marque de commerce de Bragg Communications Incorporated; EnStream est une marque de commerce de EnStream LP; Facebook est une marque de commerce de Facebook Inc.; Family est une marque de commerce de The Family Channel Inc.; Galaxy SIII et Samsung sont des marques de commerce de Samsung Electronics Co., Ltd.; Globalive est une marque de commerce de Globalive Communications Corp.; Google est une marque de commerce de Google Inc.; Group of Gold Line est une marque de commerce de Gold Line Telemangement Inc.; HBO Canada est une marque de commerce de Home Box Office, Inc.; HTC est une marque de commerce de HTC Corporation; Indigo est une marque de commerce d'Indigo Books & Music, Inc.; LG est une marque de commerce de LG Corp.; Ligue nationale de hockey et LNH sont des marques de commerce de National Hockey League; Maple Leaf Sports & Entertainment et MLSE sont des marques de commerce de Maple Leaf Sports & Entertainment Inc.; McDonald's est une marque de commerce de McDonald's Corporation; MTS est une marque de commerce de Manitoba Telecom Services Inc.; MTV est une marque de commerce de Viacom International Inc.; Musimax et Musiqueplus sont des marques de commerce de Musiqueplus Inc.; NBA est une marque de commerce de NBA Properties, Inc.; NCAA et March Madness sont des marques de commerce de The National Collegiate Athletic Association; NFL et Super Bowl sont des marques de commerce de National Football League; Niniq est une marque de Telesat Canada; Primus est une marque de commerce de Primus Telecommunications IHC, Inc.; Public Mobile est une marque de commerce de Public Mobile Inc.; Q9 et Q9 Networks sont des marques de commerce de Q9 Networks Inc.; Red Wings est une marque de commerce de Detroit Red Wings, Inc.; Rogers est une marque de commerce de Rogers Communications Inc.; Series+ est une marque de commerce de Historia & Series+ S.E.N.C.; Shaw est une marque de commerce de Shaw Cablesystems G.P.; Skype est une marque de commerce de Skype; Telesat est une marque de commerce de Telesat Canada; Teletoon et Teletoon Retro sont des marques de commerce de Teletoon Canada Inc.; TELUS et TELUS Mobilité sont des marques de commerce de Telus Corporation; Tim Hortons est une marque de commerce de The TDL Marks Corporation; Treehouse TV et YTV sont des marques de commerce de YTV Canada, Inc.; TVA est une marque de commerce de Groupe TVA Inc.; Twitter est une marque de commerce de Twitter Inc.; Université Concordia est une marque de commerce de l'Université Concordia; V dessin est une marque de commerce de V Interactions Inc.; Vidéotron est une marque de commerce de Vidéotron S.E.N.C.; Vonage est une marque de commerce de Vonage Marketing LLC; Yak est une marque de commerce de Yak Communications (Canada) Corp.

This document is available in English. Le rapport annuel de BCE est imprimé au moyen d'encre végétale et est recyclable.

© BCE Inc., 2013. Tous droits réservés.

POUR NOUS CONTACTER

Agent des transferts et agent comptable des registres

Pour en savoir plus sur les services aux actionnaires ou pour toute autre demande concernant votre compte (transfert d'actions, changement d'adresse, certificats perdus et formulaires d'impôt), communiquez avec :

Société canadienne de transfert d'actions inc.*
320 Bay Street, 3rd Floor
Toronto, Ontario M5H 4A6

courriel bce@canstockta.com
tél. 416-682-3861 ou 1-800-561-0934
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
télééc. 514-985-8843 ou 1-888-249-6189
(sans frais au Canada et aux États-Unis)
site internet www.canstockta.com

* Agit en tant qu'agent administratif pour la Compagnie Trust CIBC Mellon

Relations avec les investisseurs

Tour A, 8^e étage
1 Carrefour Alexander-Graham-Bell
Verdun QC H3E 3B3

courriel relations.investisseurs@bce.ca
tél. 1-800-339-6353
télééc. 514-786-3970
ou visitez la section Investisseurs de notre site internet à www.bce.ca

bce.ca

